C.E. DAIGNEAULT
DEPT. DES ACHATS
ED. MONTREAL
1SEM. - OSAM.

LE CARDINAL ETAIT AUSSI DE LA FETE et il s'est même révélé un habile cycliste. En présence de plus de 15,000 enfants réunis à l'île Ste-Hélène, pour le 20e pique-nique annuel des terrains de jeux de Montréal, Son Eminence a tiré au sort deux des bicyclettes offertes par LA PRESSE. A l'ébahissement des enfants qui lui ont crié des "bravos" enthousiastes, le cardinal a étrenné les deux vélos en plein centre du grand terrain de pique-nique. On le voit ci-haut achevant sa promenade sur la bicyclette de garçon, avec une évidente satisfaction!

Photo Dollard Morin, LA PRESSE

Expo:

Démission de Bienvenu?

par **Teddy CHEVALOT**

Bien que la nouvelle soit gardée secrète, depuis le lundi 19 août, la Commission de l'exposition universelle de 1967 N'AURAIT PLUS DE COMMISSAIRE GENERAL, ceci si l'on en croit une source fiable.

M. Paul Bienvenu, premier à occuper ce poste, aurait obtenu, en effet, ce jour-là, de M. Lester B. Pearson, premier ministre du Canada, la permission de se retirer de cet organisme.

Fait qui semblerait confirmer cette nouvelle : à la réunion préparatoire au "sommet" pour le financement de l'Expo, tenue le 20 août à Montréal et à laquelle assistaient MM. Jean-Paul Deschâtelets, ministre fédéral des Travaux publics, Bernard Pinard et Gérard D. Lévesque, respectivement ministres provinciaux de la Voirie et de l'Industrie et du Commerce, ainsi que MM. C.F. Carsley, commissaire-adjoint de l'expo, et Lucien Saulnier, président du comité exécutif de Montréal, on remarquait l'absence du commissaire général, M. Paul Bienvenu.

Toutefois, il semble que les autorités responsables de l'expo ne veulent pas rendre publique cette nouvelle tant qu'un remplaçant n'aura pas été trouvé à M. Paul Bienvenu. Or, on estime, en hauts lieux, qu'une

Voir DEMISSION en page 2

Voir en page 2 les "raisons personnelles"

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL 5¢ Montréal, jeudi 22 août 1963 / S. Symphorien, martyr

IMPRIME ET PUBLIE AU 7 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTREAL, PAR LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA PRESSE LIMITEE • 79e ANNEE, No 261 • 4 CAHIERS • 52 PAGES

La police détient un individu qui aurait causé 17 incendies

La police de Montréal détient un individu âgé de 42 ans relativement aux nombreux incendies survenus dans la métropole et à Westmount depuis quatre mois.

Le présumé incendiaire aurait admis être responsable de 10 sinistres survenus à Montréal et 7 autres à Westmount.

L'homme, un vétéran de l'ARC, a été arrêté samedi dernier à Westmount, près d'une maison incendiée, rue Wood, où logeaient plusieurs familles.

On a tout d'abord tenté sans succès d'obtenir des aveux de l'individu. Convaincus toutefois de sa participation à cet incendie, les policiers westmountais ont remis le présumé pyromaniaque entre les mains des enquêteurs du Bureau des enquêtes criminelles de la ville de Montréal.

Le sergent-détective Léo Brunet, qui dirige les enquêtes sur la vague d'incendies qui a déferlé sur la métropole depuis le printemps dernier, a réussi, depuis lundi, à obtenir des aveux de l'homme détenu.

L'interrogatoire se continue, cependant, afin de tenter de relier le suspect à d'autres incendies.

Laporte: l'essentiel est sauf

Mais la lutte pour faire sortir Ottawa du domaine municipal n'est pas terminée

La session spéciale a débuté hier après-midi par le plus bref discours du trône de toute l'histoire de la législature du Québec. C'est le lieutenant-gouverneur, M. Paul Comtois, qui l'a lu.

Parrain du projet de loi qui a amené cette session spéciale, M. Pierre Laporte, dans un discours de plus d'une heure, a suggéré que, dans les circonstances, il ne peut y avoir de meilleure formule d'aide aux municipalités que celle obtenue par le premier ministre Jean Lesage à la conférence fédérale-provinciale en juillet.

Le chef de l'opposition, M. Daniel Johnson, a rétorqué qu'il s'agissait "d'un précédent extrêmement dangereux" et il a parlé de "trahison". A cela le premier ministre a répondu que son gouvernement était plus autonomiste que ne l'ont été les gouvernements de MM. Duplessis et Sauvé.

Lesage répond à Johnson: mon gouvernement est plus autonomiste que celui de Duplessis

QUEBEC. (J. G.) — Le chef de l'Opposition, M. Daniel Johnson, a employé les termes de "trahison", "d'abdication" et de "servitude de l'Etat du Québec aux fonctionnaires outaouais" pour dénoncer, en réponse à M. Laporte, le projet de loi du gouvernement facilitant le financement des travaux municipaux.

Il a soutenu qu'en présentant ce bill le gouvernement Lesage demandait à la législature d'approuver le geste du parlement fédéral qui pour la première fois depuis 1867 osait légiférer directement dans le domaine des institutions municipales qui relève clairement de la compétence exclusive des provinces.

"Jamais, a-t-il déclaré avec force, l'Union nationale ne sera complice d'une pareille trahison". Et il a ajouté que le mandat que l'Assemblée législative avait confié à M. Lesage avait été "de faire reculer Ottawa et non de se courber".

En réplique, le premier ministre a plaidé "mission accomplie" et a affirmé que son gouvernement s'était montré nettement plus autonomiste que ceux de MM. Duplessis et Sauvé en matière de travaux d'hiver alors qu'il s'agissait de subventions directes que Québec autorisait les municipalités à accepter.

M. Lesage a qualifié le compromis conclu avec Ottawa "de solution raisonnable à un problème temporaire et sauvegardant l'autonomie".

Il a souligné que la loi temporaire de M. Duplessis en 1958 était remplacée l'année suivante par une autre qui autorisait les municipalités à accepter toute aide d'Ottawa durant une période indéterminée. Il a ajouté que si le gouvernement libéral n'avait pas en 1960 abrogé cette loi en ajoutant à la contribution fédérale une participation de 40% du coût de la main-d'oeuvre tout en coupant les relations directes entre Ottawa et les municipalités on n'aurait même pas eu besoin de convoquer la chambre pour autoriser le gouvernement du Québec à accepter un prêt fédéral de quelque $120 millions et à en administrer la distribution aux municipalités.

M. Lesage a également rejeté l'accusation de M. Johnson selon laquelle cette administration se fera sous la tutelle des fonctionnaires de l'Office fédéral de développement municipal d'Ottawa.

Il a expliqué que selon l'admission même du ministre fédéral des Finances, M. Walter Gordon, dans une lettre qu'il lui avait fait parvenir, cet of-

Voir LESAGE en page 2

Texte du bill, autres nouvelles et photos de l'ouverture de la session spéciale en page 13.

Bizier

L'ambassadeur de France confirme sa présence aux îles Saint-Pierre et Miquelon. PAGE 3

Les loteries

Jusqu'à maintenant, la police a effectué 18 arrestations. PAGE 3

SOMMAIRE

Annonces classées / 40 à 50
Bandes dessinées / 10
Camping / 30
Courrier de Pauline / 16
Décès, Naissances, etc. / 51
Editorial / 4
Finance / 36, 37
Horoscope / 38
Les patrons / 43, 45
Les Tribunaux / 8
Mots croisés / 22
Nouvelles internationales/6, 39
Radio et Télévision / 24, 25
Session provinciale / 13
Spectacles et Concerts / 32
Sports / 27 à 31
Vie dans les parcs / 33
Vie féminine / 14 à 17
Vie mondaine / 17
Votre médecin / 12

LA MÉTÉO

Min. : 65; Max. : 75
Averses, chaleur.

VOIR DETAILS EN PAGE 2

Courcy favorable à une subvention pour le transport du bois de pâte

QUEBEC (par J.M.) — M. Alcide Courcy, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, s'est dit favorable à l'idée d'une subvention que le gouvernement provincial pourrait accorder aux cultivateurs et aux colons pour uniformiser le coût du transport du bois à pâte de la ferme à la fabrique de papier.

Le député de l'Abitibi-Ouest a rappelé que les autorités actuelles du Québec subventionnent maintenant le transport des animaux et le pic... rapprochée ou éloignée d'un abattoir.

Un délégué de l'Union catholique des Cultivateurs avait demandé à M. Courcy d'instituer une subvention qui paierait une partie du coût du transport du bois à pâte.

—"Je suis en principe à ce député cela va de soi, mais il faut bien s'aider..." ment de $500,000 à $800,000 par an, a-t-on appris au cours de la discussion entre M. Courcy et le porte-parole de l'U.C.C.

Le p... transport réduit à l'... établi...

Dans son mémoire, l'U.C.C. avait attiré l'attention du ministre sur le "marasme" dans lequel se trouve notre classe agricole. Et d'ajouter :

"... être quelque chose...

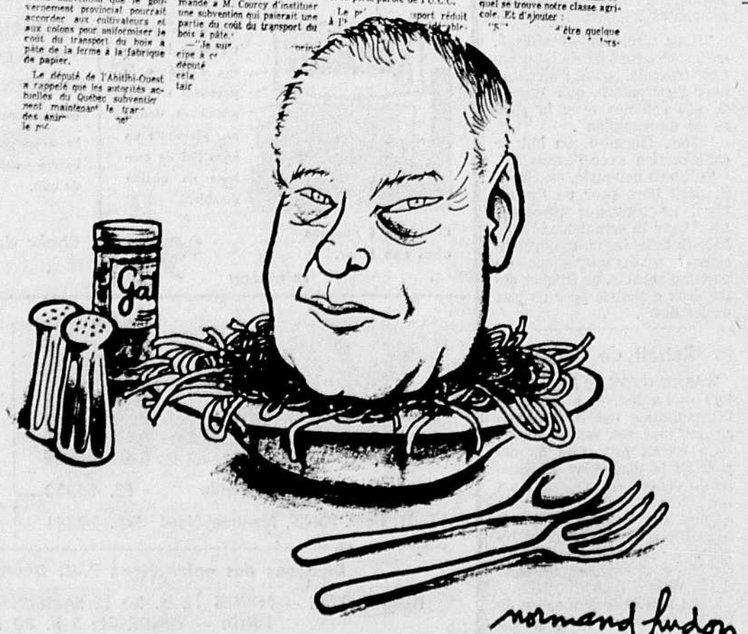

Entre bonnes pâtes, il faut bien s'aider...

par **Jacques MONNIER**

QUEBEC. — M. Pierre Laporte, ministre des Affaires municipales, a déclaré hier à l'Assemblée législative que le compromis auquel le Québec est arrivé après ses négociations avec Ottawa et les autres provinces au sujet de l'aide aux municipalités, est "acceptable" parce qu'il "sauve l'essentiel".

—"Certes il eût été indiscutablement préférable qu'Ottawa ne pénètre pas dans le domaine municipal; et c'est notre devoir de travailler inlassablement à l'en faire sortir, a dit M. Laporte... Mais nous n'avions pas le droit en prêchant une autonomie négative, de dire tout simplement NON à Ottawa et de voir des millions de dollars distribués dans les autres provinces, sans bénéfice pour nos municipalités et sans que l'autonomie soit le moindrement protégée..."

Le ministre expliquait à la Chambre basse le projet de loi pour l'adoption duquel les députés ont été invités à participer à la présente session extraordinaire de la 27e législature : le bill no 1.

Ce bill a pour but d'autoriser le gouvernement Lesage à conclure, avec l'Office fédéral du développement municipal et des prêts aux municipalités, une entente en vertu de laquelle le Québec prêtera lui-même à ses municipalités sa part des $400,000,000 votés par le parlement fédéral. Le cabinet provincial aura la permission de fixer les conditions dans lesquelles l'entente sera mise en oeuvre; la Commission municipale du Québec aura le droit d'emprunter à l'Office fédéral et de prêter l'argent aux autorités municipales; ces dernières bénéficieront de la remise de 25% qu'Ot-

Voir LAPORTE en page 2

Les lettres FLQ, hautes de 4 pieds, ont été peintes non loin de l'endroit où la bombe avait été déposée. (Autre photo en deuxième page).

Le FLQ ressuscité ?

Une bombe explose sur un pont du Canadien Pacifique

par **Bernard MORRIER**

N'eut été l'effet d'un heureux hasard, la circulation des navires dans la voie maritime du St-Laurent aurait été paralysée durant plusieurs jours, à la suite de l'explosion d'une bombe du FLQ qui a endomagé un des ponts jumeaux du CPR, voisins du pont Mercier, au cours de la nuit dernière.

En effet, quelques minutes avant que ne se produise la détonation, les ponts avaient été levés pour permettre le passage du navire O. McKellar, lequel se trouvait à environ 2,000 pieds en aval.

La police avait été prévenue de cet attentat imputable au Front de libération québécois lorsqu'une personne s'identifiant au mouvement téléphona, vers 1 h. 45 ce matin, à l'officier de service à la Sûreté provinciale, le caporal R. Malo, pour lui dire que deux bombes avaient été déposées sur la voie ferrée du pont et devaient éclater à 1h.50.

Des agents dépêchés sur les lieux ont aperçu les lettres FLQ, hautes de quatre pieds, peintes à deux endroits différents sur la structure de métal du pont, et ont alerté les autorités de la compagnie ferroviaire afin de

Voir le FLQ en page 2

Place des arts: négociations ...mais l'impasse subsiste

par **Gilles PRATTE**

Le secrétaire de l'Actors' Equity, M. Larry McCance, de Toronto, qui est arrivé hier à Montréal, a laissé savoir que la Corporation Sir Georges-Etienne Cartier et le syndicat qu'il représente se sont mis d'accord sur un projet d'entente au sujet de la représentation des artistes qui donneront des spectacles à la Place des arts.

Cela ne veut pourtant pas dire que le grand festival d'ouverture aura lieu, puisque l'Union des artistes, qui a rencontré hier les membres de la Corporation, rejette carrément la proposition de l'Actors' Equity, dont les termes ne sont pas rendus publics.

L'Union des artistes et l'Actors' Equity rencontreront à nouveau aujourd'hui les membres de la Corporation de la Place des arts. M. McCance a remarqué qu'au cours de ces rencontres on tentera "de trouver pourquoi la proposition ne convient pas à l'Union des artistes"... "Il n'y a pas de conflit, a-t-il dit, entre l'Actors' Equity et la Place des arts.

On ne sait pas encore si les représentants de l'Actors' Equity Association et ceux de l'Union des artistes se rencontreront aujourd'hui, comme le suggérait M. McCance dans un télégramme qu'il a fait parvenir lundi à l'union.

"Nous avons atteint le point, a dit M. McCance, où est proposé un projet d'entente qui devrait être accepté... S'il ne l'est pas nous travaillerons encore et rejetterons toute proposition qui ne nous paraîtra pas acceptable... Mais nous voulons que le festival d'ouverture ait lieu... ce serait une honte d'empêcher des artistes de présenter leur spectacle".

Voir NEGOCIATIONS en page 2

La FAAC prend les négociations en mains

La Fédération des auteurs et des artistes du Canada, à laquelle est affiliée l'Union des artistes de Montréal, a pris les négociations en mains depuis hier avec la Place des Arts.

Le président de cet organisme, M. Guy Fournier, a déclaré ce matin que la rencontre prévue pour aujourd'hui entre les représentants des administrateurs de la Place des Arts et les dirigeants syndicaux n'offrait guère de perspective pour un règlement satisfaisant.

Une rencontre semblable a eu lieu hier à laquelle assistaient le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, le procureur de la Place des Arts, Me Marc Lalonde, l'administrateur, M. Maurice Germain, et les représentants de l'Union, MM. Guy Fournier, Albert Millaire et Claude Préfontaine.

PAGE 4:
Le Premier-Montréal de Gérard Pelletier : "Coupables ou victimes ?"

Réorganisation de l'Imprimerie nationale

Ottawa crée la fonction "d'éditeur de la reine"

OTTAWA. — Le poste "d'éditeur de la reine" est créé. Le premier ministre suppléant et député de Laurier, M. Lionel Chevrier, a annoncé hier cette nouvelle, ajoutant que le service des achats de l'Imprimerie nationale relèvera à l'avenir du ministère de la Production de défense, et qu'il en sera de même du service des impressions.

En annonçant ces nouvelles, M. Chevrier annonçait en somme la mise en oeuvre de trois des recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement ou commission Glassco.

Au tome deux de son volumineux rapport, la commission recommandait en effet la création d'un poste d'éditeur de la reine et certaines modifications dans les services de l'Imprimerie nationale, dont ceux que M. Chevrier vient d'annoncer.

Le poste d'éditeur de la reine créé, il faudra maintenant établir celui de "directeur des impressions". Ces deux fonctions, édition et direction des impressions, c'est l'imprimeur de la reine, M. Roger Duhamel, qui les assume présentement.

L'impression et l'édition constituant deux services distincts, la commission Glassco en a proposé la dissociation et la nomination d'un directeur des impressions, homme qui serait responsable de la gestion de l'Imprimerie Nationale, et la nomination d'un éditeur de la reine, homme à qui incomberait l'édition proprement dite.

Dans une autre tranche de son rapport, la commission avait préconisé l'institution d'un ministère de l'achat et de l'approvisionnement.

Ministère de l'approvisionnement

Y revenant au moment où elle parlait d'édition et d'impression, elle proposait que l'éditeur de la reine et son collègue, le directeur des impressions, rendent tous deux compte de leur administration au nouveau ministère proposé.

Pour sa part, l'éditeur de la reine devrait rendre compte directement au ministre, et le directeur des impressions devrait plutôt dépendre du sous-ministre de l'approvisionnement, dit le rapport Glassco.

Cela dit, la commission ajoutait que la responsabilité de l'achat des machines de bureau, de la papeterie et des formules, ainsi que celle de l'entretien des machines devrait être transférée au ministère de l'approvisionnement.

Voilà précisément l'une des décisions annoncées hier par M. Chevrier, même si le ministère auquel le cabinet confie cette responsabilité porte encore le nom de "ministère de la production de défense".

Sous son nom actuel ou sous un nouveau nom, le ministère de la Production de défense pourra donc devenir peu à peu "un organisme central d'achat appelé à servir tous les ministères et organismes, — civils et militaires, — du gouvernement fédéral." C'est là l'une des recommandations de la commission Glassco.

Les décisions prises hier ainsi que la mise en oeuvre antérieure d'autres recommandations de la commission Glassco démontrent qu'au moins une commission royale d'enquête n'a pas travaillé inutilement.

Qui sera l'éditeur de la reine, vraisemblablement l'imprimeur de la reine, M. Roger Duhamel, mais la nomination, en fait, demeure à effectuer.

"Il faudra attendre un certain temps avant de connaitre cette nomination", a déclaré M. Chevrier.

Un bref discours du Trône

De notre dernière édition d'hier

QUEBEC — Son Excellence le représentant de la Reine, l'honorable Paul Comtois, a prononcé le "discours du trône" que voici pour ouvrir la deuxième session de la 27ème législature :

Honorables Messieurs du Conseil législatif, Madame et Messieurs de l'Assemblée législative,

"Vous avez été convoqués en session spéciale aux fins de prendre en considération un projet de loi pour faciliter le financement de certains travaux municipaux.

"Vous serez aussi invités à adopter une résolution décrétant qu'il y a lieu pour la Législature de la province de Québec de voter, le plus tôt possible, une loi instituant une caisse de retraite publique et universelle.

"Je demande à la Divine Providence de bénir vos travaux au cours de cette session et de vous guider dans vos délibérations."

NEGOCIATIONS

SUITE DE LA PAGE 1

Si M. McCance préfère ne pas dévoiler les termes du projet proposé, il dit au moins ce qu'il n'est pas. "L'Actors' Equity n'a jamais conclu d'entente avec un centre; nous n'avons jamais demandé la juridiction exclusive et nous ne le ferons jamais . . . nous concluons des ententes seulement avec les producteurs présentant les spectacles".

De son côté, l'Union des artistes sait ce qu'elle veut. "Ce que l'Actors' Equity possède déjà à New York ou à Toronto, c'est-à-dire une juridiction territoriale. Par cette juridiction, l'Union des artistes aurait la possibilité de garantir à ses membres qu'aucun artiste ne se produira dans son territoire à des cachets inférieurs à ceux établis pour la scène et respectera ses règlements scéniques . . . L'Union réclame le droit de percevoir le coût d'un permis de travail équivalant à 10 pour cent par artiste jusqu'à un maximum de $100."

C'est l'impasse. L'Union des artistes ne peut pas céder et les autres parties, ou plutôt l'autre partie, la Place des arts, refuse d'entendre ses raisons.

Dans ces conditions, on voit mal comment le festival d'ouverture pourra avoir lieu.

C'est l'imbroglio parfait. Même si l'Union des artistes obtenait gain de cause, ce serait vraisemblablement une victoire de dupe, puisque l'Actors' Equity dispose de moyens de boycottage qui pourraient très bien étouffer la Place des arts.

Le syndicat qui contrôle tout le domaine du spectacle en Amérique du Nord pourrait peut-être empêcher les artistes étrangers de se produire à la Place des arts.

La Place des arts ne pourrait plus, alors, que s'abreuver au cru québécois qui ne serait pas suffisant pour une aussi grande place.

A tout événement, les négociations se poursuivent. Le groupe de l'Union des artistes sera dirigé encore aujourd'hui par le président de la Fédération des auteurs et artistes, M. Guy Fournier.

DEMISSION

SUITE DE LA PAGE 1

période de dix à quinze jours se passera avant qu'un tel choix soit accompli.

La démission de M. Paul Bienvenu aurait été acceptée par M. Pearson à l'occasion d'un caucus qui se serait tenu le 19 août, caucus auquel assistaient sept personnes, dont MM. Paul Bienvenu et C.F. Carsley, mais auquel ne participaient pas les ministres directement intéressés par l'expo.

La raison officielle qui sera donnée pour justifier cette démission en est une bien simple : raisons personnelles. Toutefois, les faits seraient autres.

Quant au remplaçant de M. Paul Bienvenu, les paris et suggestions vont bon train. On dit par exemple que M. Claude Robillard, ancien directeur du service de l'urbanisme à Montréal, et présentement en charge de la question urbanistique de l'expo, fait tout son possible pour faire admettre sa candidature à ce poste.

Mais, de plus en plus, c'est le nom du maire Jean Drapeau, de Montréal, qui sort de tous les pronostics. Enfin, on n'écarte pas l'idée que M. Pearson cherche un candidat canadien-français prestigieux, politiquement libéral si possible, qui pourrait occuper ce poste. Là encore les choix sont multiples.

Internationale socialiste

AMSTERDAM. (Reuter) — L'Internationale socialiste se réunira du 9 au 12 septembre à Amsterdam.

Les leaders des partis socialistes européens et des observateurs d'Afrique et d'Asie assisteront à la réunion, au cours de laquelle sera notamment examinée la situation internationale.

MM. Guy Mollet, leader du parti socialiste français, et Harold Wilson, chef du Labour Party, seront parmi ceux qui prononceront des discours préliminaires.

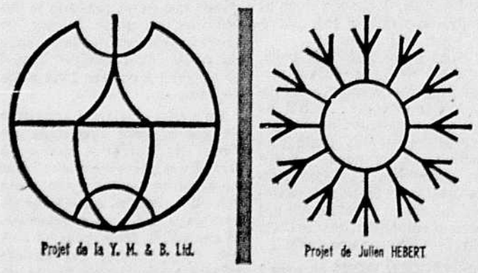

Projet de la Y. M. & B. Ltd.

Projet de Julien HEBERT

CHOIX D'UN EMBLEME POUR L'EXPOSITION — Deux projets d'emblème pour l'exposition de 1967, ont été présentés aux commissaires. Après avoir d'abord accepté, et ensuite refusé, celui présenté par la Y. M. & Advertising Art Ltd., le choix des commissaires s'est dfinitivement arrêté sur celui de M. Julien Hébert. Les vignettes ci-dessus donnent une idée assez fidèle des deux projets.

"Raisons personnelles"

par **Michel LAPALME** et **Teddy CHEVALOT**

Ce n'est pas la première fois que circulent des rumeurs de démission au sujet de M. Bienvenu. Dès la victoire de M. Pearson, il fut question de nommer un commissaire général aux idées plus libérales. Mais les faits ont constamment démenti ces rumeurs, du moins jusqu'à ces derniers temps. Les événements plus récents n'ont fait que rendre plus évidents les motifs devant conduire M. Bienvenu à abandonner son poste.

Déjà, au début du mois d'août, M. Bienvenu avait perdu de son autorité. Lorsque le bureau de direction de l'expo prit connaissance des dépenses autorisées par M. Bienvenu au cours des derniers mois, ($325,000), il crut urgent de freiner les élans du commissaire général et il nomma un comité de finances, sur lequel M. Bienvenu n'était pas élu.

Mais c'est surtout cette journée du 12 août qui fut catastrophique pour M. Bienvenu. Il y eut d'abord la rencontre avec les premiers ministres Pearson et Lesage. Il y eut l'assemblée du bureau de direction, puis, enfin, l'inauguration officielle des travaux de l'exposition.

La journée fatidique

Deux premiers ministres, les ministres Jean-Paul Deschatelets et Gérard D. Lévesque, ainsi que toute la haute direction de l'exposition universelle se trouvaient réunis pour l'inauguration qui devait avoir lieu sur l'île Ste-Hélène.

Vers 9 h. 30, le matin du 12 août, toute cette haute société arrivait place Ville-Marie, aux bureaux de l'exposition universelle canadienne. Il semble que M. Paul Bienvenu n'avait rien préparé de spécial, et qu'il comptait simplement montrer à ses invités comment se déroulait une réunion ordinaire du bureau de direction. Il semble aussi qu'il reçut lestement ceux qui n'étaient rien de moins que ses supérieurs.

Nouvelle perte d'autorité

Cet accueil, visiblement trop peu préparé, fut bientôt vengé. Non seulement personne ne songea à féliciter M. Paul Bienvenu pour le travail fait, (ou qui aurait dû être fait, à cette date, mais de plus, on lui apprit très délicatement qu'il n'aurait plus de représentations à faire à l'étranger, car on avait décidé de lui adjoindre un ambassadeur qui remplirait spécialement ce rôle. Finie la tournée d'Europe !...

A peine remis de son émotion, M. Paul Bienvenu tenta de faire adopter le projet d'emblème de son choix. Las ! . . . Il devait y trouver une nouvelle déception.

La bataille des emblèmes

La bataille des emblèmes, qui connut son apogée le 12 août au matin, prend ses racines dans des faits qui lui sont largement antérieurs, et l'action se passe en quatre temps.

Dans un premier temps, les commissaires chargent M. Guy Beaudry de préparer un projet d'emblème. Celui-ci passe la commande à la compagnie Y. M. & B. Advertising Art Ltd., laquelle, quelques mois plus tard, présente au bureau de direction seize ou dix-huit esquisses. Les commissaires en retiennent deux pour étude plus approfondie.

Dans un deuxième temps, soit plus précisément le 7 juin, par une résolution adoptée à cet effet, les commissaires chargent M. Claude Robillard de demander à plusieurs experts en art graphique leurs suggestions quant à la mise au point d'un emblème spécifique pour l'expo, et ceux-ci, au nombre de cinq, furent MM. Frank Lipari, Ernest Roch, Alan Fleming, Jacques Guillon et Julien Hébert.

Dans un troisième temps, M. Paul Bienvenu contre-attaque en convoquant, vers la fin de juin, une assemblée dans le but de faire adopter par les commissaires, l'un des projets de la Y. M. & B. Advertising Art Ltd. Le bureau de direction, même s'il n'avait pas quorum, fait son choix. Toutefois, on constate l'absence, à cette assemblée, de M. Claude Robillard, l'un des premiers intéressés au projet.

Quatrième et dernier temps : l'assemblée du 12 août. D'emblée, M. Paul Bienvenue déclare qu'il appuie le projet de la Y. M. & B. Advertising Art Ltd. Cette déclaration a le don d'indisposer contre lui plusieurs commissaires qui lui font remarquer qu'il n'a pas le droit de vote, sauf s'il doit départager les voix en présence. Toutefois, MM. C. F. Carsley, commissaire général adjoint de l'expo, ainsi que M. Guy Beaudry, soutiennent M. Paul Bienvenu sur ce point.

Pour sa part, M. Claude Robillard présente aux commissaires un seul projet d'emblème: celui de M. Julien Hébert. Quant à ceux qui auraient pu être envoyés par MM. Frank Lipari, Ernest Roch, Alan Fleming et Jacques Guillon, il n'en est pas question au cours de cette assemblée; personne ne les voit, personne ne les discute.

Après une longue discussion sur le bien-fondé des deux emblèmes, par un vote majoritaire, les commissaires en viennent à choisir celui de M. Julien Hébert, car, disent plusieurs d'entre eux "celui de la Y. M. & B. Advertising Art Ltd ressemble un peu trop à ceux qu'utilisent la Canadian National Telegraph, la compagnie Larousse, l'expo de New-York, et enfin, à celui qu'on trouve sur les publications de la ville de Paris".

En conséquence, la bataille des emblèmes se termina sur un choix que M. Paul Bienvenu était loin d'approuver.

Dernières minutes de la réunion

On avait décidé de nommer un ambassadeur et on avait choisi un emblème. Restaient quelques minutes pour terminer l'assemblée.

Il appert que M. Paul Bienvenu profita de ces derniers instants pour présenter à ses collègues un projet qui, dans son esprit peut-être, ne devait pas susciter beaucoup de discussions : il s'agissait d'un ensemble de dépenses pour l'expo qui s'élevait à la somme de $585 millions.

Il va sans dire que, cette fois encore, les commissaires ne prirent aucune décision et renvoyèrent ce projet pour étude à l'assemblée suivante.

L'assemblée fut enfin levée vers 11 h., et tous se dirigèrent aussitôt vers l'île Ste-Hélène. Mais les tribulations du commissaire général ne s'arrêtèrent pas pour autant, et en ce lieu, il connut de nouvelles déceptions.

Non seulement on ne l'invita pas à prendre la parole au cours de la cérémonie, mais en plus, nul orateur, sauf M. Pearson, ne parla de lui dans son discours. On réservait pour d'autres les éloges et les félicitations.

Et pour comble de malheur, un malencontreux coup de canon le fit rouler à terre . . .

Que restait-il de ce jour de gloire pour M. Paul Bienvenu ? . . . Juste ce qu'il faut pour donner quelques "raisons personnelles" à une démission remise il y a quelques jours.

LE PONT DYNAMITE — L'un des ponts jumeaux du CPR, voisins du pont Mercier, est immobilisé au-dessus de la voie maritime du St-Laurent, après avoir été endommagé par une bombe du FLQ. Si l'explosion s'était produite au moment où le pont était baissé, la circulation des navires aurait été paralysée durant plusieurs jours.

Deux présumés "pirates du rail" recherchés à bord du "Carinthia"

LONDRES, (Reuter, UPI, AFP) — Alors que Scotland Yard a commencé une chasse à l'homme sur tout le continent européen, dans le but de capturer 10 bandits qui ont participé au vol du train postal, et recherche activement deux personnages du monde interlope, connus sous ne lom de "Marie - aux - 10 - visages" et "Pierrot-le-nez-aplati", les policiers ont effectué hier une descente à bord du paquebot "Carinthia", avant son départ de Liverpool pour le Canada.

La police a fouillé de nombreuses voitures, des taxis, et interrogé des marins qui devaient s'embarquer. "Je n'ai jamais subi pareil interrogatoire, a déclaré un steward du "Carinthia"; nous avons appris que deux des bandits ayant participé à l'attaque du train postal étaient des Canadiens et qu'ils avaient l'intention de se faire passer pour des membres d'équipage du paquebot."

Selon le "Daily Express", un coup de téléphone anonyme a prévenu la police que les chefs des bandits étaient partis à destination de l'Irlande. Le journal précise que les compagnies d'aviation effectuant la liaison Londres-Dublin ont été chargées de contrôler leurs listes de passagers.

De son côté, le "Daily Mirror" indique que le "cerveau" de la bande serait l'un des quatre individus les plus dangereux de Londres surveillés par la police.

$825,000 retrouvés

Pendant ce temps, des fragments de billets de banque ont été trouvés dans plusieurs rues de Glasgow.

D'autre part, à Londres, la police s'est rendue à la station de métro Marylebone, où une somme dont l'importance n'a pas été révélée a été retrouvée dans un dépôt de consigne.

On n'a pas encore prouvé que l'argent retrouvé hier à Glasgow et à Londres provient du hold-up de Cheddington, mais la police persiste à penser que le butin s'étant révélé très supérieur à ce que les voleurs escomptaient, ces derniers, ou du moins certains d'entre eux ont pu être effrayés par cet excès de richesse et chercher à le réduire.

Par ailleurs, un porte-parole des Postes a déclaré que plus de 10% de la somme volée ($825,000) a déjà été retrouvé.

Le butin est maintenant estimé à $7,880,241, soit quelques centaines de milliers de dollars de plus que ce que l'on avait tout d'abord pensé.

Devant le Sénat des E.-U.

Deux autres savants se disent favorables au Pacte de Moscou

WASHINGTON. (AFP—UPI—PA) — Le débat sur la ratification du traité de Moscou s'est poursuivi hier à Washington alors que trois savants ont témoigné devant les commissions sénatoriales. Deux de ces hommes de science se sont prononcés en faveur du pacte, tandis que le troisième a mis en doute la sagesse de l'accord en ce qui concerne la sécurité américaine.

M. Harold Brown, directeur des recherches au Pentagone, a apporté son plein appui sur l'arrêt des essais nucléaires non souterrains. Durant sa déposition, qui était tout à l'opposé de celle donnée la veille par le physicien Edward Teller, M. Brown a notamment déclaré qu'il était convaincu que l'Union soviétique n'était pas plus avancée que les Etats-Unis dans la recherche d'une arme anti-missiles.

Il a ajouté que le traité n'empêcherait pas les Américains de trouver cette arme, mais qu'il ralentirait les recherches. M. Brown a dit que M. Teller était dans l'erreur lorsqu'il affirmait que M. Khrouchtchev acceptait maintenant le pacte parce que son pays avait obtenu assez de renseignements lors d'essais atmosphériques.

"Je suis certain, a révélé M. Brown, que nous avons procédé à plus d'essais nucléaires efficaces que l'Union soviétique". Il s'est dit ensuite confiant que les Etats-Unis consacreraient plus d'argent et d'efforts que l'URSS dans la recherche nucléaire.

M. Brown a ajouté que même si les Soviétiques trichaient tant qu'ils pourraient en procédant à des essais interdits, ils ne gagneraient à peu près aucun avantage substantiel

M. N.E. Bradbury, directeur du laboratoire scientifique de Los Alamos, Nouveau-Mexique, de la Commission de l'énergie atomique, s'est également prononcé en faveur du traité. Il a toutefois précisé que "seuls de légers risques concernant notre défense" sont à redouter de l'entrée en vigueur du pacte de Moscou.

LAPORTE

SUITE DE LA PAGE 1

tawa consent pour les travaux qui seront terminés avant le 1er avril 1966.

Il y a quelque temps, M. Daniel Johnson, chef de l'Union nationale, avait publiquement déclaré que l'accord accepté par Québec et Ottawa était aux dépens de l'autonomie provinciale.

Le discours d'une heure, prononcé hier à l'Assemblée législative par M. Laporte, a pris l'allure d'une démonstration prouvant exactement l'inverse de la thèse développée par le député de Bagot.

A cette occasion, le représentant de Chambly a fait une mise au point sur ce que doit être l'attitude de notre province dans ses revendications autonomistes :

—"Le Québec doit exiger un régime qui lui convienne, mais il est impensable de croire que le Québec puisse en même temps défendre au gouvernement fédéral d'accorder aux autres provinces, ce qu'elles désirent, dit-il. Ce serait la fin de la Confédération. . ."

Le ministre des Affaires municipales croit qu'à la suite des négociations de M. Jean Lesage avec Ottawa au sujet de l'aide aux municipalités, un nouveau fédéralisme est probablement né.

Le Québec aurait pu dire NON à Ottawa, mais cela n'aurait rien réglé, ni le problème constitutionnel, ni le problème des municipalités, et cela n'aurait surtout pas préparé l'atmosphère pour les discussions à venir sur l'importante question fiscale.

—"Dire NON, c'est parfois nécessaire, note M. Laporte, mais Québec doit l'éviter chaque fois que c'est possible, ou alors notre province doit sortir de la Confédération. . .?

Plutôt que de dire NON, pense le député de Chambly, il valait mieux négocier, sauver l'essentiel et continuer ensuite la lutte.

Le ministre des Affaires municipales en tire cette ligne de conduite :

—"Chaque fois que le gouvernement fédéral voudra pénétrer dans un domaine sous la juridiction provinciale, et chaque fois que la majorité des provinces sera ainsi favorable à ce qu'on viole la Constitution, ce sera le devoir des administrateurs de l'Etat du Québec de tirer le meilleur parti possible de la situation pour éviter le pire et pour éviter aussi que les Québécois ne soient pas taxés au profit du reste du Canada".

Toutefois, M. Laporte reconnait que "chaque fois que le gouvernement fédéral recourra à un tel procédé, à un pareil chantage, l'équilibre de la Confédération en sera de plus en plus faussé, avec le risque qu'un jour ça ne craque".

Le ministre a rappelé à la Chambre basse les étapes de la "crise" qui a précédé le compromis accepté par le gouvernement Lesage : le projet de loi de M. Lester-B. Person; les protestations de l'Assemblée législative et du cabinet du Québec; la conférence fédérale-provinciale.

Finalement notre province a eu gain de cause en obtenant d'accorder seule les prêts aux municipalités, de décider seule quels travaux il sera permis d'effectuer grâce à ces prêts et, de plus, en obtenant la garantie de recevoir entièrement sa part des $400,000,000 votés à Ottawa, soit environ $120,000,000.

En résumé, le député de Chambly affirme que le Québec a écarté le danger d'une "invasion directe" du domaine provincial par le gouvernement fédéral. De plus, Ottawa a reconnu le principe que le Québec n'est pas une province comme les autres.

M. Laporte a terminé en faisant observer que le Québec ne devra pas moins continuer à se montrer vigilant pour ne pas être victime d'un "cheval de Troie".

LESAGE

SUITE DE LA PAGE 1

fice aura une envergure inversement proportionnelle au nombre de provinces qui voudront administrer elles-mêmes les prêts. Et il a souligné que de toute façon au Québec ce sera la Commission municipale du Québec qui assumera cette tâche.

Ne dissimulant pas qu'il n'avait pas obtenu complète satisfaction, le premier ministre a demandé si l'Opposition était prête à lui reprocher de n'avoir pas maintenu une attitude négative comme celle de l'Union nationale jadis en matière d'autonomie et d'avoir ouvert aux municipalités une source de crédit de $120 millions à des taux d'intérêt sensiblement inférieurs à ceux du marché.

M. Johnson, pour sa part, avait violemment reproché au projet de loi du gouvernement Lesage "de n'avoir pas du tout pour effet d'occuper le terrain confié aux provinces par la constitution et de n'offrir aucune mesure provinciale pour résoudre les problèmes des municipalités".

"Il ne vise, avait-il affirmé, qu'à s'accommoder de l'usurpation fédérale, qu'à s'arranger avec l'usurpateur, qu'à conclure des ententes avec la puissance d'occupation".

"C'est, lança-t-il, un bill de collaboration avec l'occupant".

"L'Union nationale, concluait-il, parti libre pour un Québec libre, ne peut que repousser avec toute la communauté québecoise cette façon, malheureusement si caractéristique du parti au pouvoir, de troquer notre droit d'ainesse pour un plat de lentilles".

Retrait de l'OEA

WASHINGTON, 21 août. (Reuter) — La Bolivie a retiré de l'Organisation des Etats Américains tous ses représentants.

Ce retrait fait suite au départ de la délégation bolivienne du Conseil de l'Organisation des Etats Américains, en juin dernier. La Bolivie reprochait à l'OEA de ne pas avoir réussi à résoudre un conflit entre elle et le Chili sur les eaux de la rivière Lauca.

Cuba ayant été suspendue de l'OEA, le nombre des pays qui participent à l'activité de l'organisation n'est plus que de 19.

Un grand secret...

Le directeur général de la Corporation Sir Georges-Etienne Cartier, M. Claude Robillard, a laissé savoir hier soir à un reporter de LA PRESSE, que même le conseil d'administration de la Corporation ne sait pas encore quelle maison d'affaires songe à s'établir à la Place des Arts.

C'est dire que la chose est soumise à un secret hermétique. On croit cependant qu'il s'agirait de la compagnie Miron.

Pour sa part, M. Robillard, qui a été rencontré à la première de Turcaret, a soutenu que "ce serait une bonne chose . . . ce serait autant que les contribuables n'auraient pas à payer".

LE FLQ

SUITE DE LA PAGE 1

voir à ce qu'aucun train ne franchisse le pont avant l'heure prévue pour l'explosion.

Et celle-ci eut lieu un peu avant deux heures ce matin, paralysant la circulation dans la voie maritime, de 2 h. 14 à 6 h. 21. Le passage des navires avait été momentanément interrompu par mesure de prudence.

Actuellement, les convois du Canadien Pacifique peuvent quand même circuler, mais sur une seule voie. A cet endroit, il y a deux ponts contigus, avec chacun une voie.

On prévoit qu'il faudra plusieurs jours avant la remise en état du mécanisme qui fait monter une partie du pont afin de permettre la circulation maritime.

Interrogé sur cette explosion, l'inspecteur Gérard Houle, de la Sûreté provinciale, a déclaré qu'il "appréhendait un attentat de ce genre". Il fondait ses commentaires sur les activités récentes de certains jeunes indépendantistes, pris récemment à peindre des affiches à Westmount et sur le pont Victoria.

Londres exige des excuses de La Havane

LONDRES (AFP) — La Grande-Bretagne a protesté "énergiquement" auprès de Cuba contre l'incursion de forces armées cubaines dans le territoire britannique des Bahamas, d'où elles ont enlevé, le 13 août, 19 réfugiés cubains.

Dans une note remise hier à La Havane, le gouvernement britannique demande en outre : 1) des excuses pour cette violation du territoire britannique; 2) des assurances que de telles incursions ne se répéteront pas; 3) la remise aux autorités britanniques des Bahamas des prisonniers capturés par les forces cubaines à Anguilla Cay.

La météo

Moinimum cette nuit : 65
Maximum demain : 75

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC) — **Régions de Montréal, Ottawa, Pontiac-Témiscamingue et Cantons de l'Est :** ensoleillé avec quelques périodes nuageuses. Risque d'averses ou d'orages ce soir. Chaud. Vents du sud-ouest de 15 à 20 milles. Maximum à Témiscamingue, Ottawa, Montréal, 85; à Ste-Agathe, 75 et à Sherbrooke, 80.

Régions du Lac St-Jean, Baie Comeau, Sept-Iles, Rimouski et Gaspé : ensoleillé avec quelques périodes nuageuses. Température près de la normale. Vents de l'ouest de 15 à 25 milles. Maximum à Chicoutimi, Baie-Comeau, Mont-Joli et Rivière-du-Loup, 70; à Sept-Iles et Gaspé, 65.

ANALYSES MÉDICALES
TEST DE GROSSESSE en 2 HEURES $8.00
URINES $2,50, SANG, SELLES, etc.
2 TECHNICIENNES assistées d'une GARDE-MALADE sont préposées exclusivement aux prises de sang et analyses

MADEMOISELLE RAYMONDE GODBOUT — MADAME MADELEINE BEAULIEU-CASAVANT — MADAME M.-P. CARRIERE DE MEEUS

Echantillons cueillis à domicile plusieurs fois par jour.
Prises de sang à la pharmacie ou à domicile, si désiré.
Laboratoire à succursale, 921 est, Ste-Catherine, VI. 2-9622

"Les PHARMACIES professionnelles"
SARRAZIN & CHOQUETTE
Resp. LUC CHOQUETTE, Docteur en Pharmacie de l'Université de Paris
PRESCRIPTIONS, ANALYSES, ORTHOPEDIE, OPTIQUE

Val Royal — MATÉRIAUX QUINCAILLERIE DE CONSTRUCTION
VOTRE CENTRE D'ACHAT POUR RENOVATIONS A VOTRE "HOME"

PORTE DE GARAGE "HOMEMASTER"

DE Richards-Wilcox UNE PORTE DE BELLE APPARENCE ET DE FONCTIONNEMENT PARFAIT.
Porte illustrée de 8' x 7'
Prix installée
Autres modèles
$89.50

DES IDEES MERVEILLEUSES POUR UNE SALLE DE JEU
L'album en couleurs décrivant 6 superbes arrangements :

"6 MASTER-DESIGNED REC' ROOMS"
Chaque item illustré complètement détaillé avec plans correspondants
$3.00

ECRAN DE FOYER

"THERMO-RITE"
Ils ajoutent beauté et sécurité à votre foyer. Cadre en cuivre, vitre trempée "Herculite".
Prix à partir de
Suivant dimensions
Nous faisons l'installation
$78

CAPUCHON-VENTILATEUR "NU-TONE"
Fini émail cuivre. Eventail et lumière. 30 pces de largeur.

UNE VALEUR DE $53.95 SPECIAL
$29.95

POUR PLANCHERS DE CIMENT

Resilacrete pénètre dans les pores, enraye la poussière et l'humidité et donne aux planchers un beau fini de couleurs de qualité durable.
Choix de 6 nuances ainsi que blanc.
LE GALLON
$9.90

LES FINIS TEINTURES "CABOT"
*SCELLENT
*TEIGNENT
et CIRENT
d'une seule opération
Ils accentuent la beauté naturelle du bois.
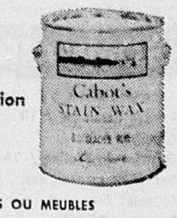
POUR MURS OU MEUBLES
Choix de 12 teintes
LE GALLON
$8.65

Val Royal — MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE DE CONSTRUCTION
12200 boul. Reed, Cartierville FE. 4-5320
11401, boul. Pie-IX, Montréal-Nord DA. 2-7341

SUCCURSALE RIVE-SUD
Gavard — MATÉRIAUX QUINCAILLERIE DE CONSTRUCTION
6180, boul. Taschereau, Ville Brossard OR. 6-1833

Divisions des entreprises P.-H. Desrosiers Ltée
HEURES D'ETE — FERMES 12 H. 30 LE SAMEDI, JUSQU'AU 31 AOUT
LUNDI — VENDREDI : 5 h. 30 P.M.

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, JEUDI 22 AOUT 1963 — 79e ANNEE — No 261

Le Tritonica aurait évité de justesse un autre bateau

par **Denis MASSE**

QUEBEC — Le cargo "Tritonica" aurait failli heurter un autre navire dans le détroit de l'Ile-aux-Coudres quelques instants avant d'entrer en collision avec le "Roonagh Head". C'est la révélation sensationnelle qui a été faite, hier soir, à l'enquête sur le naufrage du navire de 13,863 tonneaux.

Le procureur de la Head Line, Me Jean Brisset, a l'intention, en effet, d'amener un témoin qui pourra affirmer cette assertion devant le juge Arthur Smith.

Il s'agit d'un navire à cheminée jaune dont le nom n'a pas été divulgué mais que le capitaine du "Tritonica" reconnaît avoir croisé dans l'étroit passage de l'Ile-aux-Coudres. Selon ce témoin-mystère, le navire aurait pratiquement stoppé pour laisser passer le "Tritonica" et éviter la collision.

Personne n'a encore établi comment il se fait que le "Tritonica" allait passer devant le "Roonagh Head" au moment d'être heurté sur le côté droit. On ne s'explique pas non plus comment il se fait que le "Roonah Head" n'a pas été perçu sur son écran de radar. Du moins, le capitaine Swanson soutient qu'à aucun moment le pilote Armand Lachance ne lui a signalé la présence du "Roonagh Head" dans les parages.

Il a été cependant établi que le radar du "Tritonica" fonctionnait mal. Mais, même si le marqueur était déréglé, comme l'a affirmé le capitaine Swanson, l'écran ne devait-il pas révéler quand même les obstacles suscités sur la route du "Tritonica" ?

A l'insinuation de Me Brisset, le commandant du "Tritonica" a paru visiblement ébranlé. Comme s'il avait reçu une tuile sur la tête. Me Brisset, qui est renommé comme un avocat très versatile en droit maritime, a d'ailleurs été assez dur hier soir pour le commandant de 50 ans qui en était à sa première saison sur le St-Laurent.

Il lui a fait dire à un certain moment que le dernier commandement donné au transmetteur d'ordres (appareil communément appelé "telegraph") avait été l'arrêt complet (stop). "Comment se fait-il, demande alors Me Brisset, que les plongeurs qui ont examiné l'épave au fond de l'eau aient découvert

Voir TRITONICA en page 11

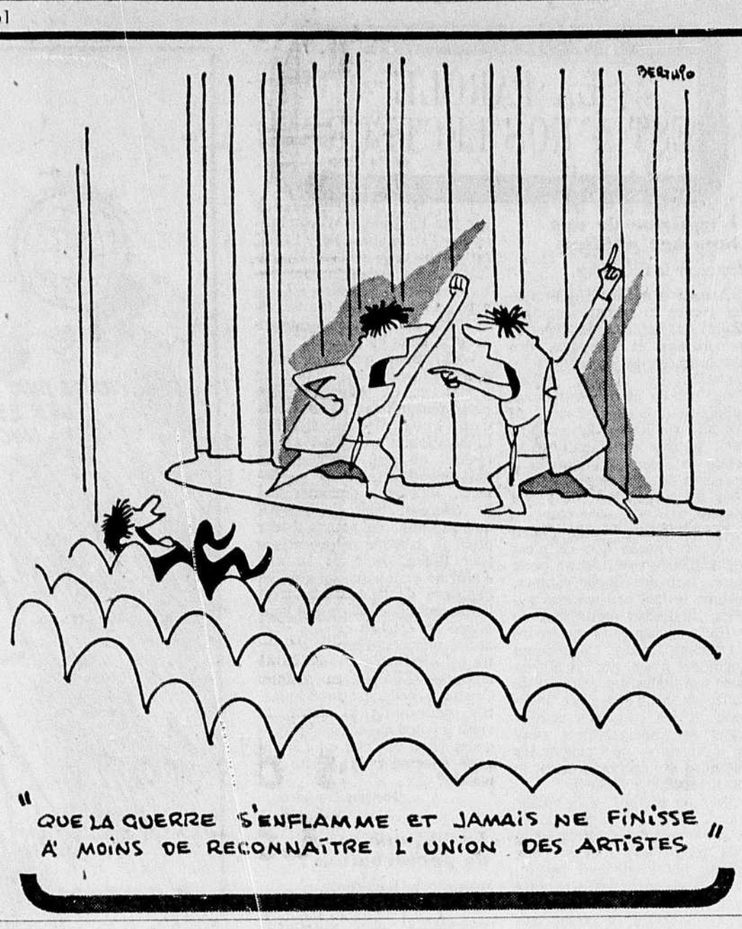

Les billets de loterie: total de 18 arrestations

Le décompte des opérations policières touchant les billets de loterie se lisait comme suit, à midi, selon les déclarations de l'inspecteur Victor Huneault, de la police municipale et de l'inspecteur Léonard Melanson, de la PP : arrestations : dix-sept par la police municipale; une seule par la PP; descentes: une quarantaine par le premier corps policier, comprenant la confiscation de plus de 100,000 billets ou talons des loteries Irish Sweepstake et Army & Navy; et dix-sept par le second corps policier.

Opérations futures : à la municipale, la liste s'épuise et l'on n'anticipe pas plus de 7 ou 8 autres détentions, à la PP, instructions attendues du bureau du procureur général, corps de police municipaux avertis de la présence dans leurs murs de personnes rattachées au réseau de distribution et de vente des billets illégaux, travail rendu plus ardu par les précautions prises par les futurs suspects pour se débarrasser de documents compromettants.

L'inspecteur Melanson a répété que leur seul détenu, qui serait le chef nord-américain du réseau de distribution et de vente des billets de loterie, se nomme Philippe Tulin, 53 ans, rentier domicilié au no 1878, chemin Lucerne, à Ville Mont-Royal. Il a passé devant le juge Armand Cloutier sous l'accusation d'avoir "opéré une loterie". Il a protesté de son innocence et la date de son enquête a été fixée au 29. Il a été remis en liberté provisoire moyennant un dépôt de $500.

Quant à l'inspecteur Huneault, il a énuméré comme suit la liste de ses captures :

Sept personnes qui ont comparu devant le juge Henri Monty, mardi, dont cinq ont reconnu leur culpabilité séance tenante :

Aaron Shatton, 32 ans, 5323, Jeanne-Mance ($100 ou 15 jours); Albert Labillois, 71 ans, 4592, Draper ($50 ou 10 jours); Hugh McAran, 58 ans, 6392, 11e avenue, Rosemont ($50 ou 15 jours); Patrick Marmane, 57 ans, 6837 Desmonts ($100 ou 20 jours); Mary Brennan, 69 ans, 3015 ouest, rue Sherbrooke (temps passé en prison). Celles qui ont protesté de leur innocence sont Ignaty Holoduk, 68 ans, 5757, Charlemagne et L. Lebofsky, 72 ans, 4615, Plamondon, app. 7. Ils subiront leur procès le 27 et ont dû fournir un cautionnement de $100.

Huit personnes qui ont comparu devant le même juge, hier matin, dont une seule a protesté de son innocence. C'était la femme Jeanne Blais, 53 ans, 1358, rue Laurier est. Libérée sur parole et devra revenir pour son procès le 28.

Les sept qui ont reconnu leur culpabilité sont : la femme Adelia Lavoie, 53 ans, 1330, rue Beaudry ($50 ou 8 jours); Joseph Chumo, 43 ans, 6515, Alexis Contant ($100 ou 15 jours); Ernest Morkgraf, 85 ans, 3564, Hutchison ($100 ou 15 jours); Raphael P. Kusner, 62 ans, 5000 St-Kevin ($150 ou 15 jours); André Lanouette, 26 ans, 7487, Casgrain ($100 ou 15 jours); Roger Fortin, 41 ans, 7777, Cartier ($100 ou 15 jours); et Aaron Shuster, 64 ans, 5865, place Decelles ($150 ou 15 jours).

Ottawa a-t-il le droit de polluer le rivage de l'Est de Montréal?

Ottawa même s'en mêle ! C'est un comble. Comme si les rives de l'île de Montréal n'étaient pas déjà suffisamment polluées comme cela, ne voilà-t-il pas qu'un service fédéral, la Commission du port de Montréal, les choisit cavalièrement comme dépotoir.

Au bout de la rue Bellerive (est-ce le nom qui les provoque ?), des employés de cette commission fédérale conduisent chaque semaine des wagons d'ordures, accompagnés de grues, presque derrière l'hôpital Saint-Benoît.

Ces ordures sont déposées directement sur le rivage. Et on y met le feu.

Pour peu que le vent souffle vers l'intérieur de l'île, une fumée nauséabonde se répand alors jusqu'à la rue Notre-Dame, force les habitants des environs à l'ouest et à l'est de l'hôpital, à fermer portes et fenêtres et à éviter de sortir.

Il a beaucoup plu, la semaine dernière. Résistant au feu et pourries par la pluie, les ordures ont dégagé durant de longues heures des miasmes encore plus répugnants que ceux dont se plaignent, de l'autre côté de l'île, des habitants de Montréal-Nord aux abords de l'égout montréalais O-8. Et ce n'est pas peu dire.

Même brûlées, ces ordures demeurent des ordures : les rats ne s'y trompent pas, qui viennent de loin s'y installer et semblent vouloir en faire une de leurs plages préférées de l'île, encore que la pollution des eaux montréalaises leur en offre un choix de plus en plus étendu.

Lorsque le Saint-Laurent reprendra des forces, ses eaux monteront sur ce rivage cher de quoi se polluer encore davantage.

Aux abords de la rue Bellerive, lorsque l'on regarde le Saint-Laurent, même des vers très connus de Henri de Régnier, venant à la mémoire, se polluent ...

"L'onde qui se salit mire avec perfidie
L'ordure qu'Ottawa près d'elle a répandue,
Et son miroir fluide où s'allonge une grue
Imite un dépotoir voisin qu'il parodie".

Pendant que wagons et grues de la Commission du port de Montréal se livrent à ce travail de pollution, les riverains peuvent voir, sur le fleuve, des bateaux fédéraux de police fluviale surveiller les navires pour les empêcher de jeter de l'huile ou d'autres ordures dans le Saint-Laurent.

De fortes amendes sont imposées aux navires qui contreviennent aux règlements qui protègent la propreté très relative du fleuve.

Leurs capitaines, s'ils connaissaient l'activité voisine de la Commission du port, seraient excusables de reprendre le mot du patient au médecin et de dire à Ottawa :

"Cure-toi toi-même ! ..."

Raymond Grenier

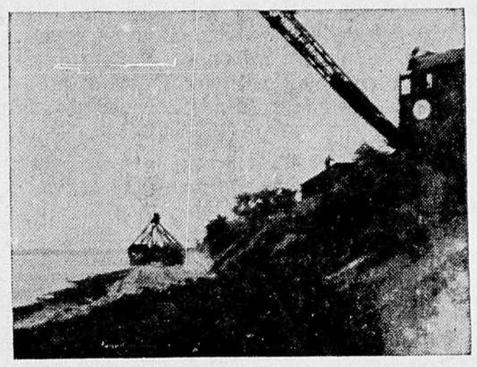

BELLERIVE ... Un nom qui perdra vite sa signification si Ottawa continue à polluer le rivage de l'Est de Montréal.

L'ambassade de France confirme la présence de Bizier aux îles St-Pierre et Miquelon

OTTAWA. (UPI,PC,PA)—Un porte-parole de l'ambassade de France à Ottawa, a confirmé, hier, la nouvelle selon laquelle Richard Bizier — l'un des présumés terroristes du FLQ — s'est réfugié dans les îles Saint-Pierre et Miquelon et qu'il avait demandé l'asile politique à la France.

En confirmant que Bizier se trouve dans ces îles, M. Paul Blanc, secrétaire à l'ambassade de France, a dit que le jeune homme de 18 ans attendait une "réponse du gouvernement français à sa demande d'asile politique."

M. Blanc a précisé que c'est le gouverneur des îles, M. Jacques Herry, qui avait confirmé par téléphone la présence de Bizier à Saint-Pierre et Miquelon.

Extradition ?

Le secrétaire à l'ambassade a ajouté qu'il ne voyait aucune illégalité dans l'entrée du fugitif en territoire français. Il a précisé que tout Canadien muni d'un passeport en règle pouvait ainsi gagner la France ou l'un de ses territoires.

Le porte-parole de l'ambassade a expliqué que la requête de Bizier sera étudiée par le ministre français des Affaires extérieures, M. Couve de Murville, et qu'une décision sera prise le mois prochain. "Il n'y a pas d'urgence puisque le procès ne doit avoir lieu qu'à la fin de septembre" a-t-il dit.

Le Canada et la France sont liés par un traité d'extradition qui permettrait à notre pays de forcer le retour de Bizier pour son procès. Cependant le ministre de la Justice, M. Lionel Chevrier, a déclaré plus tôt cette semaine que le gouvernement fédéral attendrait une requête en ce sens du procureur-général du Québec avant de se prévaloir des clauses du traité d'extradition.

Bizier avait été remis en liberté provisoire moyennant un cautionnement de $2,450. Il avait été condamné, le 5 juillet, à subir son procès, à Montréal, sous l'accusation d'avoir installé un explosif. Son procès doit

Voir L'AMBASSADE en page 11

Une nouvelle remise dans l'affaire des narcotiques

L'enquête préliminaire d'un des individus impliqués dans l'affaire des narcotiques qui a eu des ramifications jusqu'à Paris, France, a de nouveau été différée ... cette fois à une semaine, soit le 29, comme il avait été entendu la semaine dernière. La comparution de Roger Lapierre, 43 ans, accusé d'avoir conspiré avec quatre autres individus, dont Roger Laviolette et Alain Phaneuf, aussi de la métropole, mais qui sont présentement devant les tribunaux parisiens, pour faire le trafic de narcotiques, a été de courte durée devant le juge Emile Trottier.

Me Pierre Lamontagne, procureur spécial de la Gendarmerie royale (R.C.M.P.) dans cette gigantesque affaire, a tout simplement déclaré "que la poursuite n'était pas prête à procéder", tout en laissant entendre que Me Cyrille Gagnon, avocat de la défense, avait été mis au courant de la situation, la semaine dernière, et qu'il avait été mis au courant qu'il n'y aurait pas d'instructnion cette semaine.

Toutefois, Me Gagnon n'était pas présent au prétoire lorsque la remise a été accordée.

Il en a fait grand état, soumettant qu'on aurait dû l'attendre avant de permettre la remise.

De plus, il a affirmé qu'il aurait insisté pour procéder s'il s'était trouvé devant le tribunal. Il se trouvait alors devant un autre juge.

Et, une nouvelle fois, Me Gagnon a réclamé la réduction du cautionnement exigé de son client, lors de sa comparution, soumettant qu'il était excessif "surtout si l'on constate que la poursuite n'est pas prête à procéder ... et que la preuve dans cette cause ne semble pas être à Montréal".

Refusant de changer la décision de son collègue, le juge Trottier, a affirmé "qu'il existait certainement une preuve sans quoi, il n'y aurait pas d'inculpés devant les tribunaux".

Nous avons appris que l'officier Poitras, de la police fédérale qui, avait-on annoncé, devait être de retour dans la mé-

Voir REMISE en page 11

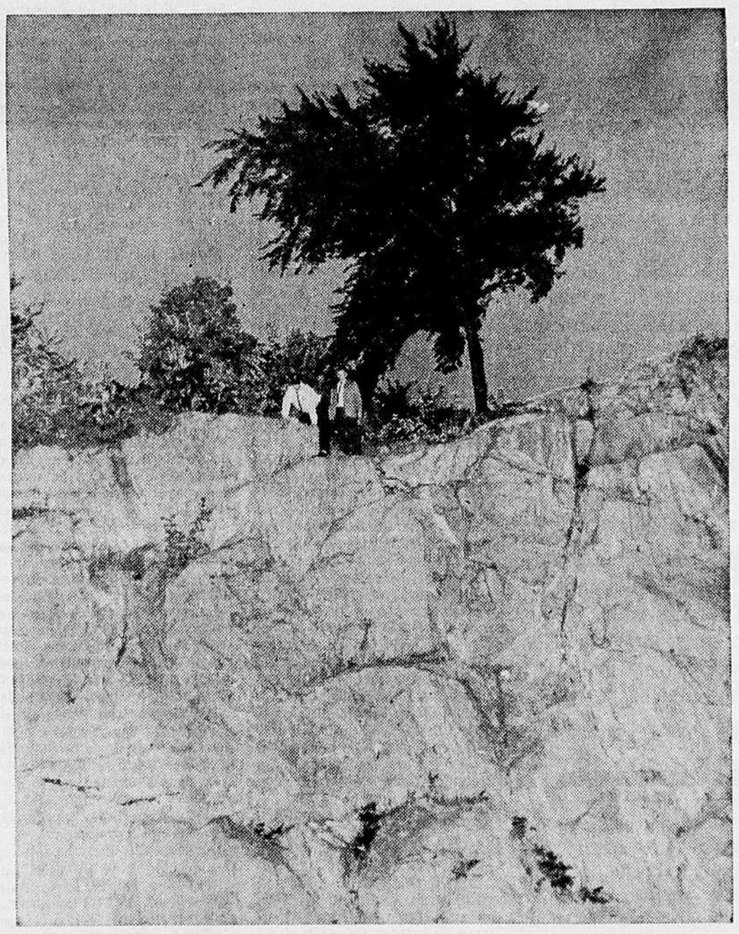

DRAME A L'ILE STE-HELENE — C'est du haut de cette falaise qu'une jeune fille de 19 ans voulut mettre fin à ses jours, hier soir vers 7 h. 30, à l'île Ste-Hélène. L'agent Gaston Beaulieu, à gauche, indique à un journaliste de LA PRESSE l'étroite corniche sur laquelle la jeune fille se tint pendant plus d'une demi-heure, soit jusqu'à ce que des policiers risquent leur vie pour prévenir ce geste.

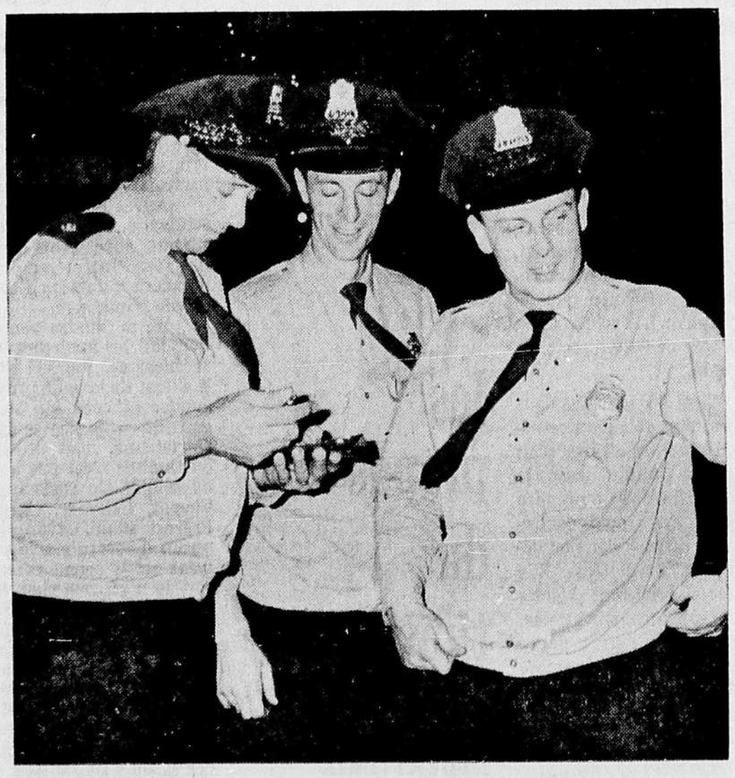

TROIS DES SAUVETEURS : de g. à dr., le sergent Roger Pépin; les agents Gérard Pelletier et Jacques Parenteau.

photos Réal St-Jean, LA PRESSE

Dramatique sauvetage à l'île Ste-Hélène

Une scène des plus dramatiques s'est déroulée, hier soir vers 7 h. 30, à l'île Ste-Hélène. Des centaines de spectateurs en ont été témoins, du pont Jacques-Cartier.

Une belle jeune fille de 19 ou 20 ans, de langue anglaise, se tenait debout sur une corniche d'environ 10 pouces de largeur, prête à sauter en bas d'un rocher haut d'une cinquantaine de pieds, lorsqu'elle fut aperçue par l'agent Pierre Charbonneau.

Celui-ci courut vers elle et lui demanda ce qu'elle faisait là. Elle répondit à l'agent, qui se tenait à une vingtaine de pieds, qu'elle en avait assez de la vie et qu'elle voulait se jeter en bas du rocher. Elle ajouta même que cette affaire ne regardait que son ami et elle et que le policier n'avait rien à voir dans sa vie amoureuse.

L'agent Charbonneau, bientôt rejoint par un collègue, l'agent Gaston Beaulieu, décida alors d'entreprendre avec la jeune fille un dialogue, jusqu'à l'arrivée de secours. L'agent Beaulieu suggéra à la jeune fille de faire venir sur les lieux le "fiancé" incompréhensif et il demanda le numéro de téléphone de "l'ami".

Pendant qu'il courait téléphoner, d'autres autos de la Sûreté s'amenaient discrètement sur les lieux.

Devant semblable situation et vu l'état de dépression de la jeune fille, qu'un seul faux mouvement aurait précipitée sur le roc, plus bas, le sergent Roger Pépin du poste 2 décida qu'il fallait agir vite, mais prudemment.

Pendant que les agents Beaulieu et Charbonneau continuaient le dialogue, attirant l'attention de la jeune fille qui était à demi tournée vers eux, le sergent Pépin demanda à un de ses hommes de se porter volontaire.

C'est l'agent Jacques Parenteau qui offrit ses services. On l'attacha solidement avec un câble. Les agents Gérard Pelletier, Camille Dagenais, Maurice Gagnon, Robert Tremblay devaient retenir la corde au moment où le policier Parenteau, qui avait enlevé ses souliers, devait se jeter sur la jeune fille pour la ramener en lieu "plus sûr".

C'est alors que la foule qui suivait la manoeuvre poussa un cri d'effroi. L'agent Parenteau bondit soudainement derrière la jeune fille. Celle-ci, voyant rapidement la manoeuvre, s'était déjà laissé tomber. L'agent Parenteau put la saisir par le corps, mais la jeune fille lui glissait des mains. Tous les agents, négligeant toute mesure de sécurité, abandonnaient le câble pour saisir la jeune fille qui par un bras, qui par les cheveux, qui par une jambe.

La scène avait duré quelques secondes.

Pont Champlain

Le péage serait bientôt aboli

Il est possible que le péage sur le pont Champlain soit aboli très bientôt, comme l'a laissé entendre hier le ministre des Travaux publics, M. Jean-Paul Deschatelets.

Un peu plus tôt, le député de Verdun, M. Bryce Mackasey, avait déclaré qu'à son avis seulement quelques détails d'ordre technique retardent l'annonce officielle de cette nouvelle.

La question a été posée à M. Deschatelets au cours d'une conférence de presse tenue sur le pont même. Il a répondu "Vous pourrez communiquer très bientôt avec le député de Verdun, il pourrait avoir de bonnes nouvelles pour vous.

Un peu plus tard, il devait préciser son espoir que le péage pourra être aboli au cours de la prochaine session.

Les Faits divers sont en page 11

L-O-U-E-Z

des appareils à peinturer de tous genres pour la maison, l'industrie et la construction. Aussi nombre d'autres outils tels que sableuse, scie électrique, etc.

• VENTE
• REPARATION
• PIECES

Aucun problème, si vous vous fiez à nos spécialistes

GELINAS COMPRESSORS INC.
4845, ST-DENIS
STATIONNEMENT GRATUIT A COTE DU MAGASIN
AV. 8-0163
8 h. a.m. à 6 h. p.m. — Vendredi soir jusqu'à 8 h. — Samedi jusqu'à 6 h.

Nous remplissons les prescriptions des médecins oculistes
VERRES CORNEENS
direct sur l'oeil
Lunettes et réparations
J.A. Racette
OPTICIEN D'ORDONNANCES
6528, ST-DENIS
Téléphones :
CR. 2-9572 CR. 2-9014
VISITE A DOMICILE SUR DEMANDE
BUREAU FERME LES LUNDIS DURANT JUILLET ET AOUT
TOUS LES JOURS: DE 10 H. A.M. A 6 H. P.M.
SOIRS: MAR., MERC., VEN., 7 H. P.M. — 9 H. P.M.

aux 4 librairies Pilon
FEUTRE VERT
A LA VERGE — LARGEUR 72"
DE TRES BONNE QUALITE

Tout foyer devrait s'en faire une réserve à ce prix afin de ne pas en manquer au moment voulu !
SPECIAL LA VERGE $2.99
REG. $3.80 LA VERGE
aux 4 LIBRAIRIES Pilon
LA PLUS GRANDE CHAINE DE LIBRAIRIES DE L'EST DU CANADA
750, Beaubien CR. 4-6487
8559, St-Laurent DU. 1-6261
800 E., Mt-Royal LA. 4-3081
851 Décarie, St-Laurent RI. 8-7961
STATIONERS INC.

ANALYSES D'URINES
ANALYSES DE SANG
Analyses complètes des urines $2.50
GROSSESSE
Test biologique (rats) $5.00
Résultat : 36 heures
TEST IMMUNOLOGIQUE "PREGNOSTICON"
marque déposée
NOUVEAU ! $8.00
RESULTATS 2 HEURES APRES RECEPTION DU SPECIMEN 9 a.m. à 3 p.m. dimanche excepté
Positivité après 8 jours de retard
VI. 5-7251
Diverses analyses de sang à prix variés
PHARMACIE MONTRÉAL
DUQUET & DUQUETTE — PROPS
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

GARANTIE ENTIÈRE!

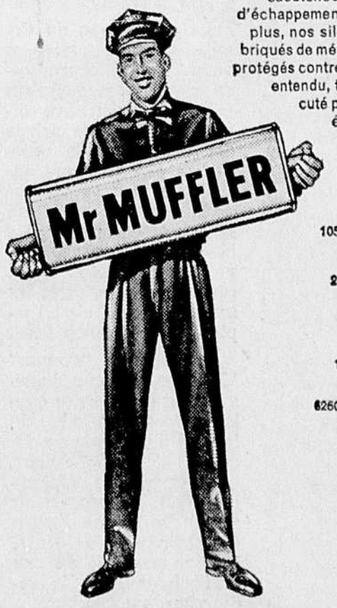

Toutes nos pièces sont garanties ... silencieux, amortisseurs, même les attaches en caoutchouc pour les tuyaux d'échappement et de sortie. De plus, nos silencieux, étant fabriqués de métal galvanisé, sont protégés contre l'oxydation. Bien entendu, tout le travail exécuté par nos experts est également garanti.

De 8 hrs a.m. à 9 hrs p.m.
10570, boul. Lajeunesse nord de Fleury
2535, boul. Laurentien près Canadair
1101, rue Craig coin Amherst
1295, rue Bellechasse près Papineau
6260, ch. Upper Lachine, près Cavendish
CR 3-1561
À ST-JÉRÔME: 801, boulevard des Laurentides GE8-1492
Mme Clara Despatie, prés.

POSAGE INSTANTANÉ ... CRÉDIT INSTANTANÉ
GARANTIE TRADITIONNELLE DE MR MUFFLER

Le système agricole de l'URSS est peu efficace
– O. Freeman

WASHINGTON. (Reuter) — Au cours d'une conférence de presse tenue hier à Washington, M. Orville Freeman, secrétaire américain à l'Agriculture, a déclaré que le système agricole socialiste était bureaucratique et peu pratique, et "en raison même de sa nature, peu efficace".

Néanmoins, a-t-il dit, l'Union soviétique et les autres pays socialistes ont fait de grands progrès et tout laisse prévoir que ces progrès se poursuivront dans les années à venir.

Mais il a ajouté que l'Union soviétique était "loin, bien loin", derrière les Etats-Unis en matière de production agricole. Il est peu probable, selon lui, que l'URSS rattrape les Etats-Unis dans un avenir prochain.

Les deux "K" actionnaires de la même société
– Pékin

MOSCOU. (AFP, UPI, Reuter). — Le rebondissement de la polémique ouverte sino-soviétique survenue à l'occasion de la signature de l'accord de Moscou continue d'être marqué d'accusations réciproques entre les deux capitales. La querelle "idéologique" est livrée par la voix des journaux et des agences de presse.

A Pékin, le "Quotidien du Peuple" accuse l'URSS et les Etats-Unis d'avoir créé en commun "une société, où Kennedy détient la majorité des actions et où les dirigeants soviétiques sont les petits porteurs, pour aider économiquement et militairement l'Inde".

Le journal reproche avec véhémence à la "Pravda" de s'être fait l'écho des rumeurs relatives à des concentrations de troupes chinoises à la frontière indienne, et accuse les dirigeants soviétiques de recourir à des mensonges forcés dans "l'officine des fausses rumeurs indienne", pour dénoncer le "bellicisme chinois".

De son côté, "La Pravda" accuse Pékin de masquer ses véritables objectifs en déversant un flot de calomnies sur l'Union soviétique et les autres pays socialistes.

"Le but véritable des leaders de la Chine populaire est d'imposer aux autres pays leur conception erronée sur les problèmes de la paix et de la guerre", précise la "Pravda" qui ajoute : "La dernière déclaration du gouvernement chinois, le 15 août dernier, nous montre que, non contents de faire front commun avec les pires adversaires du communisme — les réactionnaires impérialistes — les dirigeants chinois aspirent maintenant au rôle peu reluisant d'aile marchante" des enragés américains, des revanchards de Bonn et des extrémistes français."

Dans un commentaire sur la politique de Pékin, l'hebdomadaire politique "Temps Nouveaux" écrit pour sa part que les dirigeants du Parti communiste chinois cherchent à poignarder dans le dos les adversaires de l'impérialisme.

Bonn oublie qu'il existe 2 Allemagnes
— Moscou

MOSCOU. (AFP) — "Le gouvernement soviétique a repoussé plus d'une fois les tentatives du gouvernement fédéral de s'arroger le droit de parler au nom de toute l'Allemagne comme étant dénuées de tout fondement juridique et politique", a déclaré hier M. Vassily Kouznetsov, premier vice-ministre soviétique des Affaires étrangères, à M. Gunther Scholl en refusant de recevoir la déclaration faite par le gouvernement de Bonn après la signature du traité de Moscou, que le chargé d'affaires par intérim de l'ambassade fédérale allemande voulait lui remettre.

"Aucune déclaration du gouvernement fédéral ne peut abolir le fait qu'il existe actuellement sur le territoire de l'ancienne Allemagne deux Etats souverains, la République démocratique allemande et la République fédérale allemande et aussi Berlin-Ouest qui constitue en fait une unité politique séparée", a dit encore M. Kouznetsov.

Scandale à Palerme

PALERME. (AFP — Un agent de la préfecture de police, qui fabriquait des faux passeports pour la Mafia, a été écroué, de même que deux de ses complices. Une dizaine d'autres membres du réseau ont également été arrêtés. Le principal responsable, Giuseppe Zarcone, employé aux bureaux "Politique" et "Etrangers" de la préfecture de police de Palerme, falsifiait les signatures des documents qu'il revendait ensuite à bon prix aux "mafieux" désireux d'émigrer aux Etats-Unis. Les soupçons naquirent du fait que depuis le début de l'année les demandes de renouvellement de passeports perdus se faisaient de plus en plus nombreuses. Un Silicien émigré à New York s'était présenté au consulat italien en déclarant qu'il avait perdu son passeport. Il devait mettre les enquêteurs sur la bonne voie. Un rapide contrôle à Palerme devait révéler en effet l'absence d'un dossier régulier.

MORGAN

Le costume trotteur si pratique... En lainage quadrillé automne '63 !

16.98

Et quelle aubaine ! Classique, élégant, il est le costume que vous porterez partout cet automne. Modèle 3 pièces, coupe dernier cri, confection soignée et à prix si modique ! Jaquette sans col garni de pattes fantaisie, jupe fourreau semi-doublée. En lainage quadrillé, il est accompagné d'une casaque en jersey uni, qualité 9 oz. Choix de noir ou brun. Tailles 10 à 18.

ECRIRE OU TELEPHONER VI. 2-6261

COSTUMES-BUDGET — RAYON 92 AU TROISIEME

EGALEMENT A DORVAL, ROCKLAND ET BOULEVARD

"Pas de garde-robe d'automne complète sans un jumper-étui ou deux..." dit Morgan !

Commencez par un jumper en tweed de laine bouclé ou en crêpe de laine souple, prévoyez les bijoux qui le transformeront pour les grandes occasions, un chandail à col roulé pour les activités sportives... résultat : vous avez la garde-robe passe-partout, transformable à souhait !

A. Jumper en tweed de laine olive, ton or ou bleu. Tailles 7 à 15. **14.98**

B. Jumper en beau crêpe de laine anthracite ou fraise. Tailles 7 à 15. **16.98**

ECRIRE OU TELEPHONER VI. 2-6261

A LA JEUNE CANADIENNE — RAYON 67 — AU TROISIEME

Egalement sélection à DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD

L'élégance au petit-déjeuner ! Peignoir à impressions persanes !

4.98

Modèle pratique pouvant se porter le matin, à midi ou le soir ! En coton "Everglaze"* à gaies impressions cachemire (paisley). Coupe ample et confortable, col à grands revers et fermeture à quatre boutons. Se lave facilement et conserve sa belle apparence. Choix de aqua/rouge ou bleu paon/ton or. Tailles 12 à 18.

Egalement disponible... Peignoir cache-poussière, même imprimé, à col mandarin. P.M.G. 3.98

* Marque déposée.

ECRIRE OU TELEPHONER VI. 2-6261

LINGERIE-BUDGET — RAYON 84 — AU TROISIEME

EGALEMENT A DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD, SNOWDON

La robe-étui... la préférée pour l'automne ! En tricot de laine double ! Prix modique !

14.98

Portez-là telle quelle ou modifiez son aspect à l'aide de sa ceinture. Elle reste des plus flatteuses des deux façons. En beau tricot de laine double importé de France, coupe impeccable, confection choisie et à prix si modique malgré tout ! C'est la robe pratique pour l'automne que vous porterez partout ; seul un bijou l'adaptera aux circonstances. Manches courtes, petites poches rapportées. Ceinture assortie en vinyle ultra-souple (Marshmallow*). Riches coloris de rouge canneberge, bleu sarcelle ou brun taupe. Tailles 10 à 18.

* Marque déposée.

ECRIRE OU TELEPHONER VI. 2-6261

ROBES-BUDGET — RAYON 49 — AU TROISIEME

EGALEMENT A DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD ET SNOWDON

Pour les jeunes écolières ! Bas nylon "fines jambes" !

.59 ou 6 paires **3.50**

Bas proportionnés pour jambes fines. En filet nylon, 400 aiguilles, 15 deniers, sans coutures. Excellents pour la rentrée des classes !... et ils sont offerts à prix si modique. Fabrication solide à talons bien renforcés, pointes remmaillées et bandes de jarretelles ne bridant pas la jambe. En coloris : "chit-chat beige" ou beige foncé "flattery brown". Pointures 8 à 10½.

ECRIRE OU TELEPHONER VI. 2-6261

BAS — RAYON 19 — AU REZ-DE-CHAUSSEE

EGALEMENT A DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD ET SNOWDON

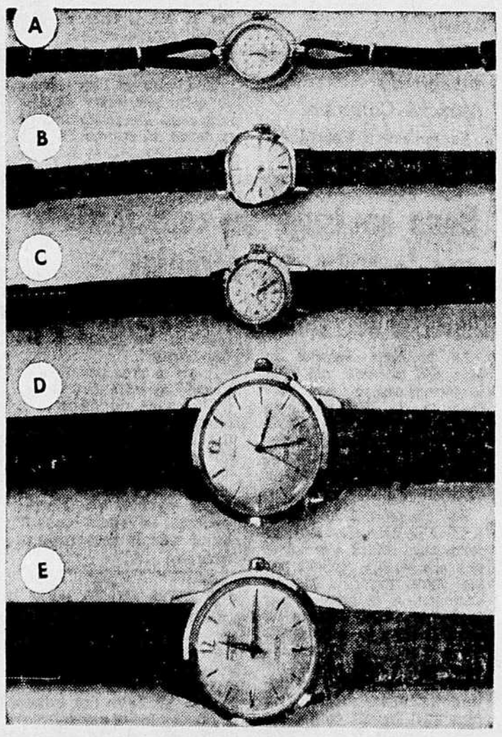

Montres "MORGAN" pour toute la famille ! Mouvements suisses supérieurs à rubis !

Montres de marque "MORGAN" pour hommes, femmes, garçons et filles... et aussi pour infirmières. Nombreux modèles élégants, la plupart seuls du genre, et à tous prix. Excellents mouvements suisses à rubis. Prévoyez dès maintenant les cadeaux de fin d'année ou de fin d'études que vous pourriez faire !

Cinq montres de ce choix sont représentées ici : autres modèles à partir de 19.95 à 115.00

A. Petit boîtier, mouvement 17 rubis, métal jaune, fond acier inoxydable. Bracelet suède. **22.50**

B. Style moderne, boîtier chromé, 17 rubis, Incabloc. Bracelet cuir. **47.50**

C. Montre spéciale d'infirmière, boîtier chromé mouvement Incabloc, 21 rubis, trotteuse secondes. Bracelet cuir. **35.00**

D. Montre pour hommes mouvement 17 rubis, boîtier chromé, Incabloc. Etanche à l'eau et anti-magnétique. Bracelet cuir. **47.50**

E. Montre pour hommes, automatique, métal jaune, fond acier inoxydable, étanche à l'eau, anti-chocs et boîtier anti-magnétique. Bracelet cuir. **72.50**

PAS DE COMMANDES TELEPHONIQUES NI POSTALES

MONTRES — RAYON 23 — AU REZ-DE-CHAUSSEE

Un quatuor de jolis gants... Modèles qui plairont aux jeunes !

2.50

Elégantes jusqu'au bout des doigts ! Quatre ravissants modèles de gants courts en nylon double-texture. Extensibles ils moulent parfaitement la main. Ils sont faciles à entretenir, lavables en un instant. Au choix : "Gigi" modèle froncé; "Mimi" genre classique uni; "Fifi" à petit noeud ou "Lili" à poignet évasé. Tous en blanc éclatant seulement. Pointure unique convenant à toutes.

ECRIRE OU TELEPHONER VI. 2-6261

GANTS POUR DAMES — RAYON 20 — AU REZ-DE-CHAUSSEE

EGALEMENT A DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD ET SNOWDON

L'offre opportune ! Laine sport 4 fils pour gros tricots à bas prix chez Morgan !

2 ECHEVEAUX DE 2 OZ **1.09**

A temps pour la rentrée des classes ! Morgan vous fait une offre spéciale pour vos tricots d'écoliers. Laine mixte résistante, réfractaire au rétrécissement, composée de 95% laine et 5% nylon pour augmenter sa solidité. Choix de coloris : jaune, rouille, beige chiné, brun, vert groseille, noir, chamois, ou gris chiné.

ECRIRE OU TELEPHONER VI. 2-6261

LAINES POUR TRICOTS — RAYON 11 — AU TROISIEME

Egalement à DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD

MORGAN

HEURES D'AFFAIRES: CENTRE DE LA VILLE DE 9H. À 5H.30 — SUCCURSALES DE 9H.30 À 6H.

OUVERTS CE SOIR ET VENDREDI SOIR

CENTRE DE LA VILLE DE 9H. À 9H. — SUCCURSALES DE 9H.30 À 9H.30

En Angleterre

Nouveaux panneaux routiers

LONDRES. — Le remplacement du système anglais de signalisation routière "extrêmement désuet" par une sélection de signaux continentaux, utilisant les symboles de préférence à l'écriture, vient d'être approuvé en principe par le gouvernement, à l'issue du rapport publié par la Commission Worboys.

Onze experts, sous la présidence de Sir Walter Worboys, ont étudié le système actuel pendant 17 mois. Ils en sont arrivés aux conclusions suivantes : le signaux sont trop petits pour être faciles à reconnaitre et à lire, d'apparence trop compliquée, peu efficaces la nuit, différents de ceux qui sont utilisés sur le Continent et donc accessibles seulement à ceux qui lisent l'anglais couramment, souvent mal situés aux croisements, et il est difficile de faire facilement à distance la distinction entre les panneaux les plus importants et les moins importants.

Enfin, ils sont souvent placés beaucoup trop haut, surtout dans les zones rurales. **"Lentement, l'influence du cheval diminue dans la vie britannique"** s'écrie à ce propos un éditorialiste du **GUARDIAN. "Les panneaux de signalisation et les plaques indicatrices de rues placés très haut de façon à pouvoir être lus facilement par un homme à cheval continuent à dérouter l'automobiliste dès qu'il quitte les routes principales, mais ils vont enfin disparaitre".**

Il faut changer plus de 1,600,000 panneaux dans l'ensemble du Royaume-Uni, opération dont le coût est estimé à 22 millions de livres et qui nécessitera cinq ans pour être menée à bien. Le nouveau système est basé en majeure partie sur le Protocole établi en 1949 après la conférence mondiale des Nations Unies sur les transports routiers.

Des images plutôt que des paroles

C'est ainsi que le panneau indiquant "Halte" sera remplacé par "Stop" dans un triangle rouge renversé. De nombreux signaux familiers en France : les enfants se tenant par la main, le cantonnier et son tas de gravier, le dérapage, seront introduits en Grande-Bretagne dans un effort pour adopter le plus grand nombre possible de signaux figures pour la compréhension desquels peu importe la langue parlée par l'automobiliste. Uniformité des couleurs également : désormais on saura qu'un cercle rouge signifie interdiction, un cercle bleu un ordre impératif et un triangle un avertissement de danger ou d'obstacle.

Les signaux écrits ne perdent cependant pas tous leurs droits. L'avertissement modéré "Ralentir, route principale" sera remplacé par une injonction fort claire "Laissez la priorité". Les panneaux indicateurs de routes seront aussi proprement britanniques : lettres blanches sur fond vert épinard pour les grandes routes, avec les lettres et le numéro de la route en jaune; noires sur fond blanc pour les routes secondaires, blanches sur bleu pour les autoroutes.

Les nouveaux panneaux sont l'oeuvre de M. John Kinneir, qui se qualifie lui-même de "visual engineer". Il estime que le problème est particulièrement difficile à résoudre en Grande-Bretagne, d'une part à cause du grand nombre des petites routes et d'autre part par suite des difficultés techniques entraînées par la conduite à gauche.

Le ministre des Transports, M. Marples, a déclaré que les travaux préparatoires au changement prendraient probablement un an, et que l'on commencerait à installer le nouveau système vers le milieu de l'été 1964. Le ministère financera 60% des frais d'installation et les autorités locales 40%. Pendant la période de transition nécessaire, les panneaux nouveaux et anciens seront également utilisés et des mesures légales seront prises pour les rendre tous valides.

Système parlant

On vient de mettre au point un système de signalisation routière parlant, le Talking Road Sign, qui permet de donner des informations aux automobilistes la nuit, ou par temps de brouillard sans qu'ils aient besoin de s'arrêter.

Un câble installé à cinq centimètres sous la surface de la route transmet des signaux électriques à un dispositif monté sur la voiture. Pour recevoir le renseignement, il suffit que la voiture se trouve à 3 ou 4 mètres du câble. Il peut s'agir de renseignements sur les conditions de la route, glace, boue, ou simplement d'indications sur les croisements et les déviations. Le renseignement arrive à l'automobiliste par l'entremise d'un poste de radio ayant subi une légère modification permettant d'interrompre le programme en cours.

La démonstration de ce système a été faite à Crowthorne pour le bénéfice des délégués assistant à la Conférence sur la Circulation routière qui a été ouverte à Londres le 9 juillet par M. Marples.

Sportif

"T'intéresses-tu à l'exercice du sport ?"

—"Oh, oui, certainemnet ! J'adore le football, la boxe et le hockey !"

—"D'accord, mais comment fais-tu pour supporter tout cela ?"

—"Je prends tout simplement une place assise !"

MORGAN

Une grande offre MORGAN

Une des meilleures marques canadiennes!

Rég. 5.95

3.98 la paire

L'occasion pour vous d'économiser bon nombre de dollars sur des chaussures d'école de forme étudiée et fabriquées par l'une des meilleures maisons canadiennes en chaussures pour enfants. MORGAN les met à votre portée à prix exceptionnel car vous les payez habituellement 5.95 la paire. Les chaussures sont montées sur des formes modernes fabriquées de cuirs robustes, présentent des semelles très durables en matière synthétique, talons de caoutchouc sur le modèle "Oxford", talons matière synthétique sur les escarpins. Hâtez-vous . . . commandez de bonne heure ! Les commandes téléphoniques sont exécutées jusqu'à épuisement du stock.

A. Mocassin Oxford en noir ou brun. Pour enfants 8½ à 12. Pour junior, jeunes filles : 12½ à 3. C, E.

B. Oxfords à deux brides, en brun. Pour enfants 8½ à 12. pour jeunes filles 12½ à 3. B, C, D.

C. Escarpins vernis à bride bracelet. Pour enfants 8½ à 12; pour jeunes filles 12½ à 4. B, C, D.

D. Oxford brun résistant aux éraflures (no-scuff). Pour enfants 8½ à 12. Pour junior, jeunes filles 12½ à 3; B, C, D, E.

ECRIRE OU TELEPHONER VI. 2-6261

CHAUSSURES POUR ENFANTS — RAYON 81 — AU TROISIEME

Egalement à DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD et SNOWDON

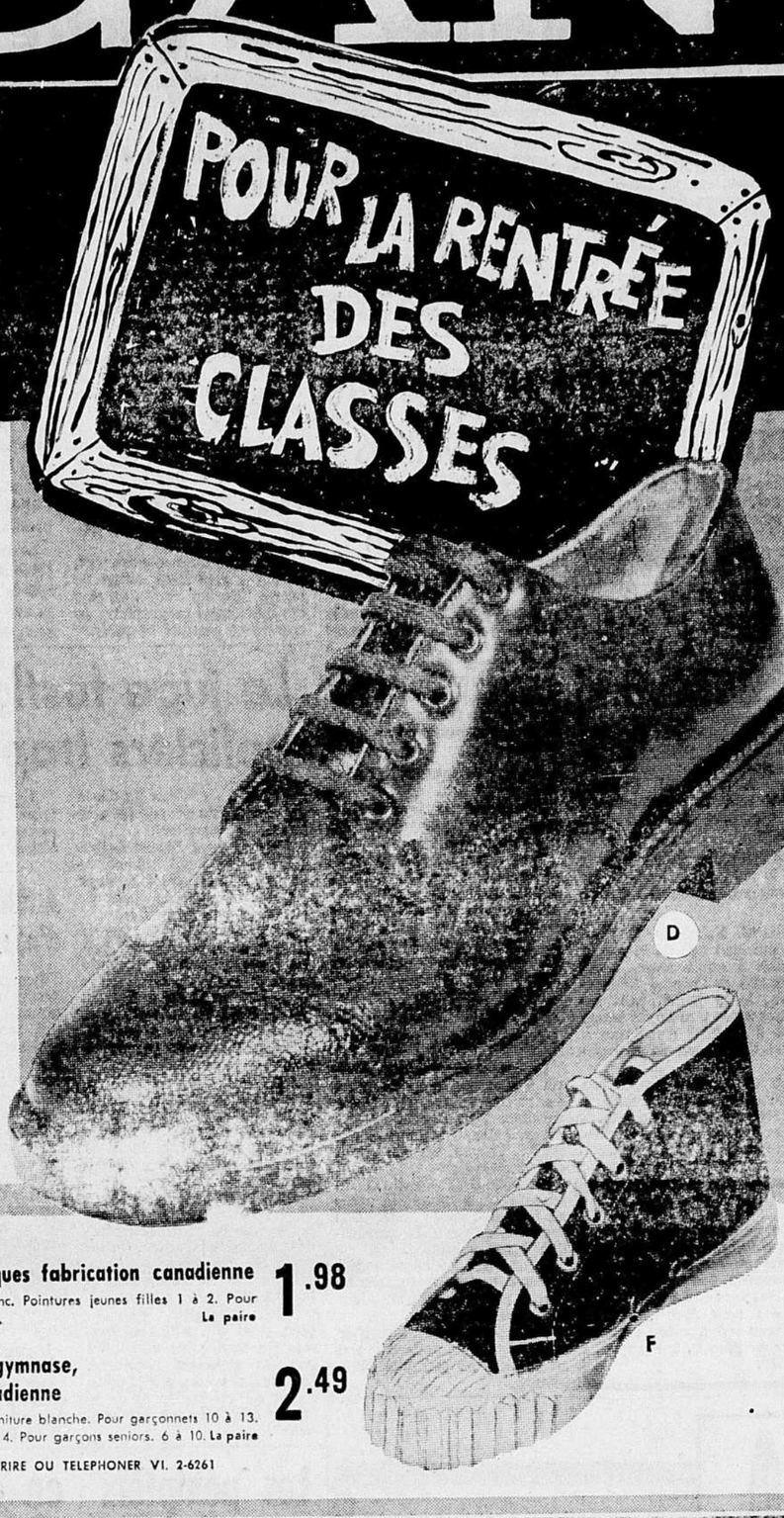

Souliers athlétiques fabrication canadienne **1.98**

E. Robuste canevas blanc. Pointures jeunes filles 1 à 2. Pour adolescentes : 3 à 8. La paire

Chaussures de gymnase, fabrication canadienne **2.49**

F. En canevas noir. Garniture blanche. Pour garçonnets 10 à 13. Pour garçonnets 1 à 4. Pour garçons seniors. 6 à 10. La paire

ECRIRE OU TELEPHONER VI. 2-6261

AUBAINES POUR LA RENTREE DES CLASSES!

Necessités pour enfants et adolescents!

Vente de chemises blanches habillées pour bambins !

A. En coton blanc frais, lavable, à manches courtes ou longues. Poche de poitrine. Tailles 4 à 6x. Rég. 1.98 **1.57**

Prix très spécial ! Pantalons style continental pour bambins !

B. En cordé viscose/acétate lavable, taille semi-élastifiée, pattes boutonnées sur les côtés et devant brayette. Gris, brun ou bleu. Tailles 4 à 6x. **2.97**

Blouses d'écolières blanches pour petites et grandes !

C. Tailles 4 à 6x. En coton **1.97**
Tailles 4 à 6x. En Térylène*/coton **2.97**
Les deux en tissus entièrement lavables et à col Claudine. Manches courtes.
E. Tailles 7 à 18. En coton **2.98** — Modèle réglementaire à décolleté en V. Manches courtes et poche poitrine.
*Marque déposée.

Tuniques réglementaires plissées. Petites et grandes !

D. Tailles 5 à 6x :
En lainage **8.98** — en Arnel* **3.98**
En Térylène*/Viscose **5.98**
Tailles 7 à 16 : En lainage **14.98**
Genre à empiècement, décolleté en carré. Plis ronds, ceinture amovible. Marine seulement.

Jumper réglementaire . . . décolleté V . . . pour adolescentes

F. Tailles 10 à 16 en lainage **15.98**
Tailles 10 à 20 en rayonne **6.98**
Les deux modèles style réglementaire à décolleté en V. Poche de poitrine et ceinture amovible. Jupe à godets. En bleu marine seulement.

G. Ceinturons anglais frangés en soutache pour tuniques **.93**

Cardigans anglais en laine, pour fillettes et adolescentes

H. Tailles 8 à 12 **7.98**
Tailles 14 à 18 **8.98**
Chandails en laine, à maille unie, manches longues à poignets et bande de taille à côtes. Lavables. En marine seulement.

ECRIRE OU TELEPHONER VI. 2-6261

VETEMENTS POUR ENFANTS — RAYON 69 — VETEMENTS POUR FILLET...

Egalement à DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD

La vente mi été d'ameublement Morgan continue

avec de grandes offres dans le Magasin du Centre de la Ville, dans ceux des succursales de **DORVAL, ROCKLAND** et **BOULEVARD** . . . et de **SNOWDON** pour le linge de maison seulement ! Cette vente est célèbre par les aubaines extraordinaires qu'elle vous apporte en Ameublement. Souvenez-vous que **MORGAN** vous garantit qualité et satisfaction.

ECRIRE A NOTRE SERVICE DE COMMANDES OU COMPOSER **VI. 2-6201** MAINTENANT

A NOS CLIENTS DE LA BANLIEUE VEUILLEZ CONSULTER VOTRE ANNUAIRE POUR APPELS INTERURBAINS SANS FRAIS

les tribunaux

Le doyen des voleurs s'en va au pénitencier pour quatre ans

Léo Astroff, âgé de 76 ans, le présumé doyen des voleurs du Canada, retourne à l'ombre pour quatre ans.

Lui, qui se dit malade depuis 40 ans et n'aurait pas été soigné en prison, est un familier de nos tribunaux depuis 1908.

Il avait 21 ans, lors de sa première arrestation, et a fait, depuis, la navette entre la prison et la liberté. C'est le juge Paul Hurteau qui lui a imposé, hier, une nouvelle peine.

Astroff, qui ne paraît pas malade avec son teint rosé, s'était reconnu coupable, récemment, sous trois accusations de vol dans des maisons privées d'Outremont, une quatrième pour cambriolage dans la métropole, ainsi qu'une tentative de vol.

Toujours, il s'agissait de bijoux.

Me Seymour Garber, avocat de la défense, a fait appel à la clémence du juge, soulignant que son client était très malade et que, s'il retournait au pénitencier, la fin de ses jours en serait hâtée.

De son côté, Me Louis-Philippe Mercure, C.R., avocat de la police municipale, a réclamé une sentence exemplaire contre le vieux récidiviste.

Astroff a parlé longuement, se disant affligé de toutes les maladies du monde, toutes plus graves les unes que les autres. Il a ajouté avoir vu mourir de nombreux compagnons de pénitencier, et redouter de subir leur sort. C'est pourquoi il a demandé "une dernière chance", pour se faire soigner à l'hôpital.

Après avoir imposé sa sentence, le juge Hurteau a dit à Astroff qu'il était "en présence d'un criminel invétéré," qu'il ne pouvait avoir de compassion pour lui qui, il en avait la preuve, avait toujours refusé les traitements qu'on voulait lui prodiguer en prison.

Le juge rappela aussi au coupable sa spécialisation dans les vols de bijoux, souvent précieux souvenirs de famille, et qu'il avait toujours refusé de rendre

Brève enquête sur le meurtre du touriste John Kubelinas

Jean-Claude Labrie, âgé de 29 ans, portier dans une boîte de nuit accusé du meurtre d'un touriste américain, a subi son enquête préliminaire, hier après-midi.

Enquête qui fut de très courte durée puisque Me Jacques Mongeau, procureur de la Couronne, et Me Jacques Bédard, avocat de la défense, sont convenus de verser au dossier, pour fins de procédure, les dépositions faites au cours de l'enquête du coroner, à l'issue de laquelle un jury avait tenu Labrie criminellement responsable.

Le juge Marcel Gaboury décidera, le 11 septembre, s'il doit envoyer l'inculpé aux Assises.

Me Bédard a exprimé l'avis que le juge, après avoir lu les dépositions, atténuera l'accusation.

John G. Kubelinas, la victime, qui était âgé de 25 ans et résidait à Athol, Mass., avait succombé à l'hôpital Maisonneuve, le 24 juillet, trois semaines après y avoir été transporté à la suite d'une rixe à l'hôtel Casablanca de Repentigny.

Labrie, du 5342 de la rue Paul-Pau l'y aurait frappé à coups de poing et de chaise.

L'inculpé est en liberté provisoire sous un cautionnement de $5,000 maintenu par le juge, à la demande de Me Bédard.

Accusés de trois vols à main armée

Deux individus, appréhendés par la police de Saint-Laurent et soupçonnés de trois vols à main armée dans cette ville, ont comparu, hier, devant le juge Armand Cloutier qui a fixé leur enquête préliminaire au 27. Tout cautionnement leur a été refusé.

Il s'agit de Jacques Paquette, âgé de 20 ans, du 7995, rue Casgrain, et de Pierre Bourbonnais, âgé de 25 ans, du 8376 rue Saint-Denis.

Tout cautionnement a aussi été refusé à Gérard Labelle, âgé de 43 ans, de la rue Montcalm, accusé d'avoir volé avec violence, une somme de $35 à M. Roger Robert. Son enquête préliminaire aura également lieu le 27.

Arrestation suivie d'un accouchement prématuré

Une jeune femme inculpée de vol à l'étalage, dans un grand centre commercial, n'a pu comparaître, hier, devant le juge Armand Cloutier, parce qu'elle était à l'hôpital où elle venait d'accoucher.

Me John-E.-C. Elliott, C. R., son avocat, a soumis la chose au juge qui, après vérification des faits, a reporté la comparution à une quinzaine.

Après avoir été appréhendée, la jeune femme avait obtenu sa liberté provisoire en attendant de comparaître.

Elle ne devait pas accoucher si tôt, mais les émotions de son arrestation ont précipité l'événement.

Cautionnement à deux présumés tenanciers

(M.B.) — Deux des trois présumés tenanciers de maisons de paris, appréhendés pendant la soirée de mardi, ont comparu, hier matin, devant le juge Henri Monty de la Cour municipale.

Il s'agit de Normand Tarte, âgé de 39 ans, arrêté à son domicile du 2665, rue Frontenac, et de André Carpentier, âgé de 28 ans, arrêté au 4406 de la rue Bourbonnière, appt 1.

Ils subiront leur procès le 28, et ont dû fournir, chacun, un cautionnement de $200 pour recouvrer leur liberté.

Chez Tarte, les policiers avaient saisi divers objets : programmes de courses, contrats de paris, etc.

Chez Carpentier, d'autre part, ils ont trouvé 2,500 billets de loterie "Hockey Pool", en plus des inévitables programmes de courses et contrats de paris.

Le juge fustige deux policiers trop zélés

(M.B.) — *"Vous ne devez pas arrêter un citoyen sur une simple information".*

C'est le juge Pascal Lachapelle de la Cour municipale qui s'adressait ainsi à deux policiers trouvés pour le moins un peu trop zélés.

Ils avaient, en effet, arrêté M. Marcel Berniquez, le 6 juillet, alors qu'il aurait, quelques minutes plus tôt, troublé la paix. Or quand ils arrivèrent sur les lieux du présumé délit, rue Bellechasse près St-Hubert, Berniquez se promenait tranquillement.

Les policiers se mirent, semble-t-il, à enquêter sur le vague délit, ce qui n'eut pas l'heur de plaire à Berniquez qui leur dénia, en y allant de quelques injures, le droit de l'arrêter.

On l'arrêta néanmoins, l'homme résistant violemment parmi une volée de coups venant de part et d'autre. On lui passa les menottes.

Le juge Lachapelle a promptement renvoyé la cause.

"Cette arrestation est illégale, a-t-il dit. Elle est contraire à toutes les directives que les policiers reçoivent. Le plus que vous pouviez faire, c'était de lui parler et de le laisser aller dès ses protestations".

Apparemment, une cinquantaine de personnes auraient assisté à la tumultueuse arrestation.

Arrêté grâce à l'astuce d'une infirmière

George Konick, âgé de 47 ans, accusé de tentative de vol avec effraction, s'est tout simplement fait prendre par l'infirmière résidant dans l'appartement où il tentait de pénétrer. Elle l'a aperçu par le judas de sa porte et a alerté la police.

Konick restera en cellule jusqu'à son examen volontaire, le 28 août. Son enquête préliminaire, devant le juge Marcel Gaboury, a été brève. Mlle Andrée Charlebois, infirmière à l'hôpital Notre-Dame, domiciliée au 3245 est de la rue Sherbrooke, a dit avoir vu l'individu descendre l'escalier, après qu'elle l'eut aperçu à sa porte, puis remonter. Elle s'apprêtait à s'enfuir par en arrière quand la police est arrivée.

L'agent qui appréhenda Konick au premier étage le trouva en possession d'une pièce de celluloïd de cinq pieds de long, de quatre clés et d'un bout de fil de fer.

Les pompiers en congrès

POINTE-AU-PIC — Le congrès biennal de la Fédération des pompiers du Québec a débuté ce matin et se poursuivra jusqu'à samedi, au Mountain Crest Lodge, à Pointe-au-Pic, au nord de Québec.

Le président, M. André Plante, de Montréal s'attendait que chacune des 15 sections locales de la Fédération serait représentée à ces assises.

Aujourd'hui les délégués prennent part à une session d'étude ayant pour thème "compétence et efficacité". M. Philippe Vaillancourt, directeur de l'éducation au Congrès du travail du Canada pour le Québec et M. Albert Rémillard, gérant de la Caisse d'économie des pompiers de Montréal, sont les animateurs.

Demain, M. D.-A. Vanasse, inspecteur-chef chargé de faire respecter la Loi des établissements commerciaux, traitera du problème de la sécurité au travail. M. Vanasse est le président-fondateur de la Fédération des pompiers.

Le prix du sucre baisse toujours

Le prix du sucre continue de baisser. Deux raffineries de Montréal ont annoncé hier une réduction de 25 cents du prix d'un sac de 100 livres, tandis qu'une troisième raffinerie annonçait une réduction de 30 cents. Un sac de 100 livres de sucre coûte désormais $11 et, venant de la raffinerie qui a baissé le prix de 30 cents, $10.95.

Contrat de $49,900 à l'entreprise Leonard J. Webber

Le comité exécutif a accordé hier à la maison Leonard J. Webber le contrat de construction d'un bâtiment d'entretien aux Habitations Jeanne-Mance, au coin des rues Ontario et Hôtel-de-Ville.

La maison Webber a présenté la plus basse des soumissions publiques qui ont été ouvertes le 16 juillet à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement. La ville de Montréal va participer au coût de ce projet, même si le prix demandé, $49,900, est d'environ 12 p. cent plus élevé que les prévisions arrêtées par les services municipaux,

Permis refusés par la ville

Le comité exécutif a refusé hier d'accorder un permis municipal à M. Jacques Pichette, 169 est, rue Mont-Royal, qui voulait ouvrir un restaurant à l'arrière d'une buanderette automatique. Un employé-masseur a connu un sort identique, lorsqu'il a présenté une demande à la ville de Montréal afin de pratiquer son métier au Canadian Russo Turkish Bath Ltd, 3963 rue Coloniale, un établissement qui est "sensé" être fermé depuis quelques mois, l'administration ayant refusé le renouvellement d'un permis municipal.

Par ailleurs, Mlle Michelle Raymond, 22 ans, et M. Alexandre Testa, qui se sont adressés à la ville afin d'obtenir un permis de restaurant n'ont pas eu plus de chance. Le "WM Lunch Enr" n'ouvrira jamais au 777 est, rue Beaubien, parce que M. Testa a déjà été condamné pour avoir dirigé une "maison de paris".

Si vous avez fait des châteaux en l'air, vous n'avez pas travaillé en vain, car c'est là que tous devraient être. Maintenant mettez dessous les fondations.

Henry D. THOREAU.

Action en dommages de $100,000 contre Montréal-Nord et allégations de pots-de-vin contre un conseiller

par **Thomas DUHAIME**

La compagnie Monarch Stone Mfg., de Montréal, vient de prendre une action en dommages de $100,000 contre la ville de Montréal-Nord. Le bref d'assignation a été signifié le 15 août.

Par la voix de son procureur, Me Jean Hétu, la compagnie allègue que la ville lui refuse son permis de construction, en vue d'installer une industrie de pierre artificielle.

Selon la même déclaration, Monarch Stone aurait entrepris de construire son usine dans les limites de Montréal-Nord (le long du boulevard Henri-Bourassa, au sud du boulevard Leduc), mais seulement à la suite d'entrevues, pourparlers et ententes entre la compagnie et "le maire et conseiller" de cette municipalité.

Un peu plus loin, le procureur de la demanderesse porte l'accusation suivante : "Le conseil municipal de Montréal-Nord, après s'être engagé d'octroyer un permis à la compagnie Monarch, manque délibérément à son devoir en suspendant intentionnellement et malicieusement l'octroi du permis". A plusieurs reprises, la police municipale serait intervenue sur les chantiers avec instruction de faire discontinuer les travaux, toujours selon la déposition de Me Hétu.

D'autre part, les allégations soutenues par le procureur de la compagnie vont plus loin.

En voici, d'ailleurs, le texte intégral (paragraphes 8, 9 et 10 de la dite-déclaration :

"Un certain conseiller de la corporation-défenderesse s'est objecté jusqu'à date à la demande de permis de la compagnie-demanderesse et lors des assemblées du conseil municipal, ce dit conseiller a causé toutes les obstructions possibles pour empêcher l'octroi du permis à la compagnie-demanderesse, malgré l'entente et les promesses des autorités en fonction ;

"Ce conseiller de la corporation-défenderesse a exigé des pots-de-vin illégalement de la part de la compagnie-demanderesse pour l'octroi du permis et retirer son obstruction ;

"La compagnie-demanderesse a refusé au dit conseiller de payer les pots-de-vin réclamés illégalement et les amendements, préparés par le procureur de la corporation-défenderesse pour justifier l'octroi du permis, n'ont pas encore été adoptés parce que les pots-de-vin n'ont pas été payés au conseiller qui l'avait réclamé et à cause de son obstruction."

Comparution d'un présumé proxénète

(M.B.) — Un présumé proxénète a comparu, hier matin, en Cour municipale devant le juge Henri Monty.

Il s'agit de Martin Meaney, âgé de 29 ans, appréhendé, mardi, par le lieutenant Ducharme de l'escouade de la Moralité, à son domicile du 3830 est de la rue Ste-Cathertne.

Selon la police, Meaney n'a pas d'emploi depuis environ six mois et fréquente assidûment le restaurant Deux Fleurs, du 6592 boul. St-Laurent, tenu par un dénommé Michel Spasatempo.

Toujours selon la police, Meaney était rejoint le soir par son amie Angela L., mariée, qui repartait vers 1 h. ou 2 du matin.

Elle aurait reçu ainsi les clients que Spasatempo lui aurait envoyés. L'accusé aurait reçu de son Angela $15 par semaine, en plus du logement et de la nourriture.

Il semble que Meaney n'appréciait pas beaucoup qu'elle refusât des clients quand elle était fatiguée.

L'accusé a nié sa culpabilité et il subira son procès le 28. Il a dû fournir un cautionnement de $300.

HOTEL WINDERMERE
MONT-TREMBLANT
$40.00 par semaine seulement pour chambre et pension, tennis, plage, orchestre, etc., etc.
Inf.: DA. 1-6583 ou DIRECT

Nous vous invitons à visiter notre PALAIS DU JARDIN et PÉPINIÈRE où vous trouverez de tout en semences, plantes et le choix le plus complet au Canada d'accessoires de jardin. Notre Guide du Jardinier abondamment illustré, 96 pages, prix .50¢, remboursable avec achat de $3.00 ou plus.
VISITEZ en même temps au soubassement notre RAYON des SOLDES où des marchandises variées sont offertes à 50% de réduction.
W. H. PERRON & Cie Ltée (53)
515 BOUL. LABELLE, CHOMEDEY, P.Q. TEL. 681-1615

OMER DeSERRES
1406 ST-DENIS 6955 ST-HUBERT
Centre d'Achats Wilderton
Centre d'Achats Rockland (Sport)
Ouverts jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9.30

STATIONNEMENT GRATUIT
MAGASIN ST-DENIS. Stationnement 1270 St-Denis ou municipal, Berri et Ste-Catherine
Pour commandes téléphoniques, signalez 288-0251

LA CHASSE S'EN VIENT... ETES-VOUS PRETS?
DeSERRES est L'ENDROIT INDISCUTABLE POUR UN CHOIX...

OFFRE REPETEE
ESCABEAUX ET ECHELLES D'ALUMINIUM
Légers et très solides — Pieds antidérapants

	REG.	
ESCABEAUX		
4 pieds	$13.80	$10.29
5 pieds	$16.00	$11.89
6 pieds	$18.60	$13.89
ECHELLES A COULISSE		
20 pieds	$44.00	$29.89
24 pieds	$52.80	$35.89
28 pieds	$61.60	$41.89
30 pieds	$67.00	$43.89
32 pieds	$70.40	$46.89
36 pieds	$100.80	$67.89
40 pieds	$112.00	$74.89

ST-DENIS ET ST-HUBERT
WILDERTON (ESCABEAUX SEULEMENT)

RAMASSE-HERBE
"Lambert" Modèle Mark X
Montants d'acier chromé, grand panier de toile, largeur 25". Roues semi-pneumatiques.
$46.95
ST-DENIS ET ST-HUBERT

APPAREILS "INGLIS" 1963
LESSIVEUSE automatique "INGLIS Liberator 1963"
- Cuve fini émail porcelaine, capacité 10 lb de linge sec
- Réglage de remplissage et 5 réglages de température d'eau de lavage et de rinçage.
- 2 cycles de lavage pour les différents tissus
- L'eau de lavage n'est pas évacuée à travers le linge

Dimensions 29" x 36" x 25½"
Un an de service à domicile plus 4 ans de garantie sur le mécanisme
rég. $339.50
$234.50
Comptant $23.45 (plus taxe)
Solde 24 mensualités de $10.38

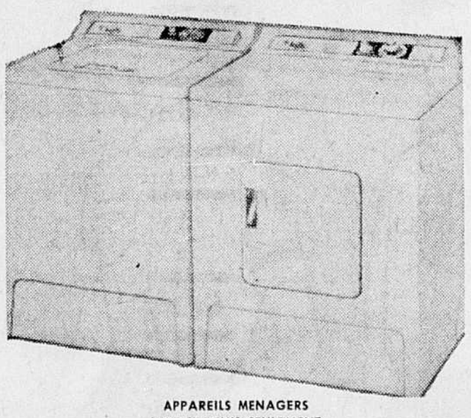
APPAREILS MENAGERS
1406 ST-DENIS SEULEMENT

SECHEUSE automatique "INGLIS Liberator 1963"
- 2 réglages de température
- Le brassage et la chaleur s'arrêtent automatiquement quand la porte s'ouvre
- Filtre à charpie
- Capacité jusqu'à 20 lb de linge humide

Dimensions 29" x 36" x 25½"
rég. $239.50
$164.50
Comptant $16.45 (plus taxe)
Solde 24 mensualités de $7.28

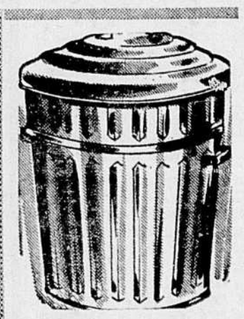
Poubelles galvanisées
à cendres ou à déchets
Parois ondulées pour plus de solidité. Hauteur 20⅜", dia. 17¼". no 0047.
rég. $3.95 SPECIAL $2.95
ST-DENIS, ST-HUBERT ET WILDERTON

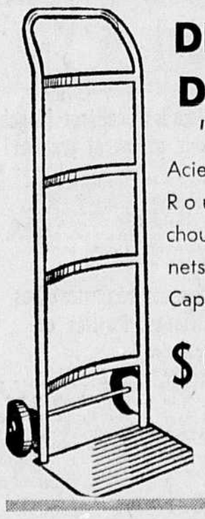
DIABLES D'ACIER
légers, robustes
Acier tubulaire 1". Roues de caoutchouc de 5". Coussinets autolubrifiants
Capacité 300 lb.
$12.75

VENTE DE PEINTURE EXTERIEURE
Pour planchers et galeries
EMAIL B-H de bonne qualité
Peut aussi s'employer pour l'intérieur
GRIS PERLE
Valeur $7.65
SPECIAL $5.49 le gallon
ST-DENIS ET ST-HUBERT

Profitez de nos conditions faciles de paiement
• COMPTE COURANT • VENTE PAR CONTRAT • PLAN BUDGETAIRE • PLAN MISE DE COTE

AVIS
Toute personne ayant été témoin d'un accident impliquant une voiture Volkswagen et une camionnette Chevrolet le 1er mai 1963 vers 4.10 a.m. à l'angle des rues Jean-Talon et Papineau serait priée de communiquer avec R. LeFrançois, 254-7507.

EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT
Université de Montréal
COURS DU SOIR
CULTURE et CIVILISATION
- Le roman européen et américain de 1914 à 1960
- Ecrivains d'hier et d'aujourd'hui
- Création littéraire
- Aspects de la civilisation médiévale
- Civilisation grecque
- Géographie humaine : l'URSS
- Philosophie : la pensée et l'action
- Théologie : initiation biblique
- Français parlé
- Français écrit
- Droit : culture juridique

Dépliants sur demande à :
EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT,
Université de Montréal,
Case postale 6128,
Montréal, Québec.

service de réservations d'hôtel du Canadien Pacifique
service gratuit de réservations pour le Château Frontenac, Québec et pour les hôtels du Canadien Pacifique à Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary, Victoria.
À MONTRÉAL composez 866-3048
Dans les autres villes, communiquez avec votre agent de voyages ou tout hôtel ou bureau du Canadien Pacifique.

Un autre inculpé du FLQ obtient un cautionnement

par Maurice MORIN

Un onzième individu impliqué dans les actes de terrorisme du FLQ, Mario Bachand, vient de se voir accorder un cautionnement sur immeuble de $10,000.

C'est le juge Maurice Cousineau, de la Cour Supérieure, qui s'est rendu à la requête de Mes Gilles Duguay, Guy Guérin et Claude-Armand Sheppard, mais en exigeant certaines garanties spéciales de la part de la caution qui permettra à Bachand de recouvrer sa liberté provisoire en attendant de comparaître devant les Assises, le 9 septembre prochain.

Il s'agit d'un cautionnement sur immeuble, le plus élevé à avoir été fixé jusqu'ici dans l'affaire du FLQ, et la personne qui le fournira devra posséder une maison "claire de toute hypothèque au préalable", comme on l'entend dans le langage populaire. Me Jacques Ducros, procureur permanent de la Couronne, s'est opposé à ce que tout cautionnement soit accordé à Bachand, soulignant que le jeune homme avait à faire face à de nombreuses accusations très sérieuses.

Le juge Cousineau, après avoir entendu les représentations des trois avocats de la défense et étudié les circonstances de l'affaire, a décidé d'exiger un cautionnement élevé de $10,000 et en y posant certaines conditions, comme il est dit plus haut.

Jusqu'ici des cautionnements avaient été fixés dans le cas de Richard Bizier, Roger Tétreault, Eugénie Pilotte, Mme Jeanne Schoeters, Alain Brouillard, André Garaud, Jacques Giroux, Gilles Pruneau, Alain Gabriel et Pierre Schneider.

Et ces cautionnements ont été fournis.

On ne sait où se trouvent ces inculpés présentement, à l'exception de Richard Bizier qui aurait demandé "l'asile politique" aux îles françaises de Saint-Pierre et Miquelon".

L'annonce de cette nouvelle, en fin de semaine, a donné lieu à de nombreux commentaires et continuera certes à alimenter la chronique judiciaire pendant de longues journées à venir.

Les sept autres accusés qui sont encore confinés aux cellules sont : Georges Schoeters, le présumé coordonnateur du FLQ, Raymond Villeneuve, Gabriel Hudon, Yves Labonté, François Gagnon et Denis Lamoureux, le "Néron" du mouvement, et Jacques Giroux. Celui-ci doit subir son enquête préliminaire en septembre.

TRITONICA

SUITE DE LA PAGE 3

vert que le transmetteur d'ordres marquait "en avant toute" ("full ahead")" ? Le capitaine Swanson dit qu'il ne se l'explique pas.

Sa dernière carte

Toute la journée, le commandant du "Tritonica" a donné l'impression d'un homme dont la carrière est en jeu et qui défend ses dernières positions.

Visiblement torturé par le contre-interrogatoire que lui ont fait subir Me Brisset et Me Léopold Langlois, occupant pour l'Association des pilotes, le capitaine Swanson n'a cessé d'escamoter les réponses aux questions qui lui semblaient les plus embarrassantes.

Par exemple, à une question de Me Brisset à savoir s'il commence à être familier avec les points de repère établis sur la rive, il répond : "Mais oui, je sais parfaitement bien où se trouve le fleuve St-Laurent".

A une question comme celle-ci : "Combien de temps faut-il pour avoir les moteurs arrêtés ?", il répond : "Mais je ne suis pas l'ingénieur". "La vigie vous a-t-elle signalé la présence d'un navire venant en sens inverse ?" "Ce n'est pas à moi que la vigie signale les obstacles, mais à l'officier de quart", réplique-t-il. Pourtant, il soutient qu'il se tenait dans la passerelle, auprès du pilote et de l'officier de quart.

Le capitaine Swanson déclare que le "Roonagh Head" ne se trouvait qu'à un tiers de mille de son navire (environ trois fois la longueur de son navire) lorsqu'ils l'aperçurent pour la première fois. Il affirme ne pas avoir entendu les coups de sirène donnés par le "Roonagh Head". Pourtant, l'officier de quart du navire irlandais, John W. Auld, a affirmé avant-hier que le "Tritonica" avait répondu à ses signaux.

Le commandant du "Tritonica" dit qu'il n'a pas envoyé de SOS, faute de temps pour le faire. C'est lui qui a sonné l'alerte générale sur son bateau, quelques moments après la collision.

Les panneaux ouverts

Comme LA PRESSE le signalait dans son édition du 30 juillet dernier, les panneaux des cales étaient bel et bien ouverts durant le voyage de Havre St-Pierre à Sorel. Le capitaine Swanson a confirmé la chose en disant que c'était là une pratique courante sur cet itinéraire. De cette façon, l'équipage sauvait du temps dans le déchargement du titanium à Sorel. On s'explique mieux cependant que le "Tritonica" ait coulé si rapidement puisque l'eau pouvait envahir si facilement les cales.

Compétence reconnue

Dès le début de son témoignage, le capitaine Swanson a fait l'éloge du pilote Armand Lachance qui, comme l'on sait, a perdu la vie dans cette collision.

"J'ai été particulièrement frappé, a dit le commandant du "Tritonica", par l'habileté et la compétence de ce pilote." Plus loin, il dira que le pilote n'a pas quitté la passerelle un seul instant. Il y avait du café et des sandwiches à proximité.

C'est aussi la version du 3e officier, Sun Lung Wong, qui affirme que le pilote n'a pas laissé son poste un seul instant.

L'émotion le brise

Dans la matinée, au moment d'exposer les faits, c'est d'une voix brisée que le capitaine Swanson avait raconté les derniers moments de son navire. Il s'est épongé le front à plusieurs reprises et a dû avaler quelques gorgées d'eau lorsqu'il a raconté qu'il avait poussé des Chinois par-dessus bord parce que ces derniers étaient saisis de crainte à l'idée de plonger dans l'eau froide.

A un moment donné, Me Stanislas Déry occupant pour le ministère des Transports, a demandé l'ajournement de la séance parce que le témoin était visiblement à bout.

Pour hâter les auditions, le tribunal a siégé hier soir et siégera encore en soirée d'ici la fin de la semaine. Il est presque entendu que l'instruction ne pourra se poursuivre la semaine prochaine, puisque l'un des assesseurs, le capitaine Butterfield, doit prendre le commandement d'un navire de la Marine royale et procéder aux essais la semaine prochaine.

Si les auditions ne sont pas terminées, l'enquête reprendrait le 6 septembre, à Montréal.

QUEBEC. — Quatre compagnies ont fait des soumissions pour démolir l'épave du "Tritonica" qui repose par 65 pieds de fond, au large de La Petite-Rivière-St-François. Mais les agents des armateurs, à Montréal, attendent une indication de la part des assureurs avant d'accorder le contrat, ce qui ne saurait trop tarder maintenant.

On sait qu'aucune compagnie ne s'est montrée intéressée à renflouer le navire, jugeant l'entreprise trop périlleuse. Selon la tradition maritime, les renflouements ne sont payés qu'une fois réussis. L'entreprise ne reçoit rien si elle rate son coup.

L'épave ne constitue pas actuellement un danger imminent pour la navigation, mais le ministère des Transports ne saurait tolérer la présence de l'épave dans le chenal très longtemps.

FAITS divers

Cambriolage

Une quinzaine de milliers de dollars de bagues, montres, briquets et autres bijoux ont été raflés la nuit dernière chez Sauvé Frères, 6556, rue St-Hubert, par des cambrioleurs qui ont perçé un orifice dans un mur latéral de la bâtisse afin de pénétrer sur place.

Hold-up

Deux pseudo-clients ont forcé la nuit dernière, à la pointe d'un revolver, le chauffeur de taxi Marcel Dorion, 8452, rue Drolet, à leur remettre les $15 de son portefeuille alors que son auto arrivait en face du no 1555, rue Summerhill, a révélé ce matin le lieuteant Bernard Lalonde, du poste no 10.

Vol sur messager

Armés d'un couteau, deux délinquants âgés d'environ 17 ans ont arraché $9 à un jeune messager, à 7 h. 18 hier soir, à l'intersection des rues Chambord et Bélanger.

Le messager, Daniel Tremblay ,14 ans, du 6951 Delaroche, est à l'emploi de la pharmacie Poitras, située au 1201 est, Bélanger.

Il s'en allait porter une commande lorsque les suspects l'ont abordé; l'un d'eux lui a appuyé la pointe d'un couteau dans les côtes en le pressant de lui remettre l'argent dont il disposait. Après qu'il se fut exécuté, les jeunes gens ont pris la fuite à pied.

Bambin écrasé à mort

SHAWINIGAN. — Alain Bérubé, 3 ans, du 75 Pie XII, à Shawinigan, a perdu la vie hier matin, vers 10 h. 45, lorsqu'une automobile le heurta sur la route 19b, non loin de chez lui. L'enfant est mort dans l'ambulance qui le conduisait à l'hôpital.

Voleurs frustrés

STE-MARGUERITE, (PC). — Des perceurs de coffre-fort qui ont mis toute une nuit pour tenter de mettre la main sur une somme de $5,000 ont dû se contenter d'un montant de $29.20, quand ils ont dévalisé la Caisse populaire de Ste-Marguerite, localité située à une quarantaine de milles de Sherbrooke.

Les cambrioleurs ont toutefois lourdement endommagé l'établissement, ayant défoncé un mur pour renverser le coffre-fort sur le parquet pour ensuite l'éventrer avec plus de facilité.

Un petit coffre placé à l'intérieur du gros coffre-fort est demeuré intact. Une somme de $5,000 y avait été déposée la veille par le gérant, M. Laurent Rousseau.

L'AMBASSADE

SUITE DE LA PAGE 3

se dérouler devant les assises criminelles, le 20 septembre.

Incendie

Par ailleurs, l'inspecteur L. Melançon, de la Sûreté provinciale, a confirmé la nouvelle voulant qu'un chalet de St-Faustin rasé par le feu, jeudi dernier, soit celui où se réunissaient les présumés membres du FLQ.

L'incendie — survenu le 15 août — a détruit la bâtisse qui appartenait à M. Ross, de St-Faustin. C'est dans cette région que le FLQ avait établi son quartier-général.

Le maire de Laflèche est attaqué chez lui

Le maire de Laflèche, M. Alexandre Girard, aurait passé à deux doigts de la mort, tôt ce matin, alors que trois coups de feu ont été tirés dans sa direction au moment où il regardait la télévision dans le salon de sa demeure.

Selon M. Girard, l'assaillant prenait place dans une voiture noire de marque Ford. Un des projectiles est venu se loger dans le châssis de la fenêtre, et, selon le chef de police, s'il avait frappé deux pouces plus à gauche, il aurait sûrement atteint le maire en pleine poitrine.

L'incident est survenu vers 1 h. ce matin, moins de 48 heures après la nomination du nouveau chef de police, M. Roland Daigle.

Le "St-Laurent" s'est échoué

TADOUSSAC, (PC) — Le bateau de croisières "St-Laurent" de la Canada Steamship Lines, a été renfloué, tôt ce matin, après s'être échoué hier soir, près du quai.

Aucun des passagers n'a été blessé lorsque le navire s'est enlisé près du "Tadoussac", un autre navire de la même compagnie.

Maison de rapport incendiée à Lachine

Un désastreux incendie, qui a nécessité une alerte générale du corps de pompiers de Lachine ainsi que l'intervention des pompiers de Ville LaSalle, a causé des dommages considérables à l'édifice Lake Front Apart, situé au 4335 de la rue Broadway, à Lachine.

Une cinquantaine de pompiers ont été mobilisés pour combattre les flammes qui menaçaient de se propager aux 108 logements de l'édifice de quatre étages, vers 2 h. 30 hier après-midi.

Le feu a pris naissance dans le garage situé au sous-sol de l'édifice. Rapidement, deux automobiles ont servi d'aliment aux flammes qui ont pu ainsi s'étendre au rez-de-chaussée.

Déjà, à l'arrivée des pompiers les flammes faisaient rage avec violence et répandaient un opaque écran de fumée sur la façade de la maison de logements, rendant d'autant plus difficile l'évacuation des locataires. Au cours des opérations d'évacuation, les pompiers se sont servis de l'échelle magyrus pour effectuer le sauvetage de six personnes, deux bébés et quatre femmes, dont l'une était paralysée, qui étaient emprisonnées au quatrième étage de l'édifice.

En moins d'une heure, cependant, les pompiers ont réussi à se rendre maître des flammes à se rendre maître de l'incendie qui a causé plus de crainte ge réel.

Personne n'a été blessé au cours de cet incendie. Toutefois, un pompier de Lachine, M. Maurice Denault, a été transporté à l'hôpital Général de Lachine, souffrant d'asphyxie.

"Boum" des milles à la ronde

Une formidable explosion de dynamite, provenant de l'île Ronde, où se poursuivent les travaux préparatoires de l'Expo '67, a fait sursauter des milliers de personnes, à plusieurs milles à . . . la ronde.

La détonation a même été entendue à Boucherville. En apprenant la provenance et la cause du bruit, plusieurs ont émis des craintes pour les piles du pont Jacques-Cartier.

Ce matin, le directeur du service des Travaux publics de la ville de Montréal, M. Lucien L'Allier, interrogé sur l'incident, nous a rassurés en affirmant que les ingénieurs avaient certes calculé la portée de la charge de dynamite et qu'il n'y avait aucun danger pour le pont.

"En creusant dans l'île pour recueillir la pierre nécessaire au remblaiement en bordure de l'île, on doit dynamiter tous les jours.

"On a peut-être utilisé une charge de dynamite plus considérable, hier soir, ajoute-t-il. Mais tout a dû être bien calculé. D'ailleurs les travaux se poursuivent toujours sous la surveillance d'ingénieurs."

Parce que tu as gardé ma consigne de persévérance, moi aussi, je te préserverai de l'heure de l'épreuve qui va pour éprouver les habitants de la terre.

(Apoc 3, 10)

On retrouve l'hélicoptère deux fois porté disparu

HALIFAX. (UPI) — Un hélicoptère, porté disparu à deux reprises, a finalement été retrouvé à environ 37 milles à l'ouest du lac Dusterlo, dans le Québec.

Ses deux occupants sont sains et saufs. Il s'agit du pilote, M. Looten, et de son passager, M. Camille Paquette, tous deux de Montréal.

L'appareil avait tout d'abord été rapporté disparu il y a une semaine et fut retrouvé samedi dernier. Il avait dû s'immobiliser à cause d'une panne d'essence. Il était reparti en direction de sa base, mais on était sans nouvelle depuis. De nouvelles recherches furent entreprises lundi.

Nommés consultants auprès de la commission Jacques-Viger

MM. John Bland et Claude Beaulieu ont été nommés, hier, consultants auprès de la Commission Jacques-Viger. Ces deux membres de cette commission municipale se sont dévoués "d'une façon peu ordinaire" à la conservation des sites et monuments historiques du Vieux Montréal. Ils recevront un traitement de $50 par jour pour leurs services.

Le comité exécutif a également ratifié la nomination de M. Georges F. Séguin, chargé des recherches au service municipal d'Urbanisme, au poste de secrétaire de la Commission Jacques-Viger. Il remplacera M. André-J. Tousignant, secrétaire des commissions municipales au bureau du greffier.

M. GILLES DeQUOY
GAGNE $102

M. Gilles DeQuoy, 8824, 7ème Avenue Ville St-Michel, P.Q., a trouvé trois jetons d'une valeur de $102 sous trois capsules des bouteilles de Coca-Cola et a répondu correctement à la question de qualification. Coca-Cola Ltée le félicite, ainsi que les milliers d'autres gagnants du grand concours de $300,000.

avec Coke ya d'la Joie!

Coca-Cola et Coke sont des marques déposées qui identifient le produit de Coca-Cola Ltée seulement.

$50 d'amende pour avoir aspergé de peinture des affiches, à Westmount

De notre dernière édition d'hier

(Par B.M.) — Quatre jeunes gens, qui s'étaient reconnus coupables d'avoir aspergé de peinture des affiches de la Commission de transport de Montréal et des enseignes de circulation à Westmount, ont été condamnés à $50 d'amende et aux frais ou à sept jours de prison, en plus de devoir payer la moitié des dégâts causés, soit une somme de $23.56.

Ces sentences du juge Alex Stocker, de la Cour municipale de Westmount, ont été imposées à Régent Jobin et André Loyer, âgés de 19 ans, ainsi qu'à Jean-Pierre Thériault et Gilles Boisvert, âgés de 20 ans. Ce dernier a de plus écopé d'une amende de $15 ou de deux jours de prison pour avoir enduit de peinture une fenêtre d'une succursale de la Banque de Montréal.

D'autre part, Jean Lemieux, âgé de 19 ans, qui n'était pas représenté par un avocat, connaitra sa sentence vendredi matin. Il s'était reconnu coupable, samedi dernier, d'avoir répandu de la peinture sur une boite aux lettres et sur trois murs.

Enfin, Michel Massicotte, âgé de 21 ans, qui a nié sa culpabilité à des accusations identiques à celles portées contre Lemieux, a vu son procès reporté à vendredi matin. Ce dernier, tout comme Lemieux, devra demeurer en cellule d'ici là.

Les six jeunes gens avaient été appréhendés dans la nuit de vendredi à samedi par les policiers de Westmount.

REMISE

SUITE DE LA PAGE 3

tropole, venant de Paris, mardi dernier, ne rentrerait dans la métropole que samedi et dimanche.

C'est après que Me Lamontagne aura eu un entretien avec lui, qu'il sera question de la nomination d'une commission rogatoire pour aller questionner des témoins à Paris, y compris les deux inculpés montréalais.

Un Français est aussi au nombre des inculpés, outre-mer.

A Montréal, l'enquête préliminaire d'Anatole Ethier, accusé, lui, de conspiration seulement pour importer des stupéfiants (Lapierre est accusé de conspiration pour importer des narcotiques et en faire le trafic) a été fixée, la semaine dernière, au 3 septembre. Il a fourni son cautionnement, cependant que Lapierre est toujours confiné aux cellules.

Des propriétaires protestent contre l'offre du gouvernement

Un groupe de propriétaires de la rue Curatteau se propose de combattre les plans d'expropriation du gouvernement, qui a exproprié leurs demeures pour laisser place à la route Transcanadienne.

Ces maisons sont situées à la sortie du pont-tunnel de Boucherville.

Les propriétaires prétendent que le gouvernement leur offre des prix dérisoires pour leurs maisons. Un porte-parole a dit que les sommes d'argent offertes étaient plus élevées que les montants d'achats mais qu'elles ne tenaient aucunement compte des améliorations apportées, du dérangement et de l'augmentation de la valeur des propriétés depuis 1952.

Un autre appareil indispensable figurant dans

La vente semestrielle d'ameublement EATON

Eureka "Princesse"

Aspirateur puissant, compact, à prix remarquable !

PRIX DE LA VENTE SEMESTRIELLE
Modèle 711

57.99

6.25 par mois (10 mensualités)

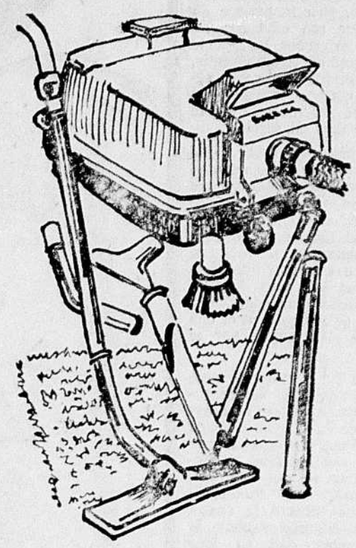

Ne pesant que 12½ livres, avec moteur de plus de 1 c.v. et dispositif de réglage de puissance d'aspiration, le "Princesse" glisse silencieusement sur roulettes pivotantes, nettoie dans les endroits les plus étroits et se range avec un minimum d'encombrement.

Il est livré avec tous les accessoires nécessaires au nettoyage. Le carter est en métal bleu deux tons, et le pare-chocs en vinyle.

ASPIRATEURS (RAYON 258) AUX SIXIEME ET QUATRIEME ETAGES

Ne manquez pas de vous rendre au magasin pour examiner la marchandise et bénéficier des prix spéciaux de la Vente Semestrielle. Les meubles et les articles d'ameublement se trouvent aux 4e, 5e, 6e et 7e étages du grand magasin Eaton.

EATON

Nous croyons à l'élégance classique du trois-pièces !

19.95 L'ENSEMBLE

Eaton vous propose pour l'automne un ravissant costume 3-pièces en tricot tout laine Botany, lavable à la main. La jupe est entièrement doublée. Coloris: noir, vert, bleu marine et brun café, en tailles 32-40.

COMPOSEZ VI. 2-9211

RAYON 345, AU QUATRIEME ETAGE, CHEZ EATON

A ce prix si alléchant l'imper devient tentant !

9.95 CHACUN

Ils se portent à la pluie comme au soleil et sont lavables. En fine popeline de coton mercerisé, la doublure est quadrillée. Le modèle ci-dessus porte un petit col, des manches raglan et des poches biaisées. Tons : bambou, blanc os et marine. Tailles 10 à 20.

COMPOSEZ VI. 2-9211

RAYON 345, AU PETIT BUDGET, QUATRIEME ETAGE, CHEZ EATON

EATON EST OUVERT CE SOIR ET VENDREDI SOIR jusqu'à 9 h

EATON La poupée "TAMMY" de "Reliable"

maintenant chez EATON !

"Tammy", la poupée adolescente, mesure 12" de hauteur. Plastique solide, tête, jambes et bras mobiles. Longs cheveux en saran que l'on peut friser et peigner. Le prix comprend la poupée et son costume de jeu, tel qu'illustré, plus un support et une brochure illustrant les différentes tenues et accessoires disponibles. 2.77

A. Imperméable, parapluie et accessoires divers 2.49
B. Tenue de majorette et accessoires divers 2.98
C. Tenue étudiante et accessoires divers 2.98

Plusieurs autres ensembles et tenues de 1.98 à 4.98

JOUETS (RAYON 227), AU CINQUIEME ETAGE, CHEZ EATON

T. EATON Co LIMITED OF MONTREAL

Vendredi est "Jour de bébé" chez EATON

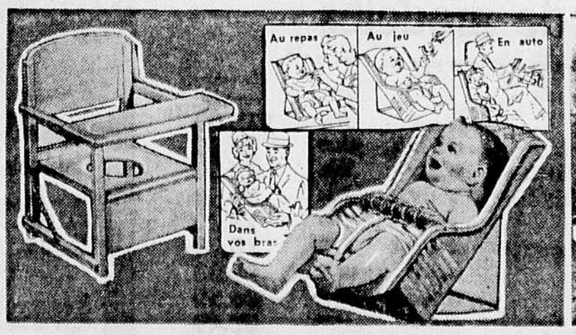

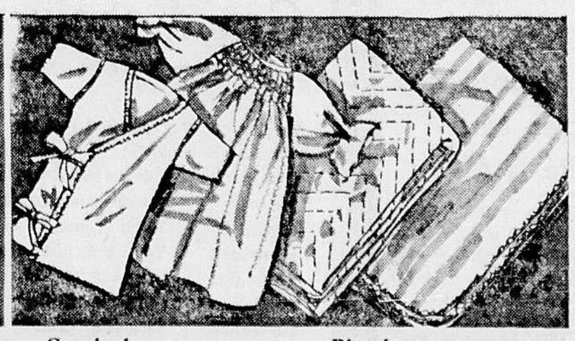

Indispensable pour son confort !

Chaise trouée en bois franc verni, montée sur charnière permettant de la plier pour le voyage ou le remisage. A bas prix spécial à l'occasion du 'Jour de Bébé' chez Eaton.

Spécial vend. di 2.77
Vase de plastique blanc. .39

Une invention qui n'a pas sa pareille !

Ce porte-bébé peut être utilisé comme chaise, siège d'auto, ou lit temporaire. Fait de plastique à dossier réglable, coussin de caoutchouc-mousse. Environ 21" de longueur x 6⅜" de largeur. 5.49

Camisoles
Croisées, à manches courtes, en fin coton blanc. Pour 6 et 12 mois.
Spécial vendredi .59

Chemisettes
Achat spécial ! Finette douce, rose, bleu, jaune et blanc. Pour bébés jusqu'à 6 mois.
Spécial vendredi .65

Piqués
Plastique rose bleu ou jaune bordés de blanc ou tout blanc. Environ 18" x 27".
Spécial vendredi .69

Couvertures
Coton de bonne qualité, à rayures multicolores sur blanc. Bords surjetés. Environ 30" x 40".
Spécial vendredi .65

COMPOSEZ VI. 2-9211 — SERVICE DES COMMANDES TELEPHONIQUES

VETEMENTS POUR BEBES (RAYON 210), AU QUATRIEME, CHEZ EATON

HEURES D'AFFAIRES EATON : 9 H. 30 A 6 H., SAMEDI COMPRIS — JEUDI ET VENDREDI 9 H. 30 A 9 H. — LE STANDARD DES COMMANDES TELEPHONIQUES OUVRE A 8 H. 30 TOUS LES MATINS — VI. 2-9211 — POUR UN RAYON DETERMINE — VI. 2-9331

MOTS CROISÉS

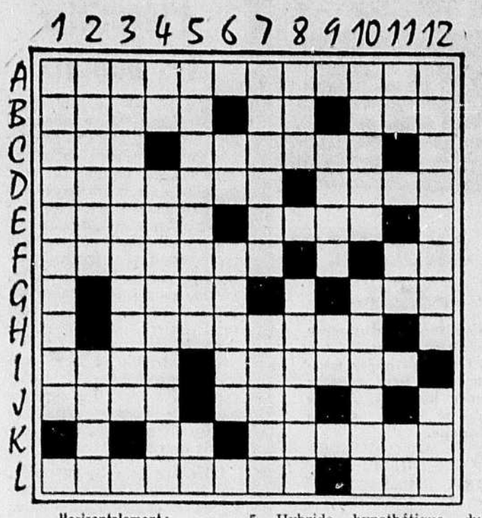

Horizontalement :

A.—Elles simulent la maladie, la folie, etc.
B.—Prénom féminin — Du verbe avoir — Plante officinale
C.—Sans consistance — Temple en Extrême-Orient.
D.—Ne frappe pas l'odorat — Rempli, pénétré.
E.—Canard — Assassinée.
F.—Fonction dans l'Etat — De rire.
G.—Opéra en quatre actes de Verdi — Adjectif démonstratif.
H.—Grandeur et fierté dans l'exécution.
I.—Produit au-dehors — Sorte de jupon porté par les Malais des deux sexes.
J.—Située — A l'extrémité d'une tige.
K.—Note — Stupéfait.
L.—Craintive — Crible.

Verticalement :

1.—Qui rappellent le singe.
2.—Moquerie sarcastique — Placée.
3.—Drames d'un caractère populaire.
4.—Adjectif numéral — Qui produit un changement de direction.
5.—Hybride hypothétique du lièvre et du lapin — Pronom personnel.
6.—Altesse royale — Brise.
7.—Oeillet d'Inde — Coups donnés avec la main.
8.—Fleuve d'Espagne — Excite.
9.—Dernière partie de "gardien" — Fille d'Inachos.
10.—Ce qu'on extrait du lait — Tubes d'armes à feu.
11.—Obtenu — Note — Affirmation enfantine.
12.—Absence de risques d'accidents — Article contracté.

Solution demain

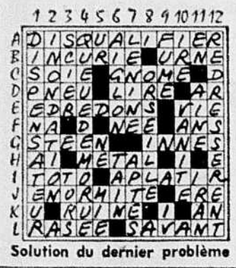

Solution du dernier problème

Jean-R. Deschamps remplace René Tremblay au COE

QUEBEC. (par **J.M.**) — M. Jean-R. Deschamps, sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, vient d'être nommé membre adjoint du Conseil d'orientation économique du Québec.

M. Deschamps remplace M. René Tremblay qui, le printemps dernier, a quitté son poste de sous-ministre de l'Industrie et du Commerce et ses fonctions de membre adjoint du Conseil d'orientation économique du Québec pour pouvoir se lancer dans la politique fédérale.

On sait que M. René Tremblay est maintenant député de Matane-Matapédia et ministre d'Etat à Ottawa.

C'est M. Jean Lesage qui a annoncé la nomination de M. Jean-R. Deschamps, comme membre adjoint du Conseil d'orientation économique.

Vote à l'Eastern Transport

OTTAWA. (DNC) — Le ministre du Travail, M. Allan J. Maceachen, annonce que le conseil canadien des relations ouvrières a ordonné, le 14 août, la tenue d'un scrutin de représentation dans le cas d'un groupe de travailleurs au service de Asbestos Eastern Transport Inc., société dont le bureau principal est à Danville (Québec), et touchant des travailleurs dans diverses catégories d'occupations, en emploi aux terminus de la compagnie dans les provinces du Québec et de l'Ontario et rayonnant de ces terminus.

Le scrutin a été ordonné à la suite d'une audition publique des parties à une demande d'accréditation faite au conseil par le syndicat local numéro 938 (Toronto) de l'International Brotherhood of Teamster, chauffeurs, "warehousemen" and "helpers", et la General Truck Drivers and Transport Drivers, Warehousemen and Helpers Union, syndicat local numéro 196 (Montréal), de l'International Brotherhood of Teamsters, chauffeurs, warehousemen and helpers of America, alors que la compagnie a contesté la demande d'accréditation et que M. Peter J. Wilson, de Toronto, est intervenu au nom d'un groupe de travailleurs du terminus de la compagnie à Toronto.

Les quelque 130 travailleurs admissibles au scrutin tombent dans les catégories ci-après : chauffeur (transport routier), chauffeur (transport local), "switcher", aide, travailleur de quai, mécanicien, soudeur, débosseur, préposé à l'entretien, gardien, aide-gardien, menuisier et vérificateur, employés à Danville (Asbestos), ville Laflèche (Montréal), Victoriaville, Québec et Sherbrooke (Québec) et Toronto, (Ont.) et rayonnant de ces villes.

Chez les fonctionnaires fédéraux

Les accusations de maraudage sont fausses (J. C. Best)

OTTAWA. PC) — L'Association du service civil du Canada a rejeté aujourd'hui comme "non-fondées et fausses" les accusations de maraudage formulées cette semaine par l'Association nationale des employés du ministère des Affaires des anciens combattants.

Le secrétaire de ce dernier syndicat, M. W. L. Girey a soutenu que l'Association du service civil avait tenté de persuader des membres influents de son syndicat de changer d'organisation syndicale.

Le président de l'ASCC, M. J. C. Best, a déclaré dans une lettre à M. Girey que son syndicat n'avait jamais tenu d'assemblées pour les fonctionnaires dont il est question. Il a toutefois été porté à sa connaissance que plusieurs employés du ministère des Affaires des anciens combattants n'étaient pas satisfaits de leur syndicat et qu'ils désiraient se joindre à une organisation plus vaste.

Les employés syndiqués de ce ministère sont au nombre de 7,500. L'association de M. Best compte 33,000 membres recrutés dans les divers ministères fédéraux.

Exercice de saut en parachute le 31 août

Le général commandant de la région militaire du Québec, le major-général F. J. Fleury, a autorisé le saut en parachute qui doit être exécuté par 250 soldats du 3e Bataillon Royal 22e Régiment, samedi, le 31 août 1963.

Il n'est pas encore question du "Concorde"

— Air Canada

La Société Air Canada a déclaré hier qu'elle surveille les développements dans le domaine du transport supersonique, mais qu'elle n'a pas encore fixé son choix.

Un rapport d'un journal de Londres disait récemment qu'on s'attend qu'Air Canada achète six "Concorde", le réacté de 1,400 milles à l'heure, mis au point conjointement par la France et la Grande-Bretagne.

Air Canada précise qu'elle est occupée, à l'heure actuelle, au remplacement des appareils de sa flotte de Viscount Vickers, avions turbo-propulsés, à court rayon d'action.

Les projets pour les appareils à long rayon d'action viendront ensuite.

A Hull

La grève des transports semble être inévitable

HULL, (PC) — Une dernière tentative faite dans le but d'éviter une grève des chauffeurs et des mécaniciens de la Compagnie de Transport de la Cité de Hull et de la Compagnie de Transport Hull métropolitain ne semble pas avoir porté de fruits.

Les représentants de l'Union et des compagnies se sont entretenus à huis-clos, mais, hier midi, des porte-paroles des deux parties en cause ont laissé entendre que rien ne portait à croire qu'on réussirait à en venir à une entente.

Les 143 employés des deux compagnies doivent entrer en grève à minuit ce soir.

Dans le moment, les chauffeurs de la Compagnie de Transport Hull métropolitain touchent $1.60 l'heure comparativement à $1.50 pour ceux de l'autre entreprise. Ils réclament $1.75 l'heure.

Les employés sont membres du Syndicat des employés de tramway et d'autobus d'Amérique. Les deux compagnies ont accepté la décision d'un tribunal d'arbitrage qui a recommandé une hausse de 15 cents l'heure pour les chauffeurs de la Compagnie de Transport de la Cité de Hull et de 12 cents pour ceux de l'autre sur une période de deux ans.

L'Union a rejeté ces propositions.

Six morts au Québec, hier

Christian Laterrière, 5 ans, d'Ivry-Nord a été écrasé par une automobile hier après-midi, vers 4 h. 15, alors que l'automobiliste effectuait une manoeuvre rapide pour éviter une collision avec un autre véhicule. L'accident est survenu sur la route No 11, qui conduit à Ste-Agathe. La petite victime devait succomber à l'hôpital de St-Jérôme.

Hier matin, vers 10 h. 45, un bambin de trois ans qui allait traverser la route 19b, à Baie Shawinigan, a été tué. La petite victime est **Alain Bérubé,** dont les parents demeurent au 75 rue Pie XII, à Baie Shawinigan.

Vers 6 h. 30, hier soir, **Me Robert Girard,** notaire domicilié au 839 est rue Sherbrooke, à Montréal se noyait dans le lac des Deux-Montagnes, à Vaudreuil - sur - le - Lac, alors qu'il pêchait. Son corps était retrouvé peu après.

A Ste - Anne-de-la Pocatière, le jeune **Guy Dionne,** 10 ans, qui était aller quérir le courrier dans la boite, en face de la résidence de ses parents, a été fauché par une automobile. Le garçon a perdu la vie instantanément.

Deux frères, **Daniel** et **Gilles Couture** se sont noyés, hier, lorsque leur voiture, ne répondant plus aux commandes, a plongé dans la rivière Labelle, près de St-Jérôme.

La Saskatchewan forme son comité sur le biculturalisme

REGINA. (PC) — Le premier ministre Woodrow Lloyd a annoncé mercredi la nomination prochaine d'un comité qui aura pour fonction d'étudier le biculturalisme en Saskatchewan.

Le premier ministre proposa la création de ce comité il y a quelques semaines dans le but de faciliter la tâche de la Commission royale fédérale sur le biculturalisme.

LE MEILLEUR VERMOUTH SUR GLACE

... meilleur en cocktails aussi! !

CINZANO

essayez le CINZA-CINZA! Moitié Cinzano français (sec), moitié Cinzano italien (doux), de la glace et un zeste de citron.

Legaré

LA VENTE BAT SON PLEIN

JOURS D'AUBAINES FORMIDABLES

Magasinez en toute aisance ce soir et demain soir jusqu'à 9 h., le samedi jusqu'à 6 h. p.m.

Il reste encore un grand nombre d'aubaines formidables. Profitez-en aujourd'hui même tandis que vous en avez la chance !

MOBILIER SECTIONNEL, 3 MORCEAUX

Fabrication de ressorts indéformables. Recouvert de frise de nylon Antron, avec "Scotchguard" à l'épreuve des taches, dans un assortiment de couleurs. Les coussins sont en mousse "Hardifoam". Dossiers moulés en mousse. Comprend deux demi-sofas et un centre incurvé. Table en noyer attachée à la partie du centre, à l'arrière.

Vous ne payez que 2.50 par semaine

SPECIAL $239

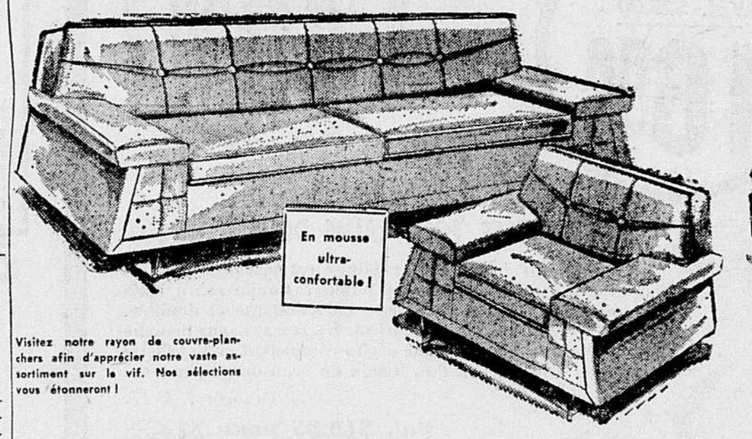

En mousse ultra-confortable !

Visitez notre rayon de couvre-planchers afin d'apprécier notre vaste assortiment sur le vif. Nos sélections vous étonneront !

MOBILIER CHESTERFIELD, 2 mcx

Solides cadres en bois dur. Dossiers laminés en mousse. Appuie-bras et panneaux rembourrés de mousse. Sièges à coussins réversibles en mousse. Fabrication de ressorts indéformables. Recouvert de frise de nylon durable dans le beige rose ou raisin.

Vous ne payez que 1.50 par semaine

SPECIAL $149

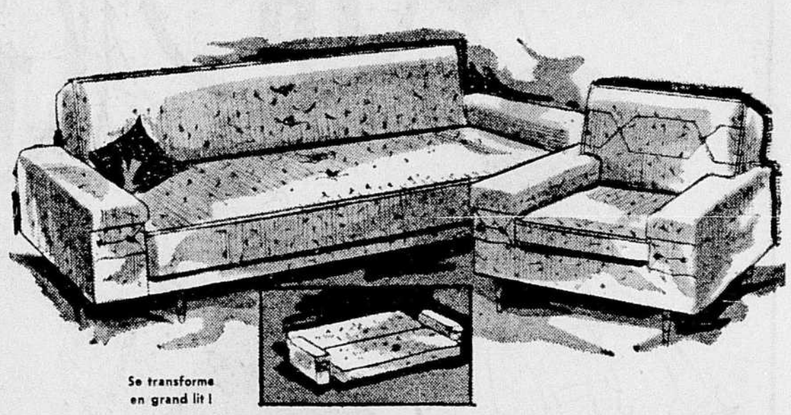

Se transforme en grand lit !

MOBILIER DAVENPORT, 2 mcx

Le davenport se transforme aisément en un grand lit ! Recouvert de frise d'acétate à motif dans une sélection de couleurs. Coussins en mousse de 4" à fermeture-éclair. Sous-sièges piqués. Construction de ressorts résistant à l'affaissement.

Vous ne payez que 1.50 par semaine

SPECIAL $139

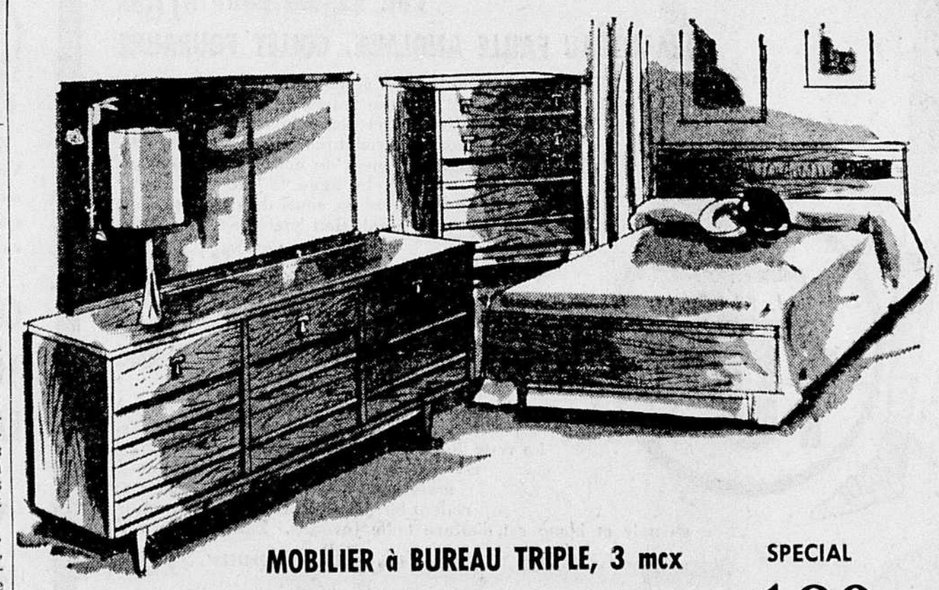

MOBILIER à BUREAU TRIPLE, 3 mcx

Bureau triple de fortes dimensions à 9 tiroirs, surmonté d'un miroir basculant ; commode à 4 tiroirs et lit à panneaux. Devants en merisier solide. Poignées cuivrées. Les tiroirs glissent sur guides centraux en nylon... joints renforcés. Fini noyer africain.

Vousne payez que $2 par semaine

SPECIAL $189

ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE ! SERVICE ET SATISFACTION GARANTIS

BERCEUSE PIVOTANTE
AVEC TABOURET

Recouverte de vinelle simili-cuir d'entretien facile dans un choix de couleurs. Siège, dossier et appuie-bras rembourrés de mousse. Siège à ressorts indéformables.

Seulement 60¢ par semaine

SPECIAL 59.95

AUCUN DEPOT REQUIS et JUSQU'A 36 MOIS POUR PAYER, si désiré

(Taxe de vente payable à l'achat.) "Aucun intermédiaire, nous finançons notre crédit !"

Legaré

10,672, Blvd PIE IX Tel. 322-2741 — 1200, rue AMHERST Tel. VI. 2-8911 — 858 est, rue STE-CATHERINE Tel. VI. 4-2861 — 6960, rue ST-HUBERT Tel. CR. 1-4668

3734 ouest, rue NOTRE-DAME Tel. WE. 5-6994 — 4660 est, rue STE-CATHERINE Tel. CL. 5-7029 — 1020, rue NOTRE-DAME Tel. 637-5825 (Lachine) — 4078, rue WELLINGTON Tel. 768-8912 (Verdun)

5184 ouest, rue NOTRE-DAME Tel. WE. 5-7813 — 3250, rue MASSON Tel. RA. 7-5770 — 1278 est, MONT-ROYAL Tel. LA. 1-5373 — 3730 est, rue ONTARIO Tel. LA. 6-1667

CAMPING ET CARAVANING

SOLITUDE, REPOS, MEDITATION, LECTURE, voilà ce que recherchent la plupart des campeurs que l'on rencontre à Val-Pontbriand-sur-le-lac. Les coins ombragés comme celui ci-dessus ne manquent pas, mais on peut tout aussi bien monter la tente ou stationner la caravane dans des endroits plus ensoleillés.

photo LA PRESSE

Val-Pontbriand, terre d'élection du camping

par Jean LA BOISSIERE

Rares sont les estivants qui ne connaissent pas le charmant petit village de Rawdon et ses chutes Darwin. Il en est de même pour les campeurs et caravanistes en ce qui concerne Val-Pontbriand-sur-le-lac, domaine résidentiel au centre duquel on a aménagé l'un des plus pittoresques terrains de camping de la province.

Situé à un peu plus de deux milles de Rawdon, le domaine de M. et Mme Henri Pontbriand s'étend sur une longueur d'un mille et demi, du pont des Cascades à la digue de la rivière Ouareau, en bordure d'un lac magnifique. Au coeur du domaine, un vaste espace de verdure qu'embaument des conifères géants accueille les fervents de la vie en plein air, attirés par la beauté naturelle des lieux.

De stature imposante, droit comme les pins qui enjolivent son terrain, M. Henri Pontbriand porte allégrement ses 69 ans. Coiffé d'un chapeau de style "western", d'un gilet sport à carreaux et d'un pantalon beige, l'étranger le confondrait aisément avec un de ces "ranchos" de l'Ouest américain. Mais, les apparences sont parfois trompeuses, le propriétaire avouant lui-même qu'il ne connait rien à l'élevage et à l'agriculture.

Ancien artiste lyrique doué d'un talent exceptionnel, M. Pontbriand a fait sa carrière à New York, où son nom apparaissait, il y a encore quelques décades, en tête d'affiche. Il y a dix ans environ, il commençait à aménager de façon rationnelle et intelligente ce qui devait devenir plus tard un endroit de repos et de solitude pour les futurs clients d'un hôtel qu'il projetait construire au milieu du parc.

Mais, après mûres réflexions, l'artiste décidait de donner une orientation différente à ses projets : le terrain servirait exclusivement à la pratique du camping et du caravaning. C'est ainsi que naissait, il y a quelques années, non pas un simple terrain susceptible d'intéresser les campeurs, mais un véritable parc dont le défrichement exécuté avec soins avait épargné l'abondante végétation.

"Il ne suffit pas seulement de défricher sans discernement, c'est-à-dire en détruisant systématiquement pour homologuer ensuite certains emplacements", nous a déclaré M. Pontbriand. "Mais, a-t-il poursuivi, il est bien évident que la nature a été plus généreuse à certains endroits. Ce n'est pas la nature qu'on aménage mais le camping en fonction des richesses naturelles".

Décidément en verve, M. Pontbriand poursuivait son exposé et le représentant de LA PRESSE n'a pas voulu l'interrompre. "Pour être un bon propriétaire de terrain, il est nécessaire — je dirais même indispensable — de posséder une âme d'artiste, de tout regarder avec l'oeil d'un paysagiste et, enfin, de transformer le tout avec un doigté d'urbaniste. J'irais plus loin, j'affirmerais sans crainte que l'architecture a un certain rôle à jouer", d'ajouter M. Pontbriand.

La gestion actuelle

Il va sans dire que le travail d'aménagement terminé, l'administration demeure quand même un grand facteur de souci pour le propriétaire. "Je ne pourrai jamais me résigner à recevoir chez moi des campeurs indésirables ou indisciplinés et je dois souvent, contre mon gré et contrairement à ma nature, sévir avec la plus grande fermeté", nous a fait remarquer le propriétaire.

Car, au parc de Val-Pontbriand, on n'a pas attendu qu'une réglémentation officielle vienne cimenter l'esprit de coopération qui doit exister entre l'hôte et ses visiteurs.

"C'est à nous de faire nos propres règlements, de veiller à leur observance et d'appliquer les sanctions qui s'imposent. A mon avis, il serait parfaitement inutile de vouloir créer un climat familial sans s'inspirer de ces principes", d'ajouter M. Pontbriand.

L'exemple le plus frappant est l'obligation pour tout campeur d'obtenir un permis du propriétaire l'autorisant à dresser un feu de camp sur le site qu'il occupe. Le visiteur doit se rendre au chalet d'accueil, où on lui remet une formule à cet effet et selon laquelle il accepte d'avance la responsabilité des dommages qu'une négligence de sa part pourrait occasionner. De plus, le détenteur du permis est tenu d'éteindre son feu sur le coup de onze heures, de façon à ce que le vent ne soulève pas la braise. Ce n'est qu'un exemple, mais il est significatif.

Projets futurs

On nous reprochera peut-être de ne pas décrire, dans tous ses détails, le parc Val-Pontbriand-sur-le-lac. Mais cette description, quelle qu'elle soit, ne saurait rendre justice au propriétaire de l'endroit. Il faut s'y rendre, observer et y séjourner. En un mot, "vivre" son camping.

L'avenir est la principale préoccupation de M. Pontbriand. Ses projets, il les conçoit dans le calme et la sérénité du foyer, entouré d'une épouse compréhensive et de trois adorables fillettes. C'est probablement à la suite d'une conversation très animée qu'il a décidé d'aménager un parc exclusif pour tentes et caravanes, où chaque locataire aura son foyer, sa douche, son cabinet de toilette, son coin de méditation près d'un ruisseau et la garantie d'une solitude relative. Les sites seront à la disposition des campeurs et caravanistes désirant y demeurer une saison entière.

A cet endroit de rêve que M. Pontbriand appelle "La Citadelle", les futurs estivants bénéficieront de piscines, de pataugeuses, de sentiers en forêt, de petits lacs de divertissement et un ruisseau de montagne. Un autre projet: l'établissement d'un centre d'art. M. Pontbriand a des plans bien définis à ce sujet et il n'y a aucun doute que son expérience dans le domaine artistique aidera considérablement à la réalisation de ce projet.

Une réflexion du propriétaire a attiré notre attention: "J'aurais pu devenir hôtelier, mais la nature m'attirait davantage. J'ai donc essayé de la comprendre telle qu'elle est et de lui donner les soins qu'elle requiert pour servir à quelque chose. A mon âge, vous savez, on a une petite marotte ... La mienne, c'est de transformer Val-Pontbriand en terre d'élection du camping", a conclu M. Pontbriand. Il serait superflu d'ajouter quoi que ce soit au discours de cet homme dont le passe-temps favori consiste à faire des heureux.

Avec l'addition d'un emplacement exclusif, "La Citadelle", Val-Pontbriand pourra offrir à chaque visiteur une douche, un cabinet de toilette, un foyer, une grillette en plus de piscines et de petits lacs de divertissements pour les jeunes.

Les campeurs des Laurentides à La Conception

M. Claude Desjardins, président du Club des Campeurs des Laurentides, invite cordialement les membres du CDL et leurs amis campeurs à participer au rassemblement du mois d'août, au parc La Conception, en fin de semaine.

A cette occasion, la direction du club paiera le prix de location d'un site de camping, pour une journée, à chacun des membres présents, tandis que ceux-ci pourront prendre part, gratuitement, à une épluchette de blé d'inde.

L'épluchette débutera à 6 h., samedi après-midi, alors qu'on choisira un roi et une reine chez les adultes et deux autres monarques chez les enfants. Il y aura ensuite feu de camp, chants, danses et jeux divers.

Reconnu comme l'un des plus beaux terrains des Laurentides, le parc La Conception est situé à 14 milles au nord de Saint-Jovite, sur la route 11. En fin de semaine, les campeurs seront les hôtes de Mme Denise Tardif, propriétaire du parc.

A LA BAIE MISSISQUOI
J.-D. Vallière, camping et trailer park. Nous vous offrons électricité, eau courante, égouts, au bord de l'eau, plage privée, toilette, table, four en pierre.
J.-D. VALLIERE, 375 Chemin Venise, Venise, Qué.
Tél. : St-Sébastien — 24 S 111

Dyke's Caravans
St-Luc, P. Q., route 7 et 9B
Entre Laprairie et St-Jean
Tél. direct : OL. 8-8393
Spécialité : ROULOTTE DE VOYAGE
★ Airstream
★ Shasta
★ Glendette
8 ANNEES D'EXPERIENCE
VENTE SERVICE
DYKE'S CARAVANS

CAMPING PISKIAIRT CAMPGROUND
CAMPING PISKIAIRT
BALDWIN — non loin de COATICOOK
• 32 milles de Magog et de Sherbrooke
• Sur les bords du lac Lyster à 1,600' d'élévation
• Emplacements de camping 40' x 60' — Tous les raccordements pour caravanes
• Plage privée sablonneuse sans danger pour enfants
• Pêche, toilette, buanderette, douches, théâtre en plein air à 7 milles, facilité d'approvisionnement alimentaire
Une caravane usagée à vendre — Agent caravanes GLENDETTE
INFORMATIONS
Rouville Daigneault, Baldwin, R.R. 5, Coaticook — Tél. 849-3382

Roulez vos cigarettes avec MACDONALD'S British Consols

Tabac de Virginie doux et suave

AU MONT ST-HILAIRE Route 9
CAMPING LAURIER
Faisant face au Mont St-Hilaire. Endroit idéal pour vacances. Toutes facilités d'accommodations Gratis : Invitation toute spéciale à tous les campeurs pour l'épluchette de blé d'Inde samedi le 31 août à 8 hrs p.m. danse avec orchestre. S'il y a pluie, remise au 1er septembre. Jean-Paul Vinet (prop.), Tél. 367-7456; Gilles St-Onge (gérant), Tél. FO. 7-2518; 879, boul. Laurier, St-Hilaire, RR. 3.

billet du jeudi

Jean LaBoissière

Les réductions ralentissent le progrès de l'entreprise privée

Certains propriétaires de terrains de camping se plaignent — et avec raison — des exigences de leurs clients. Sous prétexte qu'ils sont membres de telle ou telle association, ceux-ci demandent souvent avec insistance une réduction sur le prix de location d'un site de camping ou de l'emplacement d'une caravane. Parfois, on tente même d'intimider le propriétaire en lui faisant sentir la nécessité de consentir à une réduction, sinon ...

Cette attitude, de la part de ceux qui devraient comprendre — ou essayer de comprendre — la situation presque toujours précaire de leurs hôtes, me répugne souverainement. Qu'ils demandent une réduction passe encore, mais qu'ils exercent un chantage pur et simple à l'endroit de l'entreprise privée me semble inadmissible. Malheureusement, la formule s'est révélée efficace à plusieurs endroits de la province, de sorte que quelques propriétaires s'interrogent maintenant sur la rentabilité de leurs terrains.

Le camping, on l'a déjà assez répété, est d'abord une activité touristique et les commodités mises à la disposition des campeurs par l'entreprise privée font partie de l'hôtellerie. D'ailleurs, la réglementation provinciale que l'on attend toujours sera intégrée dans le bill de l'hôtellerie, si l'on en croit M. Lionel Bertrand, ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Donc, le terrain de camping et de caravaning doit être considéré comme un endroit de séjour, au même titre qu'un hôtel, auberge ou simple maison de pension. Or, que dirait-on du visiteur qui, sous prétexte d'être membre d'un club touristique, exigerait une réduction sur le prix de sa chambre d'hôtel ? Le qualificatif, quel qu'il soit, pourrait également s'appliquer à cette classe de campeurs-quêteux qui sillonnent la province.

Un propriétaire sérieux ne devrait pas consentir de réductions aux campeurs. Il est faux de prétendre que les faveurs du propriétaire peuvent lui attirer des clients. A la longue, ces concessions finiront par priver l'entreprise privée des deniers qui pourraient lui servir à agrandir, perfectionner et offrir des commodités supplémentaires aux amateurs de plein air.

Au lieu de quémander sans cesse — tout en exigeant le maximum de confort — les campeurs devraient accepter de bonne grâce de payer un prix raisonnable. D'ailleurs, je ne crois pas me tromper en affirmant que la plupart des propriétaires ne demandent pas des sommes exorbitantes pour séjourner sur leurs terrains. Bien sûr, certains parcs, mieux pourvus en commodités, offrent des sites à un prix plus élevé, mais n'est-ce pas normal ?

Les directeurs nationaux et locaux de nos grandes associations de camping devraient éduquer leurs membres en ce sens, au lieu de les inciter à réclamer des réductions parfaitement injustifiables dans les circonstances. En Europe, les gouvernements se proposent de fermer les parcs de camping et de caravaning dont les sites ont été mal homologués et où les normes d'hygiène, de confort et de sécurité ne sont pas respectées. Selon les autorités, la principale cause du mauvais aménagement de ces parcs privés est le manque d'argent.

De leur côté, les propriétaires se disent incapables de faire mieux parce qu'ils consentent des réductions allant parfois jusqu'à cinquante pour cent et prétendent qu'un changement d'attitude vis-à-vis de leur clientèle est impossible.

Impossible ? Peut-être en Europe, mais pas au Québec. Il est temps de réagir et de demander aux campeurs de construire le camping sur des bases solides et en fonction de l'avenir. Plus les propriétaires consentiront de réductions, moins l'entreprise privée progressera et moins elle se développera. De plus, cette politique pourrait décourager les défricheurs éventuels de terrains. Enfin, il faut bien admettre que le propriétaire doit gagner son pain et qu'il n'a que trois mois par année pour y arriver.

Les campeurs du CCC de la Mauricie au Lac aux Sables

M. Conrad Livernoche, publiciste de la section de la Mauricie du Camping Club du Canada, nous informe que le dernier rallye officiel de cette section aura lieu en fin de semaine, au Lac aux Sables

Le chef de camp sera M. Maurice Mimeault, de Shawinigan-Sud, assisté de M. Gaston Francoeur, de St-Tite. Les loisirs ont été confiés à M. Pierre Lefrançois, de Grand-Mère, tandis que les moniteurs et monitrices seront M. et Mme Trottier et M. et Mme Desaulniers, également de Grand'-Mère.

La circulation des véhicules sera assurée par M. Paul Plourde, de Louiseville, et le Dr C.-E. Lamontagne verra à la sécurité et prodiguera les premiers soins.

Programme

A 2 h., samedi après-midi, il y aura rassemblement en face du drapeau du CCC et les officiels souhaiteront la bienvenue aux campeurs et caravanistes. Vers 6 h., il y aura présentation des invités et vin d'honneur offert par M. J.-A. Pronovost, propriétaire du terrain. Suivra le souper aux fèves au lard, gracieuseté de la section de la Mauricie à ses campeurs membres.

Dans la soirée de samedi, M. G. Desaulniers donnera une projection de films d'une durée de deux heures. A 10 h. 30, il y aura feu de camp, chants et danses et le couvre-feu a été fixé à minuit pour cette occasion.

Si le temps le permet, la messe sera célébrée sur le terrain de camping, dimanche matin. Au cours de l'après-midi, on procédera à la distribution des prix et trophées aux gagnants de diverses compétitions.

La famille Chalifoux à Québec

M. et Mme Pierre-Paul Chalifoux et leurs quatre filles, qui représentent la famille modèle du camping, passeront la fin de semaine à la plage Germain, au Lac Saint-Joseph, dans la région de Québec.

Au début de la semaine prochaine, les Chalifoux visiteront la Vieille Capitale et Lévis pour revenir dans la métropole jeudi ou vendredi. Le long congé de la Fête du Travail sera partagé entre deux terrains : la Canne de Bois et le domaine de Rougemont.

En effet, la Fête du Travail marquera le terme de la tournée provinciale de la famille Chalifoux, organisée par les membres de l'Association des terrains de camping du Québec, propriétaires de terrains privés.

Cette tournée provinciale a débuté au cours de la première fin de semaine de juin. Parmi les terrains visités, mentionnons Val-Pontbriand, le parc Montcalm, La Bourgade, le parc La Conception, le camping Paradis, le Zoo de Saint-Edouard, le Champignon Vivant et le camping du lac Filiatrault.

Un camping près de la capitale ?

On songe à prendre des dispositions nécessaires pour doter la banlieue d'Ottawa d'un terrain de camping. Parmi les endroits intéressants, on a retenu les parcs de Rockcliffe et Pine Hill.

Actuellement, les visiteurs de passage dans la capitale fédérale sont obligés de camper à Plantagenet, Kemptville ou au lac Philippe, un parc fédéral situé dans la province de Québec.

La commission d'aménagement de la capitale nationale avait consenti à fournir un emplacement de ce genre, mais en avait été empêchée par la suite, à cause du programme d'austérité.

Le gouvernement provincial de l'Ontario consentirait à accorder une subvention de $50,000 pour l'aménagement d'un terrain de camping, si ce projet était réalisé par le service de la Récréation et des Parcs.

Le courrier du CAMPEUR

Pourriez-vous me fournir certaines adresses postales où je pourrais me renseigner dans le domaine du camping.

Vous remerciant à l'avance, je demeure cordialement,
Rio Lavoie,
57, rue Robb,
Salaberry-de-Valleyfield, Qué.

Ecrivez au Camping Club du Canada, case postale 1143, Place d'Armes, Montréal. Vous obtiendrez tous les renseignements désirés. Cependant, si vous désirez vous documenter à fond, votre carte de membre du CCC vous donnera droit au petit guide publié annuellement et à la revue Wigwam, un périodique paraissant tous les mois.

La cuisine du CAMPEUR

Aujourd'hui, il ne sera pas question de recettes de camping. Juste un petit mot pour souligner à nos cuisinières que les fruits et légumes se vendent à meilleur compte qu'en juin et juillet.

Fin août, c'est habituellement le temps par excellence pour la préparation d'un succulent bouilli de boeuf aux légumes. Le temps frais s'y prête admirablement et l'on conseille de laisser mijoter votre plat au moins deux heures sur un bon feu de camp.

C'est également en cette période d'abondance que les fruits sont les moins chers. Pensez-y, mesdames, toute la famille se régalera d'une salade aux fruits frais, après s'être copieusement servie de votre bouilli de boeuf.

Bon appétit !

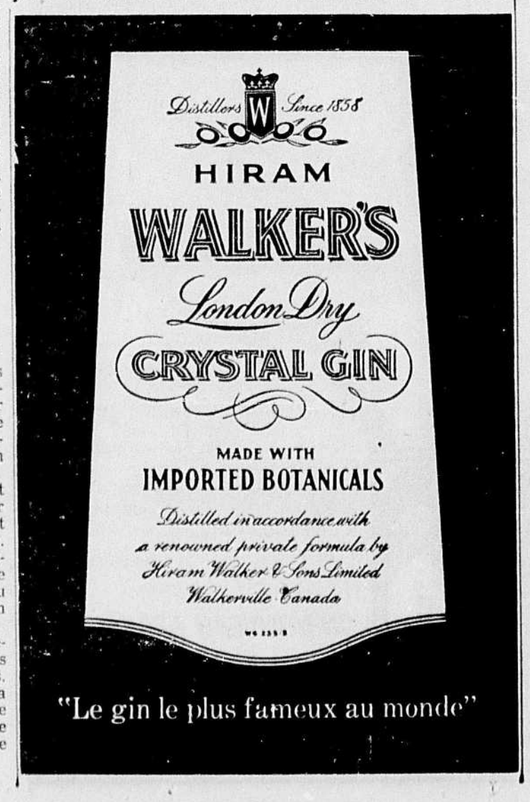

...la preuve que le Québec a bon goût

Le jury international des Olympiades Mondiales de la Bière a attribué son Prix d'Honneur à la Brasserie Dow du Québec à ses assises tenues à Cologne en 1963. Ce prix—le seul remporté par une brasserie du Québec—confirme le choix d'une clientèle québécoise de plus en plus nombreuse.

Dow la bière couronnée de succès

économie & finance — LA PRESSE

Washington sait mettre le prix

Laurent Lauzier

Décidément, le gouvernement américain manifeste parfois de curieuses exigences à l'égard de notre pays. Il veut bien appuyer les autorités fédérales canadiennes dans leur effort pour éviter une nouvelle dévaluation de notre dollar, mais il demande le prix avant d'accorder sa collaboration à la solution de nos problèmes.

Le secrétaire au Trésor, M. Douglas Dillon, a témoigné devant la commission de procédure pour expliquer la portée véritable des mesures de contrôle demandées par le président Kennedy. Il a admis que le Canada serait assez durement touché par ces mesures, notamment la taxe de 15 pour cent sur les transactions mobilières. Il a cependant laissé entendre que les autorités américaines pourraient consentir une exemption complète de la taxe pourvu que les transactions portent sur des titres d'entreprises canadiennes où les Américains détiennent une participation d'au moins 50 pour cent.

En formulant cette nouvelle proposition, M. Dillon se préoccupe-t-il réellement d'aider le Canada ou de favoriser la main-mise des capitaux américains sur un plus grand nombre d'entreprises canadiennes ? Telle est la question qu'il faut poser en examinant une si étrange suggestion.

●

Dans sa livraison de la semaine dernière, la revue Babson's se demandait si Washington, dans sa nouvelle politique monétaire et surtout ses négociations avec le Canada ne cherche pas à reprendre l'initiative qu'a tenté de lui enlever le budget Gordon, en matière de contrôle de capitaux américains au Canada. C'est un fait connu maintenant que le président Kennedy devait présenter plus tôt son message surprise au Congrès, mais il a été devancé par notre ministre des Finances M. Walter Gordon. Selon le rédacteur de Babson's, les négociations conduites au cours des dernières semaines restent entourées d'un certain mystère, qui empêche d'en saisir la véritable signification. Elles indiquent un état de tension entre les deux gouvernements qui semble originer des événements soulignés antérieurement.

Au fait, M. Dillon mentionne une concession possible qui vise un objectif tout à fait opposé à celui recherché par notre ministre des Finances lorsqu'il a tenté d'imposer une taxe de 30 pour cent sur les achats d'actifs canadiens par des citoyens américains. Il veut bien consentir un nouveau traitement de faveur au Canada, mais à condition qu'il serve de stimulant au contrôle qu'exercent déjà les capitaux américains sur l'économie canadienne.

●

Il saute aux yeux, en effet, que si Ottawa se laissait gagner à cette nouvelle concession sous prétexte de libérer le commerce des valeurs mobilières entre les deux pays, que les investisseurs américains, pour éviter la taxe de 15 pour cent, chercheront à se conformer aux nouvelles dispositions de la loi en portant à 50 pour cent leur participation dans les entreprises canadiennes qu'ils ne contrôlent pas encore.

Il n'est pas nécessaire, croyons-nous, de souligner davantage le caractère dangereux du nouveau projet de concession lancé par M. Dillon au cours d'un long témoignage d'une facturation passablement technique. Il est possible que la suggestion ait été formulée uniquement pour connaître la réaction des autorités canadiennes et celle des milieux financiers. Il reste quand même inquiétant de constater comment Washington conçoit maintenant la nature des relations économiques qu'il veut développer avec le Canada. Jamais le poids de son aide n'a été aussi lourd et n'a si peu tenu compte des véritables intérêts canadiens.

Mémoire à la commission Carter

Notre marasme économique vient d'un système fiscal inadéquat

CALGARY. (PC) — Trois associations de propriétaires d'immeubles viennent de présenter à la commission d'enquête sur la fiscalité un mémoire virulent dans lequel elles affirment que les Canadiens sont trop taxés et que notre système fiscal est fondamentalement inadéquat.

"Aucun régime fiscal ne peut être fondamentalement adéquat lorsqu'un pouvoir public prélève des taxes d'une part et en remet une partie du produit à un autre gouvernement qui en dispose", affirme le mémoire signé par les trois associations de propriétaires immobiliers du Canada, de l'Ontario et de la région de Toronto.

Lorsque deux pouvoirs gouvernementaux diffèrent de vues sur les questions de fiscalité et de bien-être social, ajoute le mémoire, c'est une menace à l'avenir de la confédération.

S'attaquant avec vigueur aux politiques fiscales du Canada, le document déclare que le haut niveau des taxes et des salaires "est la seule cause" de la mauvaise posture concurrentielle du Canada sur les marchés mondiaux. "Les taxes de vente sur les biens de consommation de même que l'impôt sur les salaires ont déclenché la montée en flèche du coût de la main d'œuvre".

Les budgets

Le budget du ministre des Finances, M. Gordon, poursuit le mémoire, "semble contenir tous les éléments d'une nouvelle période d'inflation, juste à un moment où nous ne pouvons absolument pas nous le permettre".

Les politiques fiscales et monétaires du Canada sont les principales causes du fait que notre pays ait perdu une si grande partie de son industrie aux mains des étrangers, proclame le document.

"Ceux qui cherchent un bouc émissaire ont accusé tour à tour le manque d'initiative, le conservatisme, le manque d'esprit d'entreprise ou l'absence de stimulants, face à la concurrence ... Mais personne n'ose regarder la réalité en face.

Si l'on prend le niveau de vie comme critère de comparaison, soutient le document, on peut dire que les Canadiens payent 40% plus de taxes que les Américains ; parallèlement, on constate que la productivité canadienne, par travailleur, n'est que 60% de celle des Etats-Unis.

"D'une part, le travail organisé croit que la meilleure façon de rétrécir la marge entre le niveau de vie ici et aux Etats-Unis est de demander la parité des salaires et des heures de travail ... Le gouvernement, de son côté, a toujours cherché à nous taxer comme si notre standard de vie et notre productivité étaient égaux à ceux des Etats-Unis, et, par le moyen de mesures sociales cherche à compenser, grâce aux taxes, les lacunes de notre économie".

Une utopie

Les conceptions tant du travail organisé que des gouvernements qui veulent que l'on cherche à installer de force un standard de vie, soit autour d'une table de négociation ou par des décrets gouvernementaux, sont "futilité et pure folie".

Dans son mémoire, qui ne pèche pas par excès de modération, le groupe d'associations affirme devant la commission présidée par le comptable agréé Kenneth Carter que le Canada est probablement le seul pays indépendant du monde où le bas niveau de la productivité n'a pas pour pendant un niveau de vie proportionné.

"Au lieu d'utiliser notre argent en établissant des budgets qui conviennent à nos besoins, nous nous efforçons stupidement à rivaliser avec nos riches voisins".

Les gouvernements devraient décider quels champs de taxation ils veulent exploiter, puis ensuite devraient faire en sorte qu'il n'y ait pas de double emploi. Actuellement, dit le mémoire, "non seulement y a-t-il double taxation, mais dans certains cas, l'argent est prélevé par au moins deux gouvernements aux mêmes fins".

Jean Mehling câble de Paris

L'unité occidentale est menacée par un phénomène de nature commerciale

Il est bien certain que pour le Marché commun, considéré dans son ensemble, les mouvements de capitaux et de marchandises ne représentent pas un souci fondamental, comme cela est le cas pour les Etats-Unis. Evidemment, on ne note plus, au plan des exportations, un dynamisme aussi agressif qu'au cours des dernières années.

Pourtant, en dépit d'un certain ralentissement, il ne fait toujours pas de doute que la situation globale de la Communauté demeure très enviable, tandis qu'au contraire les Etats-Unis sont aux prises avec des déficits dont on ne voit vraiment pas comment ils sortiront, à moins de mesures brutales qui très probablement provoqueraient des réactions violentes de la part des Européens. A l'intérieur de la Communauté, cependant, les comptes avec l'étranger se présentent de façon différente selon les partenaires. On possède en effet, aujourd'hui, le détail du premier trimestre de l'année en cours, en ce qui concerne le commerce extérieur. Ainsi qu'on va le voir, tout n'est pas idyllique dans l'Europe du Marché commun !

★

L'Allemagne, quant à elle, demeure la grande championne: ses exportations ont dépassé très largement, une fois encore, ses importations. Il en est de même pour les Pays-Bas, dont l'économie, en fin de compte, ne paraît pas avoir été bien affectée par la perte des territoires d'outre-mer. La France, la Belgique et l'Italie, par contre, font preuve d'un certain essoufflement. Pour la France, en particulier, le solde du premier trimestre apparaît très nettement négatif. Pour l'Italie, le bond accompli par les importations semble très sensible. Le solde négatif de la Belgique n'a rien d'inquiétant, en valeur absolue. Mias ce pays dépend, plus encore que ses partenaires européens, du comportement de son commerce extérieur.

Telle est donc, pour l'instant, la situation connue. L'Allemagne, en particulier, est parfaitement consciente du caractère presque "excessif" (pour ses partenaires et pour le reste du monde) de son commerce extérieur. Mais le dynamisme des industriels allemands a été tel, depuis dix ans, que le mouvemetn acquis semble presque irréversible.

★

Compte tenu des quelques données qui viennent d'être présentées, deux grandes opérations commerciales, discutées au cours de ces dernières semaines, prennent une signification toute particulière : l'achat de 160 avions français par une grande compagnie américaine ; le désaccord franco-allemand à propos du "char d'assaut" qui devra équiper les armées du Vieux-Continent.

On remarquera en préambule à quel point sont significatives de l'évolution des économies modernes les transactions portant sur des véhicules, que ceux-ci soient civils ou militaires. C'est là un phénomène bien connu des économistes nord-américains, dont on a de plus en plus conscience en Europe. Ce qui paraît prouver, au moins de façon accessoire, que les économies des grands pays occidentaux ont tous les mêmes problèmes de production, les mêmes risques de mévente (au moins dans une large mesure).

Les deux "opérations" dont il vient d'être fait mention se sont résolues, l'une de façon négative, l'autre de façon positive. Dans l'un et l'autre cas, les résultats des transactions semblent ne pas répondre à la logique qui découle de l'état des balances commerciales.

★

Le désaccord franco-allemand porte sur le choix, pour les armées du Marché Commun, d'un char d'assaut soit allemand soit français. Tous les techniciens sont d'accord pour reconnaître la supériorité technique du prototype français (appelé AMX-30). Pour des raisons politiques, les Allemands ont décidé d'équiper leur armée de leur prototype. Les Français ont choisi le leur. Mis à part le symbole d'un

Voir MEHLING en page 37

Aux Etats-Unis

Les importations d'acier vont faire l'objet d'une enquête

WASHINGTON. (AFP) — A la suite de l'entretien que le président Kennedy a eu hier avec M. Roger Blough, président de la "U.S. Steel Corporation", et M. David McDonald, président du syndicat AFL-CIO des ouvriers des aciéries, la Maison Blanche a annoncé aujourd'hui que le président avait donné des instructions au département du Trésor et aux services économiques du département d'Etat pour étudier les conditions dans lesquelles les aciers étrangers sont importés sur le marché américain.

On sait que l'industrie sidérurgique américaine se plaint depuis longtemps des effets néfastes du dumping dont sont l'objet les aciers importés d'Europe occidentale et du Japon. Le département du Trésor a déjà rejeté l'accusation de dumping en ce qui concerne les fils d'acier importés du Japon. D'autre part la commission américaine des tarifs douaniers a exprimé l'opinion, au cours des deux derniers mois, que les fils d'acier belges, allemands et français n'étaient pas importés en quantité suffisante pour causer un préjudice quelconque à l'industrie américaine.

Ces décisions successives avaient rendu impossible le relèvement des droits de douanes souhaité par les sidérurgistes américains. Leur nouvelle démarche auprès du président Kennedy vise à éviter que la question des importations de produits sidérurgiques ne puisse être désormais considérée comme classée. Il est tenu pour improbable, en effet, que les nouvelles études demandées aujourd'hui par le président puissent aboutir rapidement à l'adoption de mesures concrètes de protection.

UNE CAUSE LONGUE ET COUTEUSE — Le projet de fusion de deux importantes sociétés ferroviaires des Etats-Unis, le New York Central et le Pennsylvania Railroad, s'avère être la cause du genre qui aura requis le plus long examen de la part du Interstate Commerce Commission. En effet, la cause vient d'entrer dans sa deuxième année d'instance, et aucune décision n'a encore été prise. Au cours de la première année, 456 témoins ont comparu, dont les dépositions totalisent environ 35,000 pages. La photographie ci-dessus montre la pile de documents accumulés depuis le début de l'enquête, avec, à l'arrière-plan, de gauche à droite, MM. J. K. Lyle, chef enquêteur du bureau des Finances du I.C.C., Lawrence K. Walrath, président du I.C.C., et Henry Darmstadter, un autre enquêteur de cet organisme.

Les aciéries du Canada affichent une meilleure tenue que celles des E.-U.

Les aciéries canadiennes ont effectué une victorieuse reprise au cours de la semaine prenant fin le 17 août, alors que leur volume de production a atteint le plus haut niveau enregistré depuis le mois de mai dernier. Et ceci, pendant que les aciéries américaines accusent encore une baisse de leur production, la reprise prévue pour la fin d'août et le début de septembre ne semblant pas vouloir s'effectuer immédiatement.

Selon des chiffres compilés par Financial Counsel, les aciéries du Canada ont fonctionné pendant cette semaine à 104.8 pour cent de leur capacité, alors que le taux pour la semaine précédente avait été de 96.6 pour cent, et de 101.7 pour cent voilà deux semaines.

Le volume d'acier produit s'est élevé à 162,254 tonnes, soit un gain de 8.4 pour cent ou de 12,616 tonnes sur la semaine précédente, et une hausse de 9.7 pour cent ou de 14,285 tonnes sur la semaine correspondante de 1962, alors qu'un record de tous les temps de 147,969 tonnes avait été établi.

La production enregistrée au cours de la semaine prenant fin le 17 août apparait donc comme étant la meilleure qui ait été établie depuis la semaine prenant fin le 1er juillet, durant laquelle les aciéries avaient fonctionné à 106.0 pour cent de leur capacité et produit 164,163 tonnes de métal. Le record de tous les temps, en ce qui concerne la production, a été établi durant la semaine se terminant le 11 mai, quand l'industrie canadienne de l'acier fonctionnait à 110.9 pour cent de sa capacité, pour un volume équivalent à 171,747 tonnes.

Le total de la production accumulée depuis le début de 1963 s'élève à 5,100.537 tonnes, ce qui représente une augmentation de 16.6 pour cent ou de 725,798 tonnes sur les 4,374,559 tonnes produites en 1962, durant la même période.

Pas de service spécial pour les acheteurs américains à Montréal

Contrairement à ce qu'ont décidé les dirigeants de la Bourse de Toronto, ceux de Montréal ne créeront pas de service spécial pour les opérations sur les valeurs canadiennes entre Américains. Les autorités montréalaises allèguent que l'incertitude qui entoure actuellement les discussions sur ce sujet sont trop grandes pour prendre une telle décision.

On se souvient que le président de la bourse de Toronto a déclaré récemment que la bourse de la Ville Reine aurait bientôt les installations nécessaires pour s'occuper des transactions entre Américains sur les valeurs canadiennes.

M. Graham avait alors précisé que ce marché spécial pour acheteurs américains découlait d'un projet de loi américain prévoyant l'imposition d'une taxe allant jusqu'à 15% sur les achats par des citoyens des Etats-Unis, de valeurs étrangères.

Voici le texte de la déclaration publiée hier par le service des relations extérieures de la Place locale, après une réunion conjointe des dirigeants de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne :

"Etant donné l'incertitude qui entoure les discussions présentes sur la loi fiscale américaine de 1963 concernant la péréquation des intérêts, la Bourse de Montréal et la Bourse Canadienne n'ont pas l'intention de mettre en vigueur des procédures qui permettent des opérations sur les valeurs canadiennes entre citoyens américains ou résidants américains. Cependant, si les évènements justifiaient de telles dispositions, des arrangements pourraient être effectués rapidement dans le but de permettre des opérations de cette nature."

La valeur des importations canadiennes a haussé de 0.1 p. c. de janvier à avril

Les importations du Canada en avril ont été évaluées à $554,553,000, soit 11.4 p. 100 de plus que les $497,766,000 d'un an plus tôt, mais un peu moins que le montant provisoire publié le 28 mai. Les baisses de février et mars ont été tout juste contrebalancées, de sorte que les importations de janvier-avril ont augmenté de 0.1 p. 100 ($1,968,896,000 contre $1,967,649,000).

La valeur des importations provenant de l'Italie, de l'Iran et de l'Arabie Saoudite a été supérieure en avril et en janvier-avril à celle d'un an plus tôt, tandis que celle des achats aux Etats-Unis, à la Grande-Bretagne, à la République fédérale allemande, au Japon, au Venezuela et à la France a monté durant le mois et baissé au cours de la période de cumul.

La valeur des machines et pièces agricoles, des tracteurs et pièces, des pièces d'automobiles, du pétrole brut et des instruments scientifiques et éducatifs a été supérieure à celle d'un an plus tôt en avril et en janvier-avril, et celle des fruits et baies, frais ou réfrigérés, des automobiles et des avions et pièces a été inférieure.

RESUME DES IMPORTATIONS

	Avril		Janvier-avril	
	1962	1963	1962	1963
	(en milliers)			
Total des importations	$497,766	$544,553	$1,967,649	$1,968,896
Suivant le pays				
Etats-Unis	357,165	382,782	1,414,213	1,413,713
Royaume-Uni	41,895	42,207	179,242	151,117
Venezuela	13,204	18,024	69,189	72,620
Rép. fed. allemande	10,767	14,825	37,475	36,501
Japon	9,354	11,434	35,931	34,916
Iran	3,298	4,235	9,343	15,640
Arabie saoudite	3,086	3,125	12,642	14,738
Jamaïque	4,939	4,840	11,223	13,663
Italie	3,746	4,538	13,473	13,663
France	4,565	4,743	14,807	13,662
Suivant le produit				
Machines non agricoles	52,872	59,076	220,130	216,789
Pièces d'automobiles	29,890	42,404	124,583	168,689
Pétrole brut	20,718	25,820	96,594	106,142
Appareils électriques, n.d.a.	26,753	28,408	109,008	102,400
Tracteurs et pièces	12,750	18,463	43,766	57,601
Matériel agricole et pièces (sauf les tracteurs)	10,937	15,901	33,679	49,081
Pièces d'avions	14,202	8,268	122,280	33,716
Tous véhicules	24,843	13,532	75,917	26,842
Instruments scientifiques et éducatifs	5,305	7,592	22,434	26,545
Fruits et baies, frais ou réfrigérés	7,447	7,279	27,306	26,463

Le problème no 1 en France : l'inflation — Financial Times

LONDRES (REUTER) — Le "Financial Times" commente l'inflation qui sévit en France et déclare qu'un des principaux problèmes que le général de Gaulle aura à résoudre dans les mois à venir est d'arriver à stopper la course infernale salaires-prix sans sacrifier la croissance économique.

Après avoir écrit qu'il se confirme que le président de la république a obtenu peu de succès jusqu'ici dans ses efforts pour résister à l'inflation, le "Financial Times" ajoute :

"On peut se demander combien de temps la France peut supporter une inflation qui n'a de parallèle qu'en Italie parmi les grands pays industriels.

"La France a plus ou moins accepté de payer d'un certain degré d'inflation l'expansion rapide de son économie, que ce soit sous la quatrième ou la cinquième république."

Il peut être possible de maintenir les prix des produits à l'exportation jusque vers la fin de l'année, puis de se ménager un temps de répit grâce aux réserves.

"Le problème que le général de Gaulle a à résoudre dans les prochains mois est de trouver le moyen d'arrêter la course infernale prix-salaires sans sacrifier la croissance de l'économie."

Le délai accordé par l'Hydro expire demain, vendredi

L'Hydro-Québec rappelle que le dernier délai qu'elle accordait récemment aux détenteurs d'actions privilégiées des compagnies privées d'électricité nationalisées par la province de Québec, pour se prévaloir de l'offre d'achat de l'Hydro-Québec, expire définitivement le vendredi, 23 août 1963.

Les détenteurs ont donc jusqu'à ce jour, à l'heure de fermeture des affaires, pour remettre leurs actions aux fiduciaires désignés dans les offres officielles qui leur avaient été adressées. Après cette date, la loi adoptée à la dernière législature concernant l'étatisation devra suivre son cours pour ce qui est des actions résiduaires.

Le développement économique des pays pauvres n'en est encore qu'à ses débuts

— M. Sherwood M. Fine

PARIS, (AFP) — Le fassé qui sépare les revenus des pays industrialisés de ceux des pays deshérités ne cesse de s'élargir, en dépit des efforts des premiers pour aider les seconds. C'est ce que démontre M. Sherwood M. Fine, directeur du département du développement de l'O.C.D.E., dans une étude qu'il vient de publier dans "l'Obesrvateur" de l'O.C.D.E. sur "La croissance économique dans les pays moins développés".

Selon cette étude, chaque habitant des pays industrialisés de l'O.C.D.E. disposait en moyenne de 1,900 dollars en 1962, alors que le revenu moyen par tête était de 130 dollars dans les pays "pauvres", soit une différence de 1,770 dollars. En 1970, le revenu moyen par habitant doit passer à 2,500 dollars dans les pays "riches", et à 150 dollars dans les pays deshérités, soit une différence de 2,350 dollars.

La principale raison de cet élargissement du fossé est la croissance beaucoup plus forte de la population dans les pays "pauvres" que dans les pays "riches" : dans ces derniers, la population totale passera de 471 millions d'habitants en 1962 à 517 millions en 1970, tandis qu'elle croîtra de 1,432 à 1,734 millions d'habitants dans les pays sous-développés.

Un choix arbitraire

Les pays industrialisés concernés par l'étude de M. Sherwood M. Fine comprennent en effet les Etats-Unis, le Canada et les vingt pays de l'Europe occidentale, à l'exception de la Grèce, de la Turquie, de l'Espagne, du Portugal et de l'Islande. Il case dans les pays en voie de développement ces cinq dernières nations européennes et les pays du "Tiers Monde" d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Cette étude exclut donc parmi les pays industrialisés, l'URSS, le Japon et certains pays de l'Est européen, et dans les pays en voie de développement, la Chine continentale.

Ayant à l'origine un revenu plus élevé, souligne l'étude, les pays industrialisés enregistrent en chiffres absolus des progrès annuels environ vingt fois plus rapides que ceux des pays moins développés.

L'auteur de l'étude attire toutefois l'attention sur la véritable signification de ce fossé.

"Les besoins pressants des populations moins développées, écrit-il, ne comprennent pas des éléments qui tiennent une large place (dans le niveau de vie) des nations industrialisées, comme les voitures de tourisme, les autoroutes, la plupart des biens de consommation durable (encore que les récepteurs de télévision puissent être bientôt demandés), les logements de luxe, les industries de loisirs et les matériels militaires complexes". Et il estime que "le minimum essentiel pour assurer à ces populations la santé et une vie décente" pourrait être compris entre 500 et 700 dollars par an et par tête.

Le minimum vital

Or, en 1961, ce revenu se situait entre 50 et 75 dollars en Indonésie, au Congo ex-belge, en Inde, au Pakistan, en Corée du Sud, entre 100 et 150 dollars au Maroc, en Egypte, en Iran, en Chine nationaliste, en Tunisie et en Turquie, entre 200 et 300 dollars en Yougoslavie, en Algérie, en Colombie, en Espagne, au Brésil et au Mexique, aux environs de 350 dollars en Grèce, et de 450 dollars au Chili. Seul Israël dépassait ce "minimum vital" avec 1,037 dollars par habitant en 1961.

Pourtant, poursuit M. S. M. Fine, au cours de cette même année, 30 milliards de dollars environ ont été investis dans ces pays, en capitaux publics ou privés, provenant des nations de l'OCDE, du Japon et des organismes internationaux. Mais si l'aide étrangère, technique et financière est indispensable, "elle ne peut être vraiment efficace ,ajoute-t-il, que si elle est reliée à un solide programme de développement dont le pays bénéficiaire est véritablement l'auteur, et qui reflète essentiellement les préoccupations de la population".

Et l'auteur de l'étude estime probable "que l'histoire de la plupart de ces pays continuera à être caractérisée par des changements politiques imprévisibles, des erreurs coûteuses et des détours pénibles". Les changements fondamentaux souhaitables exigent du temps et peuvent être obtenus "seulement par les dirigeants et les peuples des pays moins développés", car "c'est la société elle-même qui doit forger les instruments essentiels de son développement".

Remèdes généraux

En terminant, M. Fine suggère les remèdes suivants, sur un plan général :

— Elaboration d'un plan démographique à long terme, car, au rythme actuel, l'accroissement de la population dans les pays "pauvres" réduit de près de moitié leur taux de croissance économique, et risque de le freiner encore davantage dans les dix prochaines années.

— Développement de l'assistance technique et réadaptation des programmes d'enseignement établis à l'intention des dizaines de milliers d'étudiants originaires des pays sous-développés dans les écoles et universités des pays industrialisés.

— Accroissement des possibilités d'investissements qui doivent avoir priorité sur la consommation.

Et, après avoir souligné que, "dans la voie du développement économique, on n'a encore

Voir M. FINE en page 37

NOMINATION À LA GM

M. J. R. HAMILTON

M. L. A. Hastings, directeur des ventes de General Motors Products of Canada, Limited, annonce la nomination de M. James R. Hamilton au poste de gérant de la commercialisation, division des camions et des voitures dont le siège social est à Oshawa.

Né à Brockville (Ont.), M. Hamilton est entré au service de la General Motors en 1951. Après avoir occupé plusieurs postes dans les zones de Toronto, Montréal et Regina, il fut nommé gérant national des ventes de camions à Oshawa. En 1955, il divint gérant de la zone de Montréal et, quatre ans plus tard, gérant de la zone de Toronto. Récemment, il était gérant de la région de l'Ouest canadien.

"CREDIT M.-G. INC."

AVIS DE DIVIDENDE

Un dividende trimestriel de quinze cents ($0.15) par action classe "A" a été déclaré par la compagnie le 25 juillet 1963, et sera payé le 16 septembre 1963 aux actionnaires de la classe "A" enregistrés dans les livres de la compagnie le 30 août 1963.

ANDRE PAQUETTE,
Secrétaire

COMPTABLE

Pour aider gérant du bureau d'une importante entreprise de détail. Devra compter de 3 à 4 ans d'expérience dans un bureau de comptables agréés. Bilinguisme préférable mais non indispensable. Bon salaire dès début, bénéfices sociaux. Discrétion assurée aux réponses adressées à

CASE 9095, LA PRESSE

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	11 h.
75	Abitibi	43½	43½	43½
—	Abitibi p	25½	25½	—
—	Algoma	53	53	—
800	Alumin	26⅝	26⅛	26⅛
—	Alm 1 p	21½	21½	—
—	Alum 2 p	46½	46½	—
—	Anz T 4½ p	45	45	—
—	Anz T 2.90 p	54½	54½	—
—	Argus	13	13	—
—	Arg 2.50 p	50	50	—
100	Alm 4¼ j	39¾	39¾	39¾
—	Ang 2.65 p	51¼	51¼	—
—	Argus 2.70	51¼	51¼	—
—	Arg C p	8¼	8¼	—
275	Asbestos	23½	23½	23½
—	Atl Suz	16½	16½	—
—	Atlas Steel	37½	37½	—
—	Ball S 3¾	25	25	—
—	Banq CN	73½	73½	—
100	Banq Imp	61	61	61
100	Banq Mont	61¾	61¾	61¾
100	Banq NE	69¼	69¼	69¼
—	Banq PC	49¾	49¾	—
100	Banq Roy	71¼	71¼	71¼
20	Banq Tor-D	60	60	60
—	Bath Pw	17½	17½	—
1115	Bell Tel	53⅜	53¼	53¼
—	Bow Co 5 P	50¾	50¾	—
—	id 5½ Pr	51¾	51¾	—
—	Bow Mer Pr	51	51	—
—	Bow Paper	5½	5½	—
—	Brazil	3	2 90	—
125	BA Oil	26¾	26¾	26¾
—	BC Forest	19	19	—
3150	BC Power	23¾	23½	23⅜
—	BC Phone	54½	54½	—
—	id 4½	92	92	—
—	id 4¾ 56	97	97	—
—	id 5.15	102	102	—
—	Brockvl Pr	7	7	—
—	Brown	14	14	—
—	Bruck "A"	21¼	21¼	—
—	id "B"	5	5	—
—	Bldg Prod	25½	25¼	—
—	Bulolo	5 55	5 55	—
—	Cal Pow	21¾	21⅜	—
100	C Cem	34	34	34
—	Ch Pr	28	27¾	—
—	C Dom S	26⅛	26⅛	—
—	CI Fndry	22½	22½	—
—	CI Fndr 4¼	90¼	90¼	—
—	Can Malt	22¾	22⅜	—
—	C S L	51	51	—
—	C S L Pr	13⅛	13⅛	—
—	C Aviation	9⅜	9⅜	—
300	C Brew	10¼	10¼	10¼
—	C Brew Pr	51½	51½	—
98	C Brew Pr	52¼	52¼	—
—	C Br Alum	8¾	8¾	—
—	Cdn Celan	57½	57½	—
—	id 1.75 Pr	37	37	—
300	C Chemical	10	10	10
—	C Chem	380	380	—
—	C Hydrocar	16½	16½	—
—	C I L	15	15	—
—	C I L	83½	83½	—
—	C Int Pow	15½	15½	—
—	C Int Pow	47½	47½	—
—	C Loco	4	4	—
—	C Marconi	4	4	—
410	CPR	31¾	31¾	31¾
—	C Pet Pr	10⅞	10⅝	—
100	Pwr Corp	9⅛	9⅛	9⅛
250	Price Br	34¼	34¼	34¼
—	Price Pr	90½	90½	—
200	QN Gas	7¼	7¼	7¼
—	QN Gas W	315	315	—
—	QN Gas Pr	99	94	—
—	Que Phone	44	44	—
—	Q PH 58 Pr	21	21b	—
—	Reed A E	7¾	7¾	—
—	Reitman's	11	11	—
—	Reitman's A	9¾	9¾	—
200	Rio Algom	13½	13½	13½
—	Rolland A	8¼	8¼	—
—	Rolland B	11	11	11
—	Rolland Pr	90⅝	90	—
—	Rothmans	7⅜	7⅜	—
—	Royalite Pr	25¼	25⅛	—
—	S L Cem A	17⅜	17⅜	—
—	Salada F	9⅞	9¾	—
900	Shawin	490	480	490
—	Shawin	20¾	20¾	—
—	Sha 4 pr 44	75	44	75
—	Shell In	27	27	—
—	Shell I w	624	620	—
450	Shell Oil	16½	16½	16½
—	Sher Will	23½	23½	—
—	Sher W	130	130	—
25	Shop Sa	8½	8½	8½
25	Sicard	8⅛	8⅛	8⅛
50	Simpsons	32	32	32
—	Steelmine	14¼	14¼	—
—	Southam	29	29	—
—	Std S Ste	10½	10½	—
1100	Steel Can	20½	20½	20½
40	Steinbg A	21¾	21¾	21¾
—	Texaco Ca	48	48	—
875	T Fin A	12¾	12¾	12¾
—	Tr Can Cor	10	10	—
300	Tr Can P	29	29	29
25	Tr Mt Pl	15	15	15
—	Triad Oil	160	160	—
25	Freiman	6	6	6
—	Fr Pete p	295	295	—
—	Frosst A	18	18	—
—	Gat 5 pr	101¾	101¾	—
—	Gat 5½ pr	107¼	107¼	—
—	Gen Dynam	26¼	26¼	—
—	Gen Motors	25¼	25¼	—
—	G S Wares	12	12	—
—	Gr Br In p	48	48	—
—	Gr Br C In	11½	11½	—
—	G L Paper	20	20	—
—	Gunnar	9	9	—
—	Handy An	15	15	—
—	Hardee	190	190	—
—	Hawk Sidd	5¼	5¼	—
—	H Sidd pr	95	93	—
—	Hollinger	26½	26½	—
—	H Oil "A"	11⅜	11⅜	—
—	H Oil "B"	11¾	11¾	—
—	Horne Pf	165	165	—
—	H Smith Pr	43	43	—
—	H Bay MS	54½	54½	—
—	Hud Bay Co	14⅛	14⅛	—
—	Husky Oil	6	6	—
325	Imp Oil	42	42	42
—	Imp Tob	13⅜	13⅜	—
—	Imp Tob Pr	6¼	6¼	—
—	Ind Accep	72⅜	72⅜	—
—	Inl C Pr	17¼	17¼	—
—	Int Bronze	20	20	—
—	I Bronze Pr	22	22	—
100	Int Nickel	65¾	65½	65½
—	Int Pap	33	33	—
—	Int Util	23¼	23¼	—
—	Int Util Pr	49	49	—
50	Interp P L	80¼	80¼	80¼
—	Iro Glass P	9½	9½	—
100	Jamaica PS	10¼	10¼	10¼
—	Labatt	17	16½	—
—	Laur F A	13½	13½	—
—	Laur F 1.25	21½	21½	—
—	Laur F 2.00	37½	37½	—
—	Lewis Bros	7¼	7¼	—
100	Loblaw A	7½	7½	7½
—	Loblaw B	7½	7½	—
—	Loeb M	17½	17½	—
—	MacKinnon	5¾	5¾	—
100	MacLar A	22	22	22
—	MacLar B	22½	22	—
400	MacMill Pw	22	23	23
20	Mail Pr	98	98	98
—	Maritim Tel	21	21	—
15	Massey F	13½	13½	13½
—	M F 5½ Pr	107	107	—
—	Met Stores	8¼	8¼	—
—	Miron Pr	12¼	12¼	—
—	Mitch R 'A'	7	7	—
25	Molson 'A'	28	28	28
—	Molson 'B'	29½	29½	—
65	Mtl Loco	12	12	12
—	Mtl Trust	92	92	—
—	Moore Corp	49¼	49¼	—
—	Mt Drug	15¾	15¾	—
—	Nag W 'B'	14⅜	14⅜	—
130	Noranda	37	37	37
—	NS Light	25	24¾	—
—	Nfld	12¼	12¼	—
—	Ogilvie	12⅜	12⅜	—
—	Ogilvie Pr	30	28	—
—	Ont Steel	22	22	—
—	Pac Pete	12⅜	12⅜	—
—	Page Hers	19½	19½	—
—	Penmans	30	30	—
—	Penmns Pr	120	120	—
—	Placer	25¼	25	—
100	Pwr Corp	9⅛	9⅛	9⅛
250	Price Br	34¼	34¼	34¼
—	Price Pr	90½	90½	—
200	QN Gas	7¼	7¼	7¼
—	QN Gas W	315	315	—
—	QN Gas Pr	99	94	—
—	Que Phone	44	44	—
—	Q PH 58 Pr	21	21b	—
—	Reed A E	7¾	7¾	—
—	Reitman's	11	11	—
—	Reitman's A	9¾	9¾	—
200	Rio Algom	13½	13½	13½
—	Rolland A	8¼	8¼	—
—	Rolland B	11	11	11
—	Rolland Pr	90⅝	90	—
—	Rothmans	7⅜	7⅜	—
—	Royalite Pr	25¼	25⅛	—
—	S L Cem A	17⅜	17⅜	—
—	Salada F	9⅞	9¾	—
900	Shawin	490	480	490
—	Shawin	20¾	20¾	—
—	Sha 4 pr 44	75	44	75
—	Shell In	27	27	—
—	Shell I w	624	620	—
450	Shell Oil	16½	16½	16½
—	Sher Will	23½	23½	—
—	Sher W	130	130	—
25	Shop Sa	8½	8½	8½
25	Sicard	8⅛	8⅛	8⅛
50	Simpsons	32	32	32
—	Steelmine	14¼	14¼	—
—	Southam	29	29	—
—	Std S Ste	10½	10½	—
1100	Steel Can	20½	20½	20½
40	Steinbg A	21¾	21¾	21¾
—	Texaco Ca	48	48	—
875	T Fin A	12¾	12¾	12¾
—	Tr Can Cor	10	10	—
300	Tr Can P	29	29	29
25	Tr Mt Pl	15	15	15
—	Triad Oil	160	160	—
—	Turnbul El	12¼	12¼	—
—	Trnbul El p	23¾	23¾	—
—	Un Steel	5	5	—
100	Walk G W	56	56	56
—	W - Knapp	75	75	—
—	WCosat Tr	14¼	13¾	—
—	W Pac Pd	17	17	—
—	Weston A	17	17	—
—	Wstn A wt	875	875	—
—	Weston B	18½	18½	—
—	Zeller's	38	38	—

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Advocate	665	665	—
—	Ajax	14	13½	—
—	Alpha 'A'	5¾	5¾	—
—	Alscope	65	62	—
—	Alsof	16	16	—
—	AMg Be B	7	7	—
—	Ameranium	5½	5	—
800	A A Molyb	205	205	205
—	Anz C Pu	34½	34½	—
—	Anglo-Nfl	8¾	8¾	—
—	Anthonian	5	5	—
—	Arno	6	6	—
1800	Atlas Tel	290	285	285
—	Augustus	30	30	—
—	Autofab B	40	40	—
—	Baker Tilc	10	10	—
—	Band-Ore	7	7	—
—	Barvalee	4	4	—
—	Bateman	5	3½	—
—	Beau Placer	15	15	—
—	Beld-Cort	12	12	—
—	Bellechasse	10¼	10	—
—	Black River	7½	7½	—
—	Blue Bon	3 35	3 35	—
—	Bl. Bon w	6 50	6 50	—
—	Bluewater	13	13	—
—	Bonnite	14	14	—
—	Bruneau	17	16	—
—	Brunswick	3 80	3 80	—
—	Col-Ed	18	18	—
—	Calumet	2¼	2½	—
—	Cmp Chib	3 65	3 65	—
—	CS Pete	4 30	4 30	—
—	C-Collier	10¼	10¼	—
—	C Delhi	4 10	4 10	—
—	Cdn Dev	4 35	4 35	—
—	C Ind Gas	40	40	—
—	CI Inv			—
—	Tr Pr	26½	26½	—
—	Cdn LI Pete	90	90	—
—	Canorama	9	9	—
—	Cantexas	1 65	1 65	—
—	Canuba	1½	1½	—
—	Casavant	4 90	4 90	—
—	Cartier-Qué.	5	5	—
—	Cassiar	1 11¾	11	—
25	Catelli A	30	30	30
—	Cent Man	4	4	—
—	Chemalloy	70	70	—
—	Cessland	1 60	1 55	—
—	Ch Copper	8	7½	—
—	Chipman	3½	3½	—
—	Clex Cop	3½	3½	—
—	C Bus M	4 20	4 25	—
—	id 4½	1 45	1 45	—
—	Cominga	3	3	—
—	Com O&G	59	59	—
—	C Bellekeno	11	11	—
—	C C Cad	4	4	—
—	C Div Sec A	60	60	—
—	C Div Se P	25½	24	—
—	C Mogador	14	14	—
2000	C New Pac	20	20	20
150	Con Paper	38¼	38½	38½
—	C Que Yell	6	6	—
—	Cop-Man	12	12	—
—	Copstream	11½	11½	—
—	Coulee	29	29	—
—	Couvette A	9½	9½	—
100	Cred MG A	11	11	11
—	Crusade	5	5	—
—	Dalfens	10	10	—
300	Delta Ele	1 70	1 70	1 70
—	Denault A	15¾	15¾	—
—	Dolsan	6	6	—
—	Dome	33	33	—
—	D Explor.	30	29	—
—	D Leaseho.	20	18	—
—	D. Oilcloth	26	26	—
—	Drum Weld	8½	8½	—
4800	Dumaga.	1 32	1 26	1 29
—	Dumont	20	20	—
200	East Sull	2 40	2 40	2 40
—	Elder	97	97	—
—	Emp Oil	3	3	—
—	Equity Expl	12½	11	—
—	Electrolier	10½	10	—
—	Fab Met	12	10	—
—	Fabi	8¼	8¼	—
—	Fano	2	2	—
—	Fiscal	6½	6½	—
—	Flint Rock	15	15	—
—	Fontana	3½	3	—
—	For Powe	4 00	4 00	—
—	Fort Relia	19	19	—
1000	Fox Lake	20	20	20
—	Fundy	5½	5½	—
—	Futurity	17	17	—
—	Frigistors	1 00	1 00	—
—	G Autotro	3 70	3 70	—
—	Glen Lake	1 48	1 48	—
—	Gold Age	20	19	—
—	Grissol	1 40	1 40	—
—	Gui Por	6	6	—
—	Hastings	90	90	—
—	Hubd A	25	25	—
—	Inlnd Chm	3 00	3 00	—
—	Inspiration	2 30	2 30	—
—	Int Ceram	8	7	—
—	Int Helm	1 05	1 00	—
—	In Pnts A	11	11	—
—	Int Als	1 20	1 20	—
—	Intp Drdg	10½	10½	—
—	Inv Foud	51	51	—
—	In FD 6p	50¾	50¾	—
—	Israel Co	6½	6½	—
—	Jaye Expl	18	18	—
—	Jockey	3 20	3 20	—
—	Jubilee	2 15	2 06	—
—	Jupiter	17	18	—
—	Kentg Av	4 50	4 50	—
685	Kiena	4 30	4 05	4 30
—	Kdiak Pt	1 10	1 10	—
—	Kontiki	4	4	4
—	Lab Accept	7¾	7¾	—
—	Labrador	29	29	—
—	Laduboro	128	127	—
—	Lait Leclerc	7¾	7¾	—
—	Lambt A	19	19	—
—	Lamontag 'A'	9½	9½	—
—	Leland P	460	455	—
—	Lingside	4	4	—
—	Lith Corp	6½	6½	—
—	Lowney	21	21	—
—	Majortrans	4	4	—
—	Malartic HY	40	40	—
—	Massval	7	5	—
—	Matachewan	9	9	—
—	McIntyre	48½	48½	—
—	McKinney	14	14	—
—	Melchers	8¾	8¼	—
—	Melchers Pr	5½	5½	—
—	Mec Chip	15	15	—
—	Merrill	51	51	—
—	Mid Chib	25	24	—
10	Midepsa	160	160	160
—	Mistango	20	20	—
1000	Molyb	45	45	45
—	Monpre	7½	7½	—
2500	Mt Pleasant	90	90	90
—	M R D'r's	6½	8	—
—	N A Vnd	140	140	—
—	Native Min	13	13	—
—	N Formaque	4	3½	—
—	Newrich	14½	14	—
2000	N W Amulet	10	10	10
—	Norac Fin	10¾	10¾	—
—	Norpax	5½	5½	—
—	N A Asbsts	10½	9	—
—	N A RareM	30	27	—
—	N Canalask	16	16	—
—	Opemisca	17	16½	—
—	PA Inv	3	3	—
—	Pat Silver	21	15	—
—	Paudash	4½	4½	—
75	Peace Riv	350	350	350
—	Pennbec	4½	4½	—
—	Phoenix O	62	62	—
—	Pitt Gold	6	5	—
—	Porcupine	3½	3½	—
—	Power C 1	46	46¾	—
—	Power C 2	5	9	9⅞
—	Que Chib	16	16	—
—	Q. Cobalt	2 30	2 40	—
—	Que Lith	2 25	2 25	—
—	Que Smelt	10	10	—
—	Q. PH 50	20¼	20¼	—
—	Q. PH 51	20¼	20¼	—
—	Q. PH 55	19½	19½	—
—	Red Crest	2½	2½	—
—	Ruby Foo	2 30	2 30	—
—	Ruby F w	33	33	—
—	St L Colm	2 95	2 95	—
—	St L. Div.	85	85	—
12000	Saucon D	36	34	34½
—	Silver Reg	41	41	—
—	Sily Summit	57	55	—
—	Silver T	28	26	—
—	Sobey's	14	14	—
—	Soca	45	45	—
72700	S Dufault	22½	20	20½
3	SC P 6 P	117½	117½	117½
—	Spartan A	39	35	—
700	Stairs Ex	250	250	250
—	Stand Gold	7	7	—
—	Sullivan	150	150	—
—	Suptest O	16½	16½	—
—	Taché	8	8	—
—	Talisman	80	77	—
—	Tazin	7	6½	—
—	Tex C P	87	87	—
—	Tib Exp	6	6	—
—	Titan	4½	4½	—
—	Tr C Fr	250	250	—
—	U Asbest	310	310	—
—	U Corp B	26	25¾	—
—	Un Obalski	51	51	—
—	U Principal	37	37	—
635	U Towns E	17¾	17½	17¾
—	Val-Mar	5¼	500	—
—	Vander H	110	105	—
—	Vanguard	7½	7½	—
—	Viola	213	210	—
—	Virginia	4	3½	—
—	Westburne	83	83	—
—	W Helium	30	30	—
—	Westeel	10¾	10¾	—
—	Westville	4	4	—
—	York Spec	6	6	—

Ouverture plus ferme à Montréal

A l'ouverture, aux Bourses de **MONTREAL**, l'allure était plus ferme, mais les échanges n'étaient pas tellement nombreux.

B.C. Power a augmenté de ⅜ dans un virement de 1,000 actions. Asbestos a augmenté de ¼, Consolidated Mining a gagné ⅛ et Atlas Telefilm a progressé de cinq cents.

Par ailleurs, Steel Co. et Corporation de gaz naturel ainsi que Banque de Nova Scotia ont baissé de ¼.

South Dufault, un titre qui a été extrêmement actif ces derniers jours, a annoncé une découverte de gisements cuprifères dans la région de Noranda; il a néanmoins perdu 1½ cent. Saucon Development a aussi perdu un cent.

* * *

Les prix étaient irréguliers ce matin à la Bourse de **TORONTO.**

Il n'y avait pas de transactions au nouveau marché étranger qui commence ses opérations aujourd'hui. Ce marché a été établi par la Bourse de Toronto dans le but de faciliter l'échange des valeurs canadiennes entre actionnaires américains.

Dans le secteur industriel, Abitibi a monté de ½, B.C. Power, Moore et Ontario Loan ont progressé chacun de ¼ et Consolidated Mining and Smelting a augmenté de ⅛.

Du côté des titres faibles, Industrial Acceptance et Globe "A" ont baissé de ⅜ tandis que Banque Royale a perdu ½.

Falconbridge a fléchi de 1½ à 53½ et International Nickel a gagné ⅝ dans les métaux communs.

Dans le secteur minier Tribag a fléchi de trois cents à $1.41 et New Hosco a reculé d'un cent à $1.65.

Permo a progressé d'un cent à 37 et Northcal a fléchi de ½ cent dans les pétroles de l'ouest.

* * *

Au début de la séance à **WALL STREET**, les prix avaient tendance à baisser de façon irrégulière; le fléchissement n'était pas massif toutefois.

On a signalé des pertes dans les aciéries, les chemins de fer, les automoteurs, les produits chimiques, les pétroles et les métaux non-ferreux.

Eversharp qui a gagné 4⅝ mercredi, a baissé de plus d'un point à cause des prises de bénéfices. IBM a aussi reculé d'environ un point. American Telephone a perdu une autre fraction à cause de la déception des actionnaires parce que les directeurs se sont prononcés contre une hausse des dividendes.

La rupture des négociations entre cheminots et compagnies ferroviaires fait de nouveau planer à Wall Street un climat d'incertitude et une menace de grève dans une semaine.

Les trois grands fabricants d'autos ont subi des pertes. Le ton était semblable dans les chemins de fer.

Les valeurs industrielles étaient fermes à la Bourse de **LONDRES.**

Les titres de tout repos ont peu bougé. Le ton des valeurs canadiennes était irrégulier.

Parmi les titres canadiens, Price a perdu son avance d'hier. Algoma, Imperial Oil et Pacific Petroleums ont fléchi. International Nickel était terne. Noranda et B.C. Power ont gagné du terrain.

Les banques canadiennes sont restées faibles. Les assurances ont subi des fluctuations sans importance. Les principaux titres industriels ont progressé.

Unilever NV a suscité peu d'intérêt.

Les caoutchoucs avaient tendance à baisser. Les pétroles étaient plus solides.

Les aurifères ont baissé légèrement.

* * *

Cette séance de liquidation à **PARIS** tient très largement les promesses que renfermait la fin de celle de la veille. Dès le début, en effet, le marché connaît une animation dont elle avait presque perdu le souvenir et qui n'était pas due seulement à l'habituelle double cotation à terme des jours de règlement mensuel.

Les raisons de l'optimisme des opérateurs sont d'ordre très divers: tout d'abord l'excellente impression laissée par la grande résistance de la cote au cours des séances de désoeuvrement qu'elle vient de traverser tout le long du mois, une prise de conscience plus positive à la suite des présentes conditions de l'économie française, le sentiment que les cotations actuelles sont loin d'être surfaites, une situation de place des plus saines et, enfin, l'apparition de soldes créditeurs presque partout avec la présente liquidation.

Les allemandes cèdent souvent quelques points et les italiennes sont à peine soutenues de même que les britanniques. Les américaines maintiennent assez bien leurs positions et les cuivres congolais se retrouvent en progrès. Néerlandaises calmes et belges soutenues. Les mines d'or manifestent un peu plus d'irrégularité.

cours des obligations

Source: Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

GOUVERNEMENT DU CANADA		Achat	Vente
4	15 déc. 1963	99¾	100¼
3½	1er sept. 1965	98¼	99
4½	15 déc. 1966	98¾	99½
2¾	15 juin 1968	92¼	93
5½	1er juil 1969	103	103¾
4¼	1er sept 1972	94	95
5½	1er oct. 1975	101	102
3¼	1er juin 1976	81¾	82¾
4½	7 er sept 1983	91	92
	Perpétuels	67	69
CNR 5½	15 déc. 1964	102½	103½
CNR 4½	1er av. 1967	98¾	99¾
CNR 5¾	1er jan. 1985	104½	105½
CNR 5	1er août 1987	84½	85½
CNR 5	1er août 1987	95½	96½
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
Alta Mu Fin 5½	1983	99½	100½
BC Electric 5¼	1988	92	94
BC Electric 3¾	1969	91½	92½
BC Electric 3¾	1968	92½	93½
BC Electric 5¾	1977	100	101
BC Po 5 15 sept.	1982	91½	93½
Manit 5¾, 15 jan.	1981	103	104
NB 3¼, 15 sept.	1965	96½	97¼
NB 5¼, 15 déc.	1986	96	97
Newfnd 6, 1er fv.	1981	100	102
N Sco 5½, 1 sept	1982	96½	98
N Sc 3¼, 15 juin	1965	96	97
Onta 3, 15 avril	1965	96½	97½
On Hyd 5¼ nov.	1983	97	98
Ont Hyd, 4 mars	1966	97½	98½
Ont 5¼, 1 oct	1983	97½	98½
Que 4¾, 15 jan.	1977	94	95
Qué. 5¼, 1er août	1985	95½	96½
Qué. 5½, 1 juin	1980	98½	99½
Que. 5¾, 1 fév.	1986	100	102
Québec 6, 1 août	1972	101	103
Qué 6 1er août	1982	102	103
Q Hy 3½ Irmars	1975	84½	85½
Q Hd 5½ 1r nov	1985	98½	99½
Sask 5 ½10 mars	1982	99	100
Shaw W P 3½	1970	89	91
Shaw W P 4¾	1976	92	94
Shaw WP 5½	1972	99¼	100¼
EMPRUNTS CONVERTIBLES			
Abitibi P&P 4½	1966	99½	101
Brazilian T. 4½	1971	69	73
Can Delhi 5½	1973	93	95
Cdn Petro 4	1972	86	88
Cdn Utilities 5¾	1977	102	—
Gryfnd Lines 5½	1978	170	—
Home Oil 5¾	1971	108½	110½
Home Oil 6	1975	109	111
Inla Cement 4½	1976	91	—
Inland N Gas 5½	1977	97	98½
Loblaw 4¾	1976	127	—
Pac Pete 5	1977	110	115
Simpson's 3	1976	129	—
Simpson's 5½	1979	104½	106½
T.C.P. 5	1988	123	125
TCP In Not 5½	1987	190	—
Triad Oil 4¾	1971	89	91
Utd. Town E 6¼	1981	111	—
Westcoast 5½	1988	104½	106½
MUNICIPALITES			
Mtl 3, 1er nov.	1973	82¾	83¾
Mtl 5½, 1er déc.	1981	98	99
T Met. 5½, 15 fv.	1982	100	101
Otts 5½, 2 juil.	1980	99	100
Van 6, 15 juin	1980	100	101
INDUSTRIES			
Alb. Gas Tr. 5¾	1981	96½	97½
Abit P 6 6¾	1977	103	105
Alaska Steel 5¼	1978	97	98
Alum of Can 4½	1973	94	95
BA Oil 5½	1977	96	97
C.B. Alum 5¾	1980	99½	100½
Cdn Brews 5½	1983	94	95
Can. Chem 5¾	1971	99	100
Can Cement 5¼	1976	97½	98½
CIL 5¾	1977	100	101
CPR 3¾	1972	88	89
C.P.R. 5	1983	94	95
Crédit Fonc 5½	1974	99	100
Dom Tar 5¼	1978	96½	97½
Dom Stores 5½	1976	98¾	99¾
Dom. Textile 4	1966	96½	97½
GM Accept 4¾	1969	96	97
Imperial Oil 3	1969	91	92
Indus Accept 5¾	1982	99	100
Loblaw Groc 6	1977	101	103
Massey Ferg 4½	1976	94	95
Reynolds Al 5¾	1976	99½	100½
Shell Oil 4¼	1976	90½	100½
Shell Oil 5¾	1978	101	103
St Law Corp 5	1978	95	96½
Simpson's 4¾	1973	97	98
Steinberg 5¼	1972	99½	100½
T.C.P. 5.85	1987	99	100½
Traders Fin 5¾	1974	99½	100½
Weston Geo 4¾	1971	95	96
SERVICES PUBLICS			
Anglo Teleph 6	1963	100	—
Avalon Tel 3½	1966	92½	—
Bell Teleph 3¾	1979	83	84
Bell Teleph 5½	1964	98	99
Bell Teleph 6¼	1978	103½	105
Bowat Pow 3¾	1980	82	—
Brazil Trac 4¾	1970	69	74
BC Telepho 5¼	1983	94	96
Calg Power 3¼	1972	84½	—
Cadn Electric 4	1968	90½	—
Cdn W Nat 5¾	1982	99	—
Consum Gas 5¾	1977	98½	—
East Lt & P 4	1969	89	—
Gt Lt & Pwr 5¾	1977	99	101
Marit Electric 4	1975	83	—
Nfld Lt & P 4½	1974	88½	—
Nfld Lt & P 5½	1979	95

CAHIER No 4 / PAGES 39-52 — LA PRESSE — ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, JEUDI 22 AOUT 1963 — 79e ANNEE — No 261

VU DE WASHINGTON

Un éditorial de LA PRESSE suscite de vives critiques

par M. P. DEAN
exclusif à LA PRESSE

De hauts fonctionnaires du secrétariat d'Etat à Washington critiquent un éditorial de LA PRESSE qui accusait samedi dernier le premier ministre Pearson d'avoir violé une promesse électorale en acceptant des ogives nucléaires pour les "Bomarc" et les avions de chasse du Canada.

Ces fonctionnaires américains sont surtout choqués par l'argument de l'éditorial voulant que les emplacements des ogives nucléaires au Canada, sous contrôle américain, représentent une atteinte à la souveraineté canadienne. D'autres alliés des Etats-Unis, disent-ils, ont signé des arrangements semblables et il est impossible de prouver que ce genre d'accord a donné aux Américains le moindre pouvoir sur le contrôle de la défense de ces pays.

De plus, le gouvernement du Canada doit donner son approbation avant que ne soient utilisées les ogives. De cette façon, ce n'est pas seulement Ottawa qui se soumet à un contrôle (les Etats-Unis conservant "le doigt sur la gâchette"), mais également Washington, puisque le Canada garde le droit d'interdire l'emploi des ogives en question.

Toute alliance ou tout arrangement international, disent les fonctionnaires du secrétariat d'Etat, est cause de concessions de part et d'autre. L'important, c'est que ces concessions soient divisées également. Et à leur avis, dans le cas des ogives nucléaires, la transaction n'oblige pas le Canada à plus de concessions que les Etats-Unis.

Ces mêmes fonctionnaires américains reprochent également à LA PRESSE de ne pas s'être opposée à la vente d'actions du réseau électrique québécois aux Américains. D'après eux, il n'y a pas de raison de faire de distinction entre un arrangement économique et un arrangement militaire, du moins en ce qui concerne le Canada et les Etats-Unis. "Nous sommes les meilleurs des alliés, disent-ils, et nous coopérons avec le Canada plus étroitement qu'avec n'importe quel autre pays."

Au secrétariat d'Etat, on ne semble pas disposé à défendre avec acharnement la valeur tactique et stratégique des "Bomarc".

Mais, disent les fonctionnaires, si on conclut que les "Bomarc" n'ont aucune valeur parce que l'Union soviétique n'utilisera jamais d'avions lors d'une attaque contre les Etats-Unis, on doit également conclure que les "Bomarc" n'attireront pas non plus le feu des Russes; si l'URSS n'emploie pas de bombardiers, elle n'aura rien à craindre des "Bomarc" et elle n'aurait alors aucune raison de gaspiller ses munitions pour détruire ces fusées.

Mes interlocuteurs américains, au cours de notre débat, ont laissé entendre que les militaires canadiens avaient fait pression auprès de M. Pearson pour obtenir les "Bomarc". Ces militaires ne risqueraient plus, maintenant que le Canada a honoré ses engagements, de perdre leur influence au sein des conseils sur la défense continentale.

Les fonctionnaires américains ont également fait allusion aux entretiens entre MM. Kennedy et Pearson. Ils avaient l'impression que M. Kennedy avait expliqué au premier ministre canadien que des éléments puissants au Sénat et au Pentagone accordent beaucoup d'importance à la question des ogives nucléaires au Canada.

Il était plus facile pour M. Kennedy de satisfaire ces éléments que de faire changer d'idée aux sénateurs, surtout que ces derniers commençaient à craindre que le président commençait à relâcher ses mesures de défense en signant le traité sur les essais nucléaires.

Les adversaires de l'accord nucléaire auraient prétendu que le refus du Canada d'accepter des ogives démontrait que l'Alliance se démantelait (ce qui est un raisonnement quelque peu tiré par les cheveux). M. Kennedy aurait alors demandé au premier ministre du Canada de se montrer complaisant, voulant avoir aussi peu de brèches que possible dans son programme de défense afin de pouvoir faire ratifier le Pacte de Moscou par les "durs".

Ce sont justement ces derniers qui croient à l'importance des "Bomarc". Ces "durs" se recrutent principalement parmi les généraux de l'Aviation et ce sont eux qui sont les principaux adversaires du traité qui met fin aux essais non souterrains.

En échange de la "complaisance" canadienne, le président Kennedy "a fait preuve de compréhension" et s'est montré beaucoup plus empressé à faire des exceptions à l'avantage du Canada, dans la rédaction de sa loi imposant des taxes sur les investissements américains à l'étranger. Et, d'après les Américains, le dialogue Ottawa-Washington n'a jamais été aussi franc qu'il ne l'est actuellement.

CE MOINE BOUDDHISTE qui harangue ses compagnons massés à l'intérieur d'une pagode de Saigon isolée par des barbelés symbolise la tenacité des bouddhistes dans leur campagne contre "l'intolérance" du régime Diem au Sud-Vietnam. La répression contre les bouddhistes se poursuit dans ce pays soumis à la loi martiale. (Téléphoto PA)

Vietnam : Nhu parle de menace de coup d'Etat

La chasse aux chefs bouddhistes continue

SAIGON. (Reuter, AFP, PA, UPI) — Tandis que la troupe continue de fouiller les "endroits suspects" et de donner la chasse aux bouddhistes, M. Ngo Dinh Nhu, frère cadet du président Ngo Dinh Diem, a accusé aujourd'hui les bouddhistes d'avoir préparé un coup d'Etat contre le gouvernement.

Dans un communiqué publié par l'Agence Vietnam-Presse, M. Nhu affirme que la situation actuelle a été provoquée par "un certain nombre de bonzes et de bonzesses membres de la congrégation générale des bouddhistes".

Nhu soutient que le président Diem et son gouvernement ont fait preuve d'une "extrême bonne volonté" à l'égard des bouddhistes. Malgré cela, dit-il, ceux-ci ont transformé les pagodes, notamment la pagode Xa Loi de Saigon, en centres de préparation des incidents. "Ils ont même comploté en vue de saboter la sécurité nationale en apportant des armes dans les pagodes et en créant des bureaux de recrutement afin d'organiser un coup d'Etat", précise le frère du président.

"Les manoeuvres contre la sécurité nationale ont atteint un tel point que le gouvernement doit maintenant prendre des mesures énergiques pour arrêter le sabotage," a-t-il ajouté.

La chasse continue

On apprend cependant de source généralement bien informée que des membres de l'opposition, des sympathisants bouddhistes et des intellectuels ont été arrêtés à Saigon et sur l'ensemble du territoire. L'accès des pagodes bouddhistes, qui avaient été prises hier par les forces gouvernementales et la police, est toujours interdit.

On ignore encore quel sort ont réservé les autorités sud-vietnamiennes aux nombreux bonzes et bonzesses arrêtés pendant les raids contre les pagodes. Selon des témoins oculaires, un certain nombre d'entre eux se trouveraient dans un hôpital de Saigon et semblent avoir été blessés par des coups de feu.

D'autre part, la radio vietnamienne a lancé aujourd'hui un appel à l'unité des troupes du second corps, cantonnées dans les provinces centrales du pays. Il y aurait eu des défections parmi les hommes de cette unité.

Ambassadeur limogé

On mande cependant de Singapour que M. Tran Van Chuong, ambassadeur du Sud-Vietnam à Washington, a été relevé de son poste. Il est le père de Mme Ngo Dinh Nhu, la belle-soeur du président Diem qui est considérée comme l'éminence grise du régime. M. Tran Van Chuong a sévèrement critiqué l'attitude de sa fille dans sa lutte aux bouddhistes et celle-ci ne lui aurait pas pardonné.

D'autre part, le nouvel ambassadeur américain, M. Henry Cabot Lodge, arrive aujourd'hui à Saigon pour assumer son poste. Sa mission sera rendue encore plus délicate par les derniers événements et les critiques formulées à Washington contre la répression brutale appliquée par le régime Diem aux bouddhistes.

Le gouvernement a annoncé qu'il était déterminé à "ne plus tolérer l'exploitation de la religion pour des fins politiques ni la transformation des pagodes en centres d'agitation, de propagande, de terrorisme et de conspiration contre la sécurité de l'état".

Le gouverneur militaire de Saigon, le général de brigade Ton That Dinh, a lancé un appel à la population lui demandant de coopérer avec l'armée en vue de "déjouer tout complot de sabotage et de terrorisme du Vietcong".

Les communications avec l'extérieur ont repris aujourd'hui. Le trafic aérien international a repris à 6 heures ce matin à l'aéroport de Saigon et les vols commerciaux à l'intérieur du Vietnam devaient reprendre à midi.

L'armée continue à diffuser à la radio des communiqués et des mises en garde contre ceux qui seraient tentés de "troubler l'ordre public".

A Washington, on déclare que si la situation actuelle est tendue au Sud-Vietnam, tout laisse croire que les autorités ont la maitrise de tout le pays. Le secrétariat d'Etat a officiellement critiqué hier, la répression appliquée par le gouvernement Diem contre les bouddhistes. On sait que les Etats-Unis dépensent $250 millions par année au Sud-Vietnam et fournissent au moins 12,000 hommes pour aider le gouvernement dans sa lutte contre le Vietcong. Plusieurs observateurs américains pensent que la crise politico-religieuse autour des bouddhistes fait le jeu des communistes.

La brigade canadienne se rapproche du rideau de fer

OTTAWA. (PC) — La brigade d'infanterie canadienne, forte de 6,500 hommes, qui est actuellement stationnée en Allemagne de l'Ouest, va quitter ses bases actuelles, pour aller s'installer à quelque 75 milles plus à l'est, soit à proximité du rideau de fer.

Le lieutenant-général Geoffrey Walsh, chef de l'état-major général, est parti mercredi pour l'Europe, où il dirigera le déplacement.

C'est sur les bords du Rhin que l'OTAN avait d'abord établi ses principales bases pour ses forces terrestres. Cette ligne de défense fut graduellement reportée vers l'est, et l'an dernier, on décidait de l'avancer jusqu'au rideau de fer. Les forces terrestres canadiennes, américaines, anglaises, allemandes, françaises, belges et hollandaises sont affectées par cette décision.

Le général Walsh verra à ce que la brigade dispose des moyens nécessaires pour entreprendre des opérations dans une région à l'est des camps qu'elle occupe actuellement à Soest, Iserlohn, Werl et Hemer, dans la plaine du centre de l'Allemagne. Ces camps, par mesure d'économie, ne seront pas abandonnés : simplement, les troupes vivront davantage sous la tente. Le principal champ de manoeuvres des Canadiens se trouve à Soltan, à 25 milles de la frontière de l'Allemagne de l'Est.

La brigade attend la livraison, en retard, de véhicules Bobcat, qui accroitraient sa mobilité. On prévoit aussi qu'en cas de guerre, elle reçoive par avion deux brigades de renfort.

Objectif de JKF: budget équilibré et plein emploi

WASHINGTON. (AFP) — Le président Kennedy a affirmé que l'objectif final de son administration demeurait l'établissement d'un budget équilibré dans une économie de plein emploi.

Le président a donné cette assurance dans une lettre adressée au président de la commission fiscale de la Chambre des représentants, au sujet du projet de réduction fiscale actuellement débattu au Congrès. Dans la lettre que la maison Blanche a rendue publique hier, M. Kennedy exprime l'espoir de pouvoir soumettre au Congrès, en janvier prochain, un budget pour l'année fiscale 1964-1965, dont le déficit soit inférieur à celui du budget de 1963-1964, estimé actuellement à $9,200,000,000.

85 Noirs arrêtés en Louisiane

Des Américains manifestent à Paris, Madrid et Genève

PARIS. (Reuter, AFP, PA, UPI) — Une centaine d'Américains, noirs et blancs, ont effectué hier une marche symbolique sur l'ambassade des Etats-Unis à Paris, pour manifester leur appui à la marche sur Washington qui aura lieu le 28 août.

Par groupes de deux ou trois, écrivains, musiciens, peintres, soldats et étudiants américains se sont rendus de l'église américaine, située sur la rive gauche, jusqu'à la Place de la Concorde, pour rejoindre 200 autres Américains, qui les attendaient devant l'ambassade.

A leur tête, se trouvaient l'écrivain noir James Baldwin et l'acteur William Marshall. On remarquait aussi la pianiste noire Hazel Scott, la chanteuse Mae Mercer, le clarinettiste Milton "Mezz" Mezzrow et le pianiste de jazz Memphis Slim.

Milton Mezzrow a déclaré : "La situation qui existe chez nous est une séquelle du temps des pirates qui sont venus aux Etats-Unis pour faire travailler les esclaves. Cette question est intolérable et nous voulons par cette manifestation prouver à nos amis que, malgré l'éloignement, nous sommes à leurs côtés."

Les manifestants ont remis à M. Cecil Lyon, qui remplace l'ambassadeur Charles Bohlen, actuellement en vacances, une pétition appuyant le projet de loi du président Kennedy sur les droits civiques.

Cette pétition a été signée par plusieurs centaines d'Américains résidant à Paris, dont l'acteur Anthony Quinn.

A Madrid et Genève

D'autre part, huit ressortissants américains se sont rendus individuellement à l'ambassade des Etats-Unis à Madrid, afin d'y remettre des lettres appuyant l'intégration raciale et la marche sur Washington.

A Genève, plusieurs Américains, se sont rendus au consulat général des Etats-Unis pour remettre à M. Elias Mcquad, consul général, une pétition couverte de plus de cent signatures appuyant également la marche intégrationniste des Noirs américains.

Par ailleurs, à New York, le maire Robert Wagner a annoncé hier son intention de participer personnellement à cette marche, le 28 août prochain.

La motion contre le cabinet Nehru largement battue

LA NOUVELLE DELHI. (Reuter) — La motion de censure présentée à la Chambre basse contre le gouvernement de M. Nehru a été repoussée à une large majorité.

La motion de censure a été repoussée par 346 voix contre 61.

Le Parti du Congrès de M. Nehru détient 371 sièges sur les 509 que compte la Chambre, et les communistes, qui ont annoncé qu'ils ne soutiendraient pas la motion, y disposent de 33.

"K" montre ses "dents atomiques"

"Toute guerre déclenchée par l'Ouest signifiera la fin de l'humanité"

BELGRADE. (UPI,AP,AFP) — Pour la première fois depuis la signature de l'accord de Moscou — portant interdiction des essais nucléaires non-souterrains — le premier ministre Khrouchtchev a utilisé hier à Belgrade le langage de la guerre froide et a proclamé la puissance militaire de l'Union Soviétique. Les observateurs estiment que Khrouchtchev, mettant en application les théories du secrétaire d'Etat américain Robert MacNamara sur la dissuasion atomique, reprend à son compte les raisonnements formulés dernièrement devant le Sénat américain.

Le leader soviétique a tout d'abord réaffirmé qu'une "attaque des impérialistes contre les nations communistes donnerait le signal d'une guerre fatale pour l'humanité tout entière". Dans une telle éventualité, a-t-il ajouté, nous répondrons avec toute la force dont nous disposons. Cette force, elle augmente et se développe de jour en jour, d'heure en heure. Une seule bombe thermo-nucléaire lancée à un point donné anéantira toute vie sur une très grande étendue, a ajouté le premier ministre, qui n'a pas donné de précision sur la puissance des bombes soviétiques.

Une guerre nucléaire que les "impérialistes" déclencheraient frapperait indistinctement les blancs, les noirs, les pauvres et les riches.

Parlant des problèmes économiques auxquels font face les nations socialistes, M. Khrouchtchev a rappelé qu'un journal américain avait prétendu que l'URSS voulait s'industrialiser au détriment des autres pays socialistes, lesquels devraient rester agricoles.

Si nous voulons planifier, a-t-il dit, un pays de 220 millions d'habitants doit avoir plus de branches de production qu'un petit pays. Parmi les pays socialistes, seules l'URSS et la Chine ont les forces suffisantes pour organiser une production industrielle de masse. Au contraire, la Yougoslavie, la Bulgarie, la Pologne et la Tchécoslovaquie n'en ont pas les moyens.

La foreuse manque les deux mineurs emprisonnés à 330 pieds sous terre

HAZELTON, Penn. (PA) — La nouvelle cheminée de sauvetage forée dans le sol a raté la cavité dans laquelle se trouvent deux des mineurs emprisonnés dans une mine de charbon, à 330 pieds de profondeur. C'est la conclusion à laquelle en sont arrivés les sauveteurs quand la foreuse a dépassé le niveau où se trouvent les deux hommes sans que ceux-ci l'aperçoivent.

On ne sait pas à combien de distance des mineurs est passée la foreuse, mais l'écart n'est peut-être que de quelques pieds. On ne sait pas encore s'il faudra creuser un nouveau trou. Les ouvriers frapperont sur la foreuse de sorte que les deux mineurs, David Fellin et Henry Throne, puissent entendre le bruit et se creuser un chemin au moyen des outils qui leur sont parvenus hier par un trou de six pouces de diamètre. Un compas a également été descendu dans la cheminée et cet instrument aidera peut-être les prisonniers dans leurs recherches.

"K" à Skoplje

SKOPLJE. (Reuter) — Des dizaines de milliers de survivants du tremblement de terre de Skoplje se sont massés aujourd'hui le long du trajet suivi par M. Khrouchtchev, le président Tito et leur suite qui sont arrivés par avion au début de la matinée dans l'ancienne capitale de la Macédoine.

Un accueil enthousiaste a été réservé au leader soviétique acclamé par la foule tandis que des fleurs étaient lancées sur le passage de la Cadillac blanche à bord de laquelle avaient pris place les deux chefs d'Etat.

La voiture est passée très lentement devant les ruines de la gare de Skoplje où de nombreuses victimes furent retrouvées après le tremblement de terre.

L'horloge de la gare indique toujours l'heure fatale de la catastrophe : 5 h. 14.

Israël et la Syrie demandent la convocation urgente du Conseil de sécurité de l'ONU

NATIONS UNIES, (AFP, Reuter, PA) — La paix est de nouveau menacée au Moyen-Orient où des accusations d'agression ont fusé de part et d'autre de la frontière israélo-syrienne, durant les dernières 48 heures.

Israël a demandé la convocation urgente du Conseil de sécurité pour examiner sa plainte contre la Syrie, et cette dernière a présenté, quelques heures plus tard, une plainte, à son tour, au Conseil de sécurité, le priant d'examiner "la situation très grave résultant d'une nouvelle vague d'actes d'agression par les autorités israéliennes" sur la ligne de démarcation entre la Syrie et Israël.

En faisant appel à l'ONU, et en réagissant positivement à l'offre du général Bull, qui a proposé de disposer ses hommes à la frontière israélo-syrienne sur une profondeur de six milles, on estime, du côté israélien, avoir réagi avec patience.

Si la Syrie est sincèrement inquiète des "concentrations de troupes" qu'elle reproche à Israël, dit-on à Tel-Aviv, qu'elle accepte la proposition du général Bull.

La Syrie, de son côté, a dénoncé "l'agression prématurée d'Israël", et fortifié ses positions.

Les incidents qui ont éclaté mardi, sont la culmination de trois journées de troubles. Les forces de terre israéliennes et syriennes ont échangé un feu nourri pendant quatre heures en Haute-Galilée. Des chars d'assaut ont été utilisés, l'artillerie syrienne aurait tiré de trois positions différentes, et l'artillerie israélienne a riposté, dit-on à Tel-Aviv.

Chacune des deux parties prétend avoir abattu un avion ennemi au cours du combat aérien entre "Mirages 3" et "Migs 17".

La nouvelle situation au Moyen-Orient, a modifié l'atmosphère des relations entre pays arabes. Le Caire, qui boudait depuis une semaine le projet de visite officielle du maréchal Abdel Salam Aref, président d'Irak, voit maintenant en lui "un militant arabe".

Le président Nasser, a par ailleurs annoncé que les troupes égyptiennes avaient été mises en état d'alerte.

D'autre part, l'Irak a mis ses forces armées à la disposition des autorités militaires syriennes. On estime que ce geste est plutôt symbolique car plus de la moitié de l'armée irakienne, et une partie substantielle de son aviation, sont déjà engagées dans une guerre contre les tribus kurdes en révolte dans le nord de l'Irak.

Enfin à Amman, le roi Hussein a convoqué l'ambassadeur et l'attaché militaire syriens pour réaffirmer que la Jordanie se tenait prête à remplir son devoir national devant tout danger pouvant menacer le monde arabe.

Réactions à la frustration : de l'ulcère au meurtre...

WASHINGTON. (UPI) — Peut-on parler de caractère national ? L'Américain typique réagit-il différemment, dans une situation donnée, du Français ou de l'Anglais moyen ?

Un psychologue canadien répond dans l'affirmative à ces deux questions en se fondant sur des études comparatives qu'il a lui-même effectuées. Dans une conférence prononcée au congrès international de psychologie, le Dr Stanley A. Rudin, de l'Université Dalhousie de Halifax, a résumé sa pensée en ces termes :

"Si vous frustrez un Anglais, il restera impassible et contractera un ulcère.

"Si vous frustrez un Français, il s'enivrera solidement.

"Si vous frustrez un Irlandais, il mourra d'hypertension due à la colère.

"Si vous frustrez un Danois, il se suicidera.

"Si vous frustrez un Américain, il s'enivrera, vous tuera et établira une caisse d'assistance d'un million de dollars pour votre famille."

Bien que M. Rudin ait présenté ces considérations très générales avec humour, il n'en croit pas moins sérieusement que les gens de cultures différentes tendent à développer des comportements différents et à réagir différemment devant les frustrations.

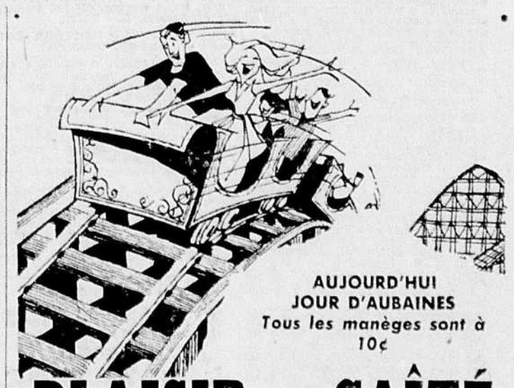

Le "Chevalier rouge" des Golden Hawks se tue dans l'écrasement de son T-33

GIMLI, Manitoba. (PC-UPI) — Le célèbre "Chevalier rouge", qui émerveillait les foules lors des manifestations données par l'escadrille d'acrobatie les "Golden Hawks", s'est écrasé hier après-midi alors qu'il venait d'exécuter un de ses éblouissants numéros.

Dans l'écrasement de l'appareil T-33, le pilote J.-W. (Bud) Morin, 25 ans, originaire de Maniwaki, a perdu la vie. Il avait été choisi au début de l'année, parmi des centaines de candidats pour piloter le puissant jet rouge qui tenait la vedette de tous les pageants aériens donnés par tout le Canada.

Il s'écrasa au sol alors qu'il venait de compléter une boucle. Il tentait de se redresser au moment de l'accident.

Une commission de l'Aviation Royale du Canada doit mener une enquête complète sur cet accident.

Le lieutenant Morin avait succédé comme pilote du "Chevalier Rouge" au lieutenant Bill Fraser.

Depuis cinq ans, cet avion est la principale attraction de tous les spectacles aériens.

Le lieutenant Morin était membre de l'Aviation Royale du Canada depuis 1956. Il avait obtenu ses ailes de pilote à Portage La Prairie et il avait servi outre-mer à Grostenquin et Marville, près de Metz.

Le brillant pilote laisse dans le deuil une femme et deux enfants. ❖

SERVICE DE BRULEURS

HOMME DE SERVICE BILINGUE, EXPERIMENTE EN BRULEURS INDUSTRIELS, HUILE LOURDE ET GAZ. EMPLOI PERMANENT A MONTREAL.

VOLCANO LTEE

Téléphoner à M. GAUCHER — DU. 1-6281

ESTIMATEUR EN CONSTRUCTION

Entreprise de construction en pleine expansion recherche un estimateur bilingue d'expérience. Faire connaître antécédents (expérience), salaire demandé, etc.
Toute application sera confidentielle.

ECRIRE CASE 9254 LA PRESSE

STENOGRAPHE demandée

Bilingue, expérimentée, entre 20 et 30 ans, apparence soignée, pour compagnie de construction.

DU. 7-7137

GARDIEN

Chantier de construction près de Dorval. Doit être assurable. Tél. à M. Gérard Pelletier, 684-6800.

SURVEILLANT DE CONSTRUCTION

Surveillant expérimenté dans la construction de maisons à prix élevés. Capable de surveiller divers travaux sur plusieurs chantiers et commander deux ou trois contremaîtres; diriger les sous-constructeurs et vérifier le coût d'opération. Doit être bilingue et consentir à travailler à l'ouest de l'île de Montréal.

Faire votre demande par écrit et fournir tous les renseignements à

Case 9096 La Presse

LA CANADIAN INTERNATIONAL PAPER COMPANY

demande

UN ANALYSTE

(SYSTEMES DE CALCULATEURS ELECTRONIQUES)

(EDP SYSTEMS)

Pour travailler au développement des méthodes et analyses des données comptables (Système de Calculateur Electronique IBM 8K 1401 - 1311).
La candidat choisi devra :
- détenir un diplôme universitaire ou l'équivalent, ou poursuivre ses études dans ce domaine;
- posséder une solide expérience dans le domaine des données comptables, et
- connaître les exigences du travail de programmation; ou encore, avoir subi un entraînement ou avoir acquis une certaine expérience dans la comptabilité ou les système d'analyses comptables;
- maîtriser parfaitement les deux langues.

Cette compagnie, aux activités multiples, est l'une des plus importantes de l'industrie papetière. Les chances d'avancement sont excellentes.
Les demandes, qui seront traitées à titre strictement confidentiel, devront fournir un résumé complet, quant à l'âge, degré d'instruction, expérience, etc.

Adresse :

Service des relations industrielles

Suite 1557 — Immeubla Sun Life, Montréal, P.Q.

SUNOCO

VOUS OFFRE VOTRE PROPRE COMMERCE

Si vous avez de l'aptitude pour le commerce en général, ceci est votre opportunité.

Nous avons à louer quelques stations de service Sunoco, nouvellement construites ainsi que déjà établies à Montréal et aux environs.

Chacune de ces stations ayant un potentiel de 200,000 gallons et plus avec possibilité de revenu net MINIMUM de $8,000.00 pour opérateurs qualifiés.

Un entraînement complet avec salaire sera payé aux candidats choisis.

Pour un rendez-vous, veuillez communiquer entre 9:00 a.m. et 5:00 p.m. avec

D. R. BERGMAME

SUN OIL CO. LTD.

3550 RUE ST. PATRICK — Tél. : WE. 5-2423

Décès de lord Nuffield, le célèbre philanthrope

LONDRES. (Reuter) — Lord Nuffield, le milliardaire britannique qui avait conquis sa fortune dans la construction des voitures, est décédé cette nuit à son domicile, dans le Oxfordshire, il était âgé de 85 ans. Avant son ennoblissement, lord Nuffield s'appelait William Morris.

Lord Nuffield, qui avait débuté comme apprenti dans une usine de bicyclettes, avait donné, au cours de sa vie, près de $85,000,000 pour la recherche scientifique et médicale.

Sa vocation avait été de devenir chirurgien, mais au lieu d'étudier la médecine à l'université d'Oxford, il préféra gagner sa vie dès sa prime jeunesse.

Après avoir travaillé dans cette usine de bicyclettes, il s'orienta vers la construction des voitures et, 50 ans plus tard, il devenait le président de la "British Motor Corporation", l'une des plus importantes usines de voitures du monde.

En dépit de sa carrière vertigineuse, il n'oublia jamais ses premières ambitions. C'est la raison pour laquelle il fit tant de dons pour la médecine. Indiscutablement, il a été le plus généreux des philanthropes britanniques. En 1943, il donna $18,000,000 pour la création de la "Fondation Nuffield", un institut spécialisé dans la recherche médicale et l'aide aux vieillards.

Lord Nuffield monta également des usines de voitures en France, en Australie et en Nouvelle-Zélande. La chaîne Nuffield, qui comprenait les usines Morris, Wolsley, Riley, MG pouvait produire 150,000 voitures par an. En 1951 cette chaîne fusionna avec celle des usines Austin pour former la "British Motor Corporation" qui produisit dès lors la moitié des voitures britanniques.

Décès du savant Camille Guitton

PARIS. (AFP) — Le professeur Camille Guitton, vétéran de l'électronique, est décédé à Paris. La nouvelle a été annoncée au cours de la séance de l'Académie des Sciences.

Né à Nancy en 1872, le professeur Guitton, ancien directeur du Laboratoire national de radio-électricité et membre libre de l'Académie des Sciences, avait joué un grand rôle dans le développement des liaisons radio-électriques en France. On lui doit d'importants travaux sur le problème de la propagation des ondes hertziennes. Il avait également travaillé à la mise au point des lampes triodes.

NECROLOGIE

MME EMILIEN MARCOUX

Madame veuve Emilien Marcoux, née Germaine Paul, est décédée mardi à l'âge de 67 ans.

Elle laisse son fils et sa bru M. et Mme Jean Marcoux; ses filles et gendres MM. et Mmes Paul Germain (Pauline), Raymond Devost (Madeleine) et Léo Neveu (Pierrette), Mlle Marielle Marcoux; son frère et sa belle-soeur M. et Mme Roland Paul; sa soeur et son beau-frère M. et Mme André Cardinal (Juliette); également plusieurs demi-frères et demi-soeurs, ainsi que de nombreux beaux-frères, belles-soeurs, neveux et nièces; 10 petits-enfants.

La dépouille est exposée au 3635 rue Hochelaga.

Les funérailles auront lieu vendredi matin à 8 heures 30 en l'église St-Anselme, angle Rouen et Bercy.

AVIS est donné par les présentes que l'Académie Michèle Provost Inc., a fait application à la Cité de Westmount pour l'obtention d'un permis afin d'opérer une école au no 3219 The Boulevard.

L'ACADEMIE MICHELE PROVOST INC.
par MICHELE PROVOST, présidente

A VENDRE

Station de Gazoline

REVENU MAXIMUM, PRIX $11,000. COMPTANT A DISCUTER, MONT-ROYAL ET CHAPLEAU. S'ADRESSER ENTRE 4 et 6 P.M. S.V.P. PAS DE TELEPHONES.

AUTO D'ADMINISTRATEUR LINCOLN 1962

Hardtop Dubonnet tout équipé, climatisé, 14,000 milles, en parfait état. Valeur originale, $11,600. Prix $5,800.

Jour : F. Bélisle, 486-7300
Soir : RE. 8-5578

CITE D'OUTREMONT

Sténo-dactylo bilingue

Jeune fille bilingue pour travail général de bureau. Faire la demande d'emploi par écrit à l'Hôtel de Ville d'Outremont, 543 Chemin de la Côte Ste-Catherine, à l'attention de l'ingénieur-administrateur.

ARMAND GAGNON, ingénieur-administrateur.

IMMEUBLE INDUSTRIEL

15,780 pi. c. UN SEUL PLANCHER

Espace pour rajout de 10,000 sur terrain de 50,000 pieds carrés. Approprié comme manufacture ou comme entrepôt. Immeuble neuf. A vendre ou à louer.

COURTIERS PROTEGES

PARKWAY INDUSTRIAL PARK

VILLE D'ANJOU
ALFRED N. MILLER CORPORATION
REgent 1-2721

M. EDOUARD ROY

M. Edouard Roy de Cité-Jardin, autrefois de Notre-Dame-de-Grâce, époux de feu Alida Vaillancourt est décédé à l'hôpital Notre-Dame, après une longue maladie, le 21 août dernier.

M. Roy était bien connu dans les milieux financiers, commerciaux et philanthropiques. Il était président des maisons Edouard Roy Inc., Edouard Roy & Fils Ltée et Faucher & Fils Ltée de Montréal.

En 1913, il fondait la quincaillerie de gros Edouard Roy. En 1932, il acquérait Faucher & Fils Ltée, compagnie distributrice en gros de fournitures de carrosserie pour automobiles, autobus et camions.

Le défunt laisse dans le deuil, outre son frère M. Charles Lussier, ses enfants, gendre et belles-filles, M. et Mme Joseph-Edouard Roy (Françoise Archambault), M. et Mme Louis-Philippe Roy (Françoise St-Pierre), M. et Mme Adolphe Roy (Yolande Lapalme), Louise (Soeur Marie Adolphe SSA), M. et Mme Alcide Malenfant (Angeline Roy), M. et Mme Paul Roy (Jacqueline Vaillancourt), Mlle Marguerite Roy et M. et Mme Albert Roy (Monica Langlois). Vingt-quatre petits-enfants déplorent aussi la perte de leur grand-père.

M. Vincenzo CUCCIOLETTA

A Montréal, le 20 août, est décédé M. Vincenzo Cucciolletta, époux de Clara Dorina Di Filippo. Il était âgé de 67 ans.

Il laisse, en plus de son épouse, ses filles et ses gendres MM. et Mmes Angelo Santore (Olga), Robert Richard (Anna) et Léonard Lepore (Vilma); Mlles Ida et Velia Cucciolletta; plusieurs beaux-frères et belles-soeurs; 4 petits-enfants.

Les funérailles auront lieu vendredi le 23 août à 10 heures à l'église Notre-Dame-della Consolata.

La dépouille mortelle est exposée au 3503 rue Papineau.

Conversation via "Syncom"

WASHINGTON. (Reuter) — Vendredi, à 13 h. 30 GMT, le président Kennedy décrochera un téléphone et s'adressera à Sir Abubakar Tafawa Balewa, premier ministre du Nigéria, au cours de la première communication téléphonique entre chefs d'Etat à être relayée par satellite.

L'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace a déclaré que le secrétaire général de l'ONU prendrait également part au programme d'une demi-heure qui inaugurera officiellement le nouveau satellite "Syncom" lancé le 26 juillet.

La NASA a prévu un programme réalisé simultanément à la Maison Blanche et dans les studios de la Voix de l'Amérique à Washington, au siège des Nations unies à New-York et à bord du navire américain "Kingsport", ancré dans le port de Lagos, au Nigéria.

Bris des négociations

WASHINGTON. (AP) — Les négociations sont de nouveau rompues entre les 195 compagnies américaines de chemins de fer et les cinq syndicats de cheminots. Les propositions d'accord par voie d'arbitrage ont rencontré l'opposition des cheminots et une réunion prévue pour hier soir a été remise "sine die". C'est le 29 août que les chemins de fer mettront en vigueur les nouveaux règlements qui auront pour conséquence d'éliminer au moins 37,000 emplois.

avis de DÉCÈS

AUBUCHON (Benoit) — A Berthierville, le 20 août 1963, à l'âge de 35 ans, est décédé M. Benoit Aubuchon, fils de M. Albert Aubuchon et de feu Berthe Olivier. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bernard Lanoix,
6 rue de Bienville
pour se rendre à l'église paroissiale de Berthierville, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BACHAND (Antonl) — A Boucherville, le 19 août 1963 à l'âge de 80 ans est décédé Antoni Bachand, époux de feu Christiana Jodoin, demeurant au 5e rang, Boucherville. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Etienne Charron
581 rue St-Charles
pour se rendre à l'église Ste-Famille où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOISVERT (Fernand) — A Ste-Agathe, le 18 août 1963 à l'âge de 19 ans est décédé accidentellement Fernand Boisvert, fils d'Eugène Boisvert et de Bernadette Boisvert, demeurant 9242, 17ème Avenue, Ville St-Michel. La dépouille mortelle sera exposée au salon
Urgel Bourgie Ltée
745 rue Crémazie Est
Avis des funérailles plus tard.

BOUCHER (Alice) — A St-Jean, le 20 août 1963, à l'âge de 65 ans, est décédée Mme Joseph-M. Boucher, née Alice Boulet, demeurant au 52, 8e Ave, Iberville. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Le Sieur & Frère Ltée
114, rue St-Jacques
à 9 hrs 40 pour se rendre à l'église St-Athanase, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière d'Iberville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURRET (Hermina) — A Laval-Ouest, le 21 août 1963, à l'âge de 69 ans, est décédée Hermina Viens, épouse d'Adrien Bourret, mère de Lucien, Georges, l'abbé Jean-Paul Bourret, Roland, avocat et conseiller municipal de la cité de Montréal, André, médecin, Annette (Mme Philippe Elliot), Madeleine (Mme Dr Raymond Laporte), Ritha (Mme Paul Boilard), Denise (Mme Jean Talon), Carmen (Mme Charles Martel), demeurant au 3330, boul. Ste-Rose, Laval-Ouest. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alban Mallette
3582, 24ème Rue, Laval-Ouest
à 10 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Théophile, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOYER (Ovide) — A Montréal, le 20 août 1963, à l'âge de 83 ans, est décédé Ovide Boyer, pensionnaire du CPR, époux de Weldina Turpin, demeurant à 4564 Parthenais. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4737, rue Delorimier
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRIEN-CATAFORD — A l'hôpital Marie-André, le 20 août 1963 à l'âge de 50 ans est décédée Magella Brien, veuve de Edora Cataford. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Geo. Brien Inc.
2251 rue Jean-Talon est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Gemma où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNO (Wilfrid) — A Montréal, le 21 août 1963 à l'âge de 77 ans est décédé Wilfrid Bruno surintendant des appts à 1429 rue Bishop. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.
3763 rue Dandurand
pour se rendre à l'église St-Albert LeGrand où le service sera célébré à 8 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CADORETTE — A Montréal, le 20 août 1963, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Blanche Cadorette, demeurant à 4123 rue Laval. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Georges Godin
518 rue Rachel Est
à 7 hres 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 8 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CANTIN (Ernest) — A Sherbrooke, le 21 août 1963 à l'âge de 68 ans est décédé M. Ernest Cantin, époux de Marie-Reine Demers, demeurant à R.R. No 1, St-Gabriel de Stratford Centre. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Gérard Monfette
33 rue Bowen sud, Sherbrooke
à 9 hrs pour se rendre à l'église St-Gérard où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de St-Janvier de Stratford, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAMPIGNY (Gabrielle) — A Montréal, le 21 août 1963, à l'âge de 58 ans, est décédée Gabrielle Desrosiers, épouse de Wilfrid L. Champigny. La dépouille mortelle est exposée au salon
Remi Allard
7384 rue St-Denis
Avis des funérailles plus tard.

CORBEIL (Aurèle) — A Montréal, le 19 août 1963 à l'âge de 40 ans est décédé Aurèle Corbeil, époux de Jeannine Lippé, demeurant à 5623 Emerald, Côte-St-Luc. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4505 rue Notre-Dame ouest
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Elisabeth du Portugal où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COUTURE (Marie-Anne) — A Montréal, le 20 août 1963 à l'âge de 56 ans est décédée Mme Joseph Couture, née Marie-Anne Deroy, demeurant à 2691 Granby, appt 202. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Langlois
8628 rue Hochelaga
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Donat où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CUCCIOLETTA (Vincenzo) — A Montréal, le 20 août 1963, à l'âge de 67 ans, est décédé Vincenzo Cucciolletta, époux de Clara Di Filippo, demeurant à 6543—28e Ave, Rosemont. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos et Bonnier,
3503 rue Papineau,
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Consolata, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAIGNEAULT (Germain) — A Montréal, le 20 août 1963, à l'âge de 42 ans, est décédé Germain Daigneault, demeurant à 10,951 Esplanade. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 boul. Henri-Bourassa est
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Thomas-Apôtre où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DE BILLY (J. Salomon) — A Lauzon, le 19 août 1963 à l'âge de 79 ans, 11 mois est décédé M. J. Salomon de Billy, ex-percepteur des douanes et accises du port de Québec, époux de Dame Nolia Drolet, demeurant à 43 rue St-Gilbert, Lauzon. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira de sa résidence
43 rue St-Gilbert, Lauzon
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église paroissiale de Lauzon où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Le trajet se fera en automobile. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESLANDES (Georges Henri) — A Montréal, le 20 août 1963 à l'âge de 61 ans est décédé Georges Henri Deslandes, époux de Lucienne Spedding, demeurant à 4318 Rivard. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4737 rue Delorimier
à 6 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 7 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESROCHERS (Emiliana) — A Pointe-Claire, le 20 août 1963 à l'âge de 74 ans est décédée Mme veuve Charles Edouard Desrochers née Emiliana Legault, demeurant à 317 Bord du Lac. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
281 Bord du Lac à Pte-Claire
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Joachim où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBE (William) — A Montréal, le 20 août 1963, à l'âge de 88 ans, est décédé William Dubé, époux de feu Julia St-André, demeurant à 6983 De Laroche. Les funérailles auront lieu vendredi, le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120, rue Jean-Talon Est
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBUC (Roméo) — A Montréal, le 21 août 1963, à l'âge de 75 ans, est décédé Roméo Dubuc, époux de feu Sofranie Shank, demeurant au 3751, Notre-Dame ouest. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgnie Ltée
2630, rue Notre-Dame ouest
à 10 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Henri, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPUIS (Albert) — A Montréal, le 22 août 1963 à l'âge de 79 ans 8 mois est décédé Albert Dupuis ancien hôtelier de Sherrington et Oka, époux de Adiana Miron, père de Lionel Dupuis, Laurette Letié, et Aliette Poirier. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Rajotte
3635 rue Hochelaga
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église St-Emile où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GADOURY (Ernest) — A Montréal, le 21 août 1963 à l'âge de 86 ans est décédé Ernest Gadoury, époux de feu Rosa Lapierre, demeurant 551 Ville-Marie. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Guindon Enrs.,
4951 rue Adam
à 10 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Clément Viauville où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNE (Germaine) — A Montréal, le 20 août 1963, à l'âge de 51 ans est décédée Germaine Martin, épouse de feu Léo Gagné, demeurant 6217 Christophe-Colomb. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette.
1350 rue Beaubien est,
à 8 hres pour se rendre à l'église St-Ambroise, où le service sera célébré à 8 hres 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIARD (Jean-Marie) — A Montréal, le 19 août 1963, à l'âge de 81 ans, est décédé Jean-Marie Giard, époux de Rose-Alma Lacroix, demeurant au 3206 Sherbrooke Est, autrefois de la paroisse St-Louis-de-France. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Rajotte,
3635, rue Hochelaga
pour se rendre à l'église St-Emile, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GINGRAS (Maurice) — A Montréal, le 20 août 1963, à l'âge de 59 ans, est décédé Maurice Gingras, époux de Alphonsine Plouffe. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 10 hres 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire où le service sera célébré à 11 hres et de là au cimetière de St-Jérôme, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GINGRAS (Wilfrid) — A Montréal, le 22 août 1963 à l'âge de 89 ans est décédé Wilfrid Gingras, époux de feu Rose-Anna Leblanc, demeurant à 8452 des Belges. Les funérailles auront lieu lundi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745 rue Crémazie est
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Alphonse d'Youville où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GROULX (Jeanne) — A Montréal, le 20 août 1963 à l'âge de 79 ans est décédée Mme veuve Albert Groulx née Jeanne Macbeth. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
de la Société Coopérative de frais funéraires
302, rue Ste-Catherine est
à 7 hrs 50 pour se rendre à l'église St-Jacques où le service sera célébré à 8 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HOGUE (Florida Jean-Marie) — A Montréal, le 21 août 1963 à l'âge de 89 ans est décédée Mlle Florida Jean-Marie Hogue, demeurant 1420 Cuvillier. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.
4240 rue Adam
à 9 h. 15 pour se rendre à l'église St-Rédempteur où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de Coaticook, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs.

HYLAND, Ann. — Le 20 août 1963, est décédée Ann Currin, épouse bien-aimée de Francis-Charles Hyland, 1389 avenue Rolland, Verdun, et mère de Frank, Edward, Alfred, Bernard, Joseph et Mary (Mme James Ross.) Le convoi funèbre partira du salon mortuaire
Chas. Halpin,
4500 avenue Verdun,
vendredi à 8.30 a.m. pour l'église St. Thomas More, où le service sera célébré à 9 p.m. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

JALBERT (Anna) — A Montréal, le 21 août 1963 à l'âge de 55 ans est décédée Mme J.-A. Jalbert née Anna Gauthier, demeurant à 5184 St-Laurent. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.
25 rue Laurier Est
à 10 h. 45 pour se rendre à l'église St-Enfant Jésus où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de St-Lambert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JAREST (Marie-Anne) — Subitement à Bedford, le 20 août 1963, est décédée Mlle Marie-Anna Jarest. Elle laisse dans le deuil un frère, M. Philippe Jarest, de Montréal; quelques neveux et nièces et une tante, Mlle Poirier. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Joseph Dion & Fils,
de Bedford
pour se rendre à l'église paroissiale de Bedford, où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACROIX (Charles) — A Montréal, le 21 août 1963, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Charles Lacroix, époux en 1ères noces, de Germaine Thibault, et en 2èmes noces de Aline Rinfret. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 8 hres 30, pour se rendre à l'église St-Ambroise où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALONDE (André) — A St-Jean Port-Joli, le 20 août 1963, à l'âge de 22 ans, est décédé accidentellement André Lalonde, fils de Adrien Lalonde et de feu Clarice Benoit. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
10526, rue St-Laurent
à 7 hres 45, pour se rendre à l'église St-André-Apôtre, où le service sera célébré à 8 hres, et de là au cimetière de Chambly Canton, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANDREVILLE (Léo) — A Montréal, le 20 août 1963, à l'âge de 63 ans, est décédé Léo Landreville, fils de feu Achille Landreville et de feu Joséphine Rollin, demeurant à 1548 Côte Vertu. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e Avenue, Rosemont
à 8 hres 15, pour se rendre à l'église Ste-Philomène où le service sera célébré à 8 hres 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAUZON (Olivier) — A Longueuil, le 21 août 1963, à l'âge de 69 ans, est décédée Marie-Rose Olivier, épouse de feu Roméo Lauzon, demeurant à 4129 rue Drolet, Montréal, soeur de M. J.-D. Olivier. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
B. Francoeur & Fils Enrg.
86 rue Longueuil via St-Charles
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, coin Rachel et Drolet, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVOIE (Bernard) — A Montréal-Nord, le 20 août 1963, à l'âge de 14 ans est décédé accidentellement Bernard Lavoie, fils de René Lavoie et de Gemma Leduc, demeurant au 11056 Pigeon. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.,
11130 Boul. Pie-IX
pour se rendre à l'église St-Vincent-Marie-Strombi où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBEL (Gilles) — A Ste-Agathe, le 18 août 1963, à l'âge de 19 ans, est décédé accidentellement Gilles Lebel, fils de Richard Lebel et de Marie-Ange Larose, demeurant à 2121 Wurtele. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.,
4240 rue Adam.
à 9.45 hres, pour se rendre à l'église St-Anselme, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEROUX (Antonia) — A Montréal, le 20 août 1963, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme veuve Alfred Leroux, née Antonia Laberge, demeurant à 4642 Chambord. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier
3503 rue Papineau
à 8 hres 30, pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Ste-Martine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAKAUSKAS (Joséphine) — A Montréal, le 20 août 1963 à l'âge de 76 ans est décédée Mme veuve John Makauskas née Joséphine Astrauskaiti demeurant à 6778 rue Molson. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Monty & Monty
1926 rue Plessis
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Casimir où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MALLETTE (Yvonne) — A Montréal, le 21 août 1963 à l'âge de 61 ans est décédée Mme Alfred Mallette née Yvonne Dagenais, demeurant au 937 Agnès. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4505 rue Notre-Dame ouest
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Henri où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAYER (Hormisdas) — A Montréal, le 21 août 1963, à l'âge de 81 ans, est décédé Hormisdas Mayer, époux de Angélina Côté, demeurant au 5193 Brébeuf. Les funérailles auront lieu samedi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative des Frais Funéraires
4848, rue Papineau
à 10 hres 45, pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 11 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARCOUX (Germaine) — A Montréal, le 20 août 1963 à l'âge de 67 ans est décédée Mme veuve Emilien Marcoux née Germaine Paul, demeurant à 2692 Hochelaga. Les funérailles auront lieu vendredi le 23 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Rajotte
3635 rue Hochelaga
pour se rendre à l'église St-Anselme où le service sera célébré à 8 hrs 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

McCRADY, Helen Carman — A sa demeure le 20 août 1963, dans sa 80e année, est décédée subitement Helen Carman McCrady, épouse bien-aimée de Marc Harvey McCrady, mère de Donald et Helen (Mme J. A. Stenstrom). Service funèbre salons funéraires D. A. Collins, 5610 ouest, rue Sherbrooke jeudi à 2 h. p.m., et de là au cimetière Mont-Royal.

MENARD (Alphida) — A Montréal, le 20 août 1963 à l'âge de 56 ans est décédée Alphida Séguin, épouse de feu Georges Ménard, demeurant au 3917 rue St-Denis, Montréal, autrefois de Hudson, comté Vaudreuil. Les funérailles auront lieu samedi le 24 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry et

Expo: M. Bienvenu démissionne

C.E.DAIGNEAULT
DEPT DES ACHATS
ED. FINALE
1SEM. - OSAM.

LE CARDINAL ETAIT AUSSI DE LA FETE et il s'est même révélé un habile cycliste. En présence de plus de 15,000 enfants réunis à l'île Ste-Hélène, pour le 20e pique-nique annuel des terrains de jeux de Montréal, Son Eminence a tiré au sort deux des bicyclettes offertes par LA PRESSE. A l'ébahissement des enfants qui lui ont crié des "bravos" enthousiastes, le cardinal a étrenné les deux vélos en plein centre du grand terrain de pique-nique. On le voit ci-haut achevant sa promenade sur la bicyclette de garçon, avec une évidente satisfaction!

Photo Dollard Morin, LA PRESSE

C'est par l'impossibilité où la loi organique de la Société de l'Expo et des règlements internes du conseil d'administration le plaçaient "d'assurer, entre les trois gouvernements concernés, un juste équilibre que j'estimais essentiel pour donner un caractère vraiment canadien à cette vaste entreprise" et en proposant "certaines mesures qui, à mon avis s'imposent" pour que son successeur puisse diriger efficacement cette société, que M. Paul Bienvenu explique sa démission du poste de Commissaire général et président de la Compagnie de l'Exposition universelle canadienne, dans deux documents confidentiels qu'il a rendus publics, ce midi, à la suite de la publication d'informations dans le présent numéro de LA PRESSE.

Le premier de ces documents est la lettre "confidentielle" de démission, qui remonte au 8 juillet dernier.

L'autre, qui est daté du 12 août, rappelle la démission et insiste pour qu'elle soit acceptée rapidement et qu'un nouveau commissaire général soit nommé — avec des pouvoirs mieux définis et plus étendus.

Dans ces deux lettres, M. Bienvenu laisse entendre que la Société de l'Expo était tiraillée, sans pouvoir d'arbitrage, entre des autorités fédérale, provinciale et municipale n'agissant pas toujours d'une façon "coordonnée" et déclare que "les circonstances présentes ne lui permettent pas de donner à ce projet gigantesque le caractère national et universel qu'il doit avoir".

"J'ai la ferme conviction, dit M. Bienvenu, que l'exposition sera une réussite totale, si les trois gouvernements concernés donnent à mon successeur

Voir M. BIENVENU en page 2

Première lettre

TRADUCTION

"Confidentielle" Le 8 juillet 1963

L'Honorable Lester B. Pearson,

Premier Ministre du Canada,

Ottawa, Ontario.

Monsieur le Premier Ministre,

C'est avec regret que je dois vous faire part de ma démission en qualité de Commissaire général et Président de la Compagnie de l'exposition universelle canadienne.

Ce n'est pas sans hésitation que j'avais accepté cette lourde responsabilité et si je l'ai fait, c'est avec la conviction ferme qu'il me serait possible d'assurer, entre les trois gouvernements concernés, un juste équilibre que j'estimais essentiel pour donner un caractère vraiment canadien à cette vaste entreprise. J'ai accepté d'assumer ces fonctions avec l'intention bien arrêtée de mener ce projet à bonne fin.

Six mois après mon entrée en fonctions, je me rends compte qu'il me sera impossible de maintenir cet équilibre jusqu'à la fin de l'exposition.

L'exposition en est rendue maintenant à un stade où s'il y a lieu d'effectuer un changement dans la haute direction, tel changement doit être fait immédiatement.

Il eut été déloyal de ma part de donner ma démission à une date ultérieure. L'organisation de la Compagnie étant main-

Voir PREMIERE LETTRE en page 2

M. PAUL BIENVENU

M. Pearson : "à contrecoeur et à regret"

TORONTO. — Le premier ministre fédéral, M. Lester Pearson, a déclaré, cet après-midi, que la démission de M. Bienvenu n'a été acceptée qu'"à contrecoeur et à regret". Il a précisé à la presse que M. Bienvenu a refusé de revenir sur sa décision. Le premier ministre n'a voulu faire aucun commentaire sur ce que sera le choix du successeur de M. Bienvenu.

Deuxième lettre

Le 12 août 1963

CONFIDENTIEL

Le Très Honorable Lester B. Pearson,

Premier Ministre du Canada,

Ottawa, Ontario.

Monsieur le Premier Ministre,

Il y a déjà plus d'un mois, par lettre en date du 8 juillet que je vous ai remise personnellement, je vous faisais part de ma démission en qualité de Commissaire général de l'Exposition canadienne universelle et internationale, et de Président de la Compagnie de la Couronne à qui en a été confiée la réalisation. A votre demande, j'ai accepté de continuer à remplir mes fonctions afin de vous permettre de me trouver un successeur.

Or, les raisons qui m'ont poussé à poser ce geste existent toujours. Tel que je vous l'ai expliqué, les circonstances présentes ne me permettent pas de donner à ce projet gigantesque le caractère national et universel qu'il doit avoir. Je vous serais donc très reconnaissant si vous pouviez le plus rapidement pos-

Voir DEUXIEME LETTRE en page 2

Voir en page 2 les "raisons personnelles"

LA PRESSE — LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIÈRE ÉDITION 5¢ — Montréal, jeudi 22 août 1963 / S. Symphorien, martyr

IMPRIME ET PUBLIE AU 7 OUEST, RUE ST-JACQUES, MONTREAL, PAR LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA PRESSE LIMITEE • 79e ANNEE, No 261 • 4 CAHIERS • 52 PAGES

La police détient un individu qui aurait causé 17 incendies

La police de Montréal détient un individu âgé de 42 ans relativement aux nombreux incendies survenus dans la métropole et à Westmount depuis quatre mois.

Le présumé incendiaire aurait admis être responsable de 10 sinistres survenus à Montréal et 7 autres à Westmount.

L'homme, un vétéran de l'ARC, a été arrêté samedi dernier à Westmount, près d'une maison incendiée, rue Wood, où logeaient plusieurs familles.

On a tout d'abord tenté sans succès d'obtenir des aveux de l'individu. Convaincus toutefois de sa participation à cet incendie, les policiers westmountais ont remis le présumé pyromaniaque entre les mains des enquêteurs du Bureau des enquêtes criminelles de la ville de Montréal.

Le sergent-détective Léo Brunet, qui dirige les enquêtes sur la vague d'incendies qui a déferlé sur la métropole depuis le printemps dernier, a réussi, depuis lundi, à obtenir des aveux de l'homme détenu.

L'interrogatoire se continue, cependant, afin de tenter de relier le suspect à d'autres incendies.

Bizier

L'ambassadeur de France confirme sa présence aux îles Saint-Pierre et Miquelon. PAGE 3

Les loteries

Jusqu'à maintenant, la police a effectué 18 arrestations. PAGE 3

SOMMAIRE

Annonces classées / 40 à 50
Bandes dessinées / 10
Camping / 30
Courrier de Pauline / 16
Décès, Naissances, etc. / 51
Editorial / 4
Finance / 36, 37
Horoscope / 38
Les patrons / 43, 45
Les Tribunaux / 8
Mots croisés / 22
Nouvelles internationales/6, 39
Radio et Télévision / 24, 25
Session provinciale / 13
Spectacles et Concerts / 32
Sports / 27 à 31
Vie dans les parcs / 33
Vie féminine / 14 à 17
Vie mondaine / 17
Votre médecin / 12

LA MÉTÉO

Min.: 65; Max.: 75
Averses, chaleur.

VOIR DETAILS EN PAGE 2

Laporte: l'essentiel est sauf

par **Jacques MONNIER**

QUEBEC. — M. Pierre Laporte, ministre des Affaires municipales, a déclaré hier à l'Assemblée législative que le compromis auquel le Québec est arrivé après ses négociations avec Ottawa et les autres provinces au sujet de l'aide aux municipalités, est "acceptable" parce qu'il "sauve l'essentiel".

—"Certes il eût été indiscutablement préférable qu'Ottawa ne pénètre pas dans le domaine municipal; et c'est notre devoir de travailler inlassablement à l'en faire sortir, a dit M. Laporte... Mais nous n'avions pas le droit en prêchant une autonomie négative, de dire tout simplement NON à Ottawa et de voir des millions de dollars distribués dans les autres provinces, sans bénéfice pour nos municipalités et sans que l'autonomie soit le moindrement protégée..."

Le ministre expliquait à la Chambre basse le projet de loi pour l'adoption duquel les députés ont été invités à participer à la présente session extraordinaire de la 27e législature : le bill no 1.

Ce bill a pour but d'autoriser le gouvernement Lesage à conclure, avec l'Office fédéral du développement municipal et des prêts aux municipalités, une entente en vertu de laquelle le Québec prêtera lui-même à ses municipalités sa part des $400,000,000 votés par le parlement fédéral. Le cabinet provincial aura la permission de fixer les conditions dans lesquelles l'entente sera mise en oeuvre; la Commission municipale du Québec aura le droit d'emprunter à l'Office fédéral et de prêter l'argent aux autorités municipales; ces dernières bénéficieront de la remise de 25% qu'Ottawa consent pour les travaux qui seront terminés avant le 1er avril 1966.

Il y a quelque temps, M. Daniel Johnson, chef de l'Union nationale, avait publiquement déclaré que l'accord accepté par Québec et Ottawa était aux dépens de l'autonomie provinciale.

Le discours d'une heure, prononcé hier à l'Assemblée législative par M. Laporte, a pris l'allure d'une démonstration prouvant exactement l'inverse de la thèse développée par le député de Bagot.

A cette occasion, le représentant de Chambly a fait une mise au point sur ce que doit être l'attitude de notre province dans ses revendications autonomistes :

—"Le Québec doit exiger un régime qui lui convienne, mais il est impensable de croire que le Québec puisse en même

Voir LAPORTE en page 2

Texte du bill, autres nouvelles et photos de l'ouverture de la session spéciale en page 13.

Courcy favorable à une subvention pour le transport du bois de pâte

QUEBEC, (par J. M.) — M. Alcide Courcy, ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, s'est dit favorable à l'idée d'une subvention que le gouvernement provincial pourrait accorder aux cultivateurs et aux colons pour uniformiser le coût du transport du bois à pâte de la ferme à la fabrique de papier.

Le député de l'Abitibi-Ouest a rappelé que les autorités actuelles du Québec subventionnent maintenant le tra[nsport] des ani[maux] et [le] p[ois]

rapprochée ou éloignée d'un abattoir.

Un délégué de l'Union catholique des Cultivateurs avait demandé à M. Courcy d'instituer une subvention qui paierait une partie du coût du transport du bois à pâte.

—Je suis [d'] ripe a ce député cela [lui] fair[e]

ment de $500,000 à $800,000 par an, a-t-on appris au cours de la discussion entre M. Courcy et le porte-parole de l'U.C.C.

Le p[roje]t [de] port réduit à l'[essence]

Dans [le] avait attiré l'attention du ministre sur le "marasme" dans lequel se trouve notre classe agricole. Et d'ajouter :

"[Il] être quelque [chose] tra-

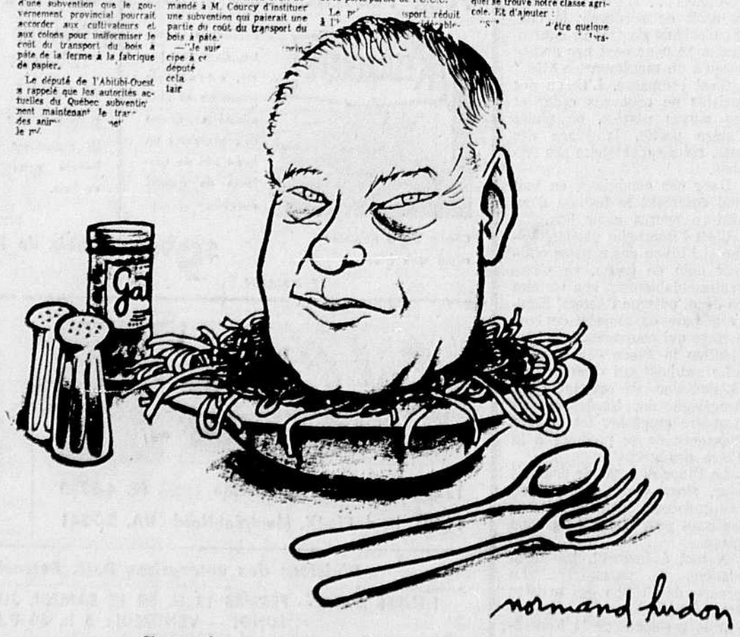

Entre bonnes pâtes, il faut bien s'aider...

Les lettres FLQ, hautes de 4 pieds, ont été peintes non loin de l'endroit où la bombe avait été déposée. (Autre photo en deuxième page).

Le FLQ ressuscité ?

Une bombe explose sur un pont du Canadien Pacifique

par **Bernard MORRIER**

N'eut été l'effet d'un heureux hasard, la circulation dans la voie maritime du St-Laurent serait aujourd'hui paralysée pour plusieurs jours, par suite de l'explosion d'une bombe du FLQ à l'un des deux ponts contigus du CPR, voisins du pont Mercier.

La détonation qui fut entendue à trois milles à la ronde, n'a pas fait tellement de dégâts, mais elle a quand même mis hors d'usage le levier qui fait monter et baisser une partie du pont pour permettre le passage des navires. On prévoit qu'il faudra plusieurs jours pour remettre le mécanisme en bon état.

Si la circulation maritime n'est pas immobilisée aujourd'hui, on le doit au navire O. McKellar pour lequel les deux ponts avaient été levés. Peu après son passage, alors que le bâtiment se trouvait à environ 2,000 pieds de la cible, l'explosion se produisait.

Les bombes ont éclaté à 1 h. 50 ce matin, soit quelque cinq minutes après qu'une personne se prétendant être membre du Front de libération québecois eut téléphoné à l'officier en charge à la Sûreté provinciale, le caporal R. Malo, lui révélant

Voir le FLQ en page 2

Place des arts: négociations ...mais l'impasse subsiste

par **Gilles PRATTE**

Le secrétaire de l'Actors' Equity, M. Larry McCance, de Toronto, qui est arrivé hier à Montréal, a laissé savoir que la Corporation Sir Georges-Etienne Cartier et le syndicat qu'il représente se sont mis d'accord sur un projet d'entente au sujet de la représentation des artistes qui donneront des spectacles à la Place des arts.

Cela ne veut pourtant pas dire que le grand festival d'ouverture aura lieu, puisque l'Union des artistes, qui a rencontré hier les membres de la Corporation, rejette carrément la proposition de l'Actors' Equity, dont les termes ne sont pas rendus publics.

L'Union des artistes et l'Actors' Equity rencontreront à nouveau aujourd'hui les membres de la Corporation de la Place des arts. M. McCance a remarqué qu'au cours de ces rencontres on tentera "de trouver pourquoi la proposition ne convient pas à l'Union des artistes"... "Il n'y a pas de conflit, a-t-il dit, entre l'Actors' Equity et la Place des arts.

On ne sait pas encore si les représentants de l'Actors' Equity Association et ceux de l'Union des artistes se rencontreront aujourd'hui, comme le suggérait M. McCance dans un télégramme qu'il a fait parvenir lundi à l'union.

"Nous avons atteint le point, a dit M. McCance, où est proposé un projet d'entente qui devrait être accepté... S'il ne l'est pas nous travaillerons encore et rejetterons toute proposition qui ne nous paraîtra pas acceptable... Mais nous voulons que le festival d'ouverture ait lieu... ce serait une honte d'empêcher des artistes de présenter leur spectacle".

Voir NEGOCIATIONS en page 2

La FAAC prend les négociations en mains

La Fédération des auteurs et des artistes du Canada, à laquelle est affiliée l'Union des artistes de Montréal, a pris les négociations en mains depuis hier avec la Place des Arts.

Le président de cet organisme, M. Guy Fournier, a déclaré ce matin que la rencontre prévue pour aujourd'hui entre les représentants des administrateurs de la Place des Arts et les dirigeants syndicaux n'offrait guère de perspective pour un règlement satisfaisant.

Une rencontre semblable a eu lieu hier à laquelle assistaient le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, le procureur de la Place des Arts, Me Marc Lalonde, l'administrateur, M. Maurice Germain, et les représentants de l'Union, MM. Guy Fournier, Albert Millaire et Claude Préfontaine.

PAGE 4:

Le Premier-Montréal de Gérard Pelletier : "Coupables ou victimes !"

Lesage répond à Johnson: mon gouvernement est plus autonomiste que celui de Duplessis

QUEBEC. (J. G.) — Le chef de l'Opposition, M. Daniel Johnson, a employé les termes de "trahison", "d'abdication" et de "servitude de l'Etat du Québec aux fonctionnaires outaouais" pour dénoncer, en réponse à M. Laporte, le projet de loi du gouvernement facilitant le financement des travaux municipaux.

Il a soutenu qu'en présentant ce bill le gouvernement Lesage demandait à la législature d'approuver le geste du parlement fédéral qui pour la première fois depuis 1867 osait légiférer directement dans le domaine des institutions municipales qui relève clairement de la compétence exclusive des provinces.

"Jamais, a-t-il déclaré avec force, l'Union nationale ne sera complice d'une pareille trahison". Et il a ajouté que le mandat que l'Assemblée législative avait confié à M. Lesage avait été "de faire reculer Ottawa et non de se courber".

En réplique, le premier ministre a plaidé "mission accomplie" et a affirmé que son gouvernement s'était montré nettement plus autonomiste que ceux de MM. Duplessis et Sauvé en matière de travaux d'hiver alors qu'il s'agissait de subventions directes que Québec autorisait les municipalités à accepter.

M. Lesage a qualifié le compromis conclu avec Ottawa "de solution raisonnable à un problème temporaire et sauvegardant l'autonomie".

Il a souligné que la loi temporaire de M. Duplessis en 1958 était remplacée l'année suivante par une autre qui autorisait les municipalités à accepter toute aide d'Ottawa durant une période indéterminée. Il a ajouté que si le gouvernement libéral n'avait pas en 1960 abrogé cette loi en ajoutant à la contribution fédérale une participation de 40% du coût de la main-d'oeuvre tout en coupant les relations directes entre Ottawa et les municipalités on n'aurait même pas eu besoin de convoquer la chambre pour autoriser le gouvernement du Québec à accepter un prêt fédéral de quelque $120 millions et à en administrer la distribution aux municipalités.

M. Lesage a également rejeté l'accusation de M. Johnson selon laquelle cette administration se fera sous la tutelle des fonctionnaires de l'Office fédéral de développement municipal d'Ottawa.

Il a expliqué que selon l'admission même du ministre fédéral des Finances, M. Walter Gordon, dans une lettre qu'il lui avait fait parvenir, cet office aura une envergure inversement proportionnelle au nombre de provinces qui voudront administrer elles-mêmes les prêts. Et il a souligné que de toute façon au Québec ce sera la Commission municipale du Québec qui assumera cette tâche.

Ne dissimulant pas qu'il n'avait pas obtenu complète satisfaction, le premier ministre a demandé si l'Opposition était prête à lui reprocher de n'avoir pas maintenu une attitude négative comme celle de l'Union nationale jadis en matière d'autonomie et d'avoir ouvert aux municipalités une source de crédit de $120 millions à des taux d'intérêt sensiblement inférieurs à ceux du marché.

M. Johnson, pour sa part, avait violemment reproché au projet de loi du gouvernement Lesage "de n'avoir pas du tout pour effet d'occuper le terrain confié aux provinces par la constitution et de n'offrir aucune mesure provinciale pour résoudre les problèmes des municipalités".

"Il ne vise, avait-il affirmé, qu'à s'accommoder de l'usurpation fédérale, qu'à s'arranger avec l'usurpateur, qu'à conclure des ententes avec la puissance d'occupation".

"C'est, lança-t-il, un bill de collaboration avec l'occupant".

"L'Union nationale, concluait-il, parti libre pour un Québec libre, ne peut que repousser avec toute la communauté québecoise cette façon, malheureusement si caractéristique du parti au pouvoir, de troquer notre droit d'ainesse pour un plat de lentilles".

Le bill 60: le gouvernement fera diligence

par Jacques MONNIER

QUEBEC. — M. Jean Lesage a déclaré à la chambre basse que son gouvernement présentera "le plus rapidement possible" au parlement le Bill no 60 "tel qu'il est ou amendé, selon les circonstances". Le projet de loi vise à créer un ministère de l'Education.

Le délai, accordé par les autorités provinciales à tous ceux qui auraient des critiques à formuler contre le bill ou des amendements à proposer, se terminera le 1er septembre comme il avait été décidé.

M. Lesage a refusé de prolonger ce délai malgré les objurgations de M. Daniel Johnson.

—"Lorsque j'ai annoncé que nous ne procéderions pas à l'étude du projet de loi à la session qui s'est terminée le 11 juillet, j'ai indiqué la ferme intention du gouvernement de procéder le plus rapidement possible à la formation d'un ministère de l'Education, a dit le premier ministre. Rarissimes, sinon nulles, ont été les représentations contre le principe même du Bill No 60. Il était raisonnable de s'attendre (la commission Parent avant siégé pendant deux ans et demi et son rapport ayant été rendu public depuis quelque temps, à ce que, le 1er septembre j'aie reçu des suggestions précises de changements. On ne peut certainement pas m'accuser de n'avoir pas été démocrate. Nous avons retardé l'adoption d'un projet de loi, déjà soumis à la Chambre, pour fournir aux intéressés une chance de s'exprimer . . ."

M. Lesage a donné instruction, au personnel de son secrétariat, de dresser une liste des lettres qu'il reçoit au sujet du Bill No 60, ainsi que de compiler toutes les recommandations qui s'y rapportent.

—"Je pourrai, de cette façon, les examiner toutes ensemble après le premier septembre avec le ministre de la Jeunesse", explique le chef du gouvernement.

A ce moment du débat, M. Johnson a fait observer que l'Opposition reçoit copie de certaines des lettres adressées à M. Lesage; le député de Bagot voudrait que le premier ministre encourage cette pratique.

M. Lesage de répondre: "Cela dépend de la confiance que chaque individu, chaque organisme peut avoir dans l'Opposition. Pour ma part, si j'étais le président d'un organisme, je croirais inutile d'envoyer, à l'Opposition telle que constituée maintenant, copie de mes lettres au gouvernement".

M. Johnson a riposté en disant qu'en fait les gens craignent de communiquer avec l'Opposition par peur de représailles de la part des autorités provinciales.

Le député de Bagot a demandé, par la suite, "qui paie les frais d'avion, les vins d'honneur, les dépenses de publicité et les pourboires durant la tournée de propagande du ministre de la Jeunesse à travers la province.

M. Paul Gérin-Lajoie a répondu lui-même à M. Johnson: il n'y a pas eu de vins d'honneur; pour le reste, c'est le ministère de la jeunesse qui solde la note.

Le député de Vaudreuil-Soulanges explique qu'avec ses hauts fonctionnaires il parcourt le Québec pour se rendre compte des besoins en matière d'enseignement, et de la façon dont on applique la politique gouvernementale de l'Education.

—"Tout cela, dit-il, se fait dans l'accomplissement normal des fonctions constitutionnelles du ministère de la Jeunesse".

M. BIENVENU

SUITE DE LA PAGE 1

toutes les facilités et l'autorité nécessaire pour la mener à bonne fin".

Suggestions

Et, "fort de l'expérience qu'il a acquise", M. Bienvenu suggère cinq mesures de réorganisation qui, à son avis, s'imposent: — création d'un Comité exécutif du conseil d'administration de la Société de l'Expo, formé du Commissaire général, du sous-commissaire général et d'un représentant de chacun des trois gouvernements, pour le règlement sans délai des questions importantes;

—attribution au commissaire général des moyens nécessaires d'assurer lui-même la coordination étroite entre les trois gouvernements, de façon à empêcher que d'importantes décisions soient prises, comme il est arrivé, sans que la Société de l'Expo ait été invitée à prendre part aux délibérations;

—remise au commissaire général des pouvoirs que le Règlement général de l'Expo lui accorde mais qui lui ont été enlevés partiellement par des règlements internes du conseil d'administration;

—réforme du plan d'organisation de la Société de l'Expo, tel qu'adopté par Ottawa et Québec, afin d'y créer deux grandes unités, l'une chargée de l'aménagement et l'autre de l'exploitation;

—n'appeler à travailler pour l'Expo que du personnel et des sociétés canadiens, dans toute la mesure du possible.

On trouvera ci-après le texte intégral de ces deux documents.

LAPORTE

SUITE DE LA PAGE 1

temps défendre au gouvernement fédéral d'accorder aux autres provinces, ce qu'elles désirent, dit-il. Ce serait la fin de la Confédération. . ."

Le ministre des Affaires municipales croit qu'à la suite des négociations de M. Jean Lesage avec Ottawa au sujet de l'aide aux municipalités, un nouveau fédéralisme est probablement né.

Le Québec aurait pu dire NON à Ottawa, mais cela n'aurait rien réglé, ni le problème constitutionnel, ni le problème des municipalités, et cela n'aurait surtout pas préparé l'atmosphère pour les discussions à venir sur l'importante question fiscale.

—"Dire NON, c'est parfois nécessaire, note M. Laporte, mais Québec doit l'éviter chaque fois que c'est possible, ou alors notre province doit sortir de la Confédération. . .?

Plutôt que de dire NON, pense le député de Chambly, il valait mieux négocier, sauver l'essentiel et continuer ensuite la lutte.

Le ministre des Affaires municipales en tire cette ligne de conduite:

—"Chaque fois que le gouvernement fédéral voudra pénétrer dans un domaine sous la juridiction provinciale, et chaque fois que la majorité des provinces sera ainsi favorable à ce qu'on viole la Constitution, ce sera le devoir des administrateurs de l'Etat du Québec de tirer le meilleur parti possible de la situation pour éviter le pire et pour éviter aussi que les Québécois ne soient pas taxés au profit du reste du Canada".

Toutefois, M. Laporte reconnait que "chaque fois que le gouvernement fédéral recourra à un tel procédé, à un pareil chantage, l'équilibre de la Confédération en sera de plus en plus faussé, avec le risque qu'un jour ça ne craque".

L'explication du malheur de bien des gens, c'est qu'ils ont le temps de se demander s'ils sont heureux ou s'ils ne le sont pas.

G.-B. SHAW

PREMIERE LETTRE

SUITE DE LA PAGE 1

tenue en bonne voie et certains travaux étant sur le point d'être entrepris, le moment m'apparait logique pour prendre, à mon plus vif regret, une décision que je considère inévitable.

L'exposition universelle canadienne sera une manifestation mémorable dont tous les Canadiens pourront être fiers.

L'emplacement définitif ayant maintenant été sanctionné officiellement et les travaux préliminaires étant en bonne voie, les dirigeants de l'exposition peuvent envisager les difficultés inévitables qui surgiront.

C'est avec joie que j'ai apporté mon concours à la mise en oeuvre de l'organisation de l'exposition universelle canadienne. Je tiens à exprimer mes plus sincères remerciements au Sous-commissaire général et vice-président de la Compagnie, aux représentants des trois gouvernements, à mes collègues de la compagnie, et, plus particulièrement, aux membres du personnel pour la collaboration qu'ils m'ont apportée au cours des derniers six mois.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

signé: Paul Bienvenu

DEUXIEME LETTRE

SUITE DE LA PAGE 1

En dépit de commentaires pessimistes sur le sort de l'Exposition, j'ai la ferme conviction qu'elle sera une réussite totale si les trois gouvernements concernés donnent à mon successeur toutes les facilités et l'autorité nécessaire pour la mener à bonne fin. Fort de l'expérience que j'ai acquise, je me permets de recommander certaines mesures qui, à mon avis, s'imposent:

a) Tout d'abord, il serait essentiel d'établir un Comité exécutif du Conseil d'administration formé du Commissaire général, du Sous-commissaire général et d'un représentant de chacun des trois gouvernements. C'est là une recommandation que j'ai faite au tout début et à laquelle il n'a pas été donné suite à cause d'objection de la part de certains membres du Conseil. Ce Comité exécutif permettrait, en effet, que des questions importantes puissent être réglées sans délai. J'y verrais très bien comme membres des hommes d'affaires avertis et qui font déjà partie du Conseil d'administration.

b) Dans le passé, d'importantes décisions ont été prises sans même que la Compagnie soit invitée à prendre part aux délibérations. Or, non seulement est-il essentiel qu'une coordination très étroite existe entre les trois gouvernements, mais encore faudrait-il que le Commissaire général ait les moyens de l'assurer si l'on veut éviter des délais inutiles ou une duplication des tâches.

c) Le Conseil d'administration devrait rendre au Commissaire général les pouvoirs que le Règlement général de l'Exposition lui accorde et qui lui ont été enlevés en partie lors de l'adoption des règlements internes, ceci en dépit des avis du Conseiller juridique de la Compagnie.

d) Il y aurait lieu de reviser le plan d'organisation de la Compagnie qu'a approuvé votre Gouvernement et le Gouvernement de la Province de Québec afin de créer deux grandes unités administratives, l'Aménagement (Planning) et l'Exploitation (Operations). La première a déjà été confiée à M. Claude Robillard, homme d'envergure, de goût et de culture dont la compétence en ce domaine est transcendante. De l'autre, relèveraient les exposants, les relations publiques, le service des visiteurs, les spectacles et les concessions commerciales. J'ai pris la liberté de vous recommander verbalement pour ce poste un jeune administrateur qui, d'après moi, a l'expérience, l'énergie et l'initiative voulues pour très bien le remplir. Ces deux unités, travaillant en étroite collaboration, pourraient en somme être assimilées à celles connues dans la grande industrie sous le nom de **Production** et **Ventes.**

e) J'aimerais suggérer fortement que le personnel et les sociétés appelés à travailler pour l'Exposition soient canadiens, tout en reconnaissant qu'à certains moments il faudra peut-être avoir recours aux services de spécialistes étrangers.

Je ne voudrais pas terminer sans vous exprimer mes plus sincères remerciements pour l'appui très cordial que vous et votre Ministre-tuteur de l'Exposition, l'Honorable Jean-Paul Deschatelets, m'avez accordé. J'adresse aussi mes remerciements à mon compagnon de la première heure, M. C.F. Carsley, dont la compétence et l'enthousiasme m'ont été d'un concours inestimable. Je tiens également à remercier ceux de mes collègues du Conseil d'administration qui ont bien voulu m'accorder en tout temps leur loyauté et collaboration même si parfois nos vues étaient divergentes. Quant au personnel de la Compagnie, sans leur travail acharné et leur profond dévouement, il m'eut été impossible de mettre en bonne voie l'organisation de l'Exposition. Je les recommande très fortement à mon successeur. Qu'ils veuillent trouver ici l'expression de mon très vif regret d'avoir à les quitter.

Vous trouverez ci-joint, pour fins de références, une copie de ma lettre du 8 juillet, de même qu'une traduction en langue anglaise de la présente lettre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, les assurances de ma très haute considération.

Paul Bienvenu

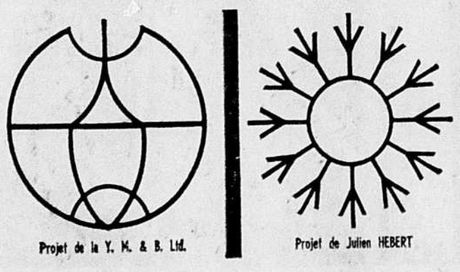

Projet de la Y. M. & B. Ltd. — Projet de Julien HEBERT

CHOIX D'UN EMBLEME POUR L'EXPOSITION — Deux projets d'emblème pour l'exposition de 1967, ont été présentés aux commissaires. Après avoir d'abord accepté, et ensuite refusé, celui présenté par la Y. M. & Advertising Art Ltd., le choix des commissaires s'est dfinitivement arrêté sur celui de M. Julien Hébert. Les vignettes ci-dessus donnent une idée assez fidèle des deux projets.

Un grand secret...

Le directeur général de la Corporation Sir Georges-Etienne Cartier, M. Claude Robillard, a laissé savoir hier soir à un reporter de LA PRESSE, que même le conseil d'administration de la Corporation ne sait pas encore quelle maison d'affaires songe à s'établir à la Place des Arts.

C'est dire que la chose est soumise à un secret hermétique. On croit cependant qu'il s'agirait de la compagnie Miron.

Pour sa part, M. Robillard, qui a été rencontré à la première de Turcaret, a soutenu que "ce serait une bonne chose... ce serait autant que les contribuables n'auraient pas à payer".

M. Bienvenu

"Raisons personnelles"

par Michel LAPALME et Teddy CHEVALOT

(Cet article a été rédigé avant l'annonce officielle de la démission de M. Bienvenu).

Ce n'est pas la première fois que circulent des rumeurs de démission au sujet de M. Bienvenu. Dès la victoire de M. Pearson, il fut question de nommer un commissaire général aux idées plus libérales. Mais les faits ont constamment démenti ces rumeurs, du moins jusqu'à ces derniers temps. Les événements plus récents n'ont fait que rendre plus évidents les motifs devant conduire M. Bienvenu à abandonner son poste.

Déjà, au début du mois d'août, M. Bienvenu avait perdu de son autorité. Lorsque le bureau de direction de l'expo prit connaissance des dépenses autorisées par M. Bienvenu au cours des derniers mois, ($325,-000), il crut urgent de freiner les élans du commissaire général et il nomma un comité de finances, sur lequel M. Bienvenu n'était pas élu.

Mais c'est surtout cette journée du 12 août qui fut catastrophique pour M. Bienvenu. Il y eut d'abord la rencontre avec les premiers ministres Pearson et Lesage. Il y eut l'assemblée du bureau de direction, puis, enfin, l'inauguration officielle des travaux de l'exposition.

La journée fatidique

Deux premiers ministres, les ministres Jean-Paul Deschatelets et Gérard D. Lévesque, ainsi que toute la haute direction de l'exposition universelle se trouvaient réunis pour l'inauguration qui devait avoir lieu sur l'île Ste-Hélène.

Vers 9 h. 30, le matin du 12 août, toute cette haute société arrivait place Ville-Marie, aux bureaux de l'exposition universelle canadienne. Il semble que M. Paul Bienvenu n'avait rien préparé de spécial, et qu'il comptait simplement montrer à ses invités comment se déroulait une réunion ordinaire du bureau de direction. Il semble aussi qu'il reçut lestement ceux qui n'étaient rien de moins que ses supérieurs.

Nouvelle perte d'autorité

Cet accueil, visiblement trop peu préparé, fut bientôt vengé. Non seulement personne ne songea à féliciter M. Paul Bienvenu pour le travail fait, (ou qui aurait dû être fait, à cette date, mais de plus, on lui apprit très délicatement qu'il n'aurait plus de représentations à faire à l'étranger, car on avait décidé de lui adjoindre un ambassadeur qui remplirait spécialement ce rôle. Finie la tournée d'Europe!...

A peine remis de son émotion, M. Paul Bienvenu tenta de faire adopter le projet d'emblème de son choix. Las!... Il devait y trouver une nouvelle déception.

La bataille des emblèmes

La bataille des emblèmes, qui connut son apogée le 12 août au matin, prend ses racines dans des faits qui lui sont largement antérieurs, et l'action se passe en quatre temps.

Dans un premier temps, les commissaires chargent M. Guy Beaudry de préparer un projet d'emblème. Celui-ci passe la commande à la compagnie Y. M. & B. Advertising Art Ltd., laquelle, quelques mois plus tard, présente au bureau de direction seize ou dix-huit esquisses. Les commissaires en retiennent deux pour étude plus approfondie.

Dans un deuxième temps, soit plus précisément le 7 juin, par une résolution adoptée à cet effet, les commissaires chargent M. Claude Robillard de demander à plusieurs experts en art graphique leurs suggestions quant à la mise au point d'un emblème spécifique pour l'expo, et ceux-ci, au nombre de cinq, furent MM. Frank Lipari, Ernest Roch, Alan Fleming, Jacques Guillon et Julien Hébert.

Dans un troisième temps, M. Paul Bienvenu contre-attaque en convoquant, vers la fin de juin, une assemblée dans le but de faire adopter par les commissaires, l'un des projets de la Y. M. & B. Advertising Art Ltd. Le bureau de direction, même s'il n'avait pas quorum, fait son choix. Toutefois, on constate l'absence, à cette assemblée, de M. Claude Robillard, l'un des premiers intéressés au projet.

Quatrième et dernier temps: l'assemblée du 12 août. D'emblée. M. Paul Bienvenue déclare qu'il appuie le projet de la Y. M. & B. Advertising Art Ltd. Cette déclaration a le don d'indisposer contre lui plusieurs commissaires qui lui font remarquer qu'il n'a pas le droit de vote, sauf s'il doit départager les voix en présence. Toutefois, MM. C. F. Carsley, commissaire général adjoint de l'expo, ainsi que M. Guy Beaudry, soutiennent M. Paul Bienvenu sur ce point.

Pour sa part, M. Claude Robillard présente aux commissaires un seul projet d'emblème: celui de M. Julien Hébert. Quant à ceux qui auraient pu être envoyés par MM. Frank Lipari, Ernest Roch, Alan Fleming et Jacques Guillon, il n'en est pas question au cours de cette assemblée; personne ne les voit, personne ne les discute.

Après une longue discussion sur le bien-fondé des deux emblèmes, par un vote majoritaire, les commissaires en viennent à choisir celui de M. Julien Hébert, car, disent plusieurs d'entre eux "celui de la Y. M. & B. Advertising Art Ltd ressemble un peu trop à ceux qu'utilisent la Canadian National Telegraph, la compagnie Larousse, l'expo de New-York, et enfin, à celui qu'on trouve sur les publications de la ville de Paris".

En conséquence, la bataille des emblèmes se termina sur un choix que M. Paul Bienvenu était loin d'approuver.

Dernières minutes de la réunion

On avait décidé de nommer un ambassadeur et on avait choisi un emblème. Restaient quelques minutes pour terminer l'assemblée.

Il appert que M. Paul Bienvenu profita de ces derniers instants pour présenter à ses collègues un projet qui, dans son esprit peut-être, ne devait pas susciter beaucoup de discussions: il s'agissait d'un ensemble de dépenses pour l'expo qui s'élevait à la somme de $585 millions.

Il va sans dire que, cette fois encore, les commissaires ne prirent aucune décision et renvoyèrent ce projet pour étude à l'assemblée suivante.

L'assemblée fut enfin levée vers 11 h., et tous se dirigèrent aussitôt vers l'île Ste-Hélène. Mais les tribulations du commissaire général ne s'arrêtèrent pas pour autant, et en ce lieu, il connut de nouvelles déceptions.

Non seulement on ne l'invita pas à prendre la parole au cours de la cérémonie, mais on plus, nul orateur, sauf M. Pearson, ne parla de lui dans son discours. On réservait pour d'autres les éloges et les félicitations.

Et pour comble de malheur, un malencontreux coup de canon le fit rouler à terre...

Que restait-il de ce jour de gloire pour M. Paul Bienvenu?... Juste ce qu'il faut pour donner quelques "raisons personnelles" à une démission remise il y a quelques jours.

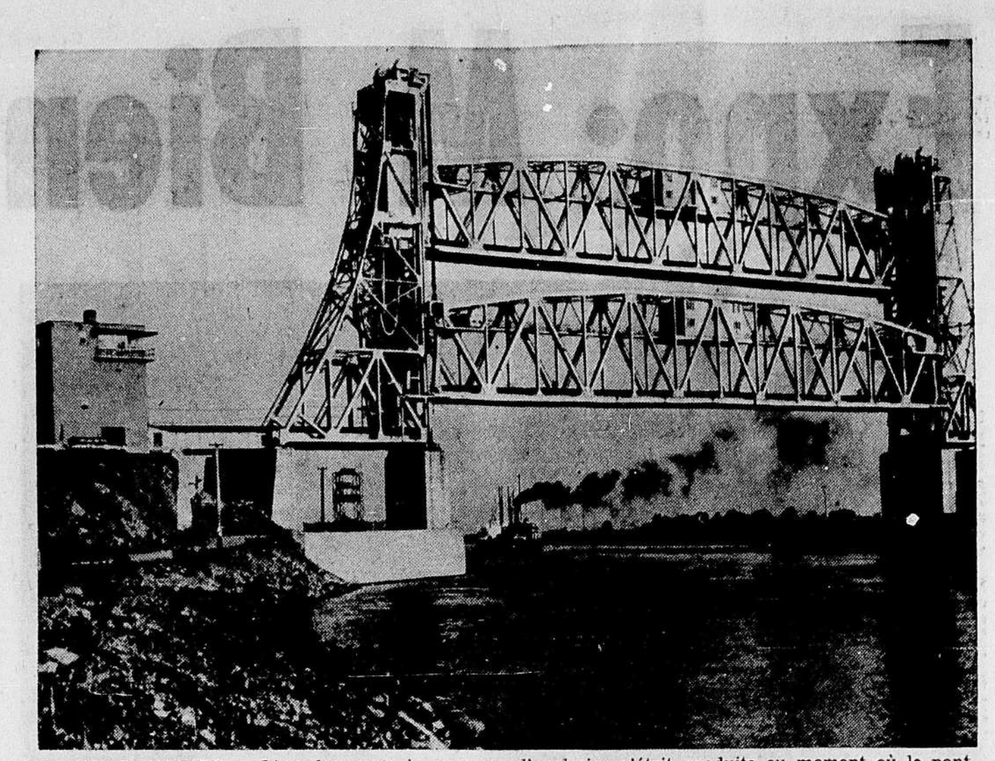

LE PONT DYNAMITE — L'un des ponts jumeaux du CPR, voisins du pont Mercier, est immobilisé au-dessus de la voie maritime du St-Laurent, après avoir été endommagé par une bombe du FLQ. Si l'explosion s'était produite au moment où le pont était baissé, la circulation des navires aurait été paralysée durant plusieurs jours.

LE FLQ

SUITE DE LA PAGE 1

que deux bombes avaient été placées sur la voie ferrée de l'un des ponts et devaient exploser incessamment.

Circulation interrompue

Dépêchés sur les lieux, les policiers s'empressaient d'alerter les autorités de la compagnie ferroviaire, afin de voir à ce qu'aucun train ne franchisse le pont. Comme on craignait aussi que d'autres bombes n'explosent, la circulation maritime fut aussi interrompue jusqu'à 6 h. 21 ce matin.

D'autre part, les convois du Pacifique canadien peuvent quand même circuler, mais sur une seule voie, soit celle du pont de la section nord.

Le sergent O. Latour, de la PP, à qui l'enquête a été confiée, a révélé que les lettres FLQ, hautes de quatre pieds et peintes en rouge, ont été aperçues à deux endroits, au haut et au bas de la structure de métal du pont.

Rappelons que les activités terroristes du FLQ avaient commencé à Montréal, le 7 mars dernier, lorsque des cocktails Molotov avaient été lancés contre des casernes de l'Armée canadienne. Les immeubles fédéraux furent ensuite, durant trois mois, la cible favorite du FLQ. C'est durant cette période que des actes de violence furent signalés à Montréal, Québec, St-Jean et Westmount. Le dernier attentat du FLQ fut celui du 20 mai, survenu contre l'immeuble du Royal Canadian Electrical and Mechanical Engineer, à l'angle des rues Christophe-Colomb et St-Grégoire.

Quelques jours plus tard, à la suite d'une série de descentes et avec l'aide d'un délateur, la police de Montréal appréhendait 21 jeunes gens. Trois d'entre eux furent relâchés faute de preuves, tandis que les 18 autres attendent maintenant de subir leur procès sous diverses accusations relatives aux actes de terrorisme.

Un événement au zoo

La naissance d'un gnou au zoo de New York, cette année, a constitué tout un événement. Il n'y a que 1,000 de cette espèce d'animal dans le monde.

La météo

Minimum cete nuit: 65
Maximum demain: 75

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC) — **Régions de Montréal et Ottawa; Pontiac, Témiscamingue, Laurentides et Cantons de l'Est:** Nuages et rares éclaircies, averses éparses, risque d'orages aujourd'hui et demain. Chaud. Brises légères. Minimum cette nuit et maximum demain: Montréal, 65 et 75; Ottawa, 60 et 80; Témiscamingue, 55 et 70; Sainte-Agathe, 55 et 75; Sherbrooke, 60 et 75.

NEGOCIATIONS

SUITE DE LA PAGE 1

Si M. McCance préfère ne pas dévoiler les termes du projet proposé, il dit au moins ce qu'il n'est pas. "L'Actors' Equity n'a jamais conclu d'entente avec un centre; nous n'avons jamais demandé la juridiction exclusive et nous ne le ferons jamais... nous concluons des ententes seulement avec les producteurs présentant les spectacles".

De son côté, l'Union des artistes sait ce qu'elle veut. "Ce que l'Actors' Equity possède déjà à New York ou à Toronto, c'est-à-dire une juridiction territoriale. Par cette juridiction, l'Union des artistes aurait la possibilité de garantir à ses membres qu'aucun artiste ne se produira dans son territoire à des cachets inférieurs à ceux établis pour la scène et respectera ses règlements scéniques... L'Union réclame le droit de percevoir le coût d'un permis de travail équivalant à 10 pour cent par artiste jusqu'à un maximum de $100."

C'est l'impasse. L'Union des artistes ne peut pas céder et les autres parties, ou plutôt l'autre partie, la Place des arts, refuse d'entendre ses raisons.

Dans ces conditions, on voit mal comment le festival d'ouverture pourra avoir lieu.

C'est l'imbroglio parfait. Même si l'Union des artistes obtenait gain de cause, ce serait vraisemblablement une victoire de dupe, puisque l'Actors' Equity dispose de moyens de boycottage qui pourraient très bien étouffer la Place des arts.

Le syndicat qui contrôle tout le domaine du spectacle en Amérique du Nord pourrait peut-être empêcher les artistes étrangers de se produire à la Place des arts.

La Place des arts ne pourrait plus, alors, que s'abreuver au cru québécois qui ne serait pas suffisant pour une aussi grande place.

A tout événement, les négociations se poursuivent. Le groupe de l'Union des artistes sera dirigé encore aujourd'hui par le président de la Fédération des auteurs et artistes, M. Guy Fournier.

ANALYSES MÉDICALES
TEST DE GROSSESSE en 2 HEURES $8.00
URINES $2.50, SANG, SELLES, etc.
2 TECHNICIENNES assistées d'une GARDE-MALADE sont préposées exclusivement aux prises de sang et analyses

MADEMOISELLE RAYMONDE GODBOUT — MADAME MADELEINE BEAULIEU-CASAVANT — MADAME M.-P. CARRIERE DE MEEUS

Echantillons cueillis à domicile plusieurs fois par jour.
Prises de sang à la pharmacie ou à domicile, si désiré.
Laboratoire à succursale, 921 est, Ste-Catherine, VI. 2-9622

"Les PHARMACIES professionnelles"
SARRAZIN & CHOQUETTE
PRESCRIPTIONS ANALYSES ORTHOPEDIE OPTIQUE

Val Royal
MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE DE CONSTRUCTION
VOTRE CENTRE D'ACHAT POUR RENOVATIONS A VOTRE "HOME"

PORTE DE GARAGE "HOMEMASTER"

DE Richards-Wilcox UNE PORTE DE BELLE APPARENCE ET DE FONCTIONNEMENT PARFAIT.
Porte illustrée de 8' x 7'
Prix installée
Autres modèles
$89.50

DES IDEES MERVEILLEUSES POUR UNE SALLE DE JEU

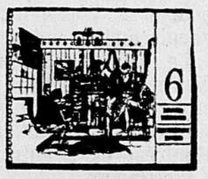

L'album en couleurs décrivant 6 superbes arrangements:
"6 MASTER-DESIGNED REC' ROOMS"
Chaque item illustré complètement détaillé avec plans correspondants
$3.00

ECRAN DE FOYER

"THERMO-RITE"
Ils ajoutent beauté et sécurité à votre foyer. Cadre en cuivre, vitre trempée "Herculite".
Prix à partir de
Suivant dimensions
Nous faisons l'installation
$78

CAPUCHON-VENTILATEUR "NU-TONE"

Fini émail cuivre. Eventail et lumière. 30 pces de largeur.
UNE VALEUR DE $53.95 SPECIAL
$29.95

POUR PLANCHERS DE CIMENT

Resilacrete pénètre dans les pores, enraye la poussière et l'humidité et donne aux planchers un beau fini de couleurs de qualité durable.
Choix de 6 nuances ainsi que blanc.
LE GALLON
$9.90

LES FINIS TEINTURES "CABOT"
*SCELLENT
*TEIGNENT
et CIRENT
d'une seule opération
Ils accentuent la beauté naturelle du bois.

POUR MURS OU MEUBLES
Choix de 12 teintes
LE GALLON
$8.65

Val Royal
MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE DE CONSTRUCTION
12200 boul. Reed, Cartierville FE. 4-5320
11401, boul. Pie-IX, Montréal-Nord DA. 2-7341

SUCCURSALE RIVE-SUD
Gavard
6180, boul. Taschereau, Ville Brossard OR. 6-1833

Divisions des entreprises P.-H. Desrosiers Ltée
HEURES D'ETE — FERMES 12 H. 30 LE SAMEDI, JUSQU'AU 31 AOUT
LUNDI — VENDREDI: 5 h. 30 P.M.

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, JEUDI 22 AOUT 1963 — 79e ANNEE — No 261

Le Tritonica aurait évité de justesse un autre bateau

par **Denis MASSE**

QUEBEC — Le cargo "Tritonica" aurait failli heurter un autre navire dans le détroit de l'Ile-aux-Coudres quelques instants avant d'entrer en collision avec le "Roonagh Head". C'est la révélation sensationnelle qui a été faite, hier soir, à l'enquête sur le naufrage du navire de 13,863 tonneaux.

Le procureur de la Head Line, Me Jean Brisset, a l'intention, en effet, d'amener un témoin qui pourra affirmer cette assertion devant le juge Arthur Smith.

Il s'agit d'un navire à cheminée jaune dont le nom n'a pas été divulgué mais que le capitaine du "Tritonica" reconnait avoir croisé dans l'étroit passage de l'Ile-aux-Coudres. Selon ce témoin-mystère, le navire aurait pratiquement stoppé pour laisser passer le "Tritonica" et éviter la collision.

Personne n'a encore établi comment il se fait que le "Tritonica" allait passer devant le "Roonagh Head" au moment d'être heurté sur le côté droit. On ne s'explique pas non plus comment il se fait que le "Roonah Head" n'a pas été perçu sur son écran de radar. Du moins, le capitaine Swanson soutient qu'à aucun moment le pilote Armand Lachance ne lui a signalé la présence du "Roonagh Head" dans les parages.

Il a été cependant établi que le radar du "Tritonica" fonctionnait mal. Mais, même si le marqueur était déréglé, comme l'a affirmé le capitaine Swanson, l'écran ne devait-il pas révéler quand même les obstacles suscités sur la route du "Tritonica" ?

A l'insinuation de Me Brisset, le commandant du "Tritonica" a paru visiblement ébranlé. Comme s'il avait reçu une tuile sur la tête. Me Brisset, qui est renommé comme un avocat très versatile en droit maritime, a d'ailleurs été assez dur hier soir pour le commandant de 50 ans qui en était à sa première saison sur le St-Laurent.

Il lui a fait dire à un certain moment que le dernier commandement donné au transmetteur d'ordres (appareil communément appelé "telegraph") avait été l'arrêt complet (stop). "Comment se fait-il, demande alors Me Brisset, que les plongeurs qui ont examiné l'épave au fond de l'eau aient découvert

Voir TRITONICA en page 11

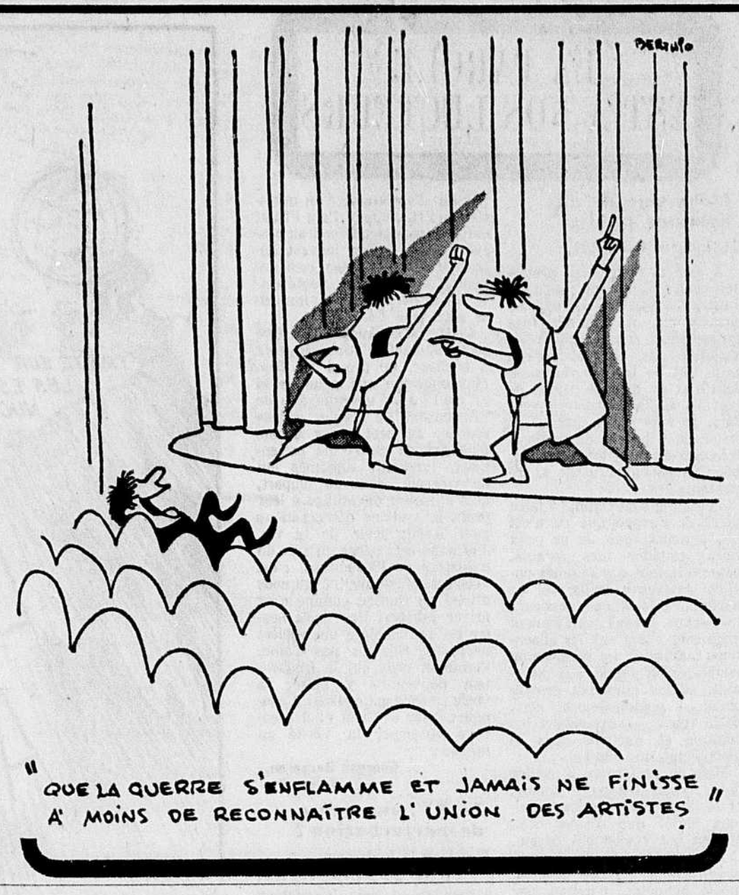

Les billets de loterie: total de 18 arrestations

Le décompte des opérations policières touchant les billets de loterie se lisait comme suit, à midi, selon les déclarations de l'inspecteur Victor Huneault, de la police municipale et de l'inspecteur Léonard Melanson, de la PP : arrestations : dix-sept par la police municipale; une seule par la PP; descentes: une quarantaine par le premier corps policier, comprenant la confiscation de plus de 100,000 billets ou talons des loteries Irish Sweepstake et Army & Navy; et dix-sept par le second corps policier.

Opérations futures : à la municipale, la liste s'épuise et l'on n'anticipe pas plus de 7 ou 8 autres détentions, à la PP, instructions attendues du bureau du procureur général, corps de police municipaux avertis de la présence dans leurs murs de personnes rattachées au réseau de distribution et de vente des billets illégaux, travail rendu plus ardu par les précautions prises par les futurs suspects pour se débarrasser de documents compromettants.

L'inspecteur Melanson a répété que leur seul détenu, qui serait le chef nord-américain du réseau de distribution et de vente des billets de loterie, se nomme Philippe Tulin, 53 ans, rentier domicilié au no 1878, chemin Lucerne, à Ville Mont-Royal. Il a passé devant le juge Armand Cloutier sous l'accusation d'avoir "opéré une loterie". Il a protesté de son innocence et la date de son enquête a été fixée au 29. Il a été remis en liberté provisoire moyennant un dépôt de $500.

Quant à l'inspecteur Huneault, il a énuméré comme suit la liste de ses captures :

Deux personnes qui doivent comparaître incessamment et 15 autres qui ont comparu à la Cour municipale, dont 12 ont reconnu leur culpabilité et ont été condamnées à des amendes variant de $50 à $150.

Ottawa a-t-il le droit de polluer le rivage de l'est de Montréal ?

Ottawa même s'en mêle ! C'est un comble. Comme si les rives de l'île de Montréal n'étaient pas déjà suffisamment polluées comme cela, ne voilà-t-il pas qu'un service fédéral, la Commission du port de Montréal, les choisit cavalièrement comme dépotoir.

Au bout de la rue Bellerive (est-ce le nom qui les provoque ?), des employés de cette commission fédérale conduisent chaque semaine des wagons d'ordures, accompagnés de grues, presque derrière l'hôpital Saint-Benoit.

Ces ordures sont déposées directement sur le rivage. Et on y met le feu.

Pour peu que le vent souffle vers l'intérieur de l'île, une fumée nauséabonde se répand alors jusqu'à la rue Notre-Dame, force les habitants des environs à l'ouest et à l'est de l'hôpital, à fermer portes et fenêtres et à éviter de sortir.

Il a beaucoup plu, la semaine dernière. Résistant au feu et pourries par la pluie, les ordures ont dégagé durant de longues heures des miasmes encore plus répugnants que ceux dont se plaignent, de l'autre côté de l'île, des habitants de Montréal-Nord aux abords de l'égout montréalais O-8. Et ce n'est pas peu dire.

Même brûlées, ces ordures demeurent des ordures : les rats ne s'y trompent pas, qui viennent de loin s'y installer et semblent vouloir en faire une de leurs plages préférées de l'île, encore que la pollution des eaux montréalaises leur en offre un choix de plus en plus étendu.

Lorsque le Saint-Laurent reprendra des forces, ses eaux monteront sur ce rivage chercher de quoi se polluer encore davantage.

Aux abords de la rue Bellerive, lorsque l'on regarde le Saint-Laurent, même des vers très connus de Henri de Régnier, venant à la mémoire, se polluent . . .

"L'onde qui se salit mire avec perfidie
L'ordure qu'Ottawa près d'elle à répandue,
Et son miroir fluide où s'allonge une grue
Imite un dépotoir voisin qu'il parodie".

Voir OTTAWA en page 11

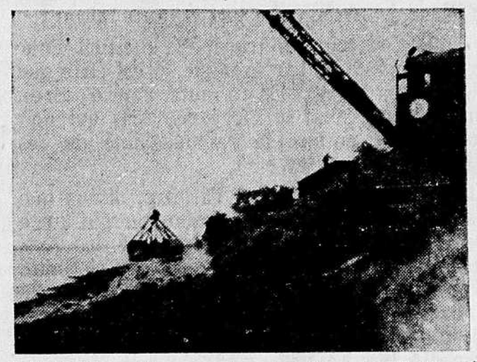

BELLERIVE . . . Un nom qui perdra vite sa signification si Ottawa continue à polluer le rivage de l'Est de Montréal.

L'ambassade de France confirme la présence de Bizier aux îles St-Pierre et Miquelon

OTTAWA, (UPI,PC,PA)—Un porte-parole de l'ambassade de France à Ottawa, a confirmé, hier, la nouvelle selon laquelle Richard Bizier — l'un des présumés terroristes du FLQ — s'est réfugié dans les îles Saint-Pierre et Miquelon et qu'il avait demandé l'asile politique à la France.

En confirmant que Bizier se trouve dans ces îles, M. Paul Blanc, secrétaire à l'ambassade de France, a dit que le jeune homme de 18 ans attendait une "réponse du gouvernement français à sa demande d'asile politique."

M. Blanc a précisé que c'est le gouverneur des îles, M. Jacques Herry, qui avait confirmé par téléphone la présence de Bizier à Saint-Pierre et Miquelon.

Extradition ?

Le secrétaire à l'ambassade a ajouté qu'il ne voyait aucune illégalité dans l'entrée du fugitif en territoire français. Il a précisé que tout Canadien muni d'un passeport en règle pouvait ainsi gagner la France ou l'un de ses territoires.

Le porte-parole de l'ambassade a expliqué que la requête de Bizier sera étudiée par le ministre français des Affaires extérieures, M. Couve de Murville, et qu'une décision sera prise le mois prochain. "Il n'y a pas d'urgence puisque le procès ne doit avoir lieu qu'à la fin de septembre" a-t-il dit.

Le Canada et la France sont liés par un traité d'extradition qui permettrait à notre pays de forcer le retour de Bizier pour son procès. Cependant le ministre de la Justice, M. Lionel Chevrier, a déclaré plus tôt cette semaine que le gouvernement fédéral attendrait une requête en ce sens du procureur-général du Québec avant de se prévaloir des clauses du traité d'extradition.

Bizier avait été remis en liberté provisoire moyennant un cautionnement de $2,450. Il avait été condamné, le 5 juillet, à subir son procès, à Montréal, sous l'accusation d'avoir installé un explosif. Son procès doit

Voir L'AMBASSADE en page 11

Les ouvriers du bâtiment demandent la conciliation

(J.L.) — Le Conseil des métiers de la construction de Montréal et de la banlieue vient de solliciter l'intervention d'un conciliateur auprès du ministre du Travail, M. Carrier Fortin, en vue de régler le différend qui l'oppose à la Chambre de construction de Montréal (Builder's Exchange).

Le président du conseil, M. Jean-Paul Ménard, a déclaré que c'est la décision à laquelle en sont venus les délégués après une assemblée d'urgence récemment convoquée par les dirigeants de ce conseil.

Les questions litigieuses se réfèrent principalement aux questions des salaires, les heures de travail et la sécurité syndicale. "Il semble qu'il ne soit pas possible dans les circonstances d'en venir à une entente avec les employeurs, puisque trop de questions sont encore en suspens", a déclaré M. Ménard.

Vu l'importance du problème, le conseil a retenu les services de deux conseillers techniques dans la poursuite des négociations. Ce sont MM. Léopold La-

Voir OUVRIERS en page 11

Une nouvelle remise dans l'affaire des narcotiques

L'enquête préliminaire d'un des individus impliqués dans l'affaire des narcotiques qui a eu des ramifications jusqu'à Paris, France, a de nouveau été différée . . . cette fois à une semaine, soit le 29, comme il avait été entendu la semaine dernière. La comparution de Roger Lapierre, 43 ans, accusé d'avoir conspiré avec quatre autres individus, dont Roger Laviolette et Alain Phaneuf, aussi de la métropole, mais qui sont présentement devant les tribunaux parisiens, pour faire le trafic de narcotiques, a été de courte durée devant le juge Emile Trottier.

Me Pierre Lamontagne, procureur spécial de la Gendarmerie royale (R.C.M.P.) dans cette gigantesque affaire, a tout sim-

Voir REMISE en page 11

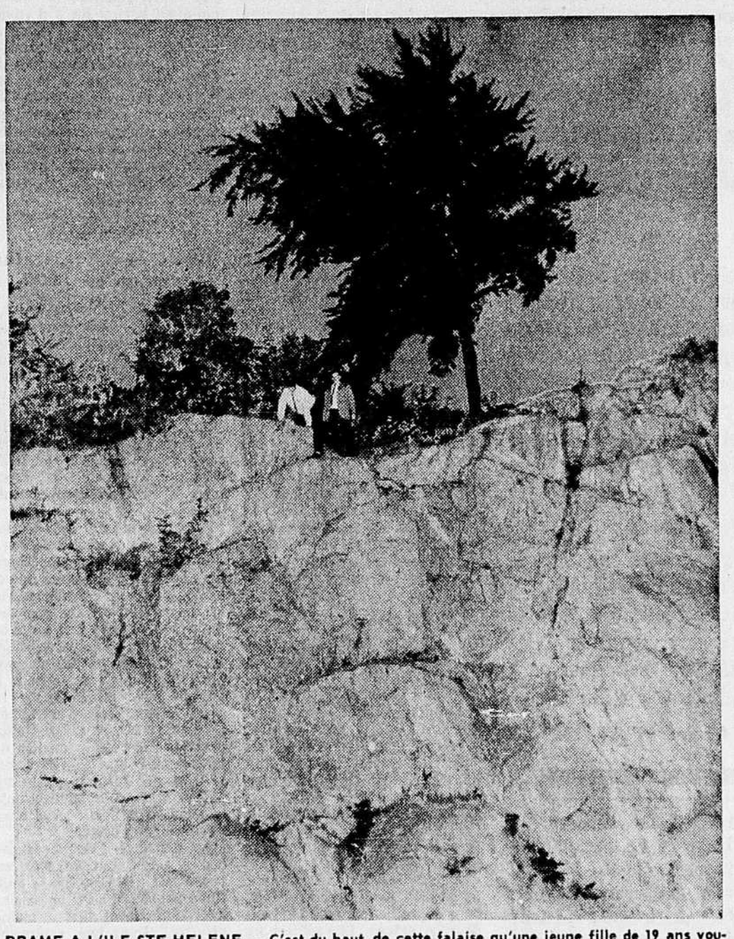

DRAME A L'ILE STE-HELENE — C'est du haut de cette falaise qu'une jeune fille de 19 ans voulut mettre fin à ses jours, hier soir vers 7 h. 30, à l'île Ste-Hélène. L'agent Gaston Beaulieu, à gauche, indique à un journaliste de LA PRESSE l'étroite corniche sur laquelle la jeune fille se tint pendant plus d'une demi-heure, soit jusqu'à ce que des policiers risquent leur vie pour prévenir ce geste.

(photo Réal St-Jean, LA PRESSE)

Dramatique sauvetage à l'île Ste-Hélène

Une scène des plus dramatiques s'est déroulée, hier soir vers 7 h. 30, à l'île Ste-Hélène. Des centaines de spectateurs en ont été témoins, du pont Jacques-Cartier.

Une belle jeune fille de 19 ou 20 ans, de langue anglaise, se tenait debout sur une corniche d'environ 10 pouces de largeur, prête à sauter en bas d'un rocher haut d'une cinquantaine de pieds, lorsqu'elle fut aperçue par l'agent Pierre Charbonneau.

Celui-ci courut vers elle et lui demanda ce qu'elle faisait là. Elle répondit à l'agent, qui se tenait à une vingtaine de pieds, qu'elle en avait assez de la vie et qu'elle voulait se jeter en bas du rocher. Elle ajouta même que cette affaire ne regardait que son ami et elle et que le policier n'avait rien à voir dans sa vie amoureuse.

L'agent Charbonneau, bientôt rejoint par un collègue, l'agent Gaston Beaulieu, décida alors d'entreprendre avec la jeune fille un dialogue, jusqu'à l'arrivée de secours. L'agent Beaulieu suggéra à la jeune fille de faire venir sur les lieux le "fiancé" incompréhensif et il demanda le numéro de téléphone de "l'ami".

Pendant qu'il courait téléphoner, d'autres autos de la Sûreté s'amenaient discrètement sur les lieux.

Devant semblable situation et vu l'état de dépression de la jeune fille, qu'un seul faux mouvement aurait précipitée sur le roc, plus bas, le sergent Roger Pépin du poste 2 décida qu'il fallait agir vite, mais prudemment.

Pendant que les agents Beaulieu et Charbonneau continuaient le dialogue, attirant l'attention de la jeune fille qui était à demi tournée vers eux, le sergent Pépin demanda à un de ses hommes de se porter volontaire.

C'est l'agent Jacques Parenteau qui offrit ses services. On l'attacha solidement avec un câble. Les agents Gérard Pelletier, Camille Dagenais, Maurice Gagnon, Robert Tremblay devaient retenir la corde au moment où le policier Parenteau, qui avait enlevé ses souliers, devait se jeter sur la jeune fille pour la ramener en lieu "plus sûr".

C'est alors que la foule qui suivait la manoeuvre poussa un cri d'effroi. L'agent Parenteau bondit soudainement derrière la jeune fille. Celle-ci, voyant rapidement la manoeuvre, s'était déjà laissé tomber. L'agent Parenteau put la saisir par le corps, mais la jeune fille lui glissait des mains. Tous les agents, négligeant toute mesure de sécurité, abandonnaient le câble pour saisir la jeune fille qui par un bras, qui par les cheveux, qui par une jambe.

La scène avait duré quelques secondes.

Pont Champlain

Le péage serait bientôt aboli

Il est possible que le péage sur le pont Champlain soit aboli très bientôt, comme l'a laissé entendre hier le ministre des Travaux publics, M. Jean-Paul Deschatelets.

Un peu plus tôt, le député de Verdun, M. Bryce Mackasey, avait déclaré qu'à son avis seulement quelques détails d'ordre technique retardent l'annonce officielle de cette nouvelle.

La question a été posée à M. Deschatelets au cours d'une conférence de presse tenue sur le pont même. Il a répondu "Vous pourrez communiquer très bientôt avec le député de Verdun, il pourrait avoir de bonnes nouvelles pour vous.

Un peu plus tard, il devait préciser son espoir que le péage pourra être aboli au cours de la prochaine session.

Deux présumés "pirates du rail" recherchés à bord du "Carinthia"

LONDRES, (Reuter, UPI, AFP) — Alors que Scotland Yard a commencé une chasse à l'homme sur tout le continent européen, dans le but de capturer 10 bandits qui ont participé au vol du train postal, et recherche activement deux personnages du monde interlope, connus sous ne lom de "Marie - aux - 10 - visages" et "Pierrot-le-nez-aplati", les policiers ont effectué hier une descente à bord du paquebot "Carinthia", avant son départ de Liverpool pour le Canada.

La police a fouillé de nombreuses voitures, des taxis, et interrogé des marins qui devaient s'embarquer. "Je n'ai jamais subi pareil interrogatoire, a déclaré un steward du "Carinthia"; nous avons appris que deux des bandits ayant participé à l'attaque du train postal étaient des Canadiens et qu'ils avaient l'intention de se faire passer pour des membres d'équipage du paquebot."

Selon le "Daily Express", un coup de téléphone anonyme a prévenu la police que les chefs des bandits étaient partis à destination de l'Irlande. Le journal précise que les compagnies d'aviation effectuant la liaison Londres-Dublin ont été chargées de contrôler leurs listes de passagers.

De son côté, le "Daily Mirror" indique que le "cerveau" de la bande serait l'un des quatre individus les plus dangereux de Londres surveillés par la police.

$825,000 retrouvés

Pendant ce temps, des fragments de billets de banque ont été trouvés dans plusieurs rues de Glasgow.

D'autre part, à Londres, la police s'est rendue à la station de métro Marylebone, où une somme dont l'importance n'a pas été révélée a été retrouvée dans un dépôt de consigne.

On n'a pas encore prouvé que l'argent retrouvé hier à Glasgow et à Londres provient du hold-up de Cheddington, mais la police persiste à penser que le butin s'étant révélé très supérieur à ce que les voleurs escomptaient, ces derniers, ou du moins certains d'entre eux ont pu être effrayés par cet excès de richesse et chercher à le réduire.

Par ailleurs, un porte-parole des Postes a déclaré que plus de 10% de la somme volée ($825,000) a déjà été retrouvé.

Le butin est maintenant estimé à $7,880,241, soit quelques centaines de milliers de dollars de plus que ce que l'on avait tout d'abord pensé.

FAITS divers

Cambriolage

Une quinzaine de milliers de dollars de bagues, montres, briquets et autres bijoux ont été raflés la nuit dernière chez Sauvé Frères, 6556, rue St-Hubert, par des cambrioleurs qui ont perçé un orifice dans un mur latéral de la bâtisse afin de pénétrer sur place.

Hold-up

Deux pseudo-clients ont forcé la nuit dernière, à la pointe d'un revolver, le chauffeur de taxi Marcel Dorion, 8452, rue Drolet, à leur remettre les $15 de son portefeuille alors que son auto arrivait en face du no 1555, rue Summerhill, a révélé ce matin le lieutenant Bernard Lalonde, du poste no 10.

Vol sur messager

Armés d'un couteau, deux délinquants âgés d'environ 17 ans ont arraché $9 à un jeune messager, à 7 h. 18 hier soir, à l'intersection des rues Chambord et Bélanger.

Le messager, Daniel Tremblay ,14 ans, du 6951 Delaroche, est à l'emploi de la pharmacie Poitras, située au 1201 est, Bélanger.

Il s'en allait porter une commande lorsque les suspects l'ont abordé; l'un d'eux lui a appuyé la pointe d'un couteau dans les côtes en le pressant de lui remettre l'argent dont il disposait. Après qu'il se fut exécuté, les jeunes gens ont pris la fuite à pied.

Voleurs frustrés

STE-MARGUERITE, (PC) — Des perceurs de coffre-fort qui ont mis toute une nuit pour tenter de mettre la main sur une somme de $5,000 ont dû se contenter d'un montant de $29.20, quand ils ont dévalisé la Caisse populaire de Ste-Marguerite, localité située à une

Voir FAITS DIVERS en page 11

L-O-U-E-Z

des appareils à peinturer de tous genres pour la maison, l'industrie et la construction. Aussi nombre d'autres outils tels que sableuse, scie électrique, etc.

• VENTE
• REPARATION
• PIECES

Aucun problème, si vous vous fiez à nos spécialistes

GELINAS COMPRESSORS INC.
4845, ST-DENIS
STATIONNEMENT GRATUIT A COTE DU MAGASIN
AV. 8-0163
8 h. a.m. à 6 h. p.m. — Vendredi soir jusqu'à 8 h. — Samedi jusqu'à 6 h.

Nous remplissons les prescriptions des médecins oculistes
VERRES CORNÉENS
direct sur l'oeil
Lunettes et réparations
J.A. Racette
OPTICIEN D'ORDONNANCES
6528, ST-DENIS
Téléphones :
CR. 2-9572 CR. 2-9014
VISITE A DOMICILE SUR DEMANDE
BUREAU FERME LES LUNDIS DURANT JUILLET ET AOUT
TOUS LES JOURS: DE 10 H. A.M. A 6 H. P.M.
SOIRS: MAR., MERC., VEN., 7 H. P.M. — 9 H. P.M.

aux 4 librairies Pilon
FEUTRE VERT
A LA VERGE — LARGEUR 72"
DE TRES BONNE QUALITE
Tout foyer devrait s'en faire une réserve à ce prix afin de ne pas en manquer au moment voulu !
SPECIAL LA VERGE $2.99
REG. $3.80 LA VERGE
aux 4 LIBRAIRIES Pilon
750, Beaubien CR. 4-4487
8559, St-Laurent DU. 7-6261
800 E., Mt-Royal LA. 4-3081
851 Décarie, St-Laurent RI. 8-7961
STATIONERS INC.

ANALYSES D'URINES
ANALYSES DE SANG
Analyses complètes des urines $2.50
GROSSESSE
Test biologique (rats) $5.00
Résultat : 36 heures
TEST IMMUNOLOGIQUE "PREGNOSTICON"
marque déposée
NOUVEAU ! $8.00
RESULTATS 2 HEURES APRES RECEPTION DU SPECIMEN
9 a.m. à 3 p.m. dimanche excepté
Positivité après 8 jours de retard
VI. 5-7251
Diverses analyses de sang à prix variés
PHARMACIE MONTRÉAL
DUQUET & DUQUETTE — PROPS
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

GARANTIE ENTIÈRE!
Toutes nos pièces sont garanties . . . silencieux, amortisseurs, même les attaches en caoutchouc pour les tuyaux d'échappement et de sortie. De plus, nos silencieux, étant fabriqués de métal galvanisé, sont protégés contre l'oxydation. Bien entendu, tout le travail exécuté par nos experts est également garanti.
Mr MUFFLER
De 8 hrs a.m. à 9 hrs p.m.
10570, boul. Lajeunesse nord de Fleury
8535, boul. Laurentien près Canadair
1101, rue Craig coin Amherst
1295, rue Bellechasse près Papineau
6260, ch. Upper Lachine, près Cavendish
CR 3-1561
À ST-JÉRÔME: 801, boulevard des Laurentides GE8-4482
POSAGE INSTANTANÉ . . . CRÉDIT INSTANTANÉ
GARANTIE TRADITIONNELLE DE MR MUFFLER

Le SIGM publie sa version du conflit qui l'oppose à Upper Lakes Shipping Co.

Le Syndicat international des gens de mer vient de publier un numéro spécial sur l'histoire de son conflit avec l'Upper Lakes Shipping Co. Les rédacteurs du "Seafarers Log", organe officiel du syndicat, mentionnent dans un cadre en page un du journal, que ce numéro a été préparé peu avant que le rapport de l'enquête Norris soit déposé aux Communes, et que par conséquent, ce rapport n'est traité que sommairement.

La dispute qui oppose les Gens de mer à l'Upper Lakes a coûté environ $200,000 au syndicat, estime-t-on, tandis que la compagnie a avoué devant la commission d'enquête du juge T. G. Norris avoir versé $361,000 à une agence privée de détectives pour protéger ses navires et avoir perdu $2 millions en chiffres d'affaires. L'enquête Norris qui a duré plusieurs mois, a coûté, elle aussi, une somme très élevée.

Le "Seafarers Log" tente de démontrer que le SIGM a été victime d'injustices tant de la part du Congrès du travail du Canada que de l'Upper Lakes Shipping et de tous les syndicats qui ont appuyé l'Union canadienne. (Ce syndicat avait été mis sur pied par le CTC, pour offrir aux marins canadiens l'opportunité de changer d'organisation).

Une bonne partie du numéro est consacrée à l'empire Norris (aucun lien de parenté avec le juge Norris). La famille Norris, d'après les "Seafarers" contrôlerait plusieurs entreprises maritimes, dont l'Upper Lakes.

Les Gens de mer reprennent l'accusation contre le CTC à l'effet que cette centrale syndicale se serait entendue avec Upper Lakes pour signer une convention collective de travail au nom des marins du Northern Venture et du Wheat King. A ce sujet, le rédacteur fait remarquer que l'Union maritime canadienne a été fondée avant d'avoir seulement un membre.

Retour d'un voyage de 1,200 milles en canot

WINNIPEG, (PC) — Trois Montréalais retournent chez eux en automobile après avoir descendu en canot la rivière Mackenzie longue de 1,200 milles.

Les trois hommes, natifs de France, qui ont fait le voyage d'Alexander Mackenzie sont Jean Poirel, 29 ans, Roger Leclerc, 27 ans, et Maurice Sarraillon, 27 ans.

Ils ont parcouru environ 40 à 65 milles par jour de beau temps. La durée du voyage: 1 mois et demi. Le coût: $2,000. A plusieurs reprises, ils ont été retardés par le mauvais temps.

Ils reviennent à Montréal avec un film de 3,500 pieds qu'ils ont déjà vendu à Radio-Canada.

Ce qui leur a manqué le plus au cours de ce voyage: la bonne nourriture et la bière.

TRITONICA

SUITE DE LA PAGE 3

vert que le transmetteur d'ordres marquait "en avant toute" ("full ahead")" ? Le capitaine Swanson dit qu'il ne se l'explique pas.

Sa dernière carte

Toute la journée, le commandant du "Tritonica" a donné l'impression d'un homme dont la carrière est en jeu et qui défend ses dernières positions.

Visiblement torturé par le contre-interrogatoire que lui ont fait subir Me Brisset et Me Léopold Langlois, occupant pour l'Association des pilotes, le capitaine Swanson n'a cessé d'escamoter les réponses aux questions qui lui semblaient les plus embarrassantes.

Par exemple, à une question de Me Brisset à savoir s'il commence à être familier avec les points de repère établis sur la rive, il répond : "Mais oui, je sais parfaitement bien où se trouve le fleuve St-Laurent".

A une question comme celle-ci : "Combien de temps faut-il pour avoir les moteurs arrêtés ?", il répond : "Mais je ne suis pas l'ingénieur". "La vigie vous a-t-elle signalé la présence d'un navire venant en sens inverse ?" "Ce n'est pas à moi que la vigie signale les obstacles, mais à l'officier de quart", réplique-t-il. Pourtant, il soutient qu'il se tenait dans la passerelle, auprès du pilote et de l'officier de quart.

Le capitaine Swanson déclare que le "Roonagh Head" ne se trouvait qu'à un tiers de mille de son navire (environ trois fois la longueur de son navire) lorsqu'ils l'aperçurent pour la première fois. Il affirme ne pas avoir entendu les coups de sirène donnés par le "Roonagh Head". Pourtant, l'officier de quart du navire irlandais, John W. Auld, a affirmé avant-hier que le "Tritonica" avait répondu à ses signaux.

Le commandant du "Tritonica" dit qu'il n'a pas envoyé de SOS, faute de temps pour le faire. C'est lui qui a sonné l'alerte générale sur son bateau, quelques moments après la collision.

Les panneaux ouverts

Comme LA PRESSE le signalait dans son édition du 30 juillet dernier, les panneaux des cales étaient bel et bien ouverts durant le voyage de Havre St-Pierre à Sorel. Le capitaine Swanson a confirmé la chose en disant que c'était là une pratique courante sur cet itinéraire. De cette façon, l'équipage sauvait du temps dans le déchargement du titanium à Sorel. On s'explique mieux cependant que le "Tritonica" ait coulé si rapidement puisque l'eau pouvait envahir si facilement les cales.

Compétence reconnue

Dès le début de son témoignage, le capitaine Swanson a fait l'éloge du pilote Armand Lachance qui, comme l'on sait, a perdu la vie dans cette collision.

"J'ai été particulièrement frappé, a dit le commandant du "Tritonica", par l'habileté et la compétence de ce pilote." Plus loin, il dira que le pilote n'a pas quitté la passerelle un seul instant. Il y avait du café et des sandwiches à proximité.

C'est aussi la version du 3e officier, Sun Lung Wong, qui affirme que le pilote n'a pas laissé son poste un seul instant.

L'émotion le brise

Dans la matinée, au moment d'exposer les faits, c'est d'une voix brisée que le capitaine Swanson avait raconté les derniers moments de son navire. Il s'est épongé le front à plusieurs reprises et a dû avaler quelques gorgées d'eau lorsqu'il a raconté qu'il avait poussé des Chinois par-dessus bord parce que ces derniers étaient saisis de crainte à l'idée de plonger dans l'eau froide.

A un moment donné, Me Stanislas Déry occupant pour le ministère des Transports, a demandé l'ajournement de la séance parce que le témoin était visiblement à bout.

Pour hâter les auditions, le tribunal a siégé hier soir et siégera encore en soirée d'ici la fin de la semaine. Il est presque entendu que l'instruction ne pourra se poursuivre la semaine prochaine, puisque l'un des assesseurs, le capitaine Butterfield, doit prendre le commandement d'un navire de la Marine royale et procéder aux essais la semaine prochaine.

Si les auditions ne sont pas terminées, l'enquête reprendrait le 6 septembre, à Montreal.

QUEBEC. — Quatre compagnies ont fait des soumissions pour démolir l'épave du "Tritonica" qui repose par 65 pieds de fond, au large de La Petite-Rivière-St-François. Mais les agents des armateurs, à Montréal, attendent une indication de la part des assureurs avant d'accorder le contrat, ce qui ne saurait trop tarder maintenant.

On sait qu'aucune compagnie ne s'est montrée intéressée à renflouer le navire, jugeant l'entreprise trop périlleuse. Selon la tradition maritime, les renflouements ne sont payés qu'une fois réussis. L'entreprise ne reçoit rien si elle rate son coup.

L'épave ne constitue pas actuellement un danger imminent pour la navigation, mais le ministère des Transports ne saurait tolérer la présence de l'épave dans le chenal très longtemps.

OUVRIERS

SUITE DE LA PAGE 3

voie, conseiller en relations industrielles et Roger Perreault, gérant - administrateur, nouvellement nommé au conseil des métiers et de l'industrie de la construction.

Le conflit intéresse quelque 30,000 ouvriers, soit les menuisiers, les charpentiers, les briqueteurs, les ferblantiers, les latteurs, les journaliers, les vitriers, les opérateurs - ingénieurs, et les finisseurs de ciment. Les ouvriers des autres métiers de la construction ont conclu des ententes avec leurs employeurs.

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

quarantaine de milles de Sherbrooke.

Les cambrioleurs ont toutefois lourdement endommagé l'établissement, ayant défoncé un mur pour renverser le coffre-fort sur le parquet pour ensuite l'éventrer avec plus de facilité.

Un petit coffre placé à l'intérieur du gros coffre-fort est demeuré intact. Une somme de $5,000 y avait été déposée la veille par le gérant, M. Laurent Rousseau.

Bambin écrasé à mort

SHAWINIGAN. — Alain Bérubé, 3 ans, du 75 Pie XII, à Shawinigan, a perdu la vie hier matin, vers 10 h. 45, lorsqu'une automobile le heurta sur la route 19b, non loin de chez lui. L'enfant est mort dans l'ambulance qui le conduisait à l'hôpital.

L'AMBASSADE

SUITE DE LA PAGE 3

se dérouler devant les assises criminelles, le 20 septembre.

Incendie

Par ailleurs, l'inspecteur L. Melançon, de la Sûreté provinciale, a confirmé la nouvelle voulant qu'un chalet de St-Faustin rasé par le feu, jeudi dernier, soit celui où se réunissaient les présumés membres du FLQ.

L'incendie — survenu le 15 août — a détruit la bâtisse qui appartenait à M. Ross, de St-Faustin. C'est dans cette région que le FLQ avait établi son quartier-général.

Etre très expressif

Les humains peuvent faire 700,000 gestes différents et significatifs, grâce aux expressions de leur visage et aux mouvements de leur corps.

Le maire de Laflèche est attaqué chez lui

Le maire de Laflèche, M. Alexandre Girard, aurait passé à deux doigts de la mort, tôt ce matin, alors que trois coups de feu ont été tirés dans sa direction au moment où il regardait la télévision dans le salon de sa demeure.

Selon M. Girard, l'assaillant prenait place dans une voiture noire de marque Ford. Un des projectiles est venu se loger dans le châssis de la fenêtre, et, selon le chef de police, s'il avait frappé deux pouces plus à gauche, il aurait sûrement atteint le maire en pleine poitrine.

L'incident est survenu vers 1 h. ce matin, moins de 48 heures après la nomination du nouveau chef de police, M. Roland Daigle.

Le "St-Laurent" s'est échoué

TADOUSSAC. (PC) — Le bateau de croisières "St-Laurent" de la Canada Steamship Lines, a été renfloué, tôt ce matin, après s'être échoué hier soir, près du quai.

Aucun des passagers n'a été blessé lorsque le navire s'est enlisé près du "Tadoussac", un autre navire de la même compagnie.

"Boum" des milles à la ronde

Une formidable explosion de dynamite, provenant de l'île Ronde, où se poursuivent les travaux préparatoires de l'Expo '67, a fait sursauter des milliers de personnes, à plusieurs milles à . . . la ronde.

La détonation a même été entendue à Boucherville. En apprenant la provenance et la cause du bruit, plusieurs ont émis des craintes pour les piles du pont Jacques-Cartier.

Ce matin, le directeur du service des Travaux publics de la ville de Montréal, M. Lucien L'Allier, interrogé sur l'incident, nous a rassurés en affirmant que les ingénieurs avaient certes calculé la portée de la charge de dynamite et qu'il n'y avait aucun danger pour le pont.

"En creusant dans l'île pour recueillir la pierre nécessaire au remblaiement en bordure de l'île, on doit dynamiter tous les jours.

"On a peut-être utilisé une charge de dynamite plus considérable, hier soir, ajoute-t-il. Mais tout a dû être bien calculé. D'ailleurs les travaux se poursuivent toujours sous la surveillance d'ingénieurs."

Parce que tu as gardé ma consigne de persévérance, moi aussi, je te préserverai de l'heure de l'épreuve qui va pour éprouver les habitants de la terre.

(Apoc 3, 10)

Maison de rapport incendiée à Lachine

Un désastreux incendie, qui a nécessité une alerte générale du corps de pompiers de Lachine ainsi que l'intervention des pompiers de Ville LaSalle, a causé des dommages considérables à l'édifice Lake Front Apart. situé au 4335 de la rue Broadway, à Lachine.

Une cinquantaine de pompiers ont été mobilisés pour combattre les flammes qui menaçaient de se propager aux 108 logements de l'édifice de quatre étages, vers 2 h. 30 hier après-midi.

Le feu a pris naissance dans le garage situé au sous-sol de l'édifice. Rapidement, deux automobiles ont servi d'aliment aux flammes qui ont pu ainsi s'étendre au rez-de-chaussée.

Déjà, à l'arrivée des pompiers les flammes faisaient rage avec violence et répandaient un opaque écran de fumée sur la façade de la maison de logements, rendant d'autant plus difficile l'évacuation des locataires. Au cours des opérations d'évacuation, les pompiers se sont servis de l'échelle magyrus pour effectuer le sauvetage de six personnes, deux bébés et quatre femmes, dont l'une était paralysée, qui étaient emprisonnées au quatrième étage de l'édifice.

En moins d'une heure, cependant, les pompiers ont réussi à se rendre maître des flammes à se rendre maître de l'incendie qui a causé plus de crainte ge réel.

Personne n'a été blessé au cours de cet incendie. Toutefois, un pompier de Lachine, M. Maurice Denault, a été transporté à l'hôpital Général de Lachine, souffrant d'asphyxie.

On retrouve l'hélicoptère deux fois porté disparu

HALIFAX. (UPI) — Un hélicoptère, porté disparu à deux reprises, a finalement été retrouvé à environ 37 milles à l'ouest du lac Dusterlo, dans le Québec.

Ses deux occupants sont sains et saufs. Il s'agit du pilote, M. Looten, et de son passager, M. Camille Paquette, tous deux de Montréal.

L'appareil avait tout d'abord été rapporté disparu il y a une semaine et fut retrouvé samedi dernier. Il avait dû s'immobiliser à cause d'une panne d'essence. Il était reparti en direction de sa base, mais on était sans nouvelle depuis. De nouvelles recherches furent entreprises lundi.

Nommés consultants auprès de la commission Jacques-Viger

MM. John Bland et Claude Beaulieu ont été nommés, hier, consultants auprès de la Commission Jacques - Viger. Ces deux membres de cette commission municipale se sont dévoués "d'une façon peu ordinaire" à la conservation des sites et monuments historiques du Vieux Montréal. Ils recevront un traitement de $50 par jour pour leurs services.

Le comité exécutif a également ratifié la nomination de M. Georges F. Séguin, chargé des recherches au service municipal d'Urbanisme, au poste de secrétaire de la Commission Jacques-Viger. Il remplacera M. André-J. Tousignant, secrétaire des commissions municipales au bureau du greffier.

M. GILLES DeQUOY GAGNE $102

M. Gilles DeQuoy, 8824, 7ème Avenue Ville St-Michel, P.Q., a trouvé trois jetons d'une valeur de $102 sous trois capsules des bouteilles de Coca-Cola et a répondu correctement à la question de qualification. Coca-Cola Ltée la félicite, ainsi que les milliers d'autres gagnants du grand concours de $300,000.

avec Coke ya de la Joie!

Coca-Cola et Coke sont des marques déposées qui identifient le produit de Coca-Cola Ltée seulement.

REMISE

SUITE DE LA PAGE 3

plement déclaré "que la poursuite n'était pas prête à procéder", tout en laissant entendre que Me Cyrille Gagnon, avocat de la défense, avait été mis au courant de la situation, la semaine dernière, et qu'il avait été mis au courant qu'il n'y aurait pas d'instructnion cette semaine.

Toutefois, Me Gagnon n'était pas présent au prétoire lorsque la remise a été accordée.

Il en a fait grand état, soumettant qu'on aurait dû l'attendre avant de permettre la remise.

De plus, il a affirmé qu'il aurait insisté pour procéder s'il s'était trouvé devant le tribunal. Il se trouvait alors devant un autre juge.

Et, une nouvelle fois, Me Gagnon a réclamé la réduction du cautionnement exigé de son client, lors de sa comparution, soumettant qu'il était excessif "surtout si l'on constate que la poursuite n'est pas prête à procéder . . . et que la preuve dans cette cause ne semble pas être à Montréal".

Refusant de changer la décision de son collègue, le juge Trottier, a affirmé "qu'il existait certainement une preuve sans quoi, il n'y aurait pas d'inculpés devant les tribunaux".

Nous avons appris que l'officier Poitras, de la police fédérale qui, avait-on annoncé, devait être de retour dans la métropole, venant de Paris, mardi dernier, ne rentrerait dans la métropole que samedi et dimanche.

C'est après que Me Lamontagne aura eu un entretien avec lui, qu'il sera question de la nomination d'une commission rogatoire pour aller questionner des témoins à Paris, y compris les deux inculpés montréalais.

Un Français est aussi au nombre des inculpés, outre-mer.

A Montréal, l'enquête préliminaire d'Anatole Ethier, accusé, lui, de conspiration seulement pour importer des stupéfiants (Lapierre est accusé de conspiration pour importer des narcotiques et en faire le trafic) a été fixée, la semaine dernière, au 3 septembre. Il a fourni son cautionnement, cependant que Lapierre est toujours confiné aux cellules.

OTTAWA

SUITE DE LA PAGE 3

Pendant que wagons et grues de la Commission du port de Montréal se livrent à ce travail de pollution, les riverains peuvent voir, sur le fleuve, des bateaux fédéraux de police fluviale surveiller les navires pour les empêcher de jeter de l'huile ou d'autres ordures dans le Saint-Laurent.

De fortes amendes sont imposées aux navires qui contreviennent aux règlements qui protègent la propreté très relative du fleuve.

Leurs capitaines, s'ils connaissaient l'activité voisine de la Commission du port, seraient excusables de reprendre le mot du patient au médecin et de dire à Ottawa :

"Cure-toi toi-même ! . . ."

Raymond Grenier

Des propriétaires protestent contre l'offre du gouvernement

Un groupe de propriétaires de la rue Curatteau se propose de combattre les plans d'expropriation du gouvernement, qui a exproprié leurs demeures pour laisser place à la route Transcanadienne.

Ces maisons sont situées à la sortie du pont-tunnel de Boucherville.

Les propriétaires prétendent que le gouvernement leur offre des prix dérisoires pour leurs maisons. Un porte-parole a dit que les sommes d'argent offertes étaient plus élevées que les montants d'achats mais qu'elles ne tenaient aucunement compte des améliorations apportées, du dérangement et de l'augmentation de la valeur des propriétés depuis 1952.

Pays prolifique

On prévoit que la population du Mexique passera de 36,000,000 d'âmes à 72,000,000 d'ici 20 ans.

Un autre appareil indispensable figurant dans

La vente semestrielle d'ameublement EATON

Eureka "Princesse"

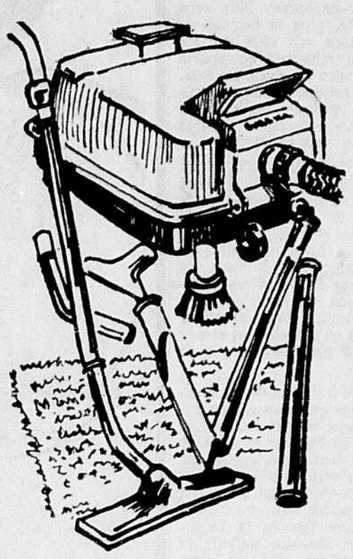

Aspirateur puissant, compact, à prix remarquable !

PRIX DE LA VENTE SEMESTRIELLE

Modèle 711

57.99

6.25 par mois (10 mensualités)

Ne pesant que 12½ livres, avec moteur de plus de 1 c.v. et dispositif de réglage de puissance d'aspiration, le "Princesse" glisse silencieusement sur roulettes pivotantes, nettoie dans les endroits les plus étroits et se range avec un minimum d'encombrement. Il est livré avec tous les accessoires nécessaires au nettoyage. Le carter est en métal bleu deux tons, et le pare-chocs en vinyle.

ASPIRATEURS (RAYON 258) AUX SIXIEME ET QUATRIEME ETAGES

Ne manquez pas de vous rendre au magasin pour examiner la marchandise et bénéficier des prix spéciaux de la Vente Semestrielle. Les meubles et les articles d'ameublement se trouvent aux 4e, 5e, 6e et 7e étages du grand magasin Eaton.

EATON

Nous croyons à l'élégance classique du trois-pièces !

19.95 L'ENSEMBLE

Eaton vous propose pour l'automne un ravissant costume 3-pièces en tricot tout laine Botany, lavable à la main. La jupe est entièrement doublée. Coloris: noir, vert, bleu marine et brun café, en tailles 32-40.

COMPOSEZ VI. 2-9211

RAYON 345, AU QUATRIEME ETAGE, CHEZ EATON

A ce prix si alléchant l'imper devient tentant !

9.95 CHACUN

Ils se portent à la pluie comme au soleil et sont lavables. En fine popeline de coton mercerisé, la doublure est quadrillée. Le modèle ci-dessus porte un petit col, des manches raglan et des poches biaisées. Tons : bambou, blanc os et marine. Tailles 10 à 20.

COMPOSEZ VI. 2-9211

RAYON 345, AU PETIT BUDGET, QUATRIEME ETAGE, CHEZ EATON

EATON EST OUVERT CE SOIR ET VENDREDI SOIR jusqu'à 9 h

EATON La poupée "TAMMY" de "Reliable"

maintenant chez EATON !

"Tammy", la poupée adolescente, mesure 12" de hauteur. Plastique solide, tête, jambes et bras mobiles. Longs cheveux en saran que l'on peut friser et peigner. Le prix comprend la poupée et son costume de jeu, tel qu'illustré, plus un support et une brochure illustrant les différentes tenues et accessoires disponibles. 2.77

A. Imperméable, parapluie et accessoires divers 2.49
B. Tenue de majorette et accessoires divers 2.98
C. Tenue étudiante et accessoires divers 2.98

Plusieurs autres ensembles et tenues de 1.98 à 4.98

JOUETS (RAYON 227), AU CINQUIEME ETAGE, CHEZ EATON

T. EATON Co Limited OF MONTREAL

Vendredi est "Jour de bébé" chez EATON

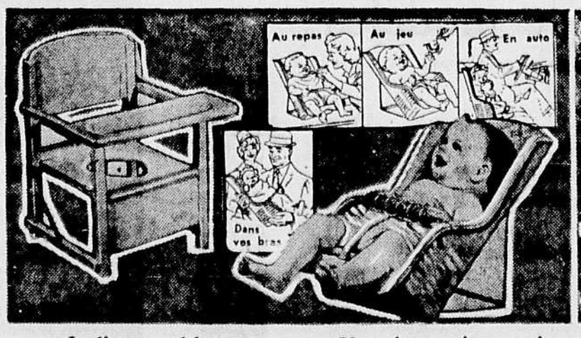

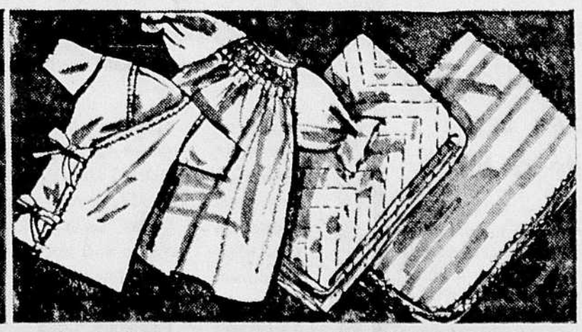

Indispensable pour son confort !

Chaise trouée en bois franc verni, montée sur charnière permettant de la plier pour le voyage ou le remisage. A bas prix spécial à l'occasion du 'Jour de Bébé' chez Eaton.

Spécial vendredi 2.77

Vase de plastique blanc. .39

Une invention qui n'a pas sa pareille !

Ce porte-bébé peut être utilisé comme chaise, siège d'auto, ou lit temporaire. Fait de plastique à dossier réglable, coussin de caoutchouc-mousse. Environ 21" de longueur x 6⅜" de largeur. 5.49

Camisoles

Croisées, à manches courtes, en fin coton blanc. Pour 6 et 12 mois.

Spécial vendredi .59

Chemisettes

Achat spécial ! Finette douce, rose, bleu, jaune et blanc. Pour bébés jusqu'à 6 mois.

Spécial vendredi .65

Piqués

Plastique rose bleu ou jaune bordés de blanc ou tout blanc. Environ 18" x 27".

Spécial vendredi .69

Couvertures

Coton de bonne qualité, à rayures multicolores sur blanc. Bords surjetés. Environ 30" x 40".

Spécial vendredi .65

COMPOSEZ VI. 2-9211 — SERVICE DES COMMANDES TELEPHONIQUES

VETEMENTS POUR BEBES (RAYON 210), AU QUATRIEME, CHEZ EATON

HEURES D'AFFAIRES EATON : 9 H. 30 A 6 H., SAMEDI COMPRIS — JEUDI ET VENDREDI 9 H. 30 A 9 H. — LE STANDARD DES COMMANDES TELEPHONIQUES OUVRE A 8 H. 30 TOUS LES MATINS — VI. 2-9211 — POUR UN RAYON DETERMINE — VI. 2-9331

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	3 h.
450	Abitibi	43½	43½	43½
—	Abitibi Pr	25½	25	—
—	Algoma	53	53	—
3020	Alumin	26¾	26½	26½
—	Alumin 1 pr	21½	21½	—
75	Alum 2 pr	46½	46½	46½
—	Anglo T pr	45	45	—
—	Anglo T	54½	54½	—
—	Argus	13	13	—
—	Argus pr	50	50	—
310	Alum pr	39¾	39¾	39¾
—	Anglot pr	51¼	51¼	—
—	Argus pr	51¼	51¼	—
—	Argus C pr	8¼	8¼	—
450	Asbestos	23¾	23½	23¾
—	Atl Sug	16½	16½	—
—	Atl Steel	37½	37½	—
—	Ball S pr	25	25	—
50	Banq Can	73½	73½	73½
250	Banq Imp	61	61	61
440	Banq Mon	61¾	61¾	61¾
275	Banq N-E	69¼	69¼	69¼
—	Banq P C	49¾	49¾	—
680	Banq Roy	71¼	71¼	71¼
20	Banq Tor	60	60	60
50	Bath Pow	17½	17½	17½
1460	Bell Phone	53¾	53¼	53¾
—	Bow C 5pr	50¾	50¾	—
—	Bow C 5½P	51¾	51¾	—
—	Bow CerPr	51	51	—
—	Bow Paper	5½	5½	—
125	Brazil	3	290	290
175	BA Oil	26¾	26¾	26¾
100	BC Forest	19½	19½	19½
4800	BC Pow	23¾	23½	23¾
—	BC Phone	54½	54½	—
—	BC Phon4½	92	92	—
—	BC Ph4¼56	97	97	—
—	Id 515	102	102	—
—	Brockvl Pr	7	7	—
—	Brown	14	14	—
—	Bruck A	21¼	21¼	—
—	Bruck B	5	5	—
—	Bulid Prod	25½	25½	—
—	Bulolo	555	555	—
—	Cal Pow	21¾	21¾	—
300	Can Cem	34¼	34	34
—	C Cem Pr	28	27¾	—
—	C Dom S	26¼	26¼	—
150	CI Fndr	22½	22¾	22½
—	CI Fnd 4¼	90¼	90¼	—
—	Can Malt	22¾	22¾	—
—	C S L	51	51	—
30	C S L Pr	13	13	13
—	C Aviat	10	10	—
1290	C Brew	10¼	10¼	10
—	C Br Pr 'A'	51½	51½	—
—	C Br Pr 'B'	52¼	52¼	—
—	C Bk	83¾	83¾	—
—	Cdn Celan	59½	59½	—
—	Id 1.75 Pr	37	37	—
300	C Chem	10	10	10
—	C Ch Wts	380	380	—
—	C Dredr	16½	16½	—
—	C I L	15	15	—
—	C I L Pr	83½	83½	—
—	C Int P	15½	15½	—
200	C In P Pr	47¼	47¼	47¼
—	C Loco	4	4	—
—	C Marconi	4	4	—
1660	CPR	31¾	31¾	31¾
—	C Pet Pr	10⅞	10⅞	—
—	C Vickers	51	51	—
150	Cap Wire	8	7¾	8
200	C Del Rio	735	735	735
—	Chrysler	68½	68½	—
—	Coghlin	5⅜	5⅜	—
—	Col Cell	7	7	—
545	Cons MS	26¾	26¾	26¾
—	Cons Text	6¾	6¾	—
25	Consu Glass	43	43	43
—	Corby A	18	18	—
—	Corby B	17¼	17¼	—
—	Cor Credit	15¾	15¾	—
—	Crain R L	15¾	15¾	—
—	Credit Fncr	77	76½	—
—	Cr Zell A	25½	25½	—
—	Crush Int	13	13	—
—	Denison	11	11	—
150	Dist Seag	49¾	49¾	49¾
100	D Bridge	18	18	18
100	D Coal Pr	13	13	13
100	D Fndry	62	60	62
100	D Glass	17½	17½	17½
—	D Glass Pr	39½	39½	—
—	D Lime	7	7	—
75	D Steel	12	12	12
100	D Stores	15¼	15½	15½
750	D Textile	17	16¾	17
—	D Tar Pr	23¼	23¼	—
1475	D Text	18⅞	18⅝	18⅝
—	D Text Pr	49	47	—
—	Donohue	24	24	—
75	Du Pont	37	37	37
—	Du Pont Pr	84	84	—
275	Dupuis 'A'	10	10	10
—	Eddy Match	69¾	69¾	—
—	Electrolux	55	55	—
110	Falcon	55¼	52	52
—	Fam Play	18⅜	18⅜	—
—	Fleetwood	20	20	—
200	Foundation	8	8	8
100	Fraser	28½	28½	28½
25	Freiman	6	6	6
—	Fr Pete Pr	295	295	—
—	Frost 'A'	18	18	—
—	Gaz S Pr	101¾	101¾	—
—	Gaz Mtl P	107¼	107¼	—
—	Gen Dynam	26¼	26¼	—
—	Gen Mtors	25¼	25¼	—
—	G S Wares	12	12	—
—	GR BR Inv	48	48	—
—	Gr Br C In	11½	11½	—
30	G L Paper	19⅞	19⅞	19⅞
—	Gunnar	9	9	—
—	Handy Ond	15	15	—
—	Hardee	190	190	—
—	Hawk Sidd	5¼	5¼	—
—	Hawk S Pr	95	95	—
100	Hollinger	26⅝	26½	26⅝
—	Home O 'A'	11⅛	11⅛	—
—	Home O 'B'	11¼	11¼	—
200	Horne Pfg	170	770	170
—	H Smi Pr	43	43	43
35	Hud B MS	55	55	55
300	Hub B Co	13¾	13¾	13¾
50	Husky Oil	6	6	6
1400	Imp Oil	42	42	42
—	Imp Tob	13½	13½	—
—	Impj Tob pr	6¼	6¼	—
2100	Ind Accep	22½	22	22
—	Inland C pr	17¼	17¼	—
—	Int Bronze	20	20	—
—	Int Br Pr	22	22	—
660	Int Nickel	65¾	65½	65¾
—	Int Pap	33	33	—
100	Int Util	23½	23½	23½
—	Int Ut P	49	49	—
1050	Interp P L	80¼	80¼	80
—	Iroq G P	9½	9½	—
110	Jamaica PS	10¼	10¼	—
150	Labatt	17⅞	17⅞	17⅞
25	Laur F A	13½	13½	13½
—	Lau F 1.25	21½	21¼	—
—	Lau F 2.00	37½	37½	—
—	Lewis Bros	7¼	7¼	—
100	Loblaw A	7½	7½	7½
—	Loblaw B	7½	7½	—
—	Loeb M	17½	17½	—
—	MacKinnon	5¾	5¾	—
140	MacLare A	22	21½	21½
—	MacLare B	22½	22	—
70	Mail Pr	98	98	98
100	Marit Tel	20½	20½	20½
415	Mass F	13½	13½	13½
50	M F 5½ p	107½	107½	107½
—	Met Stores	8¼	8¼	—
—	Miron Pr	12¼	12¼	—
—	Mitch R 'A'	7	7	—
75	Molson 'A'	28	28	28
—	Molson 'B'	29½	29½	—
65	Mtl Loco	12	12	12
—	Mtl Trust	92	92	—
510	Moore Cor	49½	49½	49½
—	Nat Drug	15⅜	15⅜	—
—	Ni Wire 'B'	14⅜	14⅜	—
380	Noranda	37½	37	37½
375	N S Light	25	25	25
—	NFLD	12¾	12¾	12¾
1200	Oglivie	12½	12¼	12¼
—	Oglivie Pr	30	28	—
—	Ont Steel	22	22	—
—	Pac Pete	12¾	12¾	—
—	Page-Hers	19½	19½	—
—	Penmans	30	30	—
—	Penman Pr	120	120	—
—	Placer	25¼	25	—
620	Pow Crp	9¼	9¼	9¼
800	Price Br	34¼	34	34½
—	id Pr	90½	90½	—
200	QN Gas	7¼	7¼	7¼
—	id wts	3.13	3.15	—
—	id Pr	99	94	—
—	Que Phone	44	44	—
—	id 58 pr	21	21	—
—	Reed A E	7¾	7¾	—
100	Reitman's	10¾	10¾	10¾
—	id 'A'	9¾	9¾	—
1120	Rio Algom	13½	13½	13½
300	Rolland A	8½	8¼	8½
—	id Pr	11	11	—
—	id Pr	90½	90	—
—	Rothmans	7¾	7¾	—
—	Royalite Pr	25¼	25¼	—
—	StL Cem A	17¾	17¾	—
200	Salada F	9¾	9¾	9¾
900	Shawin	490	490	490
—	Shawn in	20¾	20¾	—
—	Shaw 4 pr	4475	4475	—
—	Shell Inv	27	27	—
—	Shell Inv 1 w	624	620	—
450	Shell Oil	16½	16½	16½
—	Sher Will	23½	23½	—
—	Sher W	130	130	—
225	Shop Save	8½	8½	8½
225	Sicard	8¾	8¾	8¾
120	Simpsons	32	31¾	31¾
—	Sogemines	14¼	14¼	—
—	Southam	29	29	—
—	Std S Steel	10½	10½	—
3385	Steel Can	20½	20¾	20¾
40	Steinbg A	22	21¾	22
—	Texaco Can	48	48	—
1375	T Fin A	12¾	12¾	12¾
200	Tn Can Corp	10	9⅞	9⅞
300	Tr-Can PL	29	29	29
325	Tr Mt Pl	15¼	15	15¼
—	Triad Oil	160	160	—
—	Turnbull El	12¼	12¼	—
—	Fr Pete Pr	295	295	—
—	Turnbull El	73¾	73¾	—
400	UN Steel	5	5	5
500	Walk G W	56	56	56
—	W Knapp	25	25	—
—	WCoast Tr	14½	13¾	—
—	W Pac P	12	12	—
25	Weston A	16½	16½	16½
—	Wstn A wts	875	875	—
—	Weston B	18½	18½	—

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	3 h.
—	Advocate	665	665	—
1000	Ajax	14	14	14
—	Alpha A	5¾	5¾	—
500	Alscope	63	63	63
—	Alsof	16	16	—
—	AMg B B	7	7	—
—	Ameranium	5½	5	—
1300	A A Mol	220	205	210
—	Ang C P	34½	34½	—
—	Anglo-Nfl	8¾	8¾	—
2500	Arno	6	6	6
7400	Atlas T	290	285	285
—	Augustus	30	30	—
—	Autofab B	40	40	—
—	Baker Talc	10	10	—
—	Barvalee	4	4	—
—	Bateman	5	3½	—
—	Beau Plac	15	15	—
—	Beld Cort	12	12	—
7300	Bellechasse	10	10	10
—	Black Riv	7½	7½	—
500	Blue Bon	3.40	3.35	3.35
—	Blue Bon	6.50	6.50	—
—	Bluewater	13	13	—
—	Bornite	15	14	—
—	Bruneau	12	16	—
—	Brunswi	3.80	3.80	—
—	Cal-Ed	18	18	—
—	Calumet	2½	2½	—
—	Cam Ch	3.65	3.65	—
—	CS Pete	4.30	4.30	—
—	C Collie	10¼	10¼	—
—	C Delhi	4.10	4.10	—
—	Cdn Dev	4.35	4.35	—
—	C Indust	40	40	—
—	CI Inv Tr	26½	26½	—
—	Cdn Li Pet	90	90	—
—	Canorama	9	9	—
—	Cantexas	165	165	—
500	Canuba	1½	1½	1½
—	Casavant	490	490	—
—	Carbec	6	6	—
—	Cartier-Que	5	5	—
—	Cassiar	11¾	11	—
25	Catelli A	30	30	30
800	Cent Man	4	4	—
500	Chemalloy	70	70	70
—	Cessland	160	155	—
—	Chib Copper	8	7½	—
—	Chipman	3½	3½	—
—	Cleveland Co	3½	3½	—
200	Com Busin	430	430	430
—	Com Bus Pr	145	145	—
—	Cominga	3	3	—
—	Com O & G	59	59	—
—	C Bellekeno	11	11	—
—	C C Cad	4	4	—
—	C D Sec A	60	60	—
—	C D SecP	25⅞	24	—
—	C Mogador	14	14	—
3000	C New aPc	20	19½	19½
350	Con Per	38¾	38¾	38¾
—	C Que Yell	6	6	—
—	Cop Man	12	12	—
—	Copstream	11½	11½	—
—	Coulee	29	29	—
—	CouvretA	9½	9½	—
100	Cr MG A	11	11	11
—	Crusade	5	5	—
—	Dalfens	10	10	—
300	Delta Ell	1.70	1.70	1.70
500	Denault A	16	16	16
—	Dolsan	6	6	—
—	Dome	33	33	—
500	D Explorers	30	30	30
—	D Leasehold	20	18	—
—	D Oilcloth	26	26	—
—	Drm Weld	8½	8½	—
15000	Dumagam	1.32	1.25	1.25
100	Dumont	20½	20½	20½
800	East Sull	2.50	2.40	2.50
700	Elder	90	90	90
—	Emp Oil	3	3	—
2000	Equity Expl	11	11	11
—	Electrolair	10½	10	—
—	Fab Met	12	10	—
—	Fabi	8¾	8¼	—
1000	Fano	2	2	2
—	Feral	6½	6	6½
—	Flint Rock	15	15	—
—	Fontana	3½	3	—
—	For Powr	4.00	4.00	—
1000	F Malartic	20	20	20
6000	Fox Lake	20	20	20
—	Fundy	5½	5½	—
—	Futury	17	17	—
500	Frigstrs	1.10	1.05	1.05
100	G Autotr	3.60	3.60	3.60
300	Glen Lake	1.45	1.45	1.45
—	Gold Age	20	19	—
—	Grissol	1.40	1.40	—
—	Gul-Pr Ur	6	6	—
—	Hastings	90	90	—
—	Hubbard A	25	25	—
—	Inl Chem	3.00	3.00	—
—	Inspirat	2.30	2.30	—
—	Int Cem	8	7	—
—	I Helium	1.05	1.00	—
—	I Paints A	11	11	—
200	Int Atlas	1.25	1.25	1.25
2500	Intp Dredg	10¼	10¼	10½
—	Invt Found	51	51	—
—	In FD 6 P	50¾	50¾	—
—	Israel Co	6½	6½	—
—	Jaye Expl	18	18	—
—	Jockey	3.20	3.20	—
700	Jubilee	2.05	2.05	2.05
—	Keeley	21	18	—
100	Kenti. A	4.50	4.50	4.50
1085	Kiena	4.30	4.05	4.30
300	Kodiak P	1.05	1.05	1.05
—	Kolster	4	4	—
100	Lab Acc	7¾	7¾	7¾
—	Labrador	29	29	—
110	Laduboro	130	125	125
—	Lamit Lx	7¾	7¾	—
—	Lambt A	19	19	—
—	Lam "A"	9½	9½	—
100	Leland P	455	455	455
1000	Lingside	4½	4½	4½
—	Lith Corp	6½	6½	—
—	Lovell A	21	21	—
—	Majortrans	4	4	—
500	Mal HY	38	38	38
—	Massval	7	5	—
—	Matachew	9	9	—
200	McIntyre	47	47	47
—	McKinney	14	14	—
25	Melchers	8	7¾	8
—	Melch Pr	5½	5½	—
3700	Merc Ch	14	13	14
—	Merrill	51	51	—
—	Mid-Chib	25	24	—
100	Midepsa	160	160	160
—	Mistango	20	20	—
1000	Molyb	45	45	45
1000	Monpre	6	6	6
14200	Mt Pleasant	91	87	90
—	MRDaries	6½	6	—
—	N A Vend	140	140	—
—	Native Min	13	13	—
—	N Formaque	4	3½	—
—	Newrich	14½	14	—
22000	N W Amulet	10	9	9½
—	Nocana	3½	3½	—
—	Norac Fin	10¾	10¾	—
—	N A Asbsts	10½	9	—
—	N A Rare M	30	27	—
—	N Canalsk	16	16	—
4000	Opemisca E	16	16	16
—	Ora Ins	3	3	—
—	Pat Silver	21	15	—
—	Paudash	4½	4½	—
125	Peace Riv	3.60	3.50	3.60
—	Pennbec	4½	4½	—
—	Phoenix O	62	62	—
500	Pitt Gold	6	6	6
—	Porcupine	3½	3½	—
10	Power C 1	46½	64½	46½
—	Power C 2	97½	97½	—
—	Que Chib	16	16	—
—	Que Cobalt	250	250	—
—	Que Lith	225	225	—
—	Que Smelt	10	10	10
—	Que Ph 50	20¼	20¼	—
—	Que Ph 51	20¼	20¼	—
—	Que Ph 55	19½	19½	—
—	Red Crest	2½	2½	—
100	Ruby P	255	255	255
1200	Ruby F W	32	30	32
300	St L Co	295	290	295
500	St Law D	150	150	150
20300	Samson D	36	34	34½
500	Silver Reg	39	37	37
6000	Silver Sun	55	52	54
—	Silver T	26	26	—
—	Sobey's	14	14	—
—	Soca	45	45	—
170200	S Daufast	22½	20	20½
3	SC Pw 6 p	117½	117½	117½
3700	Spartan Air	38	36	36
12000	Stairs Ex	250	235	240
—	Stand Gold	7	7	—
600	Sullivan	150	150	150
—	Suptest O	16½	16½	—
—	Taché	8	8	—
1000	Talisman	79	77	79
—	Tazin	7	6½	—
—	Texaco C pr	87	87	—
—	Tib Expl	6	6	—
—	Titan	4½	4½	—
—	Titan Pr	50	2 50	—
—	U Asbest	3 10	3 10	—
—	U Corp B	26	25¾	—
—	U Corp	26	25¾	—
500	U Obalski	50	50	50
—	U Princip	37	37	—
1685	U Towns E	17¾	17½	17¾
—	Val Mar	5¼	500	—
—	Vander Ho	110	105	—
—	Vanguard	7½	7½	—
—	Viola	2 15	2 10	—
—	Virginia	4	3½	—
—	Westburne	83	83	—
—	West Heliu	30	30	—
—	Westeel	10¾	10¾	—
500	Westville	4	4	4
200	York Spec	6	6	6

cours des obligations

Source : Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

GOUVERNEMENT DU CANADA

			Achat	Vente
4	15 déc.	1963	99¾	100¼
3½	1er sept.	1965	98¼	99
4½	15 déc.	1966	98¾	99½
2¾	15 juin	1968	92¼	93
5½	1er juil	1969	103	103¾
4¼	1er sept	1972	94	95
3½	1er oct.	1975	101	102
3¼	1er juin	1976	81¾	82¾
4½	7 er sept	1983	91	92
	Perpétuels		67	69
CNR 3½	15 déc.	1964	102½	103½
CNR 4½	1er av.	1967	98¾	99¾
CNR 5¾	1er jan.	1985	104½	105¼
CNR 5	1er août	1986	85¼	85½
CNR 5	1er août	1987	95½	96½

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

Alta Mu Fin 5¼		1963	99½	100¼
BC Electric 3¼		1968	92	94
BC Electric 3¾		1969	91½	92½
BC Electric 3¾		1969	92½	93½
BC Electric 5¾		1977	100	101
BC Fo 5 15 sept.		1982	91½	93½
Manit 5¾	15 jan.	1981	103	104
NB 3½	15 sept.	1965	96½	97½
NB 5¼	15 déc.	1986	96	97
Newfnd. 5	1er fév.	1981	100	102
N Sco 5½	1 sept	1982	96½	98
N Sc 3¼	15 juin	1965	96	97
Onta 3. 15	avril	1965	96½	97½
On Hyd 5¼	nov.	1983	97	98
Ont Hyd. 4	mars	1966	97½	98½
Ont 5¼. 1	oct	1983	97½	98½
Que 4¾. 15	jan.	1977	94	95
Q. 5¼. 1er	août	1985	95½	96½
Que. 5½. 1	juin	1980	98½	99½
Québec 6. 1	août	1972	101	103
Qué 6. 1er	août	1982	102	103
Q Hy 3½	Irmars	1973	84½	85½
Q Hd 5½	Ir nov	1985	98½	99½
Sask 5 ½	10 mars	1982	99	100
Shaw W P	3½	1970	89	91
Shaw W P	4¾	1976	92	94
Shaw WP	5½	1972	99¼	100¼

EMPRUNTS CONVERTIBLES

Abitibi P&P	4½	1966	99½	101
Brazilian T	4½	1971	69	73
Can Dadl	5½	1973	93	95
Cdn Petro	4	1972	86	88
Cdn Utilities	5¾	1977	132	—
Gryhnd Lines	5½	1978	170	—
Home Oil	5¾	1971	108½	110½
Home Oil	6	1975	109	111
Inla Cement	4½	1976	91	—
Inland N Gas	5½	1977	97	98½
Loblaw	4¾	1976	127	—
Pac Pete	5	1977	110	115
Simpson's	5	1976	129	—
Simpson's	5½	1979	104½	106½
T C P	5	1988	123	125
TCP In Not	5½	1987	196	—
Triad Oil	4¾	1971	89	91
Utd. Town E	6¼	1981	111	—
Westcoast	5½	1988	104½	106½

MUNICIPALITES

Mtl 3. 1er	nov.	1973	82¾	83¾
Mtl 3½. 1er	déc.	1981	98	99

rendement des valeurs

		Taux	Prix	Rend.	
		$	Approx.	%	
Abitibi	*	2.00	43	4.65	
Algoma Steel	*	1.40	52	2.69	
Aluminium	*	.80	26	2.30	
Argus Corp	*	.30	13	2.30	
Bell Tel	*	2.20	54	4.07	
B A Oil	*	1.00	27	3.70	
B C Forest	*	.60	19	3.15	
Bldg Prod.		.99	26	3.46	
C & D Sugar	*	1.00	29	3.44	
boni incl.		1.20	29	4.13	
Can Cement	*	1.20	35	3.42	
Can Iron Ddy	*	1.00	22	4.54	
Can Malting	*	2.00	88	2.27	
boni incl.		2.50	88	2.84	
Can. Steam		1.30	48	3.75	
Cdn Brew	*	.40	10	4.00	
C. Celanese	*	1.80	68	2.64	
C I L	*	.60	16	3.75	
CPR	*	1.50	30	5.00	
Cons. Glass	*	.60	44	1.50	
Cons. Paper	*	2.00	39	5.12	
boni incl.		2.80	39	7.17	
Crown Zell A		1.00	25	4.00	
Dist Seag	*	1.80	50	2.60	
Dom Bridge	*	1.00	18	2.22	
D Fdry & S	*	1.60	64	2.50	
Dom Glass		.60	18	3.33	
Dom Stores	*	.40	16	2.50	
Dom Oilcloth		1.20	27	4.44	
boni incl.		1.30	27	4.81	
Dom. Tar.	*	.80	17	4.70	
Dom Textile	*	.30	20	4.00	
boni incl		1.00	20	5.00	
Donohue		1.00	23	4.34	
Dow Brew		1.50	50	3.00	
boni incl.		.80	39	2.05	
Du Pont	*	.75	38	1.97	
Foundation	*	.50	9	5.55	
Fraser		1.20	29	4.13	
boni incl.		1.40	30	4.66	
Frost "A"		.60	18	3.33	
boni incl.		.65	18	3.60	
Grat Lakes P	*	.80	19	4.21	
Imp Oil	*	1.20	41	2.92	
boni incl.		1.40	41	3.41	
Imp Tobacco		.60	14	4.28	
boni incl.		.75	14	5.35	
Ind Accept	*	1.00	23	4.34	
Intl Paper	*	1.65x	31	3.38	
Interp Pine	*	3.00	82	3.65	
boni incl.		3.10	82	3.78	
Intl Util	*	1.80	23	6.95	
Labatt	*	.55	16	3.43	
Laura Secord	*	.70	16	4.37	
MacLaren P & P		1.00	23	4.34	
boni incl		1.10	23	4.78	
MacMillin B&P	*	1.00	23	4.34	
Massey-Ferg.	*	.50	14	3.56	
Molson "A"		1.00	29	3.44	
Molson "B"		1.00	30	3.33	
Moore Corp		1.00x	49	2.04	
Ogilvie Flour	*	.60	13	4.61	
Nat Drug	*	.80	16	5.00	
Page-Hersey	*	.90	20	4.50	
Penmans		1.80	30	6.00	
Power Corp	*	.25	10	2.50	
Price Bros.	*	2.00	35	3.71	
Rolland Paper	A	.30	8	3.75	
Salada Foods		.24	10	2.40	
boni incl.		.30	10	3.00	
Simpsons	*	.90	32	2.81	
Southam	*	1.20	30	4.00	
Steel of C	*	.70	21	3.33	
St Lawr Corp	*	1.00	22	4.54	
Texaco	*	1.80	48	3.33	
Traders Fin A	*	.80	13	6.15	
Viau Ltée		.80	12	5.83	
Walk-G-W	*	1.60	56	2.85	
boni incl.		2.00	56	3.57	
Zellers	*	1.40	37	3.78	

***Placement éligible pour les compagnies d'assurance Canadiennes. (Eligibilité requiert le paiement d'un dividende depuis au moins les sept dernières années consécutives.)**

BANQUES

Can Imp	*	2.00	62	3.22
boni incl.		2.25	62	3.62
Can Nat	*	2.00	74	2.70
boni incl.		2.40	74	3.24
Montréal	*	1.90	62	3.05
boni incl.		2.17½	62	3.50
Nouv.-Ecosse	*	2.20	70	3.14
boni incl.		2.45	71	3.45
Provinciale	*	1.20	50	2.40
boni incl.		1.45	50	2.90
Royale	*	2.40	72	3.33
boni incl.		2.65	72	3.68
Tor-Dom		2.05	60	3.41
boni incl.		2.05	60	3.41

PRIVILEGIEES

Abitibi	*	1.12½	25	4.50
BC Tel 4½%		4.50	92	4.89
Columbia $1.75	*	1.75	38	4.64
Can Cement	*	1.30	29	4.48
Dom Glass	*	.70	18	3.88
Dom Textile	*	7.00	20	2.50
Du Pont	*	1.75	84	4.46
Ogilvie fir.	*	1.75	28	6.25
Power C 4¼%		2.25	48	4.89
Weston 4½%	*	4.50	99

CAHIER No 4 / PAGES 39-52 — LA PRESSE — ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, JEUDI 22 AOUT 1963 — 79e ANNEE — No 261

VU DE WASHINGTON

Un éditorial de LA PRESSE suscite de vives critiques

par M. P. DEAN
exclusif à LA PRESSE

De hauts fonctionnaires du secrétariat d'Etat à Washington critiquent un éditorial de LA PRESSE qui accusait samedi dernier le premier ministre Pearson d'avoir violé une promesse électorale en acceptant des ogives nucléaires pour les "Bomarc" et les avions de chasse du Canada.

Ces fonctionnaires américains sont surtout choqués par l'argument de l'éditorial voulant que les emplacements des ogives nucléaires au Canada, sous contrôle américain, représentent une atteinte à la souveraineté canadienne. D'autres alliés des Etats-Unis, disent-ils, ont signé des arrangements semblables et il est impossible de prouver que ce genre d'accord a donné aux Américains le moindre pouvoir sur le contrôle de la défense de ces pays.

De plus, le gouvernement du Canada doit donner son approbation avant que ne soient utilisées les ogives. De cette façon, ce n'est pas seulement Ottawa qui se soumet à un contrôle (les Etats-Unis conservant "le doigt sur la gâchette"), mais également Washington, puisque le Canada garde le droit d'interdire l'emploi des ogives en question.

Toute alliance ou tout arrangement international, disent les fonctionnaires du secrétariat d'Etat, est cause de concessions de part et d'autre. L'important, c'est que ces concessions soient divisées également. Et à leur avis, dans le cas des ogives nucléaires, la transaction n'oblige pas le Canada à plus de concessions que les Etats-Unis.

Ces mêmes fonctionnaires américains reprochent également à LA PRESSE de ne pas s'être opposée à la vente d'actions du réseau électrique québécois aux Américains. D'après eux, il n'y a pas de raison de faire de distinction entre un arrangement économique et un arrangement militaire, du moins en ce qui concerne le Canada et les Etats-Unis. "Nous sommes les meilleurs des alliés, disent-ils, et nous coopérons avec le Canada plus étroitement qu'avec n'importe quel autre pays."

Au secrétariat d'Etat, on ne semble pas disposé à défendre avec acharnement la valeur tactique et stratégique des "Bomarc".

Mais, disent les fonctionnaires, si on conclut que les "Bomarc" n'ont aucune valeur parce que l'Union soviétique n'utilisera jamais d'avions lors d'une attaque contre les Etats-Unis, on doit également conclure que les "Bomarc" n'attireront pas non plus le feu des Russes; si l'URSS n'emploie pas de bombardiers, elle n'aura rien à craindre des "Bomarc" et elle n'aurait alors aucune raison de gaspiller ses munitions pour détruire ces fusées.

Mes interlocuteurs américains, au cours de notre débat, ont laissé entendre que les militaires canadiens avaient fait pression auprès de M. Pearson pour obtenir les "Bomarc". Ces militaires ne risqueraient plus, maintenant que le Canada a honoré ses engagements, de perdre leur influence au sein des conseils sur la défense continentale.

Les fonctionnaires américains ont également fait allusion aux entretiens entre MM. Kennedy et Pearson. Ils avaient l'impression que M. Kennedy avait expliqué au premier ministre canadien que des éléments puissants au Sénat et au Pentagone accordent beaucoup d'importance à la question des ogives nucléaires au Canada.

Il était plus facile pour M. Kennedy de satisfaire ces éléments que de faire changer d'idée aux sénateurs, surtout que ces derniers commençaient à craindre que le président commençait à relâcher ses mesures de défense en signant le traité sur les essais nucléaires.

Les adversaires de l'accord nucléaire auraient prétendu que le refus du Canada d'accepter des ogives démontrait que l'Alliance se démantelait (ce qui est un raisonnement quelque peu tiré par les cheveux). M. Kennedy aurait alors demandé au premier ministre du Canada de se montrer complaisant, voulant avoir aussi peu de brèches que possible dans son programme de défense afin de pouvoir faire ratifier le Pacte de Moscou par les "durs".

Ce sont justement ces derniers qui croient à l'importance des "Bomarc". Ces "durs" se recrutent principalement parmi les généraux de l'Aviation et ce sont eux qui sont les principaux adversaires du traité qui met fin aux essais non souterrains.

En échange de la "complaisance" canadienne, le président Kennedy "a fait preuve de compréhension" et s'est montré beaucoup plus empressé à faire des exceptions à l'avantage du Canada, dans la rédaction de sa loi imposant des taxes sur les investissements américains à l'étranger. Et, d'après les Américains, le dialogue Ottawa-Washington n'a jamais été aussi franc qu'il ne l'est actuellement.

CE MOINE BOUDDHISTE qui harangue ses compagnons massés a l'intérieur d'une pagode de Saigon isolée par des barbelés symbolise la tenacité des bouddhistes dans leur campagne contre "l'intolérance" du régime Diem au Sud-Vietnam. La répression contre les bouddhistes se poursuit dans ce pays soumis à la loi martiale. (Téléphoto PA)

Selon l'Osservatore Romano

Sud-Vietnam: le conflit est politique et non religieux

CITE DU VATICAN, (AFP, AP, Reuter, UPI) — "L'Eglise est pour la juste liberté religieuse de tous", écrit aujourd'hui l'Osservatore Romano, dans un article qu'il consacre aux événements du Vietnam, et dans lequel il affirme que le conflit actuel entre le gouvernement Diem et les bouddhistes est de caractère politique et non pas religieux.

"L'Eglise, poursuit le journal du Vatican, est pour l'égalité des droits entre tous les citoyens, elle a fait et fait preuve de modération en toute indépendance, en répétant de façon inattaquable la définition des principes des droits naturels valant aussi bien pour les catholiques que pour les non-catholiques". "L'Eglise, dit encore le journal, déplore et condamne tout excès, toute violence, d'où qu'ils viennent et contre qui que ce soit qu'ils s'exercent".

Par ailleurs, M. Tran Van Chouong, ambassadeur du Sud-Vietnam à Washington, a annoncé aujourd'hui qu'il démissionnait. Il a déclaré dans un communiqué: "Je ne peux continuer à représenter un gouvernement qui ignore mon avis et que je désapprouve".

Il y a deux semaines, l'ambassadeur avait remis à la presse un communiqué désavouant les déclarations anti-bouddhistes de sa fille, Mme Ngo Dinh Diem, belle-soeur du président Diem et qui passe pour être l'éminence grise de ce dernier.

Dans le télégramme de démission qu'il a fait parvenir au président Diem, M. Tran Van Chouong déclare notamment: "Le problème n'était pas de faire taire les bonzes à tout prix, au besoin en les attaquant la nuit, par surprise, à coups de fusil et de grenade, sans égard pour leurs sanctuaires religieux. Il était de remédier au mécontentement général qui s'exprimait par leur bouche, en même temps que par celles de nombreux professeurs et étudiants de l'université d'Hué, y compris celle du recteur catholique Cao Van Luan."

Plus de 1,000 personnes arrêtées

On apprend également que plus de 1,000 personnes auraient été arrêtées au Sud-Vietnam depuis la proclamation, hier, de la loi martiale. On indique cependant que le calme paraît régner dans le pays et que les autorités vietnamiennes contrôlent l'ensemble du territoire.

Dans un communiqué remis à la presse, M. Ngo Dinh Nhu, frère cadet du président Diem, affirme que la situation actuelle a été provoquée par "un certain nombre de bonzes et de bonzesses, membres de la Congrégation générale des bouddhistes". M. Nhu soutient d'autre part que les bouddhistes ont "comploté en vue de saboter la sécurité nationale en apportant des armes dans les pagodes et en créant des bureaux de recrutement afin d'organiser un coup d'Etat".

De fait, aujourd'hui les services de guerre psychologique du département de la Défense affirment que dix charges de dynamite, un détonateur pour une bombe à retardement, trois obus et une mitraillette ont été saisis hier dans la pagode Khmer de Saïgon. D'autres armes auraient également été saisies dans diverses autres pagodes de la région.

Cependant, prié de commenter la situation au Sud-Vietnam, le porte-parole du département d'Etat de Washington a répondu qu'il s'en tenait à la déclaration d'hier, dénonçant les mesures de répression" prises par le gouvernement de Saïgon, en dépit des "explications fournies par le gouvernement Sud-Vietnamien à l'ambassade des Etats-Unis.

Selon les renseignements fournis par le Sud-Vietnam aux Etats-Unis, le gouvernement de Saïgon affirme que des partisans du Vietcong se trouvaient parmi les quelque 1,000 personnes arrêtées. Le porte-parole du gouvernement Diem a fait savoir à l'ambassade américaine que ces éléments Vietcong seraient séparés des vrais bouddhistes et traduits devant des tribunaux militaires. Les éléments vraiment bouddhistes seront ensuite rapidement libérés.

Cependant, dans les milieux américains officiels on déclare n'avoir aucune information de source proprement américaine concernant la prétendue présence d'agents du Vietcong dans les rangs boudhistes.

Enfin, le département d'Etat dit ne pas être en possession d'aucune information qui pourrait laisser penser que le président Diem n'a plus en main les rênes du gouvernement.

M. Cabot Lodge en poste

Le nouvel ambassadeur américain, M. Henry Cabot Lodge, est arrivé aujourd'hui à Saïgon pour assumer son poste. Sa mission est rendue plus délicate par les derniers événements et par les critiques adressées par Washington à l'encontre du régime Diem.

D'autre part, dans son article consacré au problème bouddhiste, l'Osservatore Romano se demande si le gouvernement Diem a fait toujours preuve de la prudence et de la modération suihaitables.

85 Noirs arrêtés en Louisiane

Des Américains manifestent à Paris, Madrid et Genève

PARIS. (Reuter, AFP, PA, UPI) — Une centaine d'Américains, noirs et blancs, ont effectué hier une marche symbolique sur l'ambassade des Etats-Unis à Paris, pour manifester leur appui à la marche sur Washington qui aura lieu le 28 août.

Par groupes de deux ou trois, écrivains, musiciens, peintres, soldats et étudiants américains se sont rendus de l'église américaine, située sur la rive gauche, jusqu'à la Place de la Concorde, pour rejoindre 200 autres Américains, qui les attendaient devant l'ambassade.

A leur tête, se trouvaient l'écrivain noir James Baldwin et l'acteur William Marshall. On remarquait aussi la pianiste noire Hazel Scott, la chanteuse Mae Mercer, le clarinettiste Milton "Mezz" Mezzrow et le pianiste de jazz Memphis Slim.

Milton Mezzrow a déclaré: "La situation qui existe chez nous est une séquelle du temps des pirates qui sont venus aux Etats-Unis pour faire travailler les esclaves. Cette question est intolérable et nous voulons par cette manifestation prouver à nos amis que, malgré l'éloignement, nous sommes à leurs côtés."

Les manifestants ont remis à M. Cecil Lyon, qui remplace l'ambassadeur Charles Bohlen, actuellement en vacances, une pétition appuyant le projet de loi du président Kennedy sur les droits civiques.

Cette pétition a été signée par plusieurs centaines d'Américains résidant à Paris, dont l'acteur Anthony Quinn.

A Madrid et Genève

D'autre part, huit ressortissants américains se sont rendus individuellement à l'ambassade des Etats-Unis à Madrid, afin d'y remettre des lettres appuyant l'intégration raciale et la marche sur Washington.

A Genève, plusieurs Américains, se sont rendus au consulat général des Etats-Unis pour remettre à M. Elias Mcquad, consul général, une pétition couverte de plus de cent signatures appuyant également la marche intégrationniste des Noirs américains.

Par ailleurs, à New York, le maire Robert Wagner a annoncé hier son intention de participer personnellement à cette marche, le 28 août prochain.

La motion contre le cabinet Nehru largement battue

LA NOUVELLE DELHI. (Reuter) — La motion de censure présentée à la Chambre basse contre le gouvernement de M. Nehru a été repoussée à une large majorité.

La motion de censure a été repoussée par 346 voix contre 61.

Le Parti du Congrès de M. Nehru détient 371 sièges sur les 509 que compte la Chambre, et les communistes, qui ont annoncé qu'ils ne soutiendraient pas la motion, y disposent de 33.

"K" montre ses "dents atomiques"

"Toute guerre déclenchée par l'Ouest signifiera la fin de l'humanité"

BELGRADE. (UPI,AP,AFP) — Pour la première fois depuis la signature de l'accord de Moscou — portant interdiction des essais nucléaires non-souterrains — le premier ministre Khrouchtchev a utilisé hier à Belgrade le langage de la guerre froide et a proclamé la puissance militaire de l'Union Soviétique. Les observateurs estiment que Khrouchtchev, mettant en application les théories du secrétaire d'Etat américain Robert MacNamara sur la dissuasion atomique, reprend à son compte les raisonnements formulés dernièrement devant le Sénat américain.

Le leader soviétique a tout d'abord réaffirmé qu'une "attaque des impérialistes contre les nations communistes donnerait le signal d'une guerre fatale pour l'humanité tout entière". Dans une telle éventualité, a-t-il ajouté, nous répondrons avec toute la force dont nous disposons. Cette force, elle augmente et se développe de jour en jour, d'heure en heure. Une seule bombe thermo-nucléaire lancée à un point donné anéantira toute vie sur une très grande étendue, a ajouté le premier ministre, qui n'a pas donné de précision sur la puissance des bombes soviétiques.

Une guerre nucléaire que les "impérialistes" déclencheraient frapperait indistinctement les blancs, les noirs, les pauvres et les riches.

Parlant des problèmes économiques auxquels font face les nations socialistes, M. Khrouchtchev a rappelé qu'un journal américain avait prétendu que l'URSS voulait s'industrialiser au détriment des autres pays socialistes, lesquels devraient rester agricoles.

Si nous voulons planifier, a-t-il dit, un pays de 220 millions d'habitants doit avoir plus de branches de production qu'un petit pays. Parmi les pays socialistes, seules l'URSS et la Chine ont les forces suffisantes pour organiser une production industrielle de masse. Au contraire, la Yougoslavie, la Bulgarie, la Pologne et la Tchécoslovaquie n'en ont pas les moyens.

La brigade canadienne se rapproche du rideau de fer

OTTAWA. (PC) — La brigade d'infanterie canadienne, forte de 6,500 hommes, qui est actuellement stationnée en Allemagne de l'Ouest, va quitter ses bases actuelles, pour aller s'installer à quelque 75 milles plus à l'est, soit à proximité du rideau de fer.

Le lieutenant-général Geoffrey Walsh, chef de l'état-major général, est parti mercredi pour l'Europe, où il dirigera le déplacement.

C'est sur les bords du Rhin que l'OTAN avait d'abord établi ses principales bases pour ses forces terrestres. Cette ligne de défense fut graduellement reportée vers l'est, et l'an dernier, on décidait de l'avancer jusqu'au rideau de fer. Les forces terrestres canadiennes, américaines, anglaises, allemandes, françaises, belges et hollandaises sont affectées par cette décision.

Le général Walsh verra à ce que la brigade dispose des moyens nécessaires pour entreprendre des opérations dans une région à l'est des camps qu'elle occupe actuellement à Soest, Iserlohn, Werl et Hemer, dans la plaine du centre de l'Allemagne. Ces camps, par mesure d'économie, ne seront pas abandonnés : simplement, les troupes vivront davantage sous la tente. Le principal champ de manoeuvres des Canadiens se trouve à Soltan, à 25 milles de la frontière de l'Allemagne de l'Est.

La brigade attend la livraison, en retard, de véhicules Bobcat, qui accroîtraient sa mobilité. On prévoit aussi qu'en cas de guerre, elle reçoive par avion deux brigades de renfort.

Objectif de JKF: budget équilibré et plein emploi

WASHINGTON (AFP) — Le président Kennedy a affirmé que l'objectif final de son administration demeurait l'établissement d'un budget équilibré dans une économie de plein emploi.

Le président a donné cette assurance dans une lettre adressée au président de la commission fiscale de la Chambre des représentants, au sujet du projet de réduction fiscale actuellement débattu au Congrès. Dans la lettre que la maison Blanche a rendue publique hier, M. Kennedy exprime l'espoir de pouvoir soumettre au Congrès, en janvier prochain, un budget pour l'année fiscale 1964-1965, dont le déficit soit inférieur à celui du budget de 1963-1964, estimé actuellement à $9,200,000,000.

Réactions à la frustration : de l'ulcère au meurtre . . .

WASHINGTON. (UPI) — Peut-on parler de caractère national ? L'Américain typique réagit-il différemment, dans une situation donnée, du Français ou de l'Anglais moyen ?

Un psychologue canadien répond dans l'affirmative à ces deux questions en se fondant sur des études comparatives qu'il a lui-même effectuées. Dans une conférence prononcée au congrès international de psychologie, le Dr Stanley A. Rudin, de l'Université Dalhousie de Halifax, a résumé sa pensée en ces termes :

"Si vous frustrez un Anglais, il restera impassible et contractera un ulcère.

"Si vous frustrez un Français, il s'enivrera solidement.

"Si vous frustrez un Irlandais, il mourra d'hypertension due à la colère.

"Si vous frustrez un Danois, il se suicidera.

"Si vous frustrez un Américain, il s'enivrera, vous tuera et établira une caisse d'assistance d'un million de dollars pour votre famille."

Bien que M. Rudin ait présenté ces considérations très générales avec humour, il n'en croit pas moins sérieusement que les gens de cultures différentes tendent à développer des comportements différents et à réagir différemment devant les frustrations.

ONU: le Conseil de sécurité étudiera demain les plaintes d'Israël et de la Syrie

NATIONS UNIES. (AFP, PA, Reuter) — Le Conseil de sécurité des Nations Unies se réunira demain soir à 7 heures pour examiner les plaintes d'Israël et de la Syrie, qui s'accusent mutuellement d'agression, annonce-t-on officiellement à l'ONU.

Israël avait demandé la convocation du Conseil, quelques heures avant que la Syrie en fasse autant. Ce dernier pays, en présentant sa plainte, a prié le Conseil de sécurité d'examiner "la situation très grave résultant d'une nouvelle vague d'actes d'agression par les autorités israéliennes" sur la ligne de démarcation entre la Syrie et Israël.

En faisant appel à l'ONU, et en réagissant positivement à l'offre du général Bull, qui a proposé de disposer ses hommes à la frontière israélo-syrienne sur une profondeur de six milles, on estime, du côté israélien, avoir réagi avec patience.

Si la Syrie est sincèrement inquiète des "concentrations de troupes" qu'elle reproche à Israël, dit-on à Tel-Aviv, qu'elle accepte la proposition du général Bull.

La Syrie, de son côté, a dénoncé "l'agression prématurée d'Israël", et fortifié ses positions.

Les incidents qui ont éclaté mardi, sont la culmination de trois journées de troubles. Les forces de terre israéliennes et syriennes ont échangé un feu nourri pendant quatre heures en Haute-Galilée. Des chars d'assaut ont été utilisés, l'artillerie syrienne aurait tiré de trois positions différentes, et l'artillerie israélienne a riposté, dit-on à Tel-Aviv.

Chacune des deux parties prétend avoir abattu un avion ennemi au cours du combat aérien entre "Mirages 3" et "Migs 17".

La nouvelle situation au Moyen-Orient, a modifié l'atmosphère des relations entre pays arabes. Le Caire, qui boudait depuis une semaine le projet de visite officielle du maréchal Abdel Salam Aref, président d'Irak, voit maintenant en lui "un militant arabe".

Le président Nasser, a par ailleurs annoncé que les troupes égyptiennes avaient été mises en état d'alerte.

D'autre part, l'Irak a mis ses forces armées à la disposition des autorités militaires syriennes. On estime que ce geste est plutôt symbolique car plus de la moitié de l'armée irakienne, et une partie substantielle de son aviation, sont déjà engagées dans une guerre contre les tribus kurdes en révolte dans le nord de l'Irak.

Enfin à Amman, le roi Hussein a convoqué l'ambassadeur et l'attaché militaire syriens pour réaffirmer que la Jordanie se tenait prête à remplir son devoir national devant tout danger pouvant menacer le monde arabe.

La foreuse manque les deux mineurs emprisonnés à 330 pieds sous terre

HAZELTON, Penn. (PA) — La nouvelle cheminée de sauvetage forée dans le sol a raté la cavité dans laquelle se trouvent deux des mineurs emprisonnés dans une mine de charbon, à 330 pieds de profondeur. C'est la conclusion à laquelle en sont arrivés les sauveteurs quand la foreuse a dépassé le niveau où se trouvent les deux hommes sans que ceux-ci l'aperçoivent.

On ne sait pas à combien de distance des mineurs est passée la foreuse, mais l'écart n'est peut-être que de quelques pieds. On ne sait pas encore s'il faudra creuser un nouveau trou. Les ouvriers frapperont sur la foreuse de sorte que les deux mineurs, David Fellin et Henry Throne, puissent entendre le bruit et se creuser un chemin au moyen des outils qui leur sont parvenus hier par un trou de six pouces de diamètre. Un compas a également été descendu dans la cheminée et cet instrument aidera peut-être les prisonniers dans leurs recherches.

"K" à Skoplje

SKOPLJE. (Reuter) — Des dizaines de milliers de survivants du tremblement de terre de Skoplje se sont massés aujourd'hui le long du trajet suivi par M. Khrouchtchev, le président Tito et leur suite qui sont arrivés par avion au début de la matinée dans l'ancienne capitale de la Macédoine.

Un accueil enthousiaste a été réservé au leader soviétique acclamé par la foule tandis que des fleurs étaient lancées sur le passage de la Cadillac blanche à bord de laquelle avaient pris place les deux chefs d'Etat.

La voiture est passée très lentement devant les ruines de la gare de Skoplje où de nombreuses victimes furent retrouvées après le tremblement de terre.

L'horloge de la gare indique toujours l'heure fatale de la catastrophe : 5 h. 14.